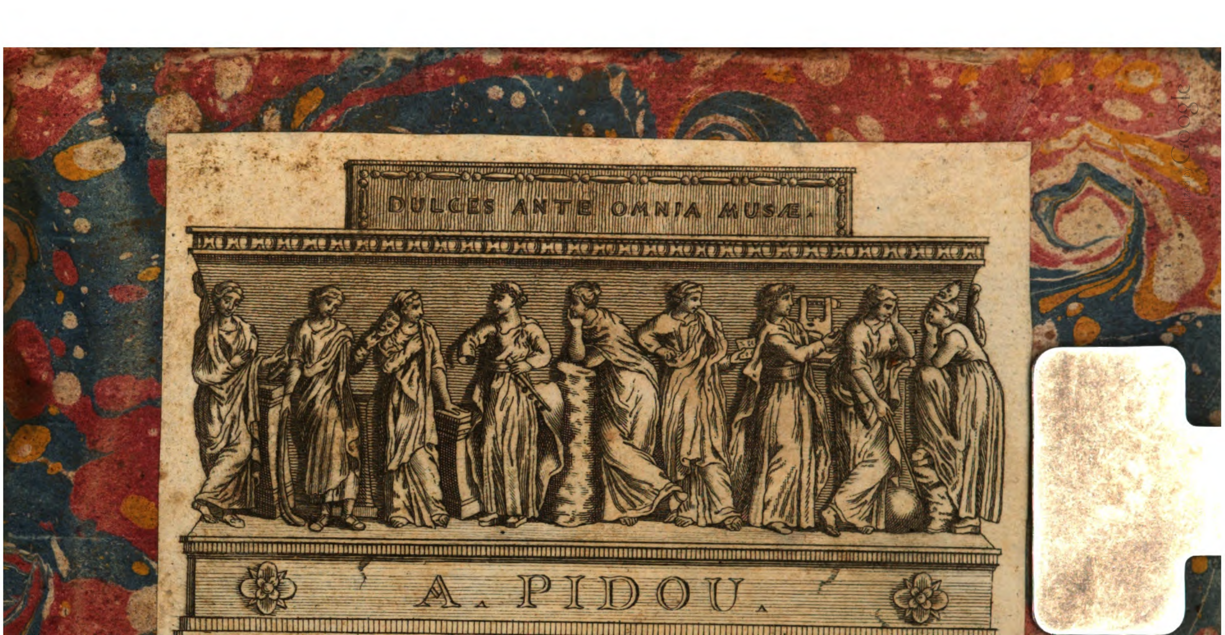



DULCES ANTE OMNIA MUSÆ.
A. PIDOU.





HISTOIRE
DE
L'ACADÉMIE
FRANÇOISE.

TOME PREMIER.

HISTOIRE
DE
L'ACADÉMIE FRANÇOISE,

Depuis son établissement jusqu'à 1652.

[Paul] Par M. PELLISSON. [-Fontanier]

Avec des Remarques & des Additions.

Seconde édition.



A PARIS,
Chez JEAN-BAPTISTE COIGNARD Fils, Imprimeur du Roi, & de l'Académie Françoise, ruë S. Jacques.

M. DCC. XXX.





A MESSIEURS DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

ESSIEURS,

Pour ne point laisser de vuide dans votre Histoire, je n'avois pas seulement à la reprendre où M. Pellisson l'a finie ;

mais ce qu'il en a écrit, demandoit nécessairement d'être accompagné, & de Remarques, & d'Additions.

Tantôt ce sont des usages Académiques, qui ont varié selon les temps ; il étoit à propos d'en avertir. Tantôt ce sont de petits faits, sur lesquels votre premier Historien n'avoit pas eu des mémoires exacts ; il y falloit quelques éclaircissemens. Voilà les deux principaux objets de mes Remarques. Je me suis étudié à n'en point faire d'inutiles : & celles-là même qui me paroissoient d'une nécessité absoluë, j'ai tâché de les faire courtes.

A l'égard des Additions, elles contiennent le peu que j'ai trouvé à recueillir touchant ceux des Académiciens reçus jusqu'en 1652, qui n'ont pas leur article particulier dans la continuation de cette Histoire. Je m'y serois volontiers étendu, si la matiére ne m'avoit manqué. Mais d'où aurions-nous aujourd'hui des lumiéres sur des temps si éloignez du nôtre ? Vous savez, MESSIEURS, quel a été le sort de nos anciens Regîtres : ils avoient été confiez à M. Pellisson, & lorsqu'il fut mis à la Bastille, ils périrent avec le reste de ses papiers.

Heureusement, sans recourir à d'autres titres, il ne faut pour faire honneur à nos Prédécesseurs, qu'indiquer les ouvrages qu'ils ont laissez. Aussi n'ai-je rien oublié de ce qui dépendoit de moi, pour en donner une liste exacte à la fin de ce volume. Mais je n'y ai fait entrer que les seuls ouvrages, dont j'ai pû voir de mes yeux un exemplaire : ni les oüi-dire, ni les catalogues de Bibliothéques, soit manuscrits, soit imprimez, ne m'ayant paru des cautions suffisantes: & par conséquent, quelque soin que j'aie pris, il n'est pas possible que plusieurs autres productions des mêmes Auteurs n'aient échappé à mes recherches.

Je suis avec l'estime la plus parfaite, & avec le plus respectueux dévouement,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur, OLIVET.

L'Académie Françoise, par Délibération du 25 Avril 1729, a cédé son Privilège au sieur Coignard son Imprimeur & Libraire, pour l'impression d'un volume intitulé : *Histoire de l'Académie Françoise, depuis son établissement jusqu'à 1652, par M.* PELLISSON, *avec des Remarques & des Additions de M. l'Abbé* D'OLIVET.

Signé, *l'Abbé* DU BOS, *Sécret. perpét.*

ERRATA.

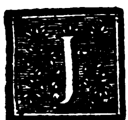
Page	*Ligne*	*Faute*	*Correction.*
118.	10.	arrêta	arrêtât
181.	27.	28 Reg.	Reg. 28
223.	9.	le perdit	se perdit
238.	13.	portefueille	portefeuille
241.	18.	il eût	il n'eût
358.	4.	acheva	achève
359.	10.	*Papiri*	*Papirii*
370.	6.	de XXII	du XXII



HISTOIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE,

Depuis son établissement jusqu'à 1652.

A Monsieur (1) *D. F. F.*



J'Entreprens, puisque vous le voulez, d'écrire tout ce que j'ai pû savoir de l'ACADÉMIE FRANÇOISE, qui est une Compagnie dont plusieurs parlent, mais

(1) DE FAURE FONDAMENTE. C'étoit un Gentilhomme de Languedoc, allié de M. Pellisson.

mais que peu de personnes connoissent comme elle mérite d'être connuë. Car soit que l'on regarde son but, qui a été de porter la langue que nous parlons, à sa derniére perfection, & de nous tracer un chemin pour parvenir à la plus haute éloquence; soit que l'on considére les personnes dont elle a été composée, de qui les noms sont célébres, & le seront vrai-semblablement à l'avenir; soit que l'on jette les yeux sur son fondateur, le Cardinal de Richelieu, ce fameux Ministre, dont le génie & la fortune ont été également extraordinaires; je ne vois rien en tout cela, qui ne soit digne qu'on s'en informe, & qu'on en conserve soigneusement le souvenir.

Si quelqu'un nous avoit particuliérement laissé par écrit ce qui se passoit entre Auguste, Mécénas, & les excellens esprits de leur siécle; je ne sais si nous en lirions l'histoire avec moins de curiosité, & de plaisir, que celle des guerres, & des affaires d'Etat de ce temps-là; je ne sais même, afin que je die quelque chose de plus, si nous la lirions avec moins d'utilité & de pro-

fit ; nous, dis-je, à qui la fortune n'a donné ni armées à conduire, ni républiques à gouverner, où nous puissions montrer qui nous sommes, & à qui elle ne laisse en partage que l'étude, la conversation, & les vertus privées & domestiques.

Je ne craindrai donc point de rapporter fort exactement sur mon sujet, tout ce que j'ai recueilli, ou des Regîtres & des Mémoires très-amples, qui m'ont été communiquez, ou des longs & particuliers entretiens que j'ai eus sur cette matiére avec les personnes qui m'en pouvoient le mieux instruire : & n'y oublirai pas même plusieurs petites circonstances qu'un Historien omettroit sans doute ; mais qu'un ami, ce me semble, peut dire familiérement à son ami. Je me dispenserai seulement de suivre toujours & pas à pas l'ordre des dates, qui sentiroit un peu trop le journal, & m'obligeroit à revenir trop souvent sur les mêmes choses. Mais rien ne m'échapera, si je ne me trompe, quand j'aurai traité, comme j'en ai le dessein, ces cinq articles.

I. *De l'établissement de l'Académie Françoise.*

II. *De ses statuts, & en même temps des jours, des lieux, & de la forme de ses Assemblées.*

III. *De ce qu'elle a fait depuis son institution.*

IV. *De quelques choses remarquables, qui s'y sont passées.*

V. *Et enfin des Académiciens en particulier.*

I.

L'Académie Françoise n'a été établie par Edit du Roi, qu'en l'année 1635. Mais on peut dire que son origine est de quatre ou cinq ans plus ancienne, & qu'elle doit en quelque sorte son institution au hazard.

Ceux qui ont parlé (1) de l'Académie des Humoristes de Rome, disent qu'elle

(1) M. Naudé en son Dialogue de Mascurat, pag. 148, où il cite *Giouan Battista Alberti, nel discorso dell' Academie, parte seconda, pag.* 80. PELLISSON.

qu'elle naquit fortuitement aux nôces de Lorenzo Mancini, Gentilhomme Romain. Que plusieurs personnes de condition d'entre les conviez, pour donner quelque divertissement aux Dames, & parce que c'étoit au Carnaval, se mirent à réciter premiérement sur le champ, & puis avec plus de préméditation, des Sonnets, des Comédies, des Discours; ce qui leur fit donner le nom de *Belli humori*. Qu'enfin ayant pris goût insensiblement à ces exercices, ils résolurent de former une Académie de belles lettres. Qu'alors ils changérent le nom de *Belli humori* en celui d'*Humoristi*, & choisirent pour devise une nuée, qui après s'être formée des améres exhalaisons de la mer, retombe en une pluie douce & menuë; avec ces trois mots du Poëte Lucrèce, pour ame, *Redit agmine dulci*.

L'Académie Françoise n'est pas née, à la vérité, d'une rencontre comme celle-là. Mais il est certain que ceux qui la commencérent, ne pensoient presque à rien moins qu'à ce qui en arriva depuis. Environ l'année 1629, quelques particuliers logez en divers en-

droits de Paris, ne trouvant rien de plus incommode dans cette grande ville, que d'aller fort ſouvent ſe chercher les uns les autres ſans ſe trouver, réſolurent de ſe voir un jour de la ſemaine chez l'un d'eux. Ils étoient tous gens de lettres, & d'un mérite fort au deſſus du commun : M. Godeau maintenant Evêque de Graſſe, qui n'étoit pas encore Eccléſiaſtique, M. de Gombauld, M. Chapelain, M. Conrart, M. Giry, feu M. Habert Commiſſaire de l'Artillerie, M. l'Abbé de Cériſy ſon frére, M. de Serizay, & M. de Malleville. Ils s'aſſembloient chez M. Conrart, qui s'étoit trouvé le plus commodément logé pour les recevoir, & au cœur de la ville, d'où tous les autres étoient preſque également éloignez. Là ils s'entretenoient familiérement, comme ils euſſent fait en une viſite ordinaire, & de toute ſorte de choſes, d'affaires, de nouvelles, de belles lettres. Que ſi quelqu'un de la compagnie avoit fait un ouvrage, comme il arrivoit ſouvent, il le communiquoit volontiers à tous les autres, qui lui en diſoient librement leur avis ; &

leurs conférences étoient ſuivies, tantôt d'une promenade, tantôt d'une collation qu'ils faiſoient enſemble. Ils continuérent ainſi trois ou quatre ans, & comme j'ai ouï dire à pluſieurs d'entre eux, c'étoit avec un plaiſir extrême, & un profit incroyable. De ſorte que quand ils parlent encore aujourd'hui de ce temps-là, & de ce premier âge de l'Académie, ils en parlent comme d'un âge d'or, durant lequel avec toute l'innocence, & toute la liberté des premiers ſiécles, ſans bruit, & ſans pompe, & ſans autres loix que celles de l'amitié, ils goûtoient enſemble tout ce que la ſociété des eſprits, & la vie raiſonnable, ont de plus doux & de plus charmant.

Ils avoient arrêté de n'en parler à perſonne; & cela fut obſervé fort exactement pendant ce temps-là. Le premier qui y manqua, fut M. de Malleville: car il n'y a point de mal de l'accuſer d'une faute, qu'un événement ſi heureux a effacée. Il en dit quelque choſe à M. Faret, qui venoit alors de faire imprimer ſon *Honnête Homme*; & qui ayant obtenu de ſe trouver à

une de leurs conférences, y porta un exemplaire de ſon livre qu'il leur donna. Il s'en retourna avec beaucoup de ſatisfaction, tant des avis qu'il reçut d'eux ſur cet ouvrage, que de tout ce qui ſe paſſa dans le reſte de la converſation. Mais comme il eſt difficile qu'un ſecret que nous avons éventé, ne devienne tout public bien-tôt après, & qu'un autre nous ſoit plus fidelle que nous ne l'avons été à nous-mêmes: M. des Mareſts, & M. de Boiſrobert eurent connoiſſance de ces aſſemblées, par le moyen de M. Faret. M. des Mareſts y vint pluſieurs fois, & y lut le premier volume de l'Ariane qu'il compoſoit alors. M. de Boiſrobert deſira auſſi d'y aſſiſter, & il n'y avoit point d'apparence de lui en refuſer l'entrée; car outre qu'il étoit ami de la pluſpart de ces Meſſieurs, ſa fortune même lui donnoit quelque autorité, & le rendoit plus conſidérable. Il s'y trouva donc: & quand il eut vû de quelle ſorte les ouvrages y étoient examinez, & que ce n'étoit pas là un commerce de complimens & de flateries, où chacun donnât des éloges pour en recevoir,

mais qu'on y reprenoit hardiment & franchement toutes les fautes jusqu'aux moindres ; il en fut rempli de joie & d'admiration. Il étoit alors en sa plus haute faveur auprès du Cardinal de Richelieu ; & son plus grand soin étoit de délasser l'esprit de son maître, après le bruit & l'embarras des affaires, tantôt par ces agréables contes qu'il fait mieux que personne du monde, tantôt en lui rapportant toutes les petites nouvelles de la Cour & de la Ville ; & ce divertissement étoit si utile au Cardinal, que son premier Médecin M. Citois avoit accoûtumé de lui dire, *Monseigneur, nous ferons tout ce que nous pourrons pour votre santé, mais toutes nos drogues sont inutiles, si vous n'y mêlez un peu de Boisrobert.*

Parmi ces entretiens familiers, M. de Boisrobert qui l'entretenoit de tout, ne manqua pas de lui faire un récit avantageux de la petite assemblée qu'il avoit vuë, & des personnes qui la composoient : & le Cardinal qui avoit l'esprit naturellement porté aux grandes choses, qui aimoit sur-tout la langue Françoise, en laquelle il écri-

voit lui-même fort bien ; après avoir loüé ce dessein, demanda à M. de Boisrobert si ces personnes ne voudroient point faire un Corps, & s'assembler réguliérement, & sous une autorité publique. M. de Boisrobert ayant répondu qu'à son avis cette proposition seroit reçuë avec joie, il lui commanda de la faire, & d'offrir à ces Messieurs sa protection pour leur Compagnie, qu'il feroit établir par Lettres patentes ; & à chacun d'eux en particulier son affection, qu'il leur témoigneroit en toutes rencontres.

Quand ces offres eurent été faites, & qu'il fut question de résoudre en particulier ce que l'on devoit répondre, à peine y eut-il aucun de ces Messieurs qui n'en témoignât du déplaisir, & ne regrettât que l'honneur qu'on leur faisoit, vînt troubler la douceur & la familiarité de leurs conférences. Quelques-uns même, & surtout Messieurs de Serizay, & de Malleville, étoient d'avis qu'on s'excusât envers le Cardinal le mieux qu'on pourroit. Mais ces deux-là, outre les raisons générales qui leur étoient com-

munes avec les autres, en avoient une particuliére qui les regardoit. M. de Serisay étoit Intendant de la maison du Duc de la Rochefoucauld, & M. de Malleville étoit Sécrétaire du Maréchal de Bassompierre. On considéroit ces deux Seigneurs comme ennemis du Cardinal. Le premier ne se sentant pas bien à la Cour, s'étoit retiré en son Gouvernement de Poitou ; & l'autre étoit déjà prisonnier à la Bastille. Or vous savez en quelle réputation étoit alors ce Ministre : on croyoit que se voyant en une place si enviée, & si exposée aux entreprises des Grands, il n'y en avoit presque point chez qui il n'eût quelqu'un à ses gages pour lui donner avis de tous leurs desseins. Ces deux Messieurs craignoient donc que cette liaison qu'ils auroient avec lui par le moyen d'une Académie dont il seroit le fondateur & le protecteur, ne donnât à parler à beaucoup de gens, & ne les rendît suspects à leurs maîtres. Ainsi ils n'oubliérent rien pour persuader à la Compagnie ce qu'ils desiroient. A la fin pourtant il passa à l'opinion contraire, qui étoit celle

de M. Chapelain : car comme il n'avoit ni passion, ni intérêt contre le Cardinal, duquel il étoit connu, & qui lui avoit même témoigné l'estime qu'il faisoit de lui, en lui donnant une pension ; il leur représenta, qu'à la vérité ils se fussent bien passez que leurs conférences eussent ainsi éclaté ; mais qu'en l'état où les choses se trouvoient réduites, il ne leur étoit pas libre de suivre le plus agréable de ces deux partis. Qu'ils avoient affaire à un homme qui ne vouloit pas médiocrement ce qu'il vouloit, & qui n'avoit pas accoûtumé de trouver de la résistance, ou de la souffrir impunément. Qu'il tiendroit à injure le mépris qu'on feroit de sa protection, & s'en pourroit ressentir contre chaque particulier. Que du moins, puisque par les loix du Royaume toutes sortes d'assemblées qui se faisoient sans autorité du Prince étoient défenduës ; pour peu qu'il en eût envie, il lui seroit fort aisé de faire, malgré eux-mêmes cesser les leurs, & de rompre par ce moyen une société que chacun d'eux desiroit être éternelle. Sur ces raisons il fut arrêté,

Que M. de Boisrobert seroit prié de remercier très-humblement Monsieur le Cardinal de l'honneur qu'il leur faisoit, & de l'assurer qu'encore qu'ils n'eussent jamais eu une si haute pensée, & qu'ils fussent fort surpris du dessein de son Eminence, ils étoient tous résolus de suivre ses volontez. Le Cardinal reçut leur réponse avec grande satisfaction; & donnant divers témoignages qu'il prenoit cet établissement à cœur, commanda à M. de Boisrobert de leur dire, *Qu'ils s'assemblassent comme de coûtume, & qu'augmentant leur Compagnie, ainsi qu'ils le jugeroient à propos, ils avisassent entre eux quelle forme & quelles loix il seroit bon de lui donner à l'avenir.*

Cela se passoit ainsi au commencement de l'année 1634. En ce même temps, M. Conrart chez qui les assemblées s'étoient faites jusques alors, vint à se marier. Ayant donc prié tous ces Messieurs, comme ses amis particuliers, d'assister à son contract; ils aviserent entre eux qu'à l'avenir sa maison ne seroit plus si propre qu'auparavant pour leurs conférences. Ainsi on commença à s'assembler chez M. des Ma-

refts, & à penfer férieufement, fuivant l'intention du Cardinal, à l'établiffement de l'Académie.

Si vous vous fouvenez d'avoir lû dans quelque Poëte la defcription d'une République naiffante, où les uns font occupez à faire des loix, & à créer des Magiftrats ; les autres à partager les terres, & à tracer le plan des maifons ; ceux-ci à affembler des matériaux ; ceux-là à jetter les fondemens des temples ou des murailles : imaginez-vous qu'il en fut à peu près de même en cette premiére inftitution de l'Académie, & qu'il s'y paffa prefque en même temps plufieurs chofes, qui ne peuvent être rapportées que l'une après l'autre.

Une des premiéres fut que ces Meffieurs groffirent leur Compagnie de plufieurs perfonnes confidérables par leur mérite, entre lefquelles il y en avoit qui l'étoient d'ailleurs par leur condition. Car comme la Cour embraffe toujours avec ardeur les inclinations des Miniftres & des Favoris, fur-tout quand elles font raifonnables & honnêtes, ceux qui approchoient le

plus près du Cardinal, & qui étoient en quelque réputation d'esprit, faisoient gloire d'entrer dans un Corps dont il étoit le protecteur, & le pére. Non-seulement M. des Marests & M. de Boisrobert, qui avoient sû les premiers ces assemblées secrettes; mais encore M. de Montmor Maître des Requêtes, M. du Chastelet Conseiller d'Etat, M. de Bautru aussi Conseiller d'Etat, & qui étoit en grande faveur, M. Servien alors Sécrétaire d'Etat, & M. le Garde des Sceaux Seguier, maintenant Chancelier de France, voulurent être de cette Compagnie. Mais parce que je dois parler ailleurs de tous les Académiciens en particulier, je me réserve à dire en cet endroit-là en quel temps, & en quelle occasion chacun d'eux y fut reçu.

Pour donner aussi quelque ordre, & quelque forme à leurs Assemblées, ils résolurent de créer d'abord trois Officiers: un Directeur, & un Chancelier, qui seroient changez de temps en temps, & un Sécrétaire, qui seroit perpétuel; les deux premiers par sort, & le dernier par les suffrages de

l'Assemblée. Le Directeur fut M. de Serizay, le Chancelier M. des Marests, le Sécrétaire M. Conrart, à qui cette charge fut donnée en son absence, d'un commun consentement, tout le monde demeurant d'accord que personne ne pouvoit mieux remplir cette place. Dès-lors il commença à écrire ce qui se passoit dans les assemblées, & à tenir ces Regîtres, d'où j'ai tiré la meilleure & la plus grande partie de cette Rélation. Ils commencent au 13 Mars 1634.

Outre ces trois Officiers, on créa un Libraire de l'Académie, lequel devoit aussi lui servir comme d'Huissier. Cette * charge fut donnée à Camusat, qui étoit de tous ceux d'alors celui que l'on estimoit le plus habile; car outre qu'il étoit très-entendu en sa profession, il étoit homme de bon sens, & n'imprimoit guére de mauvais ouvrages; de sorte qu'encore lorsque nous sommes venus dans le monde vous & moi, & que nous avons commencé à lire des piéces Françoises, c'étoit presque une marque

* Regîtres, 10 Avril 1634.

marque infaillible des bonnes, que d'être de son impression.

On délibéra aussi dans ces commencemens du nom que prendroit la Compagnie, & entre plusieurs qui furent proposez, celui de L'ACADE'MIE FRANÇOISE, qui avoit déjà été approuvé par le Cardinal, fut trouvé le meilleur. Quelques-uns l'ont nommée depuis, *l'Académie des beaux esprits* : quelques autres *l'Académie de l'Eloquence*, comme M. de Boissat, qui lui écrivit de Dauphiné avec ce titre, par erreur, bien qu'il en fût lui-même. Plusieurs autres ont cru qu'elle s'appeloit *l'Académie Eminente*, par une allusion à la qualité du Cardinal son protecteur; & j'avouë que je m'y suis aussi trompé autrefois dans l'Epître dédicatoire du premier livre de la Paraphrase des Institutes; mais enfin elle ne s'est jamais appelée elle-même que L'ACADE'MIE FRANÇOISE.

Au choix de ce nom qui n'a rien de superbe, ni d'étrange, elle a témoigné peut-être moins de galanterie, mais

* Regîtres, 20 Mars 1634.

mais peut-être aussi plus de jugement, & plus de solidité, que les Académies de de-là les monts, qui se sont piquées d'en prendre, ou de mystérieux, ou d'ambitieux, ou de bizarres, tels qu'on les prendroit en un carrousel, ou en une mascarade : comme si ces exercices d'esprit étoientplustôt des débauches & des jeux, que des occupations sérieuses. Ainsi leurs Acadéamiciens se sont (3) appelez à Sienne *Intronati*, à Florence *della Crusca*; à Rome *Humoristi*, *Lincei*, *Fantastici*, à Bologne *Otiosi*, à Génes *Addormentati*, à Padoue *Ricovrati* & *Orditi*, à Vicenze *Olimpici*, à Parme *Innominati*, à Milan *Nascosti*, à Naples *Ardenti*, à Mantoue *Invaghiti*, à Pavie *Affidati*: & je ne sache que la seule Académie

(3) Voyez M. Naudé en son Dialogue de Mascurat, pag. 147, où il nomme encore les *Offuscati* de Césène, *Disuniti* de Fabriano, *Filoponi* de Faïence, *Caliginosi* d'Ancone, *Adagiati* de Rimini, *Assorditi* de Cita de Castello, *Insensati* de Pérouse, *Raffrontati* de Ferme, *Catenati* de Macérata, *Ostinati* de Viterbe, *Immobili* d'Alessandrie, *Occulti* de Bresse, *Perseveranti* de Trévise, *Filarmonici* de Vérone, *Humorosi* de Cortone, *Oscuri* de Luques. PELLISSON.

Académie Florentine, la plus ancienne de toutes, qui ait voulu prendre un nom simple, & sans affectation.

Mais peut-être traiterai-je quelque jour ailleurs, & en un discours à part, de toutes ces Académies, & de leurs noms. Pour revenir maintenant à celle dont j'ai entrepris de parler : en même temps qu'elle choisissoit le sien, elle délibéroit aussi sur les occupations qu'elle auroit, & sur les loix qu'elle devoit établir. Tous les Académiciens eurent ordre d'y penser en particulier. M. Faret fut chargé de faire cependant un discours, qui contînt comme le projet de l'Académie, & qui pût servir de préface à ses Statuts ; & M. de Serizay, de faire une lettre à M. le Cardinal, pour le supplier d'honorer la Compagnie de sa protection. Ce fut par cette lettre, & par ce projet qu'on commença.

La lettre qui est du 22 de Mars 1634, contenoit en substance, *Que si M. le Cardinal avoit publié ses écrits, il ne manqueroit rien à la perfection de la Langue, & qu'il auroit fait sans doute ce que l'Académie se proposoit de faire.*

Mais que sa modestie l'empêchant de mettre au jour ses grands ouvrages, ne l'empêchoit pas néanmoins d'approuver qu'on recherchât les mêmes trésors qu'il tenoit cachez, & d'en autoriser la recherche. Que c'étoit le plus solide fondement du dessein de l'Académie, & de son projet, qui seroit presenté à son Eminence avec cette lettre par Messieurs de Bautru, du Chastelet, & de Boisrobert. Qu'elle ne vouloit recevoir l'ame que de lui, & que l'espérance de sa protection l'obligeoit déja à un extrême ressentiment.

Ce projet étoit un discours fort étendu, plein de plusieurs beaux raisonnemens, qui se réduisoient à peu près à ces chefs. *Que de tout temps le pays que nous habitons, avoit porté de très-vaillans hommes; mais que leur valeur étoit demeurée sans réputation, au prix de celle des Romains, & des Grecs, parce qu'ils n'avoient pas possédé l'art de la rendre illustre par leurs écrits. Qu'aujourd'hui pourtant les Grecs, & les Romains ayant été rendus esclaves des autres nations, & leurs langues même si riches & si agréables, étant comptées entre les choses mortes; il se rencontroit heureusement pour*

la France, que non-seulement nous étions demeurez en possession de la valeur de nos ancêtres; mais encore en état de faire revivre l'Eloquence, qui sembloit être ensévelie avec ceux qui en avoient été les inventeurs & les maîtres. Qu'après les grandes & mémorables actions du Roi, c'étoit une très-heureuse rencontre, qu'il se trouvât aujourd'hui parmi ses sujets, tant d'hommes capables de faire lire avec plaisir ce que nous avions vû exécuter avec étonnement. Qu'aussi n'étoit-ce pas une des moindres pensées de ce grand Cardinal son premier Ministre, que d'embrasser comme il faisoit la protection des belles lettres, si nécessaires pour le bien & pour la gloire des Etats, & de les faire fleurir par sa faveur, & par son approbation. Qu'il sembloit ne manquer plus rien à la félicité du Royaume, que de tirer du nombre des langues barbares, cette langue que nous parlons, & que tous nos voisins parleroient bien-tôt, si nos conquêtes continuoient comme elles avoient commencé. Que pour un si beau dessein il avoit trouvé à propos d'assembler un certain nombre de personnes capables de seconder ses intentions. Que ces conférences

étoient un des plus assurez moyens pour en venir à bout. Que notre langue plus parfaite déjà que pas une des autres vivantes, pourroit bien enfin succéder à la Latine, comme la Latine à la Grecque, si on prenoit plus de soin qu'on n'avoit fait jusqu'ici de l'élocution, qui n'étoit pas à la vérité toute l'éloquence, mais qui en faisoit une fort bonne & fort considérable partie.

Après cela il étoit ajouté : *Que pour l'ordre, la police, & les loix de cette Assemblée, on a trouvé à propos de les réduire en un Statut à part, & de ne traiter en cet endroit, que de deux choses, qui eussent été trop contraintes & trop gênées dans la briéveté qu'affecte le style des loix. La premiére, des qualitez que devoient avoir ceux à qui on confioit cet emploi ; & la seconde, quelles seroient leurs fonctions, & quelles matiéres ils auroient à traiter.*

Pour la premiére, Qu'il ne suffisoit pas d'avoir une grande & profonde connoissance des sciences, ni une facilité de parler agréablement en conversation, ni une imagination vive & prompte, capable de beaucoup inventer : mais qu'il fal-

loit comme un génie particulier, & une lumiére naturelle capable de juger de ce qu'il y avoit de plus fin & de plus caché dans l'Eloquence. Qu'il falloit enfin comme un mélange de toutes ces autres qualitez en un tempérament égal, assujetti sous la loi de l'entendement, & sous un jugement solide.

Quant à leurs fonctions, qui étoient la seconde chose dont on avoit promis de traiter: Qu'elles seroient de nettoyer la langue des ordures qu'elle avoit contractées, ou dans la bouche du peuple, ou dans la foule du Palais, & dans les impuretez de la chicane, ou par les mauvais usages des Courtisans ignorans, ou par l'abus de ceux qui la corrompent en l'écrivant, & de ceux qui disent bien dans les chaires ce qu'il faut dire, mais autrement qu'il ne faut. Que pour cet effet il seroit bon d'établir un usage certain des mots. Qu'il s'en trouveroit peu à retrancher de ceux dont on se servoit aujourd'hui, pourvû qu'on les rapportât à un des trois genres d'écrire, auxquels ils se pouvoient appliquer. Que ceux qui ne vaudroient rien, par exemple, dans le style sublime, seroient soufferts dans le

*médiocre, & approuvez dans le plus bas, & dans le comique. Qu'un des moyens dont les Académiciens se serviroient pour parvenir à la perfection, seroit l'examen & la correction de leurs propres ouvrages. Qu'on examineroit sérieusement le sujet, & la maniére de le traiter, les argumens, le style, le nombre, & chaque mot en particulier. Qu'après de si exactes observations on laisseroit faire ceux qui voudroient prendre la peine d'y ajoûter les leurs, peut-être avec un succès aussi ridicule, que ceux qui pensoient avoir remarqué des taches dans le Soleil. Qu'aussi-bien l'Académie ne desiroit plaire qu'au plus sage de tous les hommes, & non pas à des foux qui commençoient d'être éblouis de la gloire qu'elle recevoit d'un si grand protecteur. Que si ses résolutions ne pouvoient servir de régles à l'avenir, au moins pourroient-elles bien servir de conseils, puisqu'il n'y avoit point d'apparence que tant d'hommes assemblez n'eussent pû décider des choses dont on ne pouvoit nier qu'ils n'eussent fait voir une assez heureuse pratique. Que cette Compagnie avoit pris le nom d'*Académie Françoise*, parce qu'il étoit le plus modeste, & le plus*

propre

propre à sa fonction. Que pour le sceau dont elle se serviroit, & les privileges dont elle joüiroit, elle s'en remettoit à son Fondateur, & à son autorité, qui seule ayant donné la forme à cette institution, la pouvoit élever sur des fondemens assez forts pour durer autant que la Monarchie.

Ce projet accompagné de la lettre dont je vous ai parlé, fut présenté au Cardinal par les trois députez de la Compagnie. Il se fit lire la lettre deux fois, l'une par le Cardinal de la Valette, qui se trouva auprès de lui; l'autre, par M. de Boisrobert même; & répondit aux députez en ces propres termes, comme je l'ai trouvé dans les Regîtres. *Qu'il estimoit toute la Compagnie en général, & chacun de ceux qui la composoient en particulier. Qu'il lui savoit gré de ce qu'elle lui demandoit sa protection, & qu'il la lui accordoit de bon cœur.* Il se fit lire aussi le projet, leur marqua quelques endroits qu'il jugeoit devoir être corrigez, & promit de l'approuver, quand il auroit été mis au net.

Ce

* Regîtres, 27 Mars 1634.

Ce rapport ayant été fait à la Compagnie, on commit pour examiner ce discours; premiérement Messieurs * Silhon, & Sirmond; & depuis encore, Messieurs Chapelain, Godeau, Habert, des Marests. Enfin, comme chaçun des Académiciens y trouvoit toujours quelque chose à redire, il fut résolu que chacun d'eux l'examineroit en particulier; que pour cela on en § feroit imprimer trente copies, qui leur seroient distribuées; mais qu'ils jureroient de n'en point parler, & de ne les montrer à personne.

J'ai appris là-dessus une chose que j'estime assez remarquable: c'est qu'on prit pour avoir ces trentes copies, la voie de l'impression, non-seulement parce qu'on la jugea la plus facile, & la plus prompte; mais encore, parce que suivant l'opinion commune, moins les yeux ont de peine à lire un ouvrage, plus l'esprit a de liberté pour en juger. Qu'on y voit plus clair, & qu'on en remarque mieux les graces

&

* Regîtres, 1 Mai 1634.
§ Regîtres, 8 Mai 1634.

& les défauts, quand il eſt écrit d'un bon caractére, que s'il l'étoit d'un mauvais, & mieux auſſi quand il eſt imprimé, que s'il étoit écrit à la main. Que de fait le Cardinal du Perron, qui n'épargnoit ni peine, ni ſoin, ni dépenſe pour ſes livres, les faiſoit toujours imprimer deux fois : la premiére pour en diſtribuer ſeulement quelques copies à des amis particuliers, ſur leſquelles ils pûſſent faire leurs obſervations : la ſeconde pour les donner au Public, en la derniére forme où il avoit réſolu de les mettre ; & qu'afin qu'ils ne fuſſent pas divulguez contre ſon gré, de cette premiére ſorte, il n'y faiſoit travailler que dans ſa maiſon de Bagnolet, où il avoit une Imprimerie exprès.

Quoiqu'il en ſoit, les trente copies imprimées furent rapportées par les Académiciens, avec leurs notes ; & * ce qui eſt conſidérable d'un ſi grand nombre, il n'y en eut pas un qui ne gardât le ſecret. Le diſcours fut exa- § miné

* Regîtres, 18 Mai 1634.
§ Reg. 19 Juin, 17 Juillet, 30 Oct. 1634.

miné ensuite avec grand soin en diverses assemblées, dont il y en eut même plusieurs d'extraordinaires pour ce sujet. Enfin M. Faret le mit en état d'être présenté pour une seconde fois au Cardinal, de quoi lui & M. de Boisrobert furent chargez. Le Cardinal retint la copie qu'ils lui en donnérent, & l'ayant approuvé pour la matiére, le renvoya bien-tôt après à la Compagnie, avec ses apostilles de la main de Charpentier son Sécrétaire, qui ne regardoient que la forme & les expressions. * On ordonna *qu'il seroit très-humblement remercié de cette faveur, & qu'on corrigeroit suivant son intention les endroits qu'il avoit marquez.* Seulement par une liberté assez louable, en un temps où toute la Cour étoit idolâtre de ce Ministre, & où ç'eût été un crime que d'oser lui contredire; il fut § arrêté sur deux de ces endroits, *Qu'il seroit supplié de dire s'il vouloit absolument qu'on les changeât, parce que son apostille étoit conçûë en termes douteux, &*

* Regîtres, 15 Novembre 1634.
§ Regîtres, 27 Novembre 1634.

& que les phrases sembloient assez nobles & assez françoises à toute la Compagnie.

Je ne trouve point qu'on ait changé ces endroits depuis, & cela suffit pour croire que le Cardinal ne s'y obstina pas davantage. Or le dessein de l'Académie étoit de faire imprimer ce Projet avec ses Statuts, quand ils auroient été dressez, & qu'on en seroit demeuré d'accord : mais cela ne s'est point fait depuis, soit que cette premiére ardeur pour la gloire de la Compagnie se soit ralentie avec le temps, soit, comme je le croirois plus volontiers, qu'il arrivât alors à un Corps si judicieux, ce qui arrive tous les jours en particulier aux plus grands hommes, de ne pouvoir eux-mêmes se contenter, lorsqu'ils contentent tous les autres. Peut-être que l'Académie approuvant chaque partie de ce discours, y trouva je ne sais quoi à redire en gros pour l'ordre, & pour la conduite. J'oserois presque le soupçonner ainsi, non-seulement parce qu'après l'avoir lû deux fois & avec beaucoup de plaisir, il m'a semblé pencher plus vers ce défaut que vers aucun autre ; mais

encore parce qu'en une des conférences où il fut examiné, comme * je le vois dans les Regîtres, il fut fait une règle générale pour l'avenir, qui doit aussi à mon avis servir d'une leçon générale à ceux qui écrivent; *Qu'on ne liroit plus dans la Compagnie aucun discours, sans en apporter en même temps l'analyse à part, afin que l'Académie pût juger du corps, aussi exactement que des parties.*

On n'avoit pas oublié cependant à délibérer sur la principale occupation de l'Académie, sur ses Statuts, & sur les Lettres qu'il falloit pour son établissement. § Dès la seconde assemblée, sur la question qui fut proposée de sa fonction, M. Chapelain représenta qu'*à son avis elle devoit être de travailler à la pureté de notre Langue; & de la rendre capable de la plus haute Eloquence*, comme vous avez vû qu'il est dit dans le projet. *Que pour cet effet, il falloit premiérement en régler les termes & les phrases, par un ample Dictionnaire,*

* Regîtres, 17 Juillet 1634.
§ Regîtres, 20 Mars 1634.

re, & une Grammaire fort exacte, qui lui donneroit une partie des ornemens qui lui manquoient ; & qu'ensuite elle pourroit acquerir le reste par une Réthorique, & une Poëtique, que l'on composeroit pour servir de règle à ceux qui voudroient écrire en vers & en prose. Cet avis qui tomboit dans le sentiment de tous les autres Académiciens, fut généralement suivi : & parce que M. Chapelain s'étoit étendu sur la manière dont on devoit travailler au Dictionnaire, & à la Grammaire, il fut prié d'en dresser un plan, qui fut vû depuis par la Compagnie, & sur lequel il fut ordonné qu'il confèreroit avec * Messieurs de Bourzeys, de Gombauld, & de Gomberville. Mais j'aurai une autre occasion de vous parler plus à propos de ce plan, & d'en rapporter même un abrégé ; qui vous fera bien juger de quelle estime & de quelles louanges il étoit digne.

Quant aux Statuts de l'Académie, le § premier qui travailla sur ce sujet par ordre

* Regîtres, 27 Mars 1634.

§ Regîtres, 27 Mars 1634.

ordre de la Compagnie, fut M. du Chaſtelet Conſeiller d'Etat. Après qu'on eut vû ſon travail, il fut ordonné qu'il en confèreroit avec les mêmes Meſſieurs de Bourzeys, de Gombauld, & de Gomberville. Depuis il fut arrêté que tous les Académiciens ſeroient exhortez à donner leurs mémoires par écrit ſur cette matiére. J'ai vû neuf de ces mémoires, ou avis des particuliers Académiciens, qui ſont ceux de Meſſieurs Faret, de Gombauld, Chapelain, Conrart, Sirmond, du Chaſtelet, Bardin, Colletet, & Baudoin. Je ne m'arrêterai point à vous dire ce qu'ils contiennent; mais je crois pouvoir remarquer en paſſant deux choſes, qui n'ont point été ſuivies dans les Statuts. L'une qui eſt dans le mémoire de M. de Gombauld, & que je rapporte ici comme un témoignage de ſa piété & de ſa vertu; c'eſt qu'il propoſoit que chacun des Académiciens fût tenu de compoſer tous les ans une piéce ou petite ou grande, à la louange de Dieu. L'autre qui m'a ſemblé fort étrange, quoiqu'elle fût demandée par M. Sirmond, homme d'ailleurs

t

d'un jugement fort solide ; c'est qu'il vouloit que tous les Académiciens fussent obligez par serment, à employer les mots approuvez par la pluralité des voix dans l'Assemblée : de sorte que si cette loi eût été reçuë, quelque aversion particuliére qu'on eût pu avoir pour un mot, il eût fallu nécessairement s'en servir ; & qui en eût usé d'autre sorte, auroit commis, non pas une faute, mais un péché. Tous ces mémoires furent remis entre les mains de quatre Commissaires, Messieurs du * Chastelet, Chapelain, Faret, & Gombauld, pour prendre de chacun ce qu'ils trouveroient de meilleur : & après leur choix M. Conrart, qui, en qualité de Sécrétaire, avoit aussi assisté à toutes ces conférences particuliéres, digéra, & coucha par écrit les articles des Statuts. Ils furent lûs, examinez, & approuvez par la Compagnie.

Le même M. Conrart avoit été chargé de dresser les Lettres patentes pour § la

* Regîtres, 4 Décembre 1634.
§ Regîtres, 13 Novembre 1634.

la fondation de l'Académie; ce qui sembloit lui appartenir doublement, puisqu'il se trouvoit, & Sécrétaire de l'Académie, & Sécrétaire du Roi. Après qu'il les eut luës dans l'Assemblée, * Messieurs du Chastelet, de Serizay, & de Cérisy, eurent ordre de les revoir avec lui, & de les faire voir à M. le Garde des Sceaux: & M. de Boisrobert, à M. le Cardinal. Je crois que vous me saurez bon gré de les avoir ici insérées au long, puisqu'elles servent de fondement à tout le reste, & que d'ailleurs elles sont conçûës en termes fort purs & fort élégans, qui sans s'écarter des clauses & des façons de parler ordinaires de la Chancellerie, sentent néanmoins la politesse de l'Académie & de la Cour.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: à tous présens & à venir, SALUT. Aussi-tôt que Dieu nous eut appelez à la conduite de cet Etat, nous eumes pour but, non-seulement de rémédier aux desordres que les guerres civiles dont il a si long-temps été affligé

* Regîtres, 2 Janvier 1635.

affligé, y avoient introduits; mais aussi de l'enrichir de tous les ornemens convenables à la plus illustre & la plus ancienne de toutes les Monarchies, qui soient aujourd'hui dans le monde. Et quoique nous ayons travaillé sans cesse à l'exécution de ce dessein, il nous a été impossible jusqu'ici d'en voir l'entier accomplissement. Les mouvemens excitez si souvent dans la plusspart de nos provinces, & l'assistance que nous avons été obligez de donner à plusieurs de nos Alliez, nous ont divertis de toute autre pensée, que de celle de la guerre, & nous ont empêchez de joüir du repos que nous procurions aux autres. Mais comme toutes nos intentions ont été justes, elles ont eu aussi des succès heureux. Ceux de nos voisins qui étoient oppressez par leurs ennemis, vivent maintenant en assurance sous notre protection; la tranquillité publique fait oublier à nos sujets toutes les misères passées; & la confusion a cédé enfin au bon ordre que nous avons fait revivre parmi eux, en rétablissant le commerce, en faisant observer exactement la discipline militaire dans nos armées, en réglant nos finances, & en réformant le luxe. Chacun sait la part que notre

très-cher & très-amé cousin le Cardinal Duc de Richelieu a eue en toutes ces choses, & nous croirions faire tort à la suffisance, & à la fidélité qu'il nous a fait paroître en toutes nos affaires, depuis que nous l'avons choisi pour notre principal Ministre, si en ce qui nous reste à faire pour la gloire & pour l'embellissement de la France, nous ne suivions ses avis, & ne commettions à ses soins la disposition & la direction des choses qui s'y trouveront nécessaires. C'est pourquoi lui ayant fait connoître notre intention, il nous a représenté qu'une des plus glorieuses marques de la félicité d'un Etat, étoit que les Sciences & les Arts y fleurissent, & que les Lettres y fussent en honneur, aussi-bien que les Armes, puisqu'elles sont un des principaux instrumens de la vertu. Qu'après avoir fait tant d'exploits mémorables, nous n'avions plus qu'à ajoûter les choses agréables aux nécessaires, & l'ornement à l'utilité; & qu'il jugeoit que nous ne pouvions mieux commencer que par le plus noble de tous les arts, qui est l'Eloquence. Que la langue Françoise qui jusqu'à présent n'a que trop ressenti la négligence de ceux qui l'eussent pû ren-

être la plus parfaite des modernes, est plus capable que jamais de le devenir, vû le nombre des personnes qui ont une connoissance particulière des avantages qu'elle posséde, & de ceux qui s'y peuvent encore ajoûter. Que pour en établir des règles certaines, il avoit ordonné une Assemblée, dont les propositions l'avoient satisfait : si bien que pour les exécuter, & pour rendre le langage François, non-seulement élégant, mais capable de traiter tous les arts, & toutes les sciences, il ne seroit besoin que de continuer ces conférences ; ce qui se pourroit faire avec beaucoup de fruit, s'il nous plaisoit de les autoriser, de permettre qu'il fût fait des Réglemens & des Statuts pour la police qui doit y être gardée, & de gratifier ceux dont elles seront composées, de quelques témoignages honorables de notre bienveillance. A CES CAUSES, ayant égard à l'utilité que nos sujets peuvent recevoir desdites conférences, & inclinant à la priére de notredit cousin, nous avons de notre grace spéciale, pleine puissance & autorité Royale, permis, approuvé, & autorisé, permettons, approuvons, & autorisons par ces présentes, signées de notre

*main, lesdites assemblées & conférences. Voulons qu'elles se continuent désormais en notre bonne ville de Paris, sous le nom de l'*ACADE'MIE FRANÇOISE: *Que notredit cousin s'en puisse dire & nommer le Chef & Protecteur: Que le nombre en soit limité à quarante personnes: Qu'il en autorise les Officiers, les Statuts, & les Réglemens, sans qu'il soit besoin d'autres Lettres de nous que les présentes; par lesquelles nous confirmons dès maintenant comme pour lors, tout ce qu'il fera pour ce regard. Voulons aussi que ladite Académie ait un sceau avec telle marque & inscription qu'il plaira à notredit cousin, pour sceller tous les actes qui émaneront d'elle. Et d'autant que le travail de ceux dont elle sera composée, doit être grandement utile au Public, & qu'il faudra qu'ils y emploient une partie de leur loisir; notredit cousin nous ayant représenté que plusieurs d'entre eux ne se pourroient trouver que fort peu souvent aux assemblées de ladite Académie, si nous ne les exemptions de quelques-unes des charges onéreuses, dont ils pourroient être chargez, comme nos autres sujets, & si nous ne leur donnions moyen d'éviter la peine*

d'aller solliciter sur les lieux les procès qu'ils pourroient avoir dans les provinces éloignées de notre bonne ville de Paris, où lesdites assemblées se doivent faire : Nous avons à la priére de notredit cousin, exempté, & exemptons par ces mêmes présentes, de toutes tutelles & curatelles, & de tous guets & gardes, lesdits de l'ACADE'MIE FRANÇOISE, jusqu'audit nombre de quarante, à présent & à l'avenir ; & leur avons accordé & accordons le droit de Committimus de toutes leurs causes personnelles, possessoires, & hypothéquaires, tant en demandant qu'en défendant, pardevant nos amez & féaux Conseillers les Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, ou les gens tenans les Requêtes de notre Palais à Paris, à leur choix & option, tout ainsi qu'en joüissent les Officiers domestiques, & commensaux de notre maison. Si donnons en mandement à nos amez & féaux Conseillers les gens tenans notre Cour de Parlement à Paris, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, & à tous autres nos Justiciers & Officiers qu'il appartiendra, qu'ils fassent lire & regîtrer ces présentes, & joüir de toutes les choses

qui y sont contenuës, & de ce qui sera fait & ordonné par notredit cousin le Cardinal Duc de Richelieu, en conséquence & en vertu d'icelles, tous ceux qui ont déja été nommez par lui, ou qui le seront ci-après, jusqu'au nombre de quarante, & ceux aussi qui leur succéderont à l'avenir, pour tenir ladite ACADE'MIE FRANÇOISE: *faisant cesser tous troubles & empêchemens qui leur pourroient être donnez. Et pour ce que l'on pourra avoir affaire des présentes en divers lieux, nous voulons qu'à la copie collationnée par un de nos amez & féaux Conseillers & Sécrétaires, foi soit ajoûtée comme à l'original. Mandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous exploits nécessaires, sans demander autre permission.* CAR TEL EST NOTRE PLAISIR, *nonobstant oppositions ou appellations quelconques, pour lesquelles nous ne voulons qu'il soit différé, dérogeant pour cet effet à tous Edits, Déclarations, Arrêts, Réglemens, & autres Lettres contraires aux présentes. Et afin que ce soit chose ferme & stable à toûjours, nous y avons fait mettre notre scel, sauf en autres choses notre*

notre droit, & d'autrui en toutes. Donné à Paris au mois de Janvier l'an de grace 1635, & de notre regne le 15. Signé, *LOUIS. Et sur le repli: Par le Roi,* DE LOMENIE. *Et scellées du grand sceau de cire verte, sur lacs de soie rouge & verte.*

On eût ajoûté aux autres priviléges, & en apparence facilement obtenu l'exemption des tailles: mais parce que tous les Académiciens d'alors en étoient exempts, ou par leur noblesse ou autrement, personne ne fut d'avis de la demander, de peur qu'il ne semblât en avoir besoin pour lui-même, & ils préférérent un honneur assez imaginaire au solide & véritable intérêt de leurs successeurs.

Il ne fut pas difficile de faire sceller ces Lettres: M. le Garde des Sceaux avoit lui-même trop d'inclination à cette sorte d'exercices, pour y apporter de la résistance. C'est pourquoi dès que les Députez lui en parlérent, il * leur donna toutes les bonnes paroles qu'ils pouvoient souhaiter. Un peu après même

* Regîtres, 4 Décembre 1634.

* même il fit dire à la Compagnie par M. de Cérisy, qu'il desiroit d'être compris dans le Tableau des Académiciens, qu'on avoit fait depuis peu. Vous verrez ailleurs comment cette proposition fut reçuë; maintenant il vous suffit de savoir qu'il scella les Lettres incontinent après, & qu'elles furent rapportées à l'Académie par M. de Cérisy le 29 Janvier 1635.

Il ne restoit plus que deux choses pour l'entier établissement de ce Corps: l'une, de faire autoriser ses Statuts par le Cardinal, suivant le pouvoir que les Lettres lui en donnoient: l'autre, de faire vérifier ces Lettres au Parlement. La premiére fut fort aisée; la seconde au contraire, accompagnée de beaucoup de difficultez & de longueurs. § Pour faire autoriser les Statuts au Cardinal, qui étoit alors à Ruel, on lui députa les trois Officiers, avec M. de Boisrobert. J'ai oui dire à M. Conrart, qui étoit de cette députation comme Officier, & que vous reconnoîtrez à mon

* Regîtres, 5 Février. 1635.
§ Regîtres, 8 Janvier 1635.

mon avis pour juste juge de choses semblables, qu'il n'avoit jamais oüi mieux parler que fit le Cardinal en cette rencontre ; qu'il répondit à la harangue de M. de Serizay le Directeur, comme s'il l'eût vûë long-temps auparavant, & qu'il eût eu le loisir de se préparer sur tous les chefs, & presque sur tous les mots qu'elle contenoit ; qu'il parla premiérement pour l'Académie en général, puis s'adressa aux quatre députez, & enfin à chacun d'eux à part ; mais si à propos, avec tant de grace, de civilité, de majesté, & de douceur, qu'il ravit en admiration tous ceux qui s'y rencontrérent. Il se fit au reste laisser les Statuts pour les voir, & les renvoya quelque temps après signez de sa main, & contre-signez par Charpentier son Sécrétaire, & scellez de ses armes en placard. Mais il ne faut pas oublier, que ce fut après y avoir fait changer une seule chose, qui eût semblé être trop à son avantage, & marquer en lui quelque vanité. L'article cinquiéme des Statuts portoit, *Que chacun des Académiciens promettoit de révérer la vertu, & la*

mémoire de Monseigneur leur protecteur. Il desira que cet article fût ôté ; & la * Compagnie ordonna qu'il le seroit, pour obéïr à son Eminence ; mais qu'il en seroit fait mention dans les Regîtres.

Je serois maintenant ennuyeux, sans doute, si j'entreprenois de vous raconter par le menu, combien il fallut au contraire de temps & de peine pour faire vérifier les Lettres patentes au Parlement. Après qu'elles eurent été § signées en commandement par M. de Loménie Sécrétaire d'Etat, qu'on appeloit alors M. de la Villauclair, & qui est aujourd'hui M. le Comte de Brienne ; à quoi on ne trouva point ¶ de difficulté ; elles furent mises entre les mains de M. Hennequin de Bernay Conseiller en la Grand'Chambre pour en faire le rapport. On ordonna diverses députations, tant à lui qu'à Mes* sieurs les gens du Roi, & à M. le premier Président le Jay ; mais elles furent toutes

* Regîtres, 12. Février 1635.
§ Regîtres, 29. Janvier 1635.
¶ Regîtres, 5 Février 1635.
* Regîtres, 12 & 19 Mars, 16 Avril 1635.

toutes inutiles. Et bien que pour donner plus de force aux sollicitations, après les deux premiéres on eût résolu de ne les plus faire au nom de la Compagnie, mais de la part de M. le Cardinal, qui le trouvoit bon ainsi; & * qu'en son nom Messieurs des Marests, de Bautru, & de Boisrobert eussent été voir le premier Président: il leur avoit donné peu d'espérance d'obtenir ce qu'ils desiroient. Cela fut cause que le Cardinal sur la plainte qui lui en fut § faite par M. de Boisrobert, de la part de la Compagnie, écrivit au premier Président la lettre suivante.

MONSIEUR, Je ne prends pas la plume pour vous représenter le mérite des personnes dont l'Académie Françoise nouvellement établie à Paris est composée, parce que la plusspart ayant l'honneur d'être connus de vous, vous ne l'ignorez pas à mon avis; mais bien pour vous conjurer de vouloir en cette considération, & de l'affection que je leur porte en général & en particulier, contribuer

le

* Regîtres, 30 Juillet 1635.

§ Regîtres, 10 Décembre 1635.

le pouvoir que vous avez dans votre Parlement pour la vérification des privileges qu'il a plû à sa Majesté leur accorder à ma supplication, étant utiles & nécessaires au public, & ayant un dessein tout autre que celui qu'on vous a pû faire croire jusqu'ici. Je ne doute point que vous n'apportiez en cette occasion pour leur contentement toute la facilité qu'il vous sera possible, & qu'ils ont lieu de se promettre de ma recommandation envers vous, vous assurant qu'outre l'obligation que ces Messieurs vous auront de la faveur que vous leur départirez en ce rencontre, je prendrai part à leur ressentiment, pour vous témoigner le mien par tout où j'aurai moyen de vous servir, & de vous faire connoître par effet que je suis,

MONSIEUR,

Le 6 Decemb. 1635. *Votre très-affectionné serviteur,*
LE CARD. DE RICHELIEU.

Une copie de cettre Lettre fut lûë dans l'Académie*; & parce que le Procureur Général avoit témoigné le desirer ainsi, on obtint encore trois lettres

* Regîtres, 17 Décembre 1635.

tres de cachet du Roi ; l'une pour lui, & pour les Avocats Généraux ; l'autre * pour le Parlement ; & la troisiéme, pour le premier Président le Jay. Le Procureur Général d'alors étoit ce grand homme, à qui j'ai de très-grandes obligations, M. Molé, maintenant Garde des Sceaux de France. Ces Lettres étoient toutes écrites au même sens, & il suffit de vous en rapporter une pour vous faire connoître les autres.

DE PAR LE ROI.

NOS AMEZ ET FE'AUX, *Nous avons ci-devant par Lettres patentes en forme d'Edit du mois de Janvier dernier, voulu & ordonné être fait l'établissement d'une* ACADE'MIE FRANÇOISE, *en notre bonne ville de Paris, laquelle n'étant composée que de personnes de grand mérite & savoir, ne peut être que beaucoup avantageuse au Public, & à la réputation & accroissement du nom François.* A CES CAUSES, *Nous voulons & vous mandons que vous ayez à procéder à l'enregitrement*

* Regîtres, 17, 24, & 30. Décembre 1635.

regîtrement des susdites Lettres, selon leur forme & teneur, & faire jouir cette Compagnie des priviléges desquels nous l'avons voulu avantager, sans y apporter aucune longueur, restriction, ni difficulté. Si n'y faites faute. Car tel est notre plaisir. Donné à S. Germain en Laye le 30 jour de Décembre 1635. Signé, *LOUIS.* Et plus bas, DE LOMENIE. Et au dessus : *A nos amez & féaux Conseillers les gens tenans notre Cour de Parlement de Paris.*

Outre tout cela, le Cardinal témoigna au Procureur Général qui l'étoit allé voir à Conflans, qu'il desiroit absolument cette vérification, & qu'ayant donné son seing aux Statuts de l'Académie, il l'avoit jugée digne des priviléges qui lui étoient accordez. Il fit aussi entendre au premier Président, que pour peu qu'on apportât encore de longueurs ou d'obstacles à cette affaire, il feroit présenter & vérifier les Lettres au grand Conseil. On continua les sollicitations en son nom ; & ceux * qui les faisoient, disoient de sa part qu'il

* Regîtres, 9 Juin 1636.

qu'il avoit défendu à l'Académie de s'en mêler, voulant qu'elle ne reçût cette grace que de lui. Enfin, le Procureur général donna ses conclusions favorables, & M. Savarre Conseiller en * la grand'Chambre, entre les mains duquel les Lettres avoient passé, témoigna aussi qu'il étoit très-bien disposé, ajoûtant même, *Qu'il ne croyoit pas avoir reçu un plus grand honneur depuis qu'il étoit dans le Parlement, que de contribuer quelque chose à l'établissement de l'Académie.* Il n'eut pourtant pas cette satisfaction; car il devint malade peu de jours après; & soit qu'il y eût encore d'autres empêchemens, soit que sa maladie qui fut longue, & dont il mourut à la fin, en fût la cause; tant y a que les Lettres retournérent entre les mains de M. de Bernay, & ne furent vérifiées qu'un an après ou davantage, le 10 Juillet 1637, avec cette clause, *A la charge que ceux de ladite Assemblée & Académie, ne connoîtront que de l'ornement, embellissement & augmentation de la langue Françoise, & des livres*

* Regîtres, 16 Juin 1636.

livres qui seront par eux faits, & par autres personnes qui le desireront & voudront.

L'Académie, assemblée trois jours après, vouloit députer au Cardinal pour le remercier : mais il lui fit dire * par M. de Boisrobert, qu'il ne le desiroit pas, & qu'ils allassent seulement remercier M. de Bernay rapporteur, M. le Procureur général, & M. le premier Président ; ce qui fut fait par les trois Officiers. Ensuite M. du Tillet, Greffier du Parlement, envoya l'Arrêt de vérification à l'Académie lors assemblée, le dernier de Juillet de la même année : son Sécrétaire qu'il en avoit chargé, fut introduit dans l'Assemblée, & remercié de la part du Corps par le Directeur.

Ainsi l'Académie Françoise, bien qu'elle s'assemblât cependant, & fit les mêmes conférences qu'aujourd'hui, ne fut toutefois entiérement établie que trois ans & quelques mois après qu'on eut commencé d'y travailler ; car on employa depuis le mois de Février de l'année 1634, jusqu'à celui de l'année suivante.

* Regîtres, 13 Juillet 1637.

suivante 1635, à lui donner la forme qu'elle devoit avoir, à dresser ses Statuts, & à faire sceller l'Edit de son érection; & depuis ce mois de Février 1635, jusqu'à celui de Juillet 1637, à faire vérifier cet Edit au Parlement.

Quand vous lirez cet ouvrage, je ne doute point que vous ne cherchiez avec quelque étonnement par quelle raison, ou par quel caprice, un Corps si judicieux que le Parlement de Paris, consentoit avec tant de peine à un dessein, je ne dirai pas si innocent, je dirai même si louable. Mais pour mieux comprendre quelle étoit la disposition du Parlement, il faut se représenter quelle étoit alors celle de toute la France, où le Cardinal de Richelieu ayant porté l'autorité Royale beaucoup plus haut que personne n'avoit fait encore, étoit aimé & adoré des uns, envié des autres, haï & détesté de plusieurs, craint & redouté presque de tous. Outre donc que l'Académie étoit une institution nouvelle, qui n'eût pas manqué d'elle-même de partager les esprits, & d'avoir des approbateurs, & des ennemis tout ensemble;

on la regardoit comme l'ouvrage de ce Ministre, & on en jugeoit ou bien ou mal, suivant la passion dont on étoit prévenu pour lui. Ceux qui lui étoient attachez, parloient de ce dessein avec des loüanges excessives: jamais à leur dire les siécles passez n'avoient eu tant d'éloquence que le nôtre en devoit avoir. Nous allions surpasser tous ceux qui nous avoient précédez, & tous ceux qui nous suivroient à l'avenir; & la plus grande partie de cette gloire étoit dûë à l'Académie, & au Cardinal. Au contraire ses envieux & ses ennemis traitoient ce dessein de ridicule; accusoient l'Académie d'inventer des mots nouveaux; de vouloir imposer des loix à des choses qui n'en pouvoient recevoir; & ne cessoient de la décrier par des railleries & par des satires. Le peuple aussi, & les personnes, ou moins éclairées, ou plus défiantes, à qui tout ce qui venoit de ce Ministre étoit suspect, ne savoient si sous ces fleurs il n'y avoit point de serpent caché, & appréhendoient pour le moins que cet établissement ne fût un nouvel appui de sa

domination : que ce ne fussent des gens à ses gages, payez pour soûtenir tout ce qu'il feroit, & pour observer les actions & les sentimens des autres. On disoit même qu'il retranchoit quatre-vingt mille livres de l'argent des boües de Paris, pour leur donner deux mille livres de pension à chacun ; & cent autres choses semblables.

Et sur ce sujet, si vous me permettez de mêler les choses plaisantes aux sérieuses, & d'oublier pour un peu de temps le Parlement de Paris, auquel je ne manquerai pas de revenir : je puis vous faire deux contes, qui serviront non-seulement à vous divertir, mais encore à vous confirmer ce que je viens de vous dire sur l'opinion que le vulgaire avoit de l'Académie.

Le premier est d'un certain marchand de Paris, qui avoit, dit-on, fait déjà le prix d'une maison assez commode pour lui dans la ruë des Cinq-diamans, où logeoit M. Chapelain, chez qui l'Académie s'assembloit alors. Il prit garde qu'à certains jours il y avoit grand abord de carosses ; il en demanda la cause, & l'apprit, & en

réformation du ſtyle ne regardoit que les Poëtes & les Orateurs. M. Dubourg voyant la plaiſante penſée qu'il avoit, pourſuit ſa pointe; répond que le Cardinal étoit plus fin qu'on ne croyoit; que depuis dix ans tous les partis qu'on avoit vûs, avoient eu ainſi de beaux commencemens & des prétextes honnêtes; mais qu'on viendroit infailliblement des Orateurs aux Procureurs; qu'on les condamneroit à l'amende pour chaque faute qu'ils feroient, ou que pour s'en racheter, on les contraindroit à payer de groſſes taxes: qu'un nommé *** qui étoit le ſien au Parlement de Toulouſe, étoit ruiné: car, ajoûtoit-il, le moyen qu'il ſe réforme maintenant; il y a trente ou quarante ans qu'il eſt au Palais, & lors même qu'il veut faire un compliment, il lui échappe toûjours quelque terme de chicane. Sur tout cela il prenoit M. de Fontrailles pour juge, qui ne manquoit pas d'approuver tout, & de conſentir à tout, ni ce jeune Gentilhomme non plus de s'obſtiner au contraire: ce qu'il fit durant une après-ſoupée entiére, avec tant de zéle pour la dé-

fenſe de la vérité, & un tel dépit de voir de ſi honnêtes gens dans une opinion ſi étrange, que ce conte, qui vous ſemblera peut-être froid en le liſant, ne me repaſſe jamais dans l'eſprit encore aujourd'hui, ſans me donner envie de rire.

Or, pour revenir maintenant au Parlement de Paris, & à la difficulté qu'il faiſoit de vérifier l'Edit de l'Académie; vous ne croirez pas, & perſonne ne s'imaginera ſans doute, qu'il appréhendât pour le ſtyle des Procureurs. Quant à moi, voici ce que j'en penſe. Ce grand corps, où il y a toûjours quelques perſonnes extraordinaires, parmi beaucoup d'autres qui ne le ſont pas, étoit diviſé, ſi je ne me trompe, ſur le ſujet de l'Académie, & du Cardinal de Richelieu, par les mêmes paſſions, & par les mêmes opinions qui diviſoient tout le reſte de la France, excepté peut-être qu'il y avoit en cette Compagnie moins d'affection pour lui que par tout ailleurs, & que la pluſpart le conſidéroient en eux-mêmes comme l'ennemi de leur liberté, & l'infracteur de leurs priviléges. J'eſtime

donc qu'il y pouvoit avoir trois partis dans le Parlement sur ce sujet. Le premier, & le moindre, de ceux qui jugeant sainement des choses, ne voyoient rien ni à blâmer, ni à mépriser dans ce dessein. Le second, de ceux qui pour être ou animez contre le Cardinal, ou trop attachez à la seule étude du Palais, & des affaires civiles, se mocquoient de cette institution, comme d'une chose puérile; & de ceux-là il y en eut un (à ce que j'ai appris) qui opinant sur la vérification des Lettres dit, *Que cette rencontre lui remettoit* (4) *en mémoire ce qu'avoit fait autrefois un Empereur, qui après avoir ôté au Sénat la connoissance des affaires publiques, l'avoit consulté sur la sausse qu'il devoit faire à un grand Turbot qu'on lui avoit apporté de bien loin.* Je crois enfin qu'il y avoit un troisiéme & dernier parti, qui peut-être n'étoit

(4) Le Conseiller de Grand'Chambre qui tint ce discours, étoit M. Scarron, pére du fameux Poëte de ce nom. Il donna d'autres sujets de mécontentement au Cardinal de Richelieu, qui enfin l'exila, & supprima sa charge en 1641.

noit pas le moins puissant, de ceux qui tenant tout pour suspect, appréhendoient, aussi-bien que le vulgaire, quelque dangereuse conséquence de cette institution. J'en ai deux preuves presque convaincantes ; la premiére, cette lettre du Cardinal, où vous voyez qu'il assure le premier Président, *Que les Académiciens ont un dessein tout autre que celui qu'on avoit pû lui faire croire.* La seconde, cette clause de l'Arrêt de vérification, *Que l'Académie ne pourra connoître que de la langue Françoise, & des livres qu'elle aura faits, ou qu'on exposera à son jugement* : comme s'il y eût eu quelque danger qu'elle s'attribuât d'autres fonctions, & qu'elle entreprît de plus grandes choses. Et c'est-là, comme je pense, la cause des obstacles qu'on apporta durant deux ans à la vérification de ces Lettres.

Je finirois en ce lieu cette premiére partie de mon travail, touchant la naissance & la fondation de l'Académie : mais il me souvient que j'ai parlé en passant des satires qu'on fit d'abord contre elle ; & que pour ne rien ometre, il est à propos de vous en dire ici

quelque chose, comme d'autant de circonstances de son établissement.

Le premier qui écrivit contre l'Académie, fut l'Abbé de Saint-Germain, qui étoit alors à Bruxelles, accompagnant la Reine-Mére Marie de Médicis dans son exil. Comme il déchiroit sans cesse par ses écrits, & avec une animosité étrange, toutes les actions du Cardinal de Richelieu, il ne manqua pas de parler fort injurieusement de l'Académie Françoise, qu'il confondoit même avec cette autre Académie, que le Gazetier Renaudot avoit établie au Bureau d'Adresse; soit qu'il voulût ainsi se méprendre, soit qu'en effet il ne fût pas bien informé de ce qui se passoit à Paris. L'Académie ne voulut point y répondre par un ouvrage exprès; mais M. du Chastelet qui en étoit, & qui répondoit alors pour le Cardinal à la plufpart de ces libelles de Bruxelles, fut prié après la proposition qu'il en fit lui-même dans * l'Assemblée, d'ajoûter sur ce sujet quelques lignes, qui furent ensuite lûës

* Regîtres, 4 & 30 Juillet 1635.

lûës & approuvées par la Compagnie. Les piéces de l'Abbé de Saint-Germain contre le Cardinal de Richelieu, ont été imprimées depuis à Paris en deux volumes, après la mort du feu Roi Loüis XIII. Les réponses de M. du Chastelet étoient dans une piéce qu'il n'acheva point, étant prévenu par la mort, & qui n'a point été imprimée.

De toutes les autres choses qui ont été faites contre cette Compagnie, je n'en ai vû que trois qui méritent qu'on en parle. La premiére, est cette *Comédie de l'Académie*, qui après avoir couru long-temps manuscrite, a été enfin imprimée en l'année 1650, mais avec beaucoup de fautes, & sans nom, ni de l'Auteur, ni de l'Imprimeur. Quelques-uns ont voulu l'attribuer à un (5) des Académiciens même, parce que

(5) A. M. de Saint-Amant. Chevreau, pag. 307 de ses *Chevræana*, dit que cette Comédie est du Comte d'Etlan, fils du Maréchal de Saint-Luc. Il n'y a pas à douter qu'elle ne soit de M. de Saint-Evremont, puisqu'elle a été insérée après sa mort dans le Recüeil de ses autres ouvrages; mais remaniée, & fort différente de ce qu'elle est dans l'édition faite en 1650.

que cet ouvrage ne se rapporte peut-être pas mal à son style, à son esprit, & à son humeur, & qu'il y est parlé de lui comme d'un homme qui ne fait guére d'état de ces conférences: mais quelques-autres m'ont assuré qu'elle étoit d'un Gentilhomme Normand, nommé M. de Saint-Evremont: & véritablement, si l'Auteur de cet écrit étoit de l'Académie, je dirois qu'il y auroit mis plusieurs choses à dessein, pour faire croire qu'il n'en étoit pas; comme quand il fait M. Tristan Académicien, qui ne l'étoit point encore, & ne l'a été que plus de dix ans après; & quand aussi il introduit le Marquis de Bréval, délibérant s'il doit aller à la guerre, ou demeurer à l'Académie: le Marquis de Bréval, dis-je, qui n'en a jamais été, & duquel je ne trouve aucune mention petite ni grande dans les regîtres, ni dans les mémoires qui m'ont été communiquez. Cette piéce, quoique sans art & sans régles, & plustôt digne du nom de Farce, que de celui de Comédie, n'est pas sans esprit, & a des endroits fort plaisans.

La seconde, dont j'ai à vous parler,

& qui a été moins vûë que les autres, est intitulée : *Rôle des présentations faites aux grands jours de l'Eloquence Françoise.* C'est comme un regître de quelques requêtes ridicules pour la conservation, ou bien pour la suppression de certains mots, suivies d'autant de réponses imaginaires de l'Académie : comme par exemple, *Se sont présentez les Sécrétaires de saint Innocent, requerans, qu'il soit déclaré que le mot de* Sécrétaire *ne peut signifier en bon François le Clerc d'un Conseiller.* Réponse, *Seront sur ce faites remontrances au Roi de la Bazoche. S'est présenté H. Fierbras, cadet Gascon, se faisant fort de tous ceux de son pays, & requerant qu'on n'ôtât pas le point à leur honneur, ni l'éclaircissement à leur épée.* Réponse, *Pour ce qui est du point, soit communiqué aux Professeurs des Mathématiques; & pour l'éclaircissement, renvoyé aux Fourbisseurs.* Quelqu'un m'a dit que ce *Rôle des présentations* étoit de l'Auteur (6) du *Francion*, & du *Berger extravagant.*

(6) Charles Sorel, de qui l'on a encore un autre ouvrage contre l'Académie, sous ce ti-

gant. On l'imprima d'abord, & il a été réimprimé depuis en même volume que la Comédie ; mais fort tronqué, & changé en diverses sortes.

La derniére de ces trois piéces est cette ingénieuse *Requête des Dictionnaires*, qu'un Imprimeur a aussi publiée naguéres en petit, avec beaucoup de fautes, & qui depuis a été imprimée plus correctement *in-quarto*. Tout le monde sait qu'elle a été composée par M. Ménage, homme non-seulement fort savant, & fort poli ; mais encore plein d'honneur, & d'une solide vertu. Il a toûjours beaucoup estimé lui-même l'Académie, & en a parlé honorablement en plusieurs de ses ouvrages ; il étoit aussi ami particulier & intime, comme il l'est encore aujourd'hui, de plusieurs des Académiciens, dont il est parlé dans cette Requête ; & ne l'entreprit, comme il le proteste lui-même, par aucun mouvement de haine ou d'envie ; mais seulement

tre : *Discours sur l'Académie Françoise, pour sçavoir si elle est de quelque utilité aux Particuliers & au Public*. Paris, 12. 1654.

lement pour se divertir, & pour ne point perdre les bons mots qui lui étoient venus dans l'esprit sur ce sujet. Aussi la supprima-t-il après l'avoir faite, & elle est demeurée plus de dix ans cachée parmi ses papiers, jusqu'à ce qu'une (7) personne qui les avoit tous en garde se laissa dérober celui-là par quelqu'un, que nous connoissons, qui en donna bien-tôt après plusieurs copies.

Ces trois écrits, & tous les autres qu'on a faits contre l'Académie, prennent pour fondement une chose qui n'est pas, & dépeignent les Académiciens comme des gens qui ne travaillent nuit & jour qu'à forger bizarrement des mots, ou bien à en supprimer d'autres, plustôt par caprice que par raison : cependant ils ne pensent

(7) Ménage, dans son Anti-Baillet, chap. XXXXII, donne là-dessus de longs éclaircissemens ; mais dont on peut bien se passer ici.

Une lettre non imprimée de Balzac, du 4 Juin 1646, m'apprend que de tous les Académiciens nommez dans cette *Requête burlesque*, il n'y eut que l'Abbé de Boisrobert qui s'en fâchât sérieusement.

sent à rien moins, & dès qu'une question sur la Langue se présente, ils ne font que chercher l'usage, qui est le grand maître en semblables matières, & conclure en sa faveur. Pour moi, qui ai vû fort exactement tous leurs Regîtres, je puis leur rendre ce témoignage; que j'y ai bien rencontré plusieurs belles & raisonnables décisions, dont M. de Vaugelas a tiré une partie de ses Remarques; mais que je n'y ai point trouvé de trace d'un seul de ces grotesques Arrêts, qui leur sont attribuez dans ces Satires. On leur faisoit donc accroire toutes ces choses: & comme vous savez que chaque particulier a quelquefois des aversions, desquelles il ne sauroit rendre raison, pour certains mots, & certaines phrases, dont il n'aime pas à se servir; si quelqu'un de ce Corps témoignoit une de ces aversions, en riant, ou autrement, l'envie & la médisance faisoient d'abord passer cela pour une décision Académique. Il se trouva, par exemple, que M. de Gomberville n'aimoit pas à se servir du mot, *CAR*, qui à la vérité est en-

aux yeux, s'il est souvent répété, & qui est bien plus nécessaire dans les discours de raisonnement, que dans les Romans, & dans les Poësies. Il se vanta un jour de n'avoir jamais employé ce mot dans les cinq volumes de Polexandre, où l'on m'a dit, néanmoins, qu'il se trouve trois fois ; on conclud aussi-tôt de son discours, que l'Académie vouloit bannir le *CAR* ; & bien qu'elle n'en ait jamais eu la moindre pensée, on en fit mille railleries ; & ce fut le sujet de cette agréable lettre de Voiture, qui commence, *Mademoiselle, CAR étant d'une si grande considération en notre langue*, &c.

L'Académie témoigna son jugement, en ce que se mettant au-dessus de la calomnie, elle ne daigna pas s'émouvoir de tous les écrits qu'on fit contre elle. Dès le commencement même, & avant qu'on en eût encore vû aucun, elle avoit comme résolu de ne point répondre à tous ceux qu'on pourroit faire sur ce sujet ; & de peur que quelque particulier ne l'entreprît de son chef, elle avoit mis un article exprès dans ses Statuts, qui défendoit à

tous ceux du Corps de s'en mêler, sans en avoir obtenu la permission, & sans une délibération publique.

Les Académies d'Italie semblent avoir passé plus avant, & avoir voulu non-seulement mépriser, mais encore prévenir, & (pour ainsi dire) braver la médisance, s'étant donné elles-mêmes des noms très-injurieux. Ainsi l'Académie *degl' Intronati*, si vous recherchez l'origine de ce mot, veut dire l'Académie des Hébétez, ou des Stupides; car *intronato* signifie proprement un homme que le bruit du tonnerre a étourdi, & à qui il a fait perdre le jugement: & plusieurs autres de ces Académies, qui sont venuës depuis, à l'imitation de celle-là, n'ont pas pris des noms plus honorables.

II.

MAis il est temps de venir à ma seconde partie, qui sera beaucoup plus courte que la premiére, & où je dois vous entretenir des Statuts

de l'Académie Françoise, & en même temps des jours, des lieux, & de la forme de ses Assemblées.

J'ai lû autrefois avec plaisir, que cette même Académie *degl' Intronati* de Sienne, dont je viens de parler, se contenta d'établir en sa naissance six loix fondamentales fort courtes.

1. *Orare.*	1. Prier.
2. *Studere.*	2. Etudier.
3. *Gaudere.*	3. Se réjouïr.
4. *Neminem lædere.*	4. Ne faire tort à personne.
5. *Non temere credere.*	5. Ne croire pas légérement.
6. *De mundo non curare.*	6. Ne se soucier point du monde.

Peut-être que depuis, & avec le temps, on ajoûta de nouvelles loix à ces premiéres: mais quoiqu'il en soit, il est bien certain qu'à mesure qu'une Compagnie grossit, & qu'elle se compose d'un plus grand nombre de personnes, qui n'ont pas toutes un même génie, ni un même esprit; & qui en mourant doivent faire place à d'au-

tres; elle a besoin de quelque plus grand nombre de Statuts, pour éviter la confusion & le désordre.

Ceux de l'Académie Françoise contiennent cinquante articles, écrits d'un style, tel que doit être celui des loix, clair, brief, & simple, sans aucune affectation de raisonnement.

J'en rapporterai seulement quelques-uns des principaux, passant par dessus les autres, dont il y en a plusieurs qui ont été, ou changez expressément par une délibération de tout le Corps, ou abrogez tacitement par l'usage, comme il est arrivé de tout temps, & comme il arrivera sans cesse, en toutes les sociétez humaines.

Par ces Statuts, l'Académie doit avoir un sceau, pour sceller en cire bleuë tous les actes expédiez par son ordre. En ce sceau doit être gravée l'image de son Instituteur, avec ces mots: ARMAND CARDINAL DUC DE RICHELIEU, *Protecteur de l'Académie Françoise, établie en l'an 1635.*

Elle doit avoir aussi son contre-sceau, où doit être représentée une couronne

de laurier, avec ces mots, *A L'IMMORTALITE'.*

Elle doit avoir trois Officiers, un Directeur, un Chancelier, un Sécrétaire; & outre cela, un Libraire.

La fonction du Directeur est de présider aux assemblées, d'y faire garder le bon ordre, le plus exactement & le plus civilement qu'il peut, & *comme il se doit entre personnes égales*; ce qui est ainsi exprimé dans les Statuts. Il doit recueïllir les avis, suivant le rang où les Académiciens se trouvent fortuitement assis, commençant par celui qui est à sa main droite, & opinant lui-même le dernier, après les deux autres Officiers, comme ceux-là après tout le reste de l'Assemblée.

La fonction du Chancelier est de garder les sceaux, & de sceller tous les actes expédiez par l'ordre de l'Académie.

La fonction du Sécrétaire est d'écrire les résolutions, & d'en tenir regître, signer tous les actes, garder tous les titres & tous les papiers de l'Académie, & expédier des certificats à ceux du Corps, qui ont besoin de justifier qu'ils en sont. Il doit aussi écrire les

lettres de l'Académie ; & ſur ce ſujet il faut remarquer, en paſſant, que l'Académie en fait de deux ſortes. Tantôt toute la Compagnie parle dans la lettre, & alors on ſigne ainſi, par exemple, *Vos très-humbles ſerviteurs*, CONRART, *Sécrétaire de l'Académie Françoiſe.* Tantôt il n'y a que le Sécrétaire qui parle de la part du Corps en cette forme, ou quelque autre ſemblable, *L'Académie m'a ordonné de vous écrire*, & alors il ſigne de même que ſi c'étoit pour ſes affaires particuliéres, excepté que comme il écrit pour un Corps, il eſt plus réſervé aux termes de la ſouſcription des lettres.

En l'abſence du Directeur, le Chancelier préſide aux Aſſemblées ; & en l'abſence de tous les deux, le Sécrétaire.

Le Sécrétaire eſt perpétuel, & à vie; mais le Directeur, & le Chancelier ſe doivent (8) changer de deux mois en deux mois. On a prolongé pourtant quelquefois ce terme d'un commun conſentement,

(8) Aujourd'hui, & depuis très-long-temps, c'eſt ſeulement de trois mois en trois mois.

consentement, en diverses occasions. Messieurs de Serizay, & des Marests, qui furent les premiers dans ces deux charges au commencement de l'Académie, les exercérent jusqu'à son entier établissement, c'est-à-dire, près de quatre ans; depuis le 13 Mars 1634, jusqu'à l'onze Janvier 1638; quoiqu'ils eussent, durant tout ce temps-là, prié fort souvent la Compagnie * de leur donner des successeurs. On ne trouve plus dans les Regîtres de prolongations si grandes; mais il y en a plusieurs autres moindres, comme de quatre mois, de six mois, & d'un an entier.

Le Libraire de l'Académie est aussi perpétuel, quoiqu'il soit reçû avec cette condition, *tant qu'il plaira à la Compagnie*, qui signifie seulement, qu'elle seroit en liberté d'en prendre un autre, si bon lui sembloit. Sa charge est de se trouver aux assemblées de l'Académie, le plus souvent qu'il peut, pour recevoir ses ordres; & d'imprimer ses ouvrages, & ceux des parti-

culiers

* Regîtres, 8 Janvier 1635, & ailleurs.

culiers Académiciens, qui auront été examinez par elle, & à qui elle aura donné un certificat de son approbation. Le Statut (dont on commence pourtant à se dispenser depuis peu) porte, que c'est à ces ouvrages seulement qu'il est permis de mettre, *Par un tel de l'Académie Françoise*, & qu'ils ne peuvent être imprimez par autre Libraire que celui-là, qui est obligé de n'y rien changer après l'approbation de l'Académie, à laquelle pour cet effet il prête serment, lorsqu'il est reçû en cette charge.

Le Directeur, & le Chancelier doivent être élus par sort en cette forme. On prend autant de ballotes blanches qu'il y a d'Académiciens à Paris, entre lesquelles il y en a deux, dont l'une est marquée de deux points noirs, & l'autre d'un seul : toutes ces ballottes ensemble sont mises dans une boëte : chacun des Académiciens présens en prend une : on en prend aussi pour tous les autres qui sont à Paris, encore qu'ils ne soient pas alors dans l'Assemblée : celui qui trouve la ballotte marquée du point noir est Di-

recteur : celui qui trouve la ballotte marquée de deux points noirs est Chancelier.

Que si le sort tombe sur le Sécrétaire pour l'une de ces charges, il peut la remplir, comme je le trouve dans les regîtres, & elle n'est pas incompatible avec la sienne.

On a remarqué, comme un caprice de la fortune, que depuis le commencement de l'Académie jusques à maintenant, M. Chapelain, qui est sans doute des plus considérables de la Compagnie, ne s'est jamais trouvé Directeur, ni Chancelier.

Quant à la charge de Sécrétaire, on n'y peut parvenir que par le suffrage des Académiciens assemblez au nombre de vingt pour le moins.

Le même nombre de vingt est nécessaire (9) pour élire, ou pour destituer

(9) Dans certaines conjonctures, comme dans des temps de vacations, lorsqu'il n'est presque pas possible qu'on se trouve vingt Académiciens, l'usage est qu'une élection se puisse faire à dix-huit : pourvû, néanmoins, que des dix-huit présens, il n'y en ait pas un seul qui ré-

tuer un Académicien. Ces élections & destitutions se font par ballottes blanches & noires. Pour élire il faut que le nombre des blanches passe de quatre celui des noires : pour destituer il faut que celui des noires passe de quatre celui des blanches.

Il y a un article, par lequel personne ne peut être élû, qu'il ne soit agréable au Protecteur. Voilà pourquoi quand il y a une place vacante dans l'Académie, on y procéde en cette sorte. Le Directeur d'ordinaire, ou quelqu'autre des Académiciens, propose celui qui se présente pour la remplir ; ou s'il y en a plusieurs, on les propose (1) tous ensemble. Ensuite on charge quelqu'un de la Compagnie, de savoir si le Protecteur agrée qu'on délibére

clame pour la loi ; c'est-à-dire, qui demande que l'élection soit renvoyée à un autre jour où il y ait espérance d'être vingt.

Que si l'on ne se trouve pas vingt à la seconde convocation, cependant on ne laisse pas d'élire, quelque nombre que l'on soit.

(1) On verra, ci-dessous, que l'usage d'opiner de vive voix sur les élections, cessa dès 1634, à la réception de M. Laugier.

délibére sur la réception de cette personne, ou de ces personnes ; & après qu'il a donné son consentement, on fait l'élection par les ballottes, à la premiére assemblée. Je trouve dans le regître, que les Académiciens qui sont * dans Paris, & qui sont malades, peuvent envoyer (2) leur suffrage par écrit à la Compagnie.

Quand un Académicien est reçû, on doit lui faire lecture des Statuts, qu'il est exhorté de garder ; & lui faire signer sur

* Regîtres, 10 Mai 1650.

(2) Aujourd'hui, & depuis un temps immémorial, cet usage est aboli. Il faut, pour pouvoir donner son suffrage, être présent à l'Assemblée, dans le temps que l'on procéde à l'élection.

On y procéde ainsi. Chaque Académicien apporte un billet, où il a écrit le nom de celui qu'il juge à propos d'élire. Tous les billets sont mis entre les mains du Directeur & des autres Officiers, lesquels, avec l'un de la Compagnie, qui aura été tiré au sort, ouvrent ces billets hors du lieu de l'Assemblée, examinent pour qui est la pluralité des suffrages, le déclarent ensuite à la Compagnie, & tiennent secrets les noms des concurrens, qui ont eu moins de voix pour eux.

ſur le regître (3) l'acte de ſa réception.
Hors de ces élections, & en toutes les autres choſes, les avis ſe doivent dire tout haut : & il eſt porté que ce doit être ſans interruption, ni jalouſie ; ſans reprendre avec chaleur, ou mépris, les avis de perſonne ; ſans rien dire que de néceſſaire, & ſans répéter ce qui a été dit. Les partages ſont renvoyez à d'autres aſſemblées ſuivantes. Je trouve dans les regîtres, que quelquefois la déciſion en a été renvoyée au

Que ſi l'un des trois Officiers n'étoit pas préſent à l'Aſſemblée, on tire au ſort, non pas un ſeul Académicien, mais deux, pour aſſiſter à l'ouverture des billets ; en ſorte qu'il y ait toujours quatre témoins, qui autoriſent le rapport fait à la Compagnie.

(3) Aujourd'hui, en conſéquence d'une Délibération du 2 Janvier 1721, tout Académicien nouvellement reçu doit ſigner ſur le Re„ gître, Qu'il promet *ſur ſon honneur* de „ n'avoir aucun égard pour les ſollicitations, „ de quelque nature qu'elles puiſſent être. Qu'il „ n'engagera jamais ſa parole, & conſervera „ ſon ſuffrage libre, pour ne le donner le jour „ d'une élection, qu'à celui qui lui en pa„ roîtra le plus digne. Et il eſt dit qu'en ce „ cas la ſignature d'un Académicien lui tien„ dra lieu de *ſerment*.

au Protecteur : comme, par exemple, s'agissant de savoir si on feroit l'Oraison funébre du Cardinal de Richelieu, en public ou en particulier, & la Compagnie n'ayant pû en demeurer d'accord, on s'en remit à M. le Chancelier.

Ces mêmes Statuts contiennent beaucoup de choses touchant l'occupation de l'Académie ; desquelles j'aurai occasion de parler ailleurs. Seulement je remarque ici, Que les matiéres de Religion en sont bannies, & que si elle examine des piéces de Théologie, ce ne doit être que pour les termes, & pour la forme des ouvrages. Que pour les matiéres Politiques & Morales, il est dit qu'elles n'y seront traitées que conformément à l'autorité du Prince, à l'état du Gouvernement, & aux loix du Royaume.

Ceux qui ne sont pas de l'Académie ne peuvent être admis (4) dans les assemblées

* Regîtres, 16 Décembre 1642.

(4) Il y a eu quelques exemples du contraire, lorsque des Académies de Province ont envoyé des Députez à l'Académie Françoise.

assemblées ordinaires ou extraordinaires, sous quelque prétexte que ce soit : & quand il s'est trouvé quelqu'un qui a voulu présenter un livre à la Compagnie, ou lui faire quelque autre compliment, tout l'avantage qu'il a eu, a été d'être introduit dans le lieu de l'Assemblée pour être oüi, & pour recevoir le remerciment qu'on lui faisoit, sans assister ensuite à la conférence de ce jour-là.

Les Académiciens qui ne peuvent assister aux assemblées, sont obligez d'envoyer s'excuser, & cela fut observé exactement durant quelque temps : maintenant si quelqu'un néglige absolument de s'y trouver, il a été reçû * par l'usage, qu'en cas qu'il ait besoin d'un certificat pour faire voir qu'il est de l'Académie ; ou de quelque autre acte semblable, il peut lui être refusé.

Si un Académicien fait quelque faute indigne

Si c'est dans une assemblée publique, ces Académiciens étrangers siégent, comme les Récipiendaires, au bout du Bureau, par délibération du 20 Mai 1675.

* Regîtres, 17 Janvier 1651.

indigne d'un homme d'honneur, il peut être ou destitué, comme je l'ai déjà remarqué, ou interdit pour quelque temps, suivant l'importance de sa faute.

Cette loi vous semblera d'abord de mauvais augure, & vous direz peut-être qu'il n'en falloit point dans l'Académie sur ce sujet, non plus que dans la République d'Athénes sur le parricide; mais ce qui est arrivé depuis, & que je vous dirai ailleurs, vous fera voir que cette prévoyance n'étoit pas entiérement inutile.

Pour délibérer sur la publication d'un ouvrage de l'Académie, il faut être vingt pour le moins, qui est le nombre que les Statuts demandent presque en toutes les affaires de la plus grande conséquence. Mais pour donner l'approbation à un ouvrage de quelque particulier, il suffit d'être au nombre de douze. Au dessous de ce nombre, on ne peut rien résoudre, ni en cela, ni en autre chose. Cette approbation de l'Académie doit être expédiée en parchemin, signée du Sécrétaire, & scellée du sceau de l'Académie. Elle

doit être simple & sans éloge, suivant un formulaire toujours semblable. Il est défendu de la faire imprimer au devant du livre ; mais on peut seulement mettre au livre, comme j'ai déjà dit, *Par un tel de l'Académie Françoise*. Il y a plusieurs beaux réglemens sur ce sujet ; mais les difficultez & les longueurs qu'on trouvoit à obtenir cette sorte d'approbation, ont fait que les Académiciens ne les ont pas recherchées.

Pour finir, j'ajoûterai seulement deux articles des Statuts. Le premier, par lequel l'Académie s'impose cette loi, de ne juger que des ouvrages de ceux dont elle sera composée. Avec cette clause, Que si par quelque raison importante elle se trouve obligée d'en examiner d'autres, elle en dira simplement son avis, sans en faire aucune censure, & sans en donner aussi son approbation.

L'autre article, est celui dont je vous ai parlé ailleurs, & qui me semble si judicieux : par lequel il est défendu aux particuliers de rien écrire de leur chef pour la défense de l'Acadé-

mie, ſans en avoir obtenu la permiſſion de la Compagnie aſſemblée au nombre de vingt pour le moins.

Tels ſont les Statuts de l'Académie Françoiſe : ajoûtons maintenant un mot des jours, des lieux, & de la forme de ſes Aſſemblées.

Les jours de ces Aſſemblées ont changé fort ſouvent. Elles ſe faiſoient au commencement tous les Lundis après dîner, comme il eſt même porté par un des articles des Statuts. Depuis, ſans que j'en voye la cauſe, on prit * le Mardi au lieu du Lundi, auquel néanmoins on revint quelque temps § après. Depuis encore, lorſque M. le Chancelier fut fait Protecteur de l'Académie ; ſur la demande qui en fut ¶ faite de ſa part, & afin qu'il pût ſe trouver plus ſouvent aux Aſſemblées, on les transféra au Samedi, & incontinent après au Mardi. Il y a eu divers * autres changemens de jour, qu'il n'importe

* Regîtres, 21 Décembre 1637.
§ Regîtres, Mars 1638.
¶ Regîtres, 14 Décembre 1643.
* Regîtres, 19 Décembre 1643.

porte pas de remarquer ; il vous suffit de savoir que l'Académie se doit assembler réguliérement une après-dinée de chaque semaine ; que si le jour ordinaire se trouve être un jour de fête, on en prend un autre, & le plus souvent celui qui précéde, ou celui qui suit ; que lorsqu'il s'est agi de quelque chose d'extraordinaire, on s'est assemblé extraordinairement: comme quand il a été question de travailler au plan, ou aux Statuts de l'Académie, & aux Sentimens sur le Cid. Lors même qu'on a voulu presser le travail du Dictionnaire, on s'est assemblé à divers jours, & en divers bureaux, comme vous verrez en son lieu. Maintenant que j'écris ceci, on s'assemble deux fois la semaine, le Mercredi & le Samedi, pour le seul dessein (5) d'avancer cet ouvrage, & de réparer le temps perdu. L'Académie

(5) Par la même raison, il fut arrêté en 1675, qu'on s'assembleroit trois fois la semaine; & depuis ce temps-là, c'est l'usage que les trois jours ordinaires d'assemblée soient le Lundi, le Jeudi, & le Samedi.

mie prend d'ordinaire (6) des vacations ſur la fin du mois d'Août, qui durent juſques à la Saint-Martin ; mais cela n'a rien de règlé, & il n'y en a point d'article dans les Statuts.

Le lieu des Aſſemblées a changé encore plus ſouvent que le jour. Car, ſans parler de celles qui ſe faiſoient au commencement chez M. Conrart entre ce petit nombre d'amis, je trouve qu'elles ſe ſont tenuës depuis en divers temps. Chez M. des Mareſts, *
à la ruë Clocheperce, à l'Hôtel de Pellevé ; chez M. Chapelain, à la ruë §
des Cinq-diamans ; chez M. de Mont- ¶
mor, à la ruë Sainte-Avoye ; après quoi elles revinrent chez M. Chape- *
lain, & enſuite chez M. des Mareſts ; §
puis elles ſe tinrent chez M. de Gomberville, proche l'Egliſe Saint-Ger- ¶
vais ; chez M. Conrart, à la ruë Saint- *
Martin

(6) L'Académie Françoiſe ne prend plus de vacation, en quelque temps que ce ſoit.

* Reg. 13 Mars 1634. § 30 Octobre 1634.
¶ 30 Avril 1635. * 9. Juillet 1635.
§ 3 Décembre 1635. ¶ 24 Décembre 1635.
* 16 Juin 1636.

* Martin; chez M. de Cérisy, à l'Hôtel § Seguier; chez M. l'Abbé de Boisrobert, à l'Hôtel de Mélusine.

Ces divers changemens de lieu venoient tantôt d'une maladie, ou d'une absence; tantôt des affaires des particuliers, qui avoient donné leur maison. Mais enfin en l'année 1643, le 16 Février, après la mort du Cardinal de Richelieu, M. le Chancelier fit dire à la Compagnie, qu'il desiroit qu'à l'avenir elle s'assemblât chez lui; ce qu'elle a fait toujours depuis. Et certes, quand je considére les différentes retraites qu'eut cette Compagnie durant près de dix ans, tantôt à une extrémité de la Ville, tantôt à l'autre, jusqu'au temps de ce nouveau Protecteur: il me semble que je vois cette île de Délos des Poëtes, errante & flotante, jusques à la naissance de son Apollon. Il y a véritablement de quoi s'étonner, que le Cardinal de Richelieu, qui l'avoit formée, ne prît un peu plus de soin de la loger. S'il est vrai ce que disent les

* 3 Mai 1638. § 14 Juin 1638.

les Jurifconfultes, que les Temples, les Places, les Théatres, les Stades, & en un mot tous les lieux publics, font comme autant de puiffans liens de la fociété civile, qui nous joignent & nous uniffent étroitement tous enfemble ; il ne pouvoit pas douter qu'un lieu certain affigné à l'Académie, & commun à tous ceux qui la compofoient, n'étreignît en quelque forte cette douce fociété, & ne pût contribuer beaucoup à fa durée : & fi d'ailleurs il cherchoit en toutes chofes la grandeur & l'immortalité de fon nom, le feul terme d'*Académie* fembloit l'avertir qu'une dépenfe médiocre, en une occafion de cette nature, feroit plus parler de lui à l'avenir, que mille autres plus fuperbes édifices. Car s'il m'eft permis de faire cette digreffion avec vous, combien penfez-vous qu'il y a eu de Grands, & de Rois, dont nous ne favons pas même s'ils ont été, qui ont pourtant bâti des temples, & des palais magnifiques ? Académus, au contraire, n'étoit qu'un petit bourgeois d'Athénes ; mais il s'avifa de donner aux Philofophes de fon temps un jardin

de quelques arpens de terre au faubourg de cette fameuse ville: ce lieu fut appelé l'*Académie*:& de-là est venu ce mot si connu aujourd'hui par toute la terre, qui fera vivre à jamais le nom & la mémoire de ce Héros. Ainsi l'appelle positivement l'Histoire Grecque, quoique nous ne voyïons point qu'il ait rien fait d'ailleurs qui soit remarquable.

Toutes ces choses, qui n'étoient pas ignorées du Cardinal de Richelieu, peuvent faire croire ce que plusieurs ont dit, qu'ayant projetté depuis longtemps de faire dans le Marché aux chevaux, proche la porte Saint-Honoré, une grande place qu'il eût appelée *Ducale*, à l'imitation de la *Royale*, qui est à l'autre extrémité de la Ville, il y vouloit marquer quelque logement (7) commode pour l'Académie, &

(7) M. de la Mesnardière, dans le Discours qu'il fit à l'Académie pour sa réception, nous apprend plus en détail quelles étoient les vûës du Cardinal de Richelieu.

„ J'eus de son Eminence, dit-il, de lon-
„ gues & glorieuses audiances vers la fin de
„ sa vie durant le voyage de Roussillon, dont

& qu'il lui auroit même établi quelque revenu ; mais que ce dessein, & plusieurs autres qu'il réservoit pour un temps plus calme & plus tranquille, furent interrompus par sa mort.

Quant à la forme des Assemblées de l'Académie, elle est telle. Elles se font en hiver dans la salle haute, en été dans

„ la sérénité fut troublée pour lui de tant
„ d'orages. Il me mit entre les mains des Mé-
„ moires faits par lui-même, pour le plan
„ qu'il m'ordonna de lui dresser, de ce magni-
„ fique & rare Collége, qu'il méditoit pour
„ les belles sciences, & dans lequel il avoit
„ dessein d'employer tout ce qu'il y avoit de
„ plus éclatant pour la Litérature dans l'Eu-
„ rope. Ce Héros, MESSIEURS, votre célé-
„ bre Fondateur, eut alors la bonté de me
„ dire la pensée qu'il avoit de vous rendre
„ Arbitres de la capacité, du mérite, & des
„ récompenses de tous ces illustres Professeurs
„ qu'il appeloit ; & de vous faire Directeurs
„ de ce riche & pompeux Prytanée des belles
„ lettres, dans lequel, par un sentiment di-
„ gne de l'immortalité, dont il étoit si amou-
„ reux, il vouloit placer l'Académie Françoi-
„ se le plus honorablement du monde, & don-
„ ner un honnête & doux repos à toutes les
„ personnes de ce genre, qui l'auroient mé-
„ rité par leurs travaux.

dans la salle basse de l'Hôtel Seguier, & sans beaucoup de cérémonie. On s'assied autour d'une table ; le Directeur est du côté de la cheminée ; le Chancelier, & le Sécretaire sont à ses côtez ; & tous les autres, comme la fortune, ou la simple civilité les range: Le Directeur préside. Le Sécrétaire tient le regître. Ce regître se tenoit autrefois fort exactement jour par jour; mais aujourd'hui que le travail du Dictionnaire est la seule occupation de l'Académie, on n'en tient point que des Assemblées où il arrive quelque chose d'extraordinaire, & d'important. Quand le Protecteur s'y trouve, il se met à la place du Directeur, lequel, avec les deux autres Officiers, est à sa main gauche. Il recueille les voix, & prononce les délibérations, comme feroit le Directeur lui-même. Le Cardinal n'y entra jamais ; mais M. le Chancelier y assiste souvent, & fait tout ce que je viens de dire. Ce qui est de plus remarquable, c'est qu'il a honoré cette Compagnie de sa présence, non pas durant son loisir, & lors qu'il a été éloigné des affaires ; comme beaucoup

d'autres, qui font de l'étude des belles lettres leur pis-aller ; mais au milieu même de sa faveur, & de ses plus grandes occupations. Je trouve particuliérement dans les regîtres, qu'il y assista le 19 Décembre 1643, après qu'on l'eut fait Protecteur ; & le 20 Avril 1651, un peu après qu'on lui eut rendu les Sceaux, qui avoient été donnez à M. de Châteauneuf. Qu'alors même ce fut lui qui proposa de s'assembler deux fois la semaine, pour avancer le travail du Dictionnaire, comme je vous ai dit qu'on fait encore aujourd'hui. On lui rend aussi ce témoignage, qu'en ces rencontres il est impossible d'en user plus civilement qu'il fait avec tous les Académiciens ; & qu'il préside avec la même familiarité que pourroit faire un d'entre eux ; jusqu'à prendre plaisir qu'on l'arrête, & qu'on l'interrompe, & à ne vouloir point être traité de *Monseigneur*, par ceux-là même de ces Messieurs, qui sont ses domestiques.

III.

JE viens maintenant aux occupations de l'Académie depuis ſon inſtitution. Vous avez vû dans ſon projet qu'elle ſe propoſoit de donner, non-ſeulement des régles, mais encore des exemples, & d'examiner très-ſévérement ſes propres ouvrages, pour parvenir la premiére à la perfection, où elle vouloit amener les autres. Ainſi, après le deſſein du Dictionnaire, de la Grammaire, de la Rhétorique, & de la Poëtique; dès le ſecond jour du mois de Janvier 1635, avant même que les Lettres de l'établiſſement fuſſent ſcellées, on fit par ſort avec des billets un tableau des Académiciens; on ordonna que chacun ſeroit obligé de faire à ſon tour un diſcours ſur telle matiere, & de telle longueur qu'il lui plairoit; qu'il y en auroit un pour chaque ſemaine, commençant par la premiére du mois de Février ſuivant; que ceux qui ſe défieroient de leur mémoire,

pourroient lire ce qu'ils auroient composé ; qu'on écriroit aux absens, afin que s'ils ne pouvoient venir prononcer leurs discours, ils les envoyassent. Mais la bizarrerie du sort ayant mis aux premiers rangs quelques personnes absentes, ou qui n'étoient pas en état de s'attacher à ces exercices, on changea l'ordre du tableau en cela, & on mit en leur place d'autres Académiciens présens, de ceux qui y témoignoient le plus d'inclination. Ainsi, au lieu de M. Maynard, qui étoit le premier dans le catalogue, on mit M. du Chastelet : au lieu de M. de l'Estoile, qui étoit le second, M. de Bourzeys : au lieu de M. Bardin, qui étoit le troisiéme, M. Godeau, maintenant Evêque de Grasse : & au lieu de M. de Colomby, qui étoit le sixiéme, M. de Gombauld. Il y eut vingt de ces discours prononcez de suite dans l'Académie.

Le premier, de M. du Chastelet, *Sur l'Eloquence Françoise.* *

Le second, de M. de Bourzeys, *Sur le dessein de l'Académie, & sur le diffé-* §

rent

* 5 Février 1635. § 12 Février 1635.

rent génie des Langues. C'eſt celui-là même, dont notre commun ami M. de Saint-Alby, qui nous promet depuis ſi long-temps une rélation de ce qu'il a vû dans l'Académie *della Crusca*, a gardé durant pluſieurs années une copie ſans en ſavoir l'Auteur, & qui, à mon avis, n'eſt pas un des moindres.

* Le troiſiéme eſt de M. Godeau, *Contre l'Eloquence.*

§ Le quatriéme eſt de M. de Boiſrobert, *Pour la défenſe du Théatre.*

¶ Le cinquiéme, de M. de Montmor, Maître des Requêtes, *De l'utilité des Conférences.*

* Le ſixiéme eſt de M. de Gombauld, *Sur le Je ne ſais quoi.*

§ Le ſeptiéme, de M. de la Chambre, *Que les François ſont les plus capables de tous les peuples, de la perfection de l'Eloquence.*

¶ Le huitiéme, de M. de Porchéres-Laugier, *à la loüange de l'Académie, de*

* 22. Février 1635. § 26 Février 1635.
¶ 3. Mars 1635. * 12 Mars 1635.
§ 19 Mars 1635. ¶ 19 Avril 1635.

de son Protecteur, & de ceux qui la composoient.

Le neuviéme, de M. de Gomberville, *Que lors qu'un siécle a produit un excellent Héros, il s'est trouvé des personnes capables de le loüer.* *

Le dixiéme est de M. de l'Estoile, *De l'excellence de la Poësie, & de la rareté des parfaits Poëtes*, où, entre autres choses, il déclame fort agréablement contre la servitude de la rime, & se vange de tout le mal qu'elle lui a jamais fait souffrir. §

L'onziéme est de M. Bardin, *Du style Philosophique*, où il prétend montrer que la Philosophie, suivant les divers sujets, est capable de toutes les sortes d'éloquence; que sur-tout elle n'a pas besoin des termes barbares, dont on l'embarrasse dans les écoles; & pour en donner un exemple, il explique en un langage fort pur & fort naturel, deux propositions fort subtiles de Métaphysique: *Qu'il y a quelque chose qui est plus que tout, & quel-* ¶

que

* 9 Mai 1635. § 14 Mai 1635.
¶ 21 Mai 1635.

que chose qui est moins que rien. Par la première, il entend *Dieu*; & par la seconde, *le Péché*. Il prononça ce discours, qui est fort beau, huit jours avant sa mort.

* Le douziéme est de M. de Racan, *Contre les Sciences*; qui a été imprimé depuis peu, avec quelques-unes de ses Poësies : étant absent il l'envoya de chez lui à l'Académie : la lecture en fut faite par M. de Serizay.

§ Le treiziéme est de M. de Porchéres-Laugier, *Des différences, & des conformitez qui sont entre l'Amour & l'Amitié.*

¶ Le quatorziéme, de M. Chapelain, *Contre l'Amour*, où par des raisons ingénieuses, dont le fonds n'est pas sans solidité, il tâche d'ôter à cette passion la divinité que les Poëtes lui ont attribuée.

* Le quinziéme, de M. des Marests, *De l'Amour des Esprits*, où il entreprend de faire voir que si l'amour dont M. Chapelain a parlé, doit être blâmé & méprisé, celui-ci est non-seulement estimable

* 9 Juillet 1635. § 23 Juillet 1635.
¶ 6 Août 1635. * 13 Août 1635.

estimable, mais encore a quelque chose de divin.

Le seiziéme est de M. de Boissat, *De l'Amour des Corps*, où par des raisons physiques, prises des sympathies, & des antipathies, & de la conduite du monde, il veut faire voir que l'amour des corps n'est pas moins divin que celui des esprits. *

Le dix-septiéme fut envoyé par feu M. de Méziriac, & lû dans l'Assemblée par M. de Vaugelas : il est intitulé, *De la Traduction.* En ce discours l'Auteur qui étoit estimé très-savant aux belles lettres, & sur-tout en la langue Grecque, après avoir loüé l'esprit, le travail, & le style d'Amyot en sa version de Plutarque, &, comme il semble, avec assez d'ingénuité, prétend montrer qu'en divers passages qu'il a remarquez, jusques au nombre de deux mille, ce grand Traducteur a fait des fautes très-grossiéres, de diverses sortes, dont il donne plusieurs exemples. J'ai appris que tout le reste de ses §

remarques

* 2 Septembre 1635. § 10 Décembre 1635.

remarques (8) avec sa nouvelle traduction de Plutarque, sont entre les mains de Madame de Méziriac sa veuve, & en état d'être bien-tôt publiées; alors on jugera mieux si ce qu'il prétend est vrai, ou non : mais quand il le seroit même, je ne sais si cet exemple doit plus rebuter, qu'encourager ceux qui s'adonnent à traduire : car si d'un côté c'est une chose déplorable, qu'un aussi excellent homme qu'Amyot, après tout le temps & toute la peine que chacun sait qu'il employa à cet ouvrage, n'ait pû s'empêcher de faillir en deux mille endroits ; c'est de l'autre une grande consolation, que malgré ces deux mille fautes, par un plus grand nombre de lieux, où il a heureusement rencontré, il n'ait pas laissé de s'acquerir une réputation immortelle

(8) Il n'en a paru jusqu'à présent, que le peu qui s'en trouve dans le Plutarque de M. Dacier : mais M. l'Abbé Sallier, Garde de la Bibliothéque du Roi, a le Manuscrit original de Méziriac, où sont généralement toutes les notes de cet Auteur, tant sur la Traduction d'Amyot, que sur le Texte de Plutarque.

mortelle. Mais je reviens aux discours (9) prononcez dans l'Académie. Les trois derniers, pour aller jusqu'au nombre de vingt, sont :

Celui de M. Colletet, *De l'Imitation des Anciens.* *

Celui de M. l'Abbé de Cérisy, *Contre la pluralité des Langues.* §

Et celui de M. de Porchéres-d'Arbaud, *De l'amour des Sciences.* ¶

Ces discours étoient prononcez de huit en huit jours, si ce n'étoit quand ceux qui les devoient faire, avoient une excuse légitime, ou qu'il survenoit quelque autre sorte d'empêchement. On les donnoit à examiner ensuite à deux ou trois Académiciens commis

(9) Des vingt Discours, dont M. Pellisson nous apprend ici les sujets, il n'y en a eu que cinq d'imprimez : savoir ceux de Godeau, la Chambre, Racan, Méziriac, & Colletet; mais on en a encore des copies de plusieurs autres. Quoique ces Discours aient été faits à la hâte, & que la pluspart ne renferment pas beaucoup d'érudition, je ne sais pourtant si les Curieux n'en verroient pas avec plaisir le Recueil.

* 7 Janvier 1636. § 25 Janvier 1636.
¶ 10 Mars 1636.

commis par l'Aſſemblée, qui lui en faiſoient un rapport exact. Mais parce que cet examen occupoit trop de temps, & emportoit tout celui des conférences ; il fut réſolu que ces Commiſſaires pourroient paſſer outre aux choſes dont ils ſeroient d'accord, ſans rapporter à la Compagnie, que les plus importantes, & celles où ils auroient été partagez.

Je trouve que trois Académiciens ſe diſpenſérent de faire de cette ſorte de diſcours à leur tour, quoiqu'ils en fuſſent très-capables.

* Premiérement M. de Seriſay, qui pria la Compagnie d'agréer que M. de Porchéres-Laugier haranguât en ſa place ; & voilà pourquoi vous trouverez dans le catalogue que je viens de faire, deux diſcours de cet Académicien : le premier au rang de M. de Seriſay ; & le ſecond au ſien propre.

M. de Balzac, comme on le peut voir par une de ſes lettres imprimées, ſe contenta d'envoyer à M. du Chaſtelet quelques ouvrages de ſa façon, le priant

* Regîtres, 30. Avril 1635.

priant de les lire à l'Académie, & de les accompagner de quelques-unes de ses paroles, qui suffiroient, disoit-il, pour le tenir quitte envers elle, non-seulement du remerciment, mais encore de la harangue qu'il lui devoit.

M. de Saint-Amant aussi, demanda, & obtint d'en être exempt, à la charge qu'il feroit, comme il s'y étoit offert lui-même, la partie comique du Dictionnaire, & qu'il recueilleroit les termes *Grotesques*, c'est-à-dire, comme nous parlerions aujourd'hui, *Burlesques*; mais ce mot de *Burlesque*, qui étoit depuis long-temps en Italie, n'avoit pas encore passé les monts; & M. Ménage remarque fort bien en ses Origines, qu'il fut premiérement employé par M. Sarasin long-temps après. Alors on peut dire, non-seulement qu'il passa en France, mais encore qu'il s'y déborda, & qu'il y fit d'étranges ravages. Ne sembloit-il pas toutes ces années derniéres, que nous joüassions à ce jeu, où qui gagne perd? Et la plusspart ne pensoient-ils pas que pour écrire *

* Regîtres, 14 Décembre 1637.

re raisonnablement en ce genre, il suffisoit de dire des choses contre le bon sens & la raison ? Chacun s'en croyoit capable en l'un & en l'autre sexe, depuis les Dames & les Seigneurs de la Cour, jusques aux femmes de chambre & aux valets. Cette fureur de *Burlesque*, dont à la fin nous commençons à guérir, étoit venuë si avant, que les Libraires ne vouloient rien qui ne portât ce nom: que par ignorance, ou pour mieux débiter leur marchandise, ils le donnoient aux choses les plus sérieuses du monde, pourvû seulement qu'elles fussent en petits vers : d'où vient que durant la guerre de Paris en 1649, on imprima une piéce assez mauvaise, mais sérieuse pourtant, avec ce titre, qui fit justement horreur à tous ceux qui n'en lûrent pas davantage, *La Passion de Notre-Seigneur en vers Burlesques*; & le savant M. Naudé, qui fut sans doute de ce nombre, l'a comptée dans son Dialogue entre les ouvrages Burlesques de ce temps.

Je vous demande pardon de cette digression, qu'un juste dépit contre cet abus insupportable m'a arrachée. Pour

rentrer dans mon ſujet, l'Académie conſumoit tout le temps de ſes conférences à écouter, ou à examiner ces diſcours. Cette occupation étoit bien du goût de quelques-uns des Académiciens ; mais la pluſpart s'ennuyoient d'un exercice, qui après tout tenoit un peu des déclamations de la Jeuneſſe : & le Cardinal témoignoit auſſi qu'il attendoit de ce Corps, quelque choſe de plus grand & de plus ſolide. On commençoit donc à parler du Dictionnaire & de la Grammaire, quand la fortune ſuſcita à l'Académie un autre travail qu'on n'attendoit pas.

Comme il ne faut bien ſouvent pour donner le branle à tout un Royaume, qu'un ſeul homme, quand il eſt élevé aux premiers rangs ; la paſſion que le Cardinal avoit pour la Poëſie Dramatique, l'avoit miſe en ce temps-là parmi les François, au plus haut point où elle eût encore été. Tous ceux qui ſe ſentoient quelque génie, ne manquoient pas de travailler pour le Théatre : c'étoit le moyen d'approcher des Grands, & d'être favoriſé du premier Miniſtre, qui, de tous les divertiſſemens de la

Cour, ne goûtoit presque que celui-là. Il importe, avant que de passer outre, que vous compreniez combien il s'y attachoit. Non-seulement il assistoit avec plaisir à toutes les Comédies nouvelles ; mais encore il étoit bien aise d'en conférer avec les Poëtes, de voir leur dessein en sa naissance, & de leur fournir lui-même des sujets. Que s'il connoissoit un bel esprit, qui ne se portât pas par sa propre inclination à travailler en ce genre, il l'y engageoit insensiblement par toute sorte de soins & de caresses. Ainsi voyant que M. des Marests en étoit très-éloigné, il le pria d'inventer, du moins, un sujet de Comédie, qu'il vouloit donner, disoit-il, à quelque autre, pour le mettre en vers. M. des Marests lui en porta quatre bien-tôt après. Celui d'Aspasie, qui en étoit l'un, lui plut infiniment ; mais après lui avoir donné mille louanges, il ajoûta, *Que celui-là seul qui avoit été capable de l'inventer, seroit capable de le traiter dignement*, & obligea M. des Marests à l'entreprendre lui-même, quelque chose qu'il pût alléguer. Ensuite ayant fait représen-

ter solennellement cette Comédie devant le Duc de Parme ; il pria M. des Marests de lui en faire tous les ans une semblable. Et lorsqu'il pensoit s'en excuser sur le travail de son Poëme héroïque de Clovis, dont il avoit déjà fait deux livres, & qui regardoit la gloire de la France, & celle du Cardinal même;le Cardinal répondoit qu'il aimoit mieux joüir des fruits de sa Poësie, autant qu'il seroit possible, & que ne croyant pas vivre assez long-temps pour voir la fin d'un si long ouvrage, il le conjuroit de s'occuper pour l'amour de lui à des piéces de Théatre, dans lesquelles il pût se délasser agréablement de la fatigue des grandes affaires. De cette sorte, il lui fit composer l'inimitable Comédie des Visionnaires, la Tragi-comédie de Scipion, celle de Roxane, Mirame, & l'Europe. Il est certain même qu'une partie du sujet & des pensées de Mirame étoient de lui : & de-là vint qu'il témoigna des tendresses de pére pour cette piéce, dont la représentation lui coûta deux ou trois cens mille écus, & pour laquelle il fit bâtir cette grande salle

de ſon Palais, qui ſert encore aujourd'hui à ces ſpectacles. Perſonne ne doute auſſi qu'il n'eût lui-même fourni le ſujet de trois autres Comédies, qui ſont *les Thuilleries*, *l'Aveugle de Smirne*, *& la grande Paſtorale*. Dans cette derniére il y avoit juſques à cinq cens vers de ſa façon; mais elle n'a point été imprimée comme les deux autres, & en voici la raiſon. Lors qu'il fut dans le deſſein de la publier, il voulut que M. Chapelain la revît, & qu'il y fit des obſervations exactes. Ces obſervations lui furent rapportées par M. de Boiſrobert, & bien qu'elles fuſſent écrites avec beaucoup de diſcrétion & de reſpect, elles le choquérent & le piquérent tellement, ou par leur nombre, ou par la connoiſſance qu'elles lui donnoient de ſes fautes, que ſans achever de les lire, il les mit en piéces. Mais la nuit ſuivante, comme il étoit au lit, & que tout dormoit chez lui, ayant penſé à la colére qu'il avoit témoignée, il fit une choſe ſans comparaiſon plus eſtimable que la meilleure Comédie du monde, c'eſt qu'il ſe rendit à la raiſon. Car il commanda

que l'on ramaſsât, & que l'on collât enſemble les piéces de ce papier déchiré ; & après l'avoir lû d'un bout à l'autre, & y avoir fait grande réflexion, il envoya éveiller M. de Boiſrobert, pour lui dire qu'il voyoit bien que Meſſieurs de l'Académie s'entendoient mieux que lui en ces matiéres, & qu'il ne falloit plus parler de cette impreſſion. Il faiſoit compoſer les vers de ces piéces, qu'on nommoit alors *les Piéces des cinq Auteurs*, par cinq perſonnes différentes, diſtribuant à chacun un Acte, & achevant par ce moyen une Comédie en un mois. Ces cinq perſonnes étoient Meſſieurs de Boiſrobert, Corneille, Colletet, de l'Eſtoile, & Rotrou, auxquels, outre la penſion ordinaire qu'il leur donnoit, il faiſoit quelques libéralitez conſidérables, quand ils avoient réüſſi à ſon gré. Ainſi M. Colletet m'a aſſuré, que lui ayant porté le Monologue des Thuilleries, il s'arrêta particuliérement ſur deux vers de la deſcription du Quarré d'eau en cet endroit,

La cane s'humecter de la bourbe de l'eau,

D'une voix enroüée, & d'un battement
d'aîle,
Animer le canard qui languit auprès
d'elle.

Et qu'après avoir écouté tout le reste, il lui donna de sa propre main (1) cinquante pistoles, avec ces paroles obligeantes, *Que c'étoit seulement pour ces deux vers qu'il avoit trouvez si beaux, & que le Roi n'étoit pas assez riche pour payer tout le reste.* M. Colletet ajoûte encore une chose assez plaisante. Dans ce passage que je viens de rapporter, au lieu de *La cane s'humecter de la bourbe de l'eau*, le Cardinal voulut lui persuader de mettre, *Barbotter dans la bourbe de l'eau.* Il s'en défendit, comme trouvant ce mot trop bas ; & non content de ce qu'il lui en dit sur l'heure, étant de retour à son logis, il lui écrivit une lettre sur ce sujet, pour lui

(1) Soixante, suivant cette Epigramme de Colletet lui-même.

Armand, qui pour six vers m'as donné six
cens livres,
Que ne puis-je à ce prix te vendre tous
mes livres!

lui en parler peut-être avec plus de liberté. Le Cardinal achevoit de la lire, lorsqu'il survint quelques-uns de ses Courtisans, qui lui firent compliment sur je ne sais quel heureux succès des armes du Roi, & lui dirent, *Que rien ne pouvoit résister à son Eminence. Vous vous trompez*, leur répondit-il en riant, *& je trouve dans Paris même des personnes qui me résistent.* Et comme on lui eut demandé quelles étoient donc ces personnes si audacieuses, *Colletet*, dit-il, *car après avoir combattu hier avec moi sur un mot, il ne se rend pas encore, & voilà une grande lettre qu'il vient de m'en écrire.* Il faisoit au reste représenter ces Comédies des cinq Auteurs, devant le Roi, & devant toute la Cour, avec de très-magnifiques décorations de théatre. Ces Messieurs avoient un banc à part, en un des plus commodes endroits : on les nommoit même quelquefois avec éloge, comme on fit à la représentation des Thuilleries, dans un Prologue fait en prose, où, entre autres choses, l'invention du sujet fut attribuée à M. Chapelain, qui pourtant n'avoit fait que le réformer en

quelques endroits ; mais le Cardinal le fit prier de lui prêter son nom en cette occasion, ajoûtant, *Qu'en récompense, il lui prêteroit sa bourse en quelque autre.*

Or ce fut environ ce temps-là que M. Corneille, qu'on avoit considéré jusques alors comme un des premiers en ce genre d'écrire, ayant fait représenter son Cid, fut mis, du moins par l'opinion commune, infiniment au dessus de tous les autres. Il est malaisé de s'imaginer avec quelle approbation cette piéce fut reçûë de la Cour & du Public. On ne se pouvoit lasser de la voir, on n'entendoit autre chose dans les compagnies, chacun en savoit quelque partie par cœur, on la faisoit apprendre aux enfans : & en plusieurs endroits de la France, il étoit passé en proverbe, de dire, *Cela est beau comme le Cid.* Il ne faut pas demander, si la gloire de cet Auteur donna de la jalousie à ses concurrens ; plusieurs ont voulu croire que le Cardinal lui-même n'en avoit pas été exempt ; & qu'encore qu'il estimât fort M. Corneille, & qu'il lui donnât pen-

ſion, il vit avec déplaiſir le reſte des travaux de cette nature, & ſur-tout ceux où il avoit quelque part, entiérement effacez par celui-là. Pour moi, ſans examiner ſi cette ame, toute grande qu'elle étoit, n'a point été capable de cette foibleſſe, je rapporterai fidellement ce qui s'eſt paſſé ſur ce ſujet, laiſſant à chacun la liberté d'en croire ce qu'il voudra, & de ſuivre ſes propres conjectures.

Entre ceux qui ne purent ſouffrir l'approbation qu'on donnoit au Cid; & qui crurent qu'il ne l'avoit pas méritée, M. de Scudéry parut le premier, en publiant ſes Obſervations contre cet ouvrage, ou pour ſe ſatisfaire lui-même, ou comme quelques-uns diſent, pour plaire au Cardinal, ou pour tous les deux enſemble. Quoiqu'il en ſoit, il eſt bien certain qu'en ce différent qui partagea toute la Cour, le Cardinal ſembla pancher du côté de M. de Scudéry, & fut bien aiſe qu'il écrivît, comme il fit, à l'Académie Françoiſe, pour s'en remettre à ſon jugement. On voyoit aſſez le deſir du Cardinal, qui étoit qu'elle prononçât

ſur cette matiére; mais les plus judicieux de ce Corps témoignoient beaucoup de répugnance pour ce deſſein. Ils diſoient *Que l'Académie, qui ne faiſoit que de naître, ne devoit point ſe rendre odieuſe par un jugement, qui peut-être déplairoit aux deux partis, & qui ne pouvoit manquer d'en deſobliger pour le moins un, c'eſt-à-dire, une grande partie de la France. Qu'à peine la pouvoit-on ſouffrir ſur la ſimple imagination qu'on avoit qu'elle prétendoit quelque empire en notre langue; que ſeroit-ce, ſi elle témoignoit de l'affecter, & ſi elle entreprenoit de l'exercer ſur un ouvrage qui avoit contenté le grand nombre, & gagné l'approbation du peuple? Que ce ſeroit d'ailleurs un retardement à ſon principal deſſein, dont l'exécution ne devoit être que trop longue d'elle-même. Qu'enfin M. Corneille ne demandoit point ce jugement; & que par les Statuts de l'Académie, & par les Lettres de ſon érection, elle ne pouvoit juger d'un ouvrage que du conſentement & à la priére de l'Auteur.* Mais le Cardinal avoit ce deſſein en tête, & ces raiſons lui paroiſſoient peu importantes, ſi vous en exceptez la derniére, qu'on

qu'on pouvoit détruire, en obtenant le consentement de M. Corneille.

Pour cet effet M. de Boisrobert, qui étoit de ses meilleurs amis, lui écrivit diverses lettres, lui faisant savoir la proposition de M. de Scudéry à l'Académie. Lui qui voyoit bien qu'après la gloire qu'il s'étoit acquise, il y avoit vrai-semblablement en cette dispute beaucoup plus à perdre qu'à gagner pour lui; se tenoit toujours sur le compliment, & répondoit, *Que cette occupation n'étoit pas digne de l'Académie. Qu'un libelle, qui ne méritoit point de réponse, ne méritoit point son jugement. Que la conséquence en seroit dangereuse, parce qu'elle autoriseroit l'envie à importuner ces Messieurs, & qu'aussitôt qu'il auroit paru quelque chose de beau sur le Théatre, les moindres Poëtes se croiroient bien fondez à faire un procès à son Auteur pardevant leur Compagnie.* Mais enfin, comme il étoit pressé par M. de Boisrobert, qui lui donnoit assez à entendre le desir de son maître: après avoir dit dans une lettre du 13 Juin 1637, les mêmes paroles que je viens de rapporter, il lui échappa d'ajoûter

celles-ci : *Messieurs de l'Académie peuvent faire ce qu'il leur plaira ; puisque vous m'écrivez que Monseigneur seroit bien-aise d'en voir leur jugement, & que cela doit divertir son Eminence, je n'ai rien à dire.* Il n'en falloit pas davantage, au moins suivant l'opinion du Cardinal, pour fonder la jurisdiction de l'Académie, qui pourtant se défendoit toûjours d'entreprendre ce travail : mais enfin il s'en expliqua ouvertement, disant à un de ses domestiques : *Faites savoir à ces Messieurs que je le desire, & que je les aimerai, comme ils m'aimeront.* Alors on crut qu'il n'y avoit plus moyen de reculer ; & l'Académie s'étant assemblée le 16 Juin 1637, après qu'on eut lû la lettre de M. de Scudéry pour la Compagnie, celles qu'il avoit écrites sur le même sujet à M. Chapelain, & celles que M. de Boisrobert avoit reçûës de M. Corneille ; après aussi que le même M. de Boisrobert eut assuré l'Assemblée, que M. le Cardinal avoit agréable ce dessein ; il fut ordonné que trois Commissaires seroient nommez pour examiner le Cid, & les Ob-

ſervations contre le Cid ; que cette nomination ſe feroit à la pluralité des voix par billets, qui ne ſeroient vûs que du Sécrétaire. Cela ſe fit ainſi, & les trois Commiſſaires furent M. de Bourzeys, M. Chapelain, & M. des Mareſts. La tâche de ces trois Meſſieurs n'étoit que pour l'examen du corps de l'ouvrage en gros ; car pour celui des vers, il fut réſolu qu'on le feroit dans la Compagnie. Meſſieurs de Cériſy, de Gombauld, Baro, & l'Eſtoile, furent ſeulement chargez * de les voir en particulier, & de rapporter leurs obſervations : ſur leſquelles l'Académie ayant délibéré en diverſes conférences, ordinaires & extraordinaires, M. des Mareſts eut ordre d'y mettre la derniére main. Mais pour l'examen de l'ouvrage en gros, la choſe fut un peu plus difficile. M. Chapelain préſenta premiérement ſes mémoires ; il fut ordonné que Meſſieurs de Bourzeys & des Mareſts y joindroient les leurs ; & ſoit que cela fût éxécuté ou non, de quoi je ne vois rien

* Regîtres, 30 Juin 1637.

rien dans les regîtres, tant y a que M. Chapelain fit un corps, qui fut présenté au Cardinal, écrit à la main. J'ai vû avec beaucoup de plaisir ce manuscrit apostillé par le Cardinal, en sept endroits, de la main de M. Citois son premier Médecin. Il y a même une de ces apostilles, dont le premier mot est de sa main propre : il y en a une aussi qui marque assez quelle opinion il avoit du Cid. C'est en un endroit, où il est dit que la Poësie seroit aujourd'hui bien moins parfaite qu'elle n'est, sans les contestations qui se sont formées sur les ouvrages des plus célébres auteurs du dernier temps, la Jérusalem, le Pastor Fido; en cet endroit il mit à la marge: *L'applaudissement & le blâme du Cid n'est qu'entre les doctes & les ignorans, au lieu que les contestations sur les autres deux piéces ont été entre les gens d'esprit.* Ce qui témoigne qu'il étoit persuadé de ce qu'on reprochoit à M. Corneille, que son ouvrage péchoit contre les régles. Le reste de ces apostilles n'est pas considérable; car ce ne sont que de petites notes, comme celle-ci, où le

premier mot eſt de ſa main, *Bon, mais ſe pourroit mieux exprimer*, & cette autre, *Faut adoucir cet exemple*. D'où on recueille pourtant qu'il examina cet écrit avec beaucoup de ſoin & d'attention. Son jugement fut enfin, que la ſubſtance en étoit bonne, *mais qu'il falloit* (car il s'exprima en ces termes) *y jetter quelques poignées de fleurs*. Auſſi n'étoit-ce que comme un premier crayon qu'on avoit voulu lui préſenter, pour ſavoir en gros s'il en approuveroit les ſentimens. L'ouvrage fut donc donné à polir, ſuivant ſon intention, & par délibération de l'Académie, à Meſſieurs de Serizay, de Cériſy, de Gombauld, & Sirmond. * M. de Cériſy, comme j'ai appris, le coucha par écrit: & M. de Gombauld fut nommé par les trois autres, & confirmé par l'Académie, pour la derniére réviſion du ſtyle. Tout fut lû & examiné par la Compagnie en diverſes aſſemblées, ordinaires & extraordinaires, & donné enfin à l'Imprimeur. Le Cardinal étoit alors à Charonne, où on § lui

* Reg. 17 Juillet 1637. § Reg. 31 Juillet 1637.

lui envoya les premiéres feüilles ; mais elles ne le contentérent nullement : & soit qu'il en jugeât bien, soit qu'on le prît en mauvaise humeur, soit qu'il fût préoccupé contre M. de Cérisy, il trouva qu'on avoit passé d'une extrémité à l'autre, qu'on y avoit apporté trop d'ornemens & de fleurs, & renvoya à l'heure même en diligence, dire qu'on arrêta l'impression. Il voulut enfin que Messieurs de Serizay, Chapelain, & Sirmond le vinssent trouver, afin qu'il pût leur expliquer mieux son intention. M. de Serizay s'en excusa, sur ce qu'il étoit prêt à monter à cheval pour s'en aller en Poitou. Les deux autres y furent. Pour les écouter, il voulut être seul dans sa chambre, excepté Messieurs de Bautru, & de Boisrobert, qu'il appela, comme étant de l'Académie. Il leur parla fort longtemps très-civilement, debout, & sans chapeau. M. Chapelain voulut, à ce qu'il m'a dit, excuser M. de Cérisy, le plus doucement qu'il put ; mais il reconnut d'abord que cet homme ne vouloit pas être contredit. Car il le vit s'échauffer & se mettre en action, jus-

que-là que s'adressant à lui, il le prit & le retint tout un temps par ses glands, comme on fait sans y penser, quand on veut parler fortement à quelqu'un, & le convaincre de quelque chose. La conclusion fut, qu'après leur avoir expliqué de quelle façon il croyoit qu'il falloit écrire cet ouvrage, il en donna la charge à M. Sirmond, qui avoit en effet le style fort bon, & fort éloigné de toute affectation. Mais M. Sirmond ne le satisfit point encore ; il fallut enfin que M. Chapelain reprît tout ce qui avoit été fait, tant par lui, que par les autres, de quoi il composa l'ouvrage tel qu'il est aujourd'hui, qui ayant plû à la Compagnie, & au Cardinal, fut publié bien-tôt après, fort peu différent de ce qu'il étoit dès la premiére fois qu'il lui avoit été présenté écrit à la main, sinon que la matiére y est un peu plus étenduë, & qu'il y a quelques ornemens ajoûtez.

Ainsi furent mis au jour, après environ cinq mois de travail, *les Sentimens de l'Académie Françoise sur le Cid*, sans * que

* Regîtres, 23 Novembre 1637.

que durant ce temps-là ce Ministre qui avoit toutes les affaires du Royaume sur les bras, & toutes celles de l'Europe dans la tête, se lassât de ce dessein, & relâchât rien de ses soins pour cet ouvrage. Il fut reçû diversement de M. de Scudéry, de M. Corneille, & du Public.

Pour M. de Scudéry, quoique son adversaire n'eût pas été condamné en toutes choses, & eût reçû de très-grands éloges en plusieurs, il crut avoir gagné sa cause, & écrivit une lettre de remerciment à la Compagnie, * avec ce titre, *A Messieurs de l'Illustre Académie*, où il leur rendoit graces avec beaucoup de soumission, *& des choses qu'ils avoient approuvées dans ses écrits, & de celles qu'ils lui avoient enseignées en le corrigeant*, & témoignoit enfin d'être entiérement satisfait de la justice qu'on lui avoit renduë. Le Sécrétaire fut chargé de lui faire une réponse. Le sens en étoit qu'il l'assuroit, *Que l'Académie avoit eu pour principale intention de tenir la balance droite, &*

* Regîtres, 21 Décembre 1637.

& de ne pas faire d'une chose sérieuse un compliment, ni une civilité. Mais qu'après cette intention, elle n'avoit point eu de plus grand soin que de s'exprimer avec modération, & de dire ses raisons, sans blesser personne; qu'elle se réjoüissoit de la justice qu'il lui faisoit, en la reconnoissant juste; qu'elle se revancheroit à l'avenir de son équité, & qu'aux occasions où il lui seroit permis d'être obligeante, il n'auroit rien à desirer d'elle.

Quant à M. Corneille, bien qu'il se fût soûmis avec répugnance à ce jugement; s'y étant pourtant résolu pour complaire au Cardinal, il témoigna au commencement d'en attendre le succès avec beaucoup de déférence. En ce sens il écrivit à M. de Boisrobert dans une lettre du 15 Novembre 1637. *J'attens avec beaucoup d'impatience les sentimens de l'Académie, afin d'apprendre ce que dorénavant je dois suivre: jusque-là je ne puis travailler qu'avec défiance, & n'ose employer un mot en sureté.* Et en une autre du 3 Décembre, *Je me prépare à n'avoir rien à répondre à l'Académie, que par des remercimens, &c.* Mais lorsque les sentimens sur le

Cid étoient preſque achevez d'imprimer, ayant ſû par quelque moyen, que ce jugement ne lui ſeroit pas auſſi favorable qu'il eût eſpéré, il ne put s'empêcher d'en témoigner quelque reſſentiment, écrivant par une lettre, dont je n'ai vû qu'une copie ſans date, & ſans ſouſcription : *Je me résous, puiſque vous le voulez, à me laiſſer condamner par votre illuſtre Académie. Si elle ne touche qu'à une moitié du Cid, l'autre me demeurera toute entiére. Mais je vous ſupplie de conſidérer qu'elle procéde contre moi avec tant de violence, & qu'elle emploie une autorité ſi ſouveraine, pour me fermer la bouche, que ceux qui ſauront ſon procédé, auront ſujet d'eſtimer que je ne ſerois point coupable, ſi l'on m'avoit permis de me montrer innocent.* Il ſe plaignoit enſuite, comme ſi on eût refuſé d'écouter la juſtification qu'il vouloit faire de ſa piéce, de vive voix, & en préſence de ſes Juges : de quoi pourtant je n'ai trouvé aucune trace, ni dans les regîtres, ni dans la mémoire des Académiciens que j'ai conſultez. Il ajoûtoit à cela : *Après tout*,

voici quelle est ma satisfaction ; je me promets que ce fameux ouvrage, auquel tant de beaux esprits travaillent depuis six mois, pourra bien être estimé le sentiment de l'Académie Françoise, mais peut-être que ce ne sera point le sentiment du reste de Paris ; au moins j'ai mon compte devant elle, & je ne sais si elle peut attendre le sien. J'ai fait le Cid pour me divertir, & pour le divertissement des honnêtes gens, qui se plaisent à la Comédie. J'ai remporté le témoignage de l'excellence de ma piéce, par le grand nombre de ses représentations, par la foule extraordinaire des personnes qui y sont venuës, & par les acclamations générales qu'on lui a faites. Toute la faveur que peut espérer le sentiment de l'Académie, est d'aller aussi loin ; je ne crains pas qu'il me surpasse, &c. Et un peu après : *Le Cid sera toujours beau, & gardera sa réputation d'être la plus belle piéce qui ait paru sur le Théatre, jusques à ce qu'il en vienne un autre qui ne lasse point les spectateurs à la trentiéme fois, &c.*

Enfin, lorsqu'il eut vû les sentimens de l'Académie, je trouve qu'il

écrivit une lettre à M. de Boisrobert du 23 Décembre 1637, dans laquelle après l'avoir remercié du soin qu'il avoit pris de lui faire toucher *les libéralitez de Monseigneur*, c'est-à-dire, de le faire payer de sa pension, & après lui avoir donné quelques ordres pour lui faire tenir cet argent à Roüen, il disoit : *Au reste, je vous prie de croire que je ne me scandalise point du tout de ce que vous avez montré, & même donné ma lettre à Messieurs de l'Académie. Si je vous en avois prié, je ne puis m'en prendre qu'à moi : néanmoins si j'ai bonne mémoire, je pense vous avoir prié seulement par cette lettre de les assurer de mon très-humble service, comme je vous en prie encore, nonobstant leurs sentimens. Tout ce qui m'a fâché, c'est que Messieurs de l'Académie s'étant résolus de juger de ce différent, avant qu'ils sûssent si j'y consentois ou non ; & leurs sentimens étant déjà sous la presse, à ce que vous m'avez écrit, avant que vous eussiez reçû ce témoignage de moi ; ils ont voulu fonder là-dessus leur jugement, & donner à croire que ce qu'ils ont fait n'a été que pour m'obliger, &*

même à ma priére , &c. Et un peu après : *Je m'étois résolu d'y répondre , parce que d'ordinaire le silence d'un Auteur qu'on attaque , est pris pour une marque du mépris qu'il fait de ses censeurs : j'en avois ainsi usé envers M. de Scudéry ; mais je ne croyois pas qu'il me fût bien-séant d'en faire de même envers Messieurs de l'Académie , & je m'étois persuadé qu'un si illustre Corps méritoit bien que je lui rendisse compte des raisons sur lesquelles j'avois fondé la conduite & le choix de mon dessein : & pour cela je forçois extrémement mon humeur , qui n'est pas d'écrire en ce genre , & d'éventer les secrets de plaire , que je puis avoir trouvez dans mon art. Je m'étois confirmé en cette résolution , par l'assurance que vous m'aviez donnée , que Monseigneur en seroit bien-aise , & me proposois d'adresser l'épître dédicatoire à son Eminence , après lui en avoir demandé la permission. Mais maintenant que vous me conseillez de n'y répondre point , vû les personnes qui s'en sont mêlées , il ne faut point d'interpréte pour entendre cela ; je suis un peu plus de ce monde qu'Héliodore , qui aima mieux perdre son Evêché que son livre , & j'ai-*

me mieux les bonnes graces de mon maître, que toutes les réputations de la terre: je me tairai donc, non point par mépris, mais par respect, &c. Cette lettre contenoit encore beaucoup d'autres choses sur la même matiére, & au bas il avoit ajoûté par apostille : *Je vous conjure de ne montrer point ma lettre à Monseigneur, si vous jugez qu'il me soit échapé quelque mot qui puisse être mal reçû de son Eminence.*

Or, quant à ce qui est porté par cette lettre, que l'Académie avoit commencé de travailler à ses Sentimens, & même à les faire imprimer avant le consentement de M. Corneille, comme M. de Boisrobert lui avoit écrit; je ne sais pas ce qui s'étoit passé entre eux, ni ce que M. de Boisrobert pouvoit lui avoir mandé, pour l'obliger peut-être avec moins de peine de consentir à ce jugement, comme à une chose déjà résoluë, & commencée, que sa résistance ne pouvoit plus empêcher. Mais je sais bien par les regîtres de l'Académie, qui sont fort fidelles, & fort exacts en ce temps-là, qu'on ne commença d'y parler du

Cid, que le 16 Juin 1637. Que ce fut après qu'on y eut lû une lettre de M. Corneille. Que cette premiére dont je vous ai parlé, & où il disoit, *Messieurs de l'Académie peuvent faire ce qu'il leur plaira, &c.* est datée de Roüen du 13 du même mois. Qu'ainsi elle pouvoit être arrivée à Paris, & montrée à l'Académie le 16, & qu'enfin on ne donna cet ouvrage à l'Imprimeur qu'environ cinq mois après. M. Corneille, qui depuis a été reçû dans l'Académie, aussi-bien que M. de Scudéry, avec lequel il est tout-à-fait réconcilié, a toujours crû que le Cardinal, & une autre personne de grande qualité, avoient suscité cette persécution contre le Cid. Témoin ces paroles qu'il écrivit à un de ses amis, & des miens, lors qu'ayant publié l'Horace, il courut un bruit qu'on feroit encore des observations, & un nouveau jugement sur cette Piéce. *Horace*, dit-il, *fut condamné par les Duumvirs; mais il fut absous par le Peuple.* Témoin encore ces quatre vers qu'il fit après la mort du Cardinal, qu'il considéroit d'un côté comme son bienfaicteur, & de l'au-

tre comme ſon ennemi.

Qu'on parle mal ou bien du fameux Cardinal,
Ma proſe ni mes vers n'en diront jamais rien :
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal,
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

Tels étoient les ſentimens des parties les plus intéreſſées, touchant ce travail de l'Académie Françoiſe. Le Public le reçut avec beaucoup d'approbation & d'eſtime. Ceux-là même qui n'étoient pas de ſon avis, ne laiſſérent pas de la loüer : & l'envie qui attendoit depuis ſi long-temps quelque ouvrage de cette Compagnie, pour le mettre en piéces, ne toucha point à celui-ci. Pour moi, je ne ſais ſi les plus fameuſes Académies d'Italie ont rien produit de meilleur, ou d'auſſi bon, en de pareilles rencontres. Je compte en premier lieu pour beaucoup, que ſans ſortir des bornes de la juſtice, ces Meſſieurs pûſſent ſatisfaire un premier Miniſtre, tout-puiſſant en

France, & leur Protecteur, qui certainement, quelle qu'en fût la cause, étoit animé contre le Cid. Car je sais fort bien qu'il eût souhaité qu'on le traitât plus rudement, si on ne lui eût fait entendre avec adresse, qu'un Juge ne devoit pas parler comme une partie, & qu'autant qu'on témoigneroit de passion, autant perdroit-on d'autorité. Que si ensuite vous examinez ce livre de plus près, vous y trouverez un jugement fort solide, auquel il est vrai-semblable que la postérité s'arrêtera; beaucoup de savoir, & beaucoup d'esprit, sans aucune affectation de l'un, ni de l'autre; & depuis le commencement jusqu'à la fin une liberté, & une modération tout ensemble, qui ne se peuvent assez loüer.

Au reste, ceux qui se sont figurez que l'Académie n'étoit qu'une troupe d'esprits bourrus, qui ne faisoient autre chose que de combattre sur les syllabes, introduire des mots nouveaux, en proscrire d'autres; pour tout dire, gâter & affoiblir la langue Françoise, en voulant la réformer & la polir: ceux-là, dis-je, pour se desabuser,

n'ont qu'à lire cette piéce ; ils y verront un ſtyle mâle & vigoureux, dont l'élégance n'a rien de gêné ni de contraint ; des termes choiſis, mais ſans ſcrupule, & ſans enflûre ; le *Car*, & pluſieurs autres de ces mots, qu'on accuſoit l'Académie de vouloir bannir, fort ſouvent employez. Ils verront même que bien loin d'en introduire de nouveaux, elle en a gardé quelques-uns qui ſembloient vieillir, & dont peut-être pluſieurs perſonnes euſſent fait difficulté de ſe ſervir. Ainſi elle a employé le mot *Dautant*, pour dire, *parce que*, & celui d'*Aucunement*, pour dire, *en quelque ſorte*, qui ne ſe diſent que rarement aujourd'hui en ce ſens-là. Page 185. *Dautant que les unes ont été faites devant les régles, &c.* P. 14. parlant de l'Académie, *& s'eſt aucunement conſolée, &c.* P. 89. *nous ſerions aucunement ſatisfaits.* P. 113. *Rodrigue retourne chez Chiméne, non plus de nuit, que les ténébres favoriſoient aucunement ſa témérité, &c.*

Après que l'Académie eut ceſſé de travailler ſur le Cid, on délibéra de

nouveau quelle occupation elle auroit. On ordonna que les Diſcours ſeroient continuez, & que M. Sirmond, qui étoit le premier en ordre, ſeroit prié * d'apporter le ſien ; ce qu'il ne fit pourtant que ſix mois après. Je n'ai point vû ce diſcours, & n'en ai pu ſavoir le § ſujet, qui n'eſt pas exprimé dans le regître.

Mais la principale penſée de l'Académie en ce temps-là fut le deſſein ¶ du Dictionnaire, auquel on ſe propoſa de travailler ſérieuſement. M. de Vaugelas, qui avoit fait depuis long-temps pluſieurs belles & curieuſes obſervations ſur la Langue, les offrit à la Compagnie, qui les accepta, & ordonna qu'il en conféreroit avec M. Chapelain, & que tous deux enſemble ils donneroient des mémoires pour le plan, & pour la conduite de ce travail. M. de * Vaugelas donna les ſiens, qui étoient fort courts, & ne touchoient que le gros de ce deſſein, auquel il offroit de nouveau de contribuer ſes Remarques,

* Reg. 7 Décembre 1637. § Reg. 3 Mai 1638.
¶ Reg. 14 Déc. 1637. * Reg. 18 Janv. 1638.

ques, & il divisoit ces remarques en trois espéces. *La première, qui appartenoit proprement au Dictionnaire, ne regardant que les mots simples : la seconde, pour la construction, qui appartenoit à la Grammaire : la troisiéme, consistant en certaines régles, qui n'étoient pas proprement du ressort du Dictionnaire, ni de la Grammaire, parce qu'elles ne regardoient ni le barbarisme, ni le solécisme, les deux matiéres sur lesquelles la Grammaire & le Dictionnaire emploient toute l'étenduë de leur jurisdiction ; qui néanmoins*, disoit-il, *étoient très-nécessaires pour la netteté, l'ornement, la grace, l'élégance, & la politesse du style ; & d'autant plus nécessaires, qu'il y avoit moins de personnes qui les sûssent, que de ceux qui savent écrire sans barbarisme, & sans solécisme, desquels un style peut être affranchi, & ne laisser pas d'être extrémement imparfait.*

Quant à M. Chapelain, dès le premier établissement de l'Académie, il avoit fait un ample projet du Dictionnaire, qui avoit été vû par la Compagnie. Il le lui présenta de nouveau : & parce qu'il descend fort au particu-

lier, & que c'eſt ſur ce même plan, qu'on travaille encore aujourd'hui à cet ouvrage, peut-être ne ſera-t-il pas hors de propos de rapporter ici à peu près ce qu'il contenoit, comme je l'ai promis en un autre endroit. Ce projet donc diſoit,

Que le deſſein de l'Académie étant de rendre la Langue capable de la derniére éloquence, il falloit dreſſer deux amples traitez, l'un de Rhétorique, l'autre de Poëtique. Mais que pour ſuivre l'ordre naturel, ils devroient être précédez par une Grammaire, qui fourniroit le corps de la Langue, ſur lequel ſont fondez les ornemens de l'oraiſon, & les figures de la Poëſie. Que la Grammaire comprenoit, ou les termes ſimples, ou les phraſes reçuës, ou les conſtructions des mots les uns avec les autres. Qu'ainſi, avant toutes choſes, il falloit dreſſer un Dictionnaire, qui fût comme le tréſor & le magaſin des termes ſimples, & des phraſes reçuës; après lequel il ne reſteroit pour achever la Grammaire, qu'un traité exact de toutes les parties de l'oraiſon, & de toutes les conſtructions réguliéres & irréguliéres, avec la réſolution des doutes qui peuvent naî-

tre ſur ce ſujet. Que pour le deſſein du Dictionnaire, il falloit faire un choix de tous les Auteurs morts, qui avoient écrit le plus purement en notre Langue, & les diſtribuer à tous les Académiciens, afin que chacun lût attentivement ceux qui lui ſeroient échus en partage, & que ſur des feuilles différentes, il remarquât par ordre alphabétique les dictions & les phraſes qu'il croiroit Françoiſes, cottant le paſſage d'où il les auroit tirées. Que ces feuilles fuſſent rapportées à la Compagnie, qui jugeant de ces phraſes & de ces dictions, recueilleroit, en peu de temps, tout le corps de la Langue, & inſéreroit dans le Dictionnaire les paſſages de ces Auteurs, les reconnoiſſant pour originaux dans les choſes qui ſeroient alléguées d'eux, ſans néanmoins les reconnoître pour tels dans les autres, leſquelles elle déſaprouveroit tacitement ſi le Dictionnaire ne les contenoit. Et parce qu'il y pourroit avoir des phraſes & des mots en uſage, dont on ne trouveroit point d'exemple dans les bons auteurs, qu'en cas que l'Académie les approuvât, on les marqueroit avec quelque note, qui témoigneroit que l'uſage les autoriſe. Que ce

Dictionnaire se feroit en un même corps, en deux maniéres différentes : la premiére, suivant l'ordre alphabétique des mots simples, soit Noms, soit Verbes, soit autres, qui méritent le nom de racines, qui peuvent avoir produit des composez, des dérivez, des diminutifs, & qui d'ailleurs ont des phrases dont ils sont le fondement. Qu'en cette maniére, après avoir mis chaque mot simple avec une marque, pour faire connoître quelle partie d'oraison il seroit, on mettroit tout de suite les composez, les dérivez, les diminutifs, & les phrases qui en dépendent, avec les autoritez, lesquelles on pourroit néanmoins omettre pour les mots simples, comme étant hors de doute, & assez connus de tout le monde. Qu'on y pourroit ajoûter l'interprétation latine, en faveur des étrangers. Qu'on y marqueroit le genre Masculin, Féminin, ou Commun de chaque mot, avec des notes. Qu'il y en auroit d'autres pour distinguer les termes des Vers, d'avec ceux de la Prose ; d'autres pour faire connoître ceux du genre sublime, du médiocre, & du plus bas. Qu'on y observeroit les accens aux syllabes longues. Qu'on y

marqueroit aussi la différence des é ouverts, & des fermez pour la prononciation. Qu'on se tiendroit à l'orthographe reçûë, pour ne pas troubler la lecture commune, & n'empêcher pas que les livres déja imprimez ne fussent lûs avec facilité. Qu'on travailleroit pourtant à ôter toutes les superfluitez, qui pourroient être retranchées sans conséquence. Qu'en la seconde maniére, tous les mots simples, ou autres, seroient mis en confusion dans l'ordre alphabétique, avec le seul renvoi à la page du grand Dictionnaire, où ils seroient expliquez. Que là même on pourroit marquer tous les mots, toutes les phrases hors d'usage, avec leur explication, pour l'intelligence des vieux livres où on les trouve, avec cet avis, que ces mots où phrases sont de la Langue, mais qu'il ne faut plus les employer. Qu'enfin, pour la commodité des étrangers, on pourroit encore, si on vouloit, ajoûter un troisiéme corps des seuls mots latins simples, avec le renvoi à la page du grand Dictionnaire, où ils expliqueroient les mots François. Que pour éviter la grosseur du volume, on excluroit du Dictionnaire tous les noms propres des

Mers,

Mers, Fleuves, Villes, Montagnes, qui se trouveroient pareils en toutes les langues, comme aussi tous les termes propres qui n'entrent point dans le commerce commun, & ne sont inventez que pour la nécessité des arts, & des professions, laissant à qui voudroit la liberté de faire des Dictionnaires particuliers, pour l'utilité de ceux qui s'adonnent à ces connoissances spéciales.

Tel fut le projet du Dictionnaire que M. Chapelain dressa, & qui fut approuvé par l'Académie. Il est vrai que quelque temps après, M. Silhon, qui se trouvoit Directeur, proposa s'il ne seroit pas meilleur pour en venir bien-tôt à bout, de suivre les Dictionnaires communs, en y ajoûtant seulement ce que l'on jugeroit à propos. * Mais je ne vois pas que cette proposition, qui fut alors renvoyée à la prochaine assemblée, ait été ni reçûë, ni mise même en déliberation depuis. Il est vrai aussi qu'on n'a pas suivi ponctuellement tout ce qui est dans ce projet, comme on le peut voir en ce qui regarde les citations.

* Regîtres, 1 Mars 1638.

citations. Il fut bien résolu d'abord qu'on suivroit le projet en cela, & on commença un catalogue des livres les plus célébres en notre langue. On y mit à diverses fois, à mesure qu'on s'en avisoit : pour la prose, *Amyot*, *Montagne*, *du Vair*, *Desportes*, *Charron*, *Bertaud*, *Marion*, *de la Guesle*, *Pibrac*, *d'Espeisses*, *Arnaud*, *le Catholicon d'Espagne*, *les Mémoires de la Reine Marguerite*, *Coeffeteau*, *du Perron*, *de Sales* Evêque de Genéve, *d'Urfé*, *de Moliéres*, *Malherbe*, *du Plessis-Mornay*; ce qu'il y avoit en lumiére de M. *Bardin*, & de M. *du Chastelet*, deux Académiciens qui étoient déjà morts ; le Cardinal *d'Ossat*, *de la Nouë*, *de Dammartin*, *de Refuge*, & *Audiguier*; auxquels on en auroit sans doute ajoûté d'autres, comme, par exemple, *Bodin*, & *Etienne Pasquier*, qui ne méritoient pas d'être oubliez. Pour les vers, on mit dans le catalogue, *Marot*, *Saint-Gelais*, *Ronsard*, *du Bellay*, *Belleau*, *du Bartas*, *Desportes*, *Bertaud*, le Cardinal *du Perron*, *Garnier*, *Regnier*, *Malherbe*, *Deslingendes*, *Motin*, *Touvant*, *Monfuron*, *Théophile*, *Passerat*, *Rapin*, *Sainte-*

Marthe. Le Libraire de l'Académie fut aussi chargé de rapporter de son chef, un mémoire de tous les principaux Auteurs de la langue, & des différentes piéces qu'on avoit d'eux. Mais un peu après l'Académie commença d'appréhender le travail, & la longueur des citations; & ayant délibéré plusieurs fois sur cette matiére, elle résolut, par l'avis même de M. Chapelain, qui avoit * donné le premier cette pensée, qu'on ne marqueroit point les autoritez dans le Dictionnaire: si ce n'est qu'en y travaillant on trouvât bon de citer sur les phrases qui seroient douteuses; quelque Auteur célébre, qui en auroit usé.

Il fut aussi résolu pour avancer cet ouvrage, qu'on feroit entendre à M. le Cardinal, qu'il seroit fort à propos de choisir dans la Compagnie une personne ou deux, qui s'y attachassent particuliérement, & qui en eussent la principale charge. M. de Boisrobert fut prié de lui en parler, & de lui proposer Messieurs de Vaugelas & Faret; comme

* Regîtres, 8 Mars 1638.

comme très-propres à cet emploi, & très-capables de s'en acquitter dignement, s'ils se trouvoient déchargez des soins de leur fortune, & qu'ils pussent y donner tout leur temps. * Le Cardinal, comme je le vois par le rapport qu'en fit M. de Boisrobert à l'Académie, ne répondit rien à cette proposition, soit qu'il ne la goûtât pas, soit qu'il eût l'esprit rempli de quelque autre chose. Cependant il ne se trouvoit personne dans l'Académie, qui s'offrît volontairement à prendre sur soi la conduite de ce travail : chacun avoit ses affaires, & ses pensées particuliéres, dont il ne vouloit point se détourner. Ainsi ce dessein, pour lequel on venoit de témoigner tant d'ardeur, commença à languir, & l'on fut huit ou dix mois sans parler du Dictionnaire : l'Académie s'amusant cependant à d'autres choses, dont je vous parlerai tantôt.

Enfin le Cardinal s'étant souvent plaint qu'el'e ne faisoit rien d'utile pour le Public, & s'en étant fâché, jusques à dire *qu'il l'abandonneroit*, ces Messieurs

* Regîtres, 15 Mars 1638.

ſieurs réſolurent qu'on lui feroit pour une ſeconde fois la même propoſition. M. de Boiſrobert donc exhorté par tous les Académiciens, & en particulier par M. Chapelain, & par quelques autres de ſes plus familiers amis, témoigna au Cardinal, que l'unique moyen de venir bien-tôt à bout du Dictionnaire, étoit d'en donner la charge principale à M. de Vaugelas, & de lui faire rétablir pour cet effet par le Roi une penſion de deux mille livres, dont il n'étoit plus payé ; exagérant là-deſſus ſa capacité pour ce qui regardoit cette entrepriſe, ſa naiſſance illuſtre, & ſon mérite, qui étoit connu depuis longtemps de toute la Cour. Le Cardinal reçut alors favorablement cette ouverture, & répondit, qu'il étoit prêt de donner même la penſion du ſien, s'il étoit beſoin, mais qu'il deſiroit de voir comment M. de Vaugelas s'y voudroit prendre. On lui préſenta les deux projets ; il goûta fort le plus long, que je vous ai rapporté preſque tout entier : la penſion de deux mille livres fut rétablie à M. de Vaugelas ; il en fut remercier le Cardinal ; & comme il avoit

l'esprit fort présent & fort poli, avec une longue pratique de la Cour, & des belles conversations, ce fut alors qu'il fit cette heureuse repartie, dont sans doute vous avez ouï parler. Car on dit que le Cardinal le voyant entrer dans sa chambre, s'avança avec cette majesté douce & riante, qui l'accompagnoit presque toûjours, & s'adressant à lui, *Hé bien, Monsieur*, lui dit-il, *vous n'oublierez pas du moins dans le Dictionnaire le mot de Pension :* sur quoi M. de Vaugelas, lui faisant une révérence fort profonde, répondit, *Non, Monseigneur, & moins encore celui de reconnoissance.*

* Dès-lors M. de Vaugelas commença à dresser les cahiers du Dictionnaire, qu'il rapportoit ensuite à la Compagnie ; § & il fut arrêté qu'à la fin de chaque Assemblée, on liroit les mots qu'on devoit examiner dans la suivante, afin qu'on eût le loisir d'y penser. On proposa de nouveau une distribution des meilleurs Auteurs à tous les Académiciens,

* Regîtres, 7 Février. 1639.
§ Regîtres, 29 Février 1639.

ciens, pour en tirer les phrases & les élégances de la Langue ; mais on ne l'éxécuta pas. On commença d'examiner la lettre A : où, pour le remarquer en passant, il arriva une chose assez plaisante, c'est que le mot d'*Académie* fut omis en sa place, sans qu'on y prît garde que quelque temps après. * On résolut depuis, qu'outre les assemblées ordinaires, il s'en feroit le Mercredi d'extraordinaires pour ce sujet, § en deux bureaux, qui se tiendroient en même temps, l'un chez M. le Chancelier, l'autre chez M. d'Ablancourt, en l'absence duquel on le transféra depuis chez M. Sirmond. Avec tout cela ce travail étoit extrémement long : & la lettre A, commencée le 7 Février 1639, ne fut achevée que le 17 d'Octobre, environ neuf mois après. On crut donc qu'outre ces deux bureaux, il en falloit établir deux autres, l'un le Vendredi chez M. de Bourzeys, l'autre le ¶ Mercredi chez M. Conrart ; & à chacun certains

* Regîtres, 11 Avril 1639.
§ Regîtres, 11 Juillet 1639.
¶ Regîtres, 19 Mai 1642.

certains Académiciens avoient ordre de ſe trouver. Mais ce ſoin a été preſque inutile ; car comme on ne travailloit pas en ces quatre lieux, ni avec même aſſiduité, ni avec même génie, & même force, il a fallu repaſſer ſur pluſieurs choſes, que ces bureaux particuliers avoient décidées ; à quoi on travailloit encore, lorſque j'écrivois cette Rélation.

Deux morts ſont ſurvenuës depuis, qui ont apporté beaucoup de retardement au deſſein du Dictionnaire. La premiére eſt celle du Cardinal de Richelieu, qui, malgré les ſoins & les diligences du nouveau Protecteur, relâcha beaucoup de cette ardeur, avec laquelle on s'y étoit pris au commencement. L'autre eſt celle de M. de Vaugelas, qui avoit, comme je vous ai déjà dit, la conduite de cet ouvrage. Ce n'eſt pas qu'on n'ait donné la même charge à M. de Mézeray, qui s'en acquitte très-dignement : mais comme M. de Vaugelas avoit eu moins de fortune que de mérite, après ſa mort les cahiers du Dictionnaire, avec le reſte de ſes écrits, furent ſaiſis parmi d'au-

tres

tres choses par ses créanciers, qui prétendoient d'en tirer une somme considérable de quelque Imprimeur; de sorte que l'Académie n'a pû retirer ce qui lui appartenoit qu'en plaidant, & après une Sentence du Châtelet du 17 Mai 1651. Maintenant tout a été mis entre les mains du Sécrétaire de la Compagnie, sur la demande qu'il en a faite: mais on a ordonné qu'il en seroit fait une copie, qui demeureroit chez M. le Chancelier. On s'assemble deux fois la semaine, pour avancer ce Dictionnaire; mais sans compter qu'il faut repasser sur une partie de ce qui a été fait dans ces petits bureaux, il n'a été conduit jusques-ici qu'environ la lettre I: & cette longueur, avec l'incertitude de la fortune que l'Académie doit avoir à l'avenir, peut faire douter s'il s'achévera jamais.

Plusieurs ne peuvent assez s'étonner, que tant d'hommes, illustres par leur mérite, & capables des plus grandes choses, comme leurs ouvrages particuliers le font assez voir, s'amusent depuis si longtemps après un travail, qui semble n'avoir rien de noble, & dont pas un d'eux peut-être n'espére de voir la fin. Pour

N

moi, je ne défendrai point l'Académie Françoiſe par l'exemple vulgaire de celle *della Cruſca*, qui employa près de quarante ans à ſon Vocabulaire, dont à la fin elle a tiré beaucoup de gloire, & la langue Italienne beaucoup de profit. Mais j'oſerai dire, qu'à conſidérer les choſes de près, ce deſſein & la conſtance qu'on apporte à l'exécuter, ne méritent que des loüanges. Je ſais bien qu'en cet endroit je paſſe les bornes de l'Hiſtoire, qui ſe contentant de faire un rapport fidelle, doit laiſſer le jugement au Lecteur, & demeurer toûjours neutre parmi les partis contraires; mais ſi je manque en cela, vous pardonnerez cette faute, je m'aſſure, au deſir que j'ai de vous expliquer ce que j'ai penſé pluſieurs fois ſur ce ſujet, & d'éclaircir une vérité qui ne me ſemble pas aſſez connuë. Premiérement donc, on ne me niera pas à mon avis que le projet d'une Rhétorique, & d'une Poëtique, dont je vous ai déjà parlé, ne fût très-digne de cette Compagnie. On m'accordera auſſi, ce me ſemble, que pour en venir-là, un Dictionnaire & une Grammaire étoient

deux choſes, ou néceſſaires, ou pour le moins fort utiles, ſuivant ce que j'ai rapporté ci-deſſus. Ainſi, poſé que ces quatre ouvrages, le Dictionnaire, la Grammaire, la Rhétorique, & la Poëtique, euſſent été achevez, je ne dis pas dans quatre ans, je dis même dans vingt, ou trente; qui eſt-ce qui n'en parleroit à l'avantage de l'Académie? Maintenant ſi vous voulez loüer ſon deſſein, & blâmer la longueur de l'exécution, c'eſt loüer ce qui lui appartient proprement, & blâmer ce qui ſemble n'être point d'elle, & ne devoir pas lui être imputé. Car ſi le Cardinal, qui l'avoit formée, eût eu plus de ſoin de l'entretenir, & s'il eût rendu cette occupation la plus importante, & la principale affaire de chaque Académicien, ou de pluſieurs; je ne doute point que ces quatre ouvrages n'euſſent déja vû le jour, & n'euſſent été même ſuivis de beaucoup d'autres. Que ſi d'ailleurs, comme je le dis toûjours, la véritable gloire conſiſte à bien ſervir le Public, en quelque maniére qu'on le ſerve; un Dictionnaire de cette ſorte, ſoit que vous le regardiez comme un moyen

pour parvenir à la Rhétorique, & à la Poëtique, soit que vous le regardiez en lui-même, ne peut que faire beaucoup d'honneur à ses auteurs. Si quelqu'un plein de pensées plus hautes, prétend ici superbement mépriser toute cette étude des mots, & du langage, je n'en disputerai point avec lui; je lui permets volontiers de suivre son inclination, de s'attacher tout entier, ou aux affaires du monde, ou aux sciences les plus sublimes; mais qu'il prenne garde, que poursuivant de faux biens peut-être, ou recevant des opinions pour des véritez, & des conjectures pour des démonstrations, lorsqu'il pensera s'attacher seul aux choses solides, il n'embrasse du vent comme les autres. Je parle en ce lieu, à ceux qui joignant à des connoissances en effet plus importantes celle des belles lettres, en font un de leurs plus grands plaisirs; qui s'ennuieroient au monde sans cet agréable amusement; qui y trouvent de quoi se consoler dans la mauvaise fortune, & de quoi se chatoüiller dans la bonne; de quoi s'entretenir avec leurs amis, & de quoi se

contenter dans la solitude ; de quoi même se rendre plus propres à tout ce que le Public, & que la société civile peut exiger d'eux. Je ne doute point que ceux-là ne reçûssent le Dictionnaire de l'Académie avec joie, qu'ils n'en fissent beaucoup d'estime, & n'y trouvassent une merveilleuse commodité. Quel soulagement ne seroit-ce point pour ceux qui écrivent, lors que dans la fougue, & dans la chaleur de la composition, ils seroient travaillez de quelqu'un de ces importuns & fâcheux scrupules sur la Langue; de ces petites rémores qui arrêtent tout court les plus grands vaisseaux en haute mer ; lors même qu'ils vont à pleines voiles: quel soulagement, dis-je, ne leur seroit-ce point, de s'en délivrer à l'instant, pour passer à d'autres choses plus importantes, & d'avoir une Compagnie si célébre pour garant de ce qu'ils auroient écrit ? Je sais bien que les esprits des François ne sont pas nez à la servitude ; je ne voudrois pas même défendre à ceux qui se sentent quelque génie, de ne rien donner à leur goût, quand il n'est pas tout-à-fait extrava-

gant, & qu'il ne choque pas directement celui du Public ; mais après tout, en des choses indifférentes, & qui dépendent purement de l'institution, le témoignage de quarante personnes des plus intelligentes en ces matiéres, a beaucoup de poids & d'autorité ; & tous ceux qui sont un peu raisonnables, ne fut-ce que pour avoir la paix, aiment beaucoup mieux céder que combattre. Les Remarques de M. de Vaugelas nous en fournissent un exemple : elles ont été choquées de plusieurs : il n'y a presque personne qui n'y trouve quelque chose contre son sentiment : cependant on connoît bien qu'elles s'établissent peu à peu dans les esprits, & y acquiérent de jour en jour plus de crédit. Ce n'est là que l'ouvrage d'un Académicien ; si celui de l'Académie étoit publié, non-seulement il nous résoudroit une infinité de doutes ; mais encore il est vrai-semblable qu'il affermiroit, & fixeroit en quelque sorte le corps de la Langue, & l'empêcheroit, non pas de changer du tout, ce qu'il ne faut jamais espérer des langues vivantes, mais pour le moins de changer

si souvent, & si promptement qu'elle fait. Toutes les autres nations reprochent cette inconstance à la nôtre ; nos auteurs les plus élégans & les plus polis deviennent barbares en peu d'années ; on se dégoûte de la lecture des plus solides, & des meilleurs, dès qu'ils commencent à vieillir ; & c'est un mal dont si nous devons jamais guérir, ce ne peut être à mon avis que par ce reméde. Ne compterons-nous aussi pour rien l'avantage que ce Dictionnaire nous donneroit, de trouver en un même lieu les sources de tous les mots dérivez, un avis judicieux s'ils sont bas, ou nobles, propres aux vers, ou à la prose, en quel genre d'écrire ils peuvent être employez plus à propos, une décision presque indubitable de la longueur, ou de la briéveté des syllabes pour la prononciation, & des *é* ouverts, ou fermez, qui sont les écueils où choquent si rudement, non-seulement tous les étrangers, mais encore tous ceux qui ne sont pas de l'île de France ? Certes, qu'on en die aujourd'hui ce qu'on voudra, la Postérité, si elle voit ce Dictionnaire, ou ne s'informe-

ra point du temps qu'on aura été à le composer, ou si elle s'en informe, en loüera d'autant plus les auteurs, & s'en croira d'autant plus redevable à l'Académie. Je passe plus avant : quand ce Dictionnaire ne s'achéveroit jamais, puisqu'après tout on y travaille sans cesse, qui peut douter que cet exercice de considérer exactement les mots en leur source, d'en remarquer les divers usages, d'observer toutes les phrases qu'on en peut former, ne fût très-propre à un Corps, qui se propose pour but l'embellissement de la Langue, ne fût très-utile aux particuliers Académiciens pour leur instruction, & par conséquent très-avantageux au Public, à qui tous les jours ils font part de leurs ouvrages ?

J'ai parlé des trois principales occupations de l'Académie depuis son institution : les Discours ou Harangues, les Sentimens sur le Cid, & le Dictionnaire. Mais durant tout ce temps-là, & à divers intervalles, elle s'est fort souvent occupée à examiner des piéces qu'on lui présentoit, de ceux de la Compagnie. Je trouve qu'on y a lû en

divers temps ; des Poëſies de Meſſieurs * de Gombauld, & de l'Eſtoile ; la Pré- § face des Conjectures ſur la digeſtion de M. de la Chambre ; quelque choſe du ¶ Prince de M. de Balzac, qu'il nommoit (1) alors *Le Miniſtre d'Etat* ; un Diſcours

* Regîtres, 14 Janvier 1636.

§ Regîtres, 14 & 21 Avril 1636.

¶ Regîtres, 28 Avril 1636.

(1) Bayle, dans ſon Dictionnaire, article BALZAC, obſerve que M. Pelliſſon ſe trompe ici. Mais la Remarque de Bayle demande un plus grand éclairciſſement. Le Prince de Balzac étoit imprimé dès l'année 1631. Ce qu'il lut à l'Académie en 1636, c'étoient des fragmens d'un autre ouvrage, qui devoit faire la ſuite de ſon *Prince*, & qu'il appeloit alors *le Miniſtre d'Etat*, mais qui depuis a paru ſous le titre d'*Ariſtippe*. En voici la preuve dans une de ſes lettres non imprimées à Chapelain, du 21 Janvier 1644.

„ Je vous ſupplie de ſavoir en quelle diſpoſi-
„ tion eſt pour moi le Cardinal Mazarin. S'il
„ eſt galant homme, & qu'il me veuille obli-
„ ger, j'ai de quoi n'être pas ingrat. Je lui
„ adreſſerois mon *Ariſtippe*, c'eſt-à-dire,
„ tout ce que vous avez vû des Miniſtres & des
„ Favoris. Mais je ne veux point faire d'avan-
„ ces ſans être aſſuré du ſuccès de ma dévotion.
„ Si vous trouviez quelque ſarbacane propre
„ pour lui faire porter de ma part le deſir que
„ j'ai de le ſervir, peut-être qu'avec toute ſa

cours politique de M. Silhon, pour la juſtification de l'adminiſtration du Cardinal

„ haute ſaveur, il ne réjetteroit pas la bonne „ volonté d'un artiſan, qui peut, auſſi-bien „ que Michel-Ange, mettre en Enfer ou en Pa- „ radis un Cardinal.

Apparemment Chapelain voulut employer Voiture pour ſonder les intentions du Cardinal; & Voiture prit les choſes trop litéralement, à en juger par cette autre lettre de Balzac à Chapelain, du 22 Février 1644.

„ Je reçois un billet du cher M. de Voiture, „ où c'eſt avec plaiſir qu'*agnoſco veteris veſti-* „ *gia flammæ*. Mais je vous prie, faites-moi „ ſouvenir des paroles de mes lettres. Ai-je „ voulu faire un ſi ſale marché que celui qu'il „ me reproche? Savoir d'un homme s'il a agréa- „ ble qu'on parle de lui; eſt-ce lui dire en lan- „ gage Suiſſe, *Point d'argent, point de loüan-* „ *ges?* L'Empereur Auguſte, qui étoit bien „ auſſi grand Seigneur, & d'auſſi bonne mai- „ ſon que M. le Cardinal Mazarin, écrivoit „ néanmoins en ces termes à un de nos amis. „ *Iraſci me tibi ſcito, quod non in pleriſque* „ *ejuſmodi ſcriptis mecum potiſſimum loquâ-* „ *ris. An vereris ne apud poſteros infame tibi* „ *ſit quod videaris familiaris nobis eſſe?* Ce „ ſera donc à Auguſte, Monſieur, à qui j'a- „ dreſſerai mon *Ariſtippe*, ou à quelque autre „ homme de ce ſiécle-là, puiſque les gens de „ celui-ci ſe tiennent ſi roides ſur le point „ d'honneur.

dinal de Richelieu ; un autre de M. de *
Sirmond, pour la justification de la
guerre contre les Espagnols ; le Prolo- §
gue de l'Europe de M. des Marests ;
des vers de M. de Racan, & plusieurs ¶
autres choses moins importantes. Tout ce qu'on y présentoit de cette sorte, étoit examiné avec tant de soin, & avec tant de rigueur, que le Cardinal se crut obligé plusieurs fois d'exhorter l'Académie à en avoir un peu moins. Peut-être vous ferai-je plaisir d'insérer ici ce que j'ai trouvé sur ce sujet dans le Regître du Lundi 12 Novembre 1634, qui vous fera voir aussi quelle est la forme de ces regîtres.

Sur ce que M. de Boisrobert a encore dit à la Compagnie, que M. le Cardinal

Par d'autres lettres de Balzac, on voit que ce qu'il auroit voulu obtenir du Cardinal Mazarin, c'étoit que sa pension de deux mille livres sur l'Epargne, dont il étoit mal payé, fût placée sur quelque bénéfice. Mais il ne l'obtint pas ; & son *Aristippe*, entrepris pour le Cardinal de Richelieu, destiné ensuite au Cardinal Mazarin, fut enfin dédié à Christine Reine de Suéde.

* Reg. 3 Mai 1638. § Reg. 31 Janvier 1639.
¶ Regîtres, 15 Mai 1652.

nal la prioit de n'affecter pas une sévérité trop exacte, afin que ceux dont les ouvrages seront examinez, ne soient point rebutez par un travail trop long & trop pénible, d'en entreprendre d'autres, & que l'Académie puisse produire le fruit que son Eminence s'en est promis, pour l'embellissement & la perfection de notre langue. Après que les voix ont été recueillies, il a été arrêté, que M. le Cardinal seroit très-humblement supplié de trouver bon que la Compagnie ne relâchât rien de la sévérité qui est nécessaire pour mettre les choses qui doivent porter son nom, ou recevoir son approbation, le plus près qu'il se pourra de la perfection. Et en expliquant la nature de cette sévérité, il a été dit qu'elle n'auroit rien d'affecté, ni d'aigre, ni de pointilleux; qu'elle seroit seulement sincére, solide, & judicieuse; que l'examen des ouvrages se feroit exactement par ceux qui seroient nommez Commissaires; & par toute la Compagnie, lorsqu'elle jugeroit leurs observations. Que les Auteurs des piéces examinées, seroient obligez de corriger les lieux qui leur seroient cottez, suivant les résolutions de la Compagnie. M. de

Gombauld ayant supplié l'Assemblée de délibérer si un Académicien faisant examiner un ouvrage, seroit tenu de suivre toûjours les sentimens de la Compagnie, en toutes les corrections qu'elle feroit, bien qu'elles ne fussent pas entiérement conformes aux siens. Il a été résolu que l'on n'obligeroit personne à travailler au-dessus de ses forces, & que ceux qui auroient mis leurs ouvrages au point qu'ils seroient capables de les mettre, en pourroient recevoir l'approbation, pourvû que l'Académie fût satisfaite de l'ordre de la piéce en général, de la justesse des parties, & de la pureté du langage.

En lisant ces ouvrages, l'Académie faisoit fort souvent des décisions sur la langue, dont ses Regîtres sont pleins; elle en faisoit aussi quelquefois de semblables sur la simple proposition de quelque Académicien; & lors qu'à la Cour, comme il arrive souvent, un mot avoit été le sujet de quelque longue dispute, on ne manquoit pas d'ordinaire d'en parler dans l'Assemblée. Telle fut, par exemple, cette plai- * sante

* Regîtres, 1 Février 1638.

ſante conteſtation, née à l'Hôtel de Rambouillet, s'il falloit dire *Muſcardins*, ou *Muſcadins*, qui fut jugée à l'Académie en faveur du dernier, & dont j'ai voulu parler, parce qu'elle ſert d'explication à une raillerie que fit M. de Voiture contre ceux qui vouloient dire *Muſcardins*, & qui n'a point été imprimée.

Au ſiécle des vieux Palardins,
Soit Courtiſans, ſoit Citardins,
Femmes de Cour, ou Citardines,
Prononçoient toûjours Muſcardins,
Et Balardins, & Balardines;
Même l'on dit qu'en ce temps-là
Chacun diſoit roſe muſcarde;
J'en dirois bien plus que cela,
Mais par ma foi je ſuis malarde,
Et même en ce moment voilà
Que l'on m'apporte une panarde.

Ainſi en l'année 1651, M. Naudé fit conſulter cette Compagnie ſur le mot *Rabougri*, qui ſignifie proprement une plante qui n'eſt pas venuë à ſa perfection & à ſa juſte grandeur, auquel ſens on lit dans les anciennes Ordonnances, *des arbres rabougris*. Il ſe ſer-

vit à un procès qu'il avoit au Parlement, de la réponse que lui firent deux de ces Messieurs, après en avoir demandé avis à tout le Corps, & fit même imprimer leurs lettres à la fin d'un petit livre qu'il publia alors contre ses parties. Les étrangers, parmi lesquels notre Langue se répand insensiblement, ont aussi quelquefois reconnu l'autorité de l'Académie en de pareilles rencontres. Ainsi en cette année 1652, elle a été obligée de prononcer sur une gageure de conséquence, qui avoit été faite en Hollande, touchant le mot de *température*. Mais comme elle ne fait ces décisions qu'en passant, je ne crois pas m'y devoir arrêter davantage.

Parfois aussi quand l'Académie n'avoit plus rien à faire, elle lisoit & examinoit quelque livre François; & pour cet effet il fut ordonné qu'il y * en auroit toûjours dans le lieu de l'Assemblée. J'ai pris plaisir à lire dans les regîtres l'examen des *Stances* de Malherbe *pour le Roi allant en Limosin*;

* Regîtres, 16 Juillet 1638.

fin : car s'il y a rien qui fasse voir ce qu'on a dit plusieurs fois, que les vers n'étoient jamais achevez, c'est sans doute cette lecture. A peine y a-t-il une Stance, où, sans user d'une critique trop sévére, on ne rencontre quelque chose, ou plusieurs, qu'on souhaiteroit de changer, si cela se pouvoit, en conservant ce beau sens, cette élégance merveilleuse, & cet inimitable tour de vers qu'on trouve par tout dans ces excellens ouvrages. J'ai dit, sans user d'une critique trop sévére : car pour en donner quelques exemples, dans cette premiére Stance;

O Dieu ! dont les bontez de nos larmes
touchées,
Ont aux vaines fureurs les armes arra-
chées,
Et rangé l'innocence aux pieds de la
raison;
Puisqu'à rien d'imparfait ta loüange
n'aspire,
Achéve ton ouvrage au bien de cet Em-
pire,
Et nous rends l'embonpoint comme la
guérison.

Ces

Ces Messieurs remarquérent bien * que *La bonté touchée de nos larmes*, seroit mieux que *les bontez*; que le troisiéme vers, *Et rangé l'innocence aux pieds de la raison*, n'avoit point de sens raisonnable; qu'au quatriéme vers, *Ta loüange n'aspire à rien d'imparfait*, n'étoit pas bien François; mais ils ne remarquérent pas comme une faute, qu'il eût dit à la fin, *Et nous rends l'embonpoint comme la guérison*; quoiqu'à y regarder de près, ce me semble, & dans l'ordinaire façon de parler, on puisse bien dire en notre langue, *rendre la santé*, & *rendre la vie*, mais non pas *rendre la guérison*. Or quant à ce vers, *Et rangé l'innocence aux pieds de la raison*, l'Académie n'a point de tort, & il est vrai qu'on n'y sauroit trouver un sens raisonnable; mais cela vient d'une faute d'impression, où on est tombé dans toutes les éditions que j'ai pû voir des Oeuvres de Malherbe, & dont personne que je sache, ne s'est aperçû jusques-ici. Au lieu de *l'innocence*, il faut mettre *l'insolence*.

* Regîtres, 19 Avril 1638.

l'insolence. Je l'ai crû d'abord par conjecture; mais je n'en doute plus, depuis que j'ai vû le vers imprimé de cette sorte en trois recueïls de Poësies Françoises, qui sont ceux de 1615, 1621, & 1627. *Ranger l'insolence aux pieds de la raison*, fait un sens non seulement fort bon, mais encore fort beau, & fort poëtique.

Il y a une seule Stance, qui est la * XVI, sur laquelle je ne vois rien dans les regîtres, si-non qu'elle a été admirée de tout le monde, & qu'on n'y a rien trouvé à redire.

Quand un Roi fainéant, la vergogne des Princes,
Laissant à ses flateurs le soin de ses Provinces,
Entre les voluptez indignement s'endort,
Quoique l'on dissimule, on n'en fait point d'estime,
Et si la vérité se peut dire sans crime,
C'est avecque plaisir qu'on survit à sa mort.

Cependant dans cette Stance, certainement

* Regîtres, 26 Janvier 1638.

nement admirable, il a employé le mot de *vergogne*, dont plusieurs feroient difficulté de se servir aujourd'hui, & que de moindres juges n'auroient jamais manqué de condamner. Je pourrois ajoûter plusieurs autres choses semblables, si je ne craignois d'être trop long. Mais il y a deux endroits dont je juge à propos de parler, parce que l'Académie a remarqué * que Malherbe y avoit manqué lui-même contre ses propres régles. Le premier est en la troisiéme Stance.

Certes, quiconque a vû pleuvoir dessus nos têtes,
Les funestes éclats des plus grandes tempêtes,
Qu'excitérent jamais deux contraires partis,
Et n'en voit aujourd'hui nulle marque paroître;
En ce miracle seul, il peut assez connoître,
Quelle force a la main qui nous a garantis.

Malherbe

* Regîtres, 26 Avril 1638.

Malherbe vouloit que les sixains eussent un repos à la fin du troisiéme vers. Ici cependant il va jusques à la fin du quatriéme sans se reposer ; mais vous ne vous en étonnerez pas, quand vous saurez ce que l'Académie elle-même ignoroit alors, à mon avis, & que j'ai appris depuis peu dans quelques mémoires que M. de Racan a donnez pour la vie de cet excellent Poëte. C'est qu'il avoit fait ces Stances, & plusieurs autres de ses piéces, avánt que de s'être imposé cette loi. Et de là vient qu'il y a quelques-uns de ses ouvrages, où elle n'est pas exactement observée, comme, par exemple, en la Consolation à Caritée, en cette Stance.

Pourquoi donc si peu sagement
Démentant votre jugement,
Passez-vous en cette amertume ;
Le meilleur de votre saison,
Aimant mieux pleurer par coûtume ;
Que vous consoler par raison ?

Mais je parlerai ci-après plus amplement de cette régle, en parlant de M. Maynard, qui en fut le premier auteur.

Je vous ai dit qu'il y avoit encore un endroit, où, par le jugement de l'Académie, Malherbe péchoit contre ſes propres maximes. C'eſt dans la ſeptiéme Stance, en ce vers,

L'infaillible refuge, & l'aſſuré ſecours.

En ce lieu vous voyez qu'il dit *aſſuré ſecours*, au lieu de *ſecours aſſuré*; auſſi-bien qu'en un autre dont je me ſouviens,

De combien de Tragédies ;
Sans ton aſſuré ſecours.

Cependant il tenoit pour maxime, que ces adjectifs, qui ont la terminaiſon en *é* maſculin, ne devoient jamais être mis devant le ſubſtantif, mais après : au lieu que les autres qui ont la terminaiſon féminine, pouvoient être placez avant ou après, ſuivant qu'on le jugeroit à propos : qu'on pouvoit dire, par exemple, *ce redoutable Monarque*, ou *ce Monarque redoutable*; & tout au contraire, qu'on pouvoit bien dire, *ce Monarque redouté*, mais non pas *ce redouté Monarque*. Je n'ai pas pris cet exemple ſans raiſon, & à l'aventure;

car j'ai souvent oüi dire à M. de Gombauld, qu'avant qu'on eût encore fait cette réflexion, M. de Malherbe & lui se promenant un jour ensemble, & parlant de certains vers de Mademoiselle Anne de Rohan, où il y avoit,

Quoi, faut-il que Henri ce redouté Monarque,

M. de Malherbe assura plusieurs fois, que cette fin lui déplaisoit, sans qu'il pût dire pourquoi; que cela l'obligea lui-même d'y penser avec attention, & que sur l'heure même en ayant découvert la raison, il la dit à M. de Malherbe, qui en fut aussi aise que s'il eût trouvé un thrésor, & en forma depuis cette régle générale.

L'Académie employa (3) près de trois mois à examiner ces Stances: encore n'acheva-t-elle pas; car elle ne toucha point aux quatre derniéres, parce qu'elle eut d'autres pensées, & que les vacations de cette année-là survinrent bien-tôt après.

Quelques-uns des Académiciens, & deux,

(3) Depuis le 9 Avril jusques au 6 Juillet 1638. PELLISSON.

deux, entre autres, M. de Gombauld, & M. de Gomberville, souffroient avec impatience que la Compagnie censurât ainsi les ouvrages d'un grand personnage après sa mort, en quoi ils trouvoient quelque chose de cruel & d'inhumain. Mais la modération dont elle usa dans cet examen, & que j'ai déja remarquée, semble témoigner assez, que son intention étoit entiérement innocente. Et si je juge d'autrui par moi-même, j'en suis tout-à-fait persuadé; car quant à moi, si bien loin de supprimer tout cet article, je m'y suis étendu un peu plus que de coûtume, je sais bien que ni ce desir de jeune homme, de trouver à redire par tout, ni aucun autre mouvement blâmable, ne m'ont point engagé dans ce discours: qu'au contraire, si j'avois eu moins d'estime & de respect pour Malherbe, je n'aurois point parlé de ses fautes; & qu'enfin je ne les ai rapportées (si l'on peut comparer les choses sacrées aux profanes) que comme l'Ecriture rapporte celles des Saints, pour consoler ceux qui ont trop de regret de faillir, & les empêcher de perdre courage.

Telles ont été les occupations de l'Académie. Je trouve bien qu'il y a été proposé en divers temps de faire deux recuëils, un de vers, & un autre de lettres de ceux de la Compagnie ; mais cela n'a jamais été exécuté.

IV.

J'Ajoûterai maintenant, suivant ma promesse, quelques choses considérables, qui se sont passées dans l'Académie, & que je n'ai pû commodément ranger ailleurs.

Celle qui se présente la premiére, par l'ordre des temps, que je garde autant que je puis en chaque article, est la générosité que l'Académie témoigna après la mort de Camusat, son Libraire ; ayant en faveur de sa veuve & de ses enfans résisté, pour ainsi dire, à la volonté du Cardinal, son Protecteur. Aussi-tôt après cette mort, M. de Boisrobert, qui étoit alors à Abbeville avec lui, écrivit à l'Académie, *Que son Eminence en ayant eu la nouvelle, bien qu'elle jugeât qu'il n'y avoit aucun*

homme

homme dans Paris plus capable de remplir cette place que Cramoisy son Libraire ; qu'elle estimoit & qu'elle affectionnoit, n'avoit pas voulu toutefois user de l'autorité qu'elle avoit comme leur Chef, pour leur commander de le recevoir ; mais avoit desiré seulement, qu'il le leur proposât avec cette condition, que s'ils en savoient quelque autre, qui leur fût plus propre ; ils le pussent prendre ; ne desirant en façon quelconque, ni en cela, ni en toute autre chose, violenter leur choix. Par apostille il étoit ajoûté, *Depuis ma lettre écrite, Monseigneur m'a envoyé querir en fort bonne Compagnie, pour me dire que vous lui feriez plaisir de prendre ledit Sieur Cramoisy ; je vois bien qu'il affectionne cette affaire, dont il m'a fait l'honneur de me parler trois fois.* Néanmoins la veuve de Camusat voulant continuer son commerce, & ayant avec elle pour cet effet un nommé Du Chesne, parent de son mari, homme de lettres, qui maintenant est Docteur en Médecine ; l'Académie desira de conserver cet honneur à sa famille, & répondit à M. de * Boisrobert

* Regîtres, 11 Juillet 1639.

P

Boiſrobert de telle ſorte, que ſans s'éloigner du reſpect qu'elle devoit au Cardinal, & ſe ſoûmettant toûjours à ſuivre ſes volontez, elle lui faiſoit aſſez connoître qu'il étoit juſte d'en uſer ainſi. Cette lettre eut l'effet qu'on ſouhaitoit; & M. de Boiſrobert en écri-
* vit bien-tôt une autre au Sécrétaire de l'Académie, contenant l'approbation du Cardinal, & le conſentement qu'il donnoit, que du Cheſne fût reçû pour exercer la charge au nom de la veuve. Ainſi, après qu'on eut ordonné une
§ réponſe à M. de Boiſrobert, pour le remercier, & pour le charger de faire auſſi des remercimens très-humbles au Cardinal; du Cheſne fut introduit dans l'Aſſemblée, prêta le ſerment au nom de la veuve, & fut exhorté d'imiter la diſcrétion, les ſoins, & la diligence du défunt. Et parce qu'en la mort de M. Bardin, l'un des Académiciens, il avoit été réſolu qu'il ſeroit fait à tous ceux du Corps, qui mourroient, un Service dans les Carmes Réformez, dits des

* Regîtres, 26 Juillet 1639.
§ Regîtres, 26 Juillet 1639.

des Billettes : il fut arrêté qu'on en feroit un auſſi à Camuſat ; & ce fut l'honneur que cette Compagnie rendit à la mémoire de ſon Libraire. Or touchant la lettre de M. de Boiſrobert à l'Académie, il me ſemble que je ne dois pas oublier cette petite circonſtance. Il avoit ſigné : *Votre très-humble, & très-obéïſſant ſerviteur.* L'Académie qui vouloit répondre en Corps, afin que la lettre eût plus d'effet en faveur de la veuve, ſe trouva en peine comment elle mettroit au bas. D'un côté tout le Corps écrivant à un de ſes membres, ne devoit pas en apparence le traiter d'égal : & de l'autre, le mot ſimple de *très-affectionnez ſerviteurs*, par l'uſage ſembloit être trop peu civil, & ne ſe pouvoir même écrire qu'à des perſonnes fort inférieures. Enfin on prit ce milieu de ſigner, *Vos très-paſſionnez ſerviteurs*, CONRART, comme étant un peu plus civil que *très-affectionnez*, & moins que *très-humbles.*

Maintenant j'ai à parler d'une autre mort plus conſidérable, & que je ne ſaurois paſſer ſous ſilence, qui fut celle du Cardinal même, Protecteur & In-

ſtituteur de ce Corps. Si elle fut nuiſible à l'Etat, comme je l'ai toûjours crû, ce n'eſt pas ici le lieu d'en rien dire ; mais il eſt bien certain pour le moins que les gens de lettres, & l'Académie en particulier, y firent une * perte preſque irréparable. Le 9 de ce même mois la Compagnie s'étant aſſemblée, M. de l'Eſtoile, qui avoit été fait Directeur huit jours auparavant, dit : *Qu'il n'y avoit, à ſon avis, perſonne dans tout le Corps, qui ne fût très-ſenſiblement touché de ce malheur, & qui ne fût diſpoſé à le témoigner, non-ſeulement en ordonnant un Service, & en compoſant un Eloge à M. le Cardinal, comme on avoit accoûtumé de faire aux Académiciens qui mouroient, mais encore en lui fondant un anniverſaire avec le plus de ſolemnité qu'il ſeroit poſſible. Que néanmoins toute cette pompe regardant pluſtôt la ſatisfaction des vivans, que la gloire des morts ; il eſtimoit que l'Académie devoit pluſtôt donner des preuves de ſa piété & de ſa reconnoiſſance, par des actions promptes & dévotes, que par un grand apparat ;*

* Regîtres, 9 Décembre 1642.

apparat, qu'il faudroit retarder long-temps. Qu'il prioit donc la Compagnie de délibérer ce qui étoit à faire pour ce regard. Sur cette proposition, il fut résolu, qu'on feroit un Service aux Carmes des Billettes à M. le Cardinal, aux dépens de la Compagnie, chacun y contribuant ce qu'il voudroit, afin que cette action se fît plus honorablement, & avec plus de dignité : que M. de la Chambre lui feroit un Eloge, M. de Serisay une Epitaphe, & M. l'Abbé de Cérisy une Oraison funébre : que chacun des autres Académiciens composeroit quelque ouvrage de vers, ou de prose à sa loüange, comme plusieurs avoient déjà fait, & M. Baro, entre autres, duquel on lut à l'heure même un Sonnet sur l'Eglise de Sorbonne, où le Cardinal avoit choisi son tombeau. Or quant à l'Oraison funébre, les voix * furent partagées, pour savoir si on la prononceroit en public, ou non ; & comme je l'ai dit ailleurs, on s'en remit à M. le Chancelier, qui trouva bon qu'elle fût prononcée seulement dans la

* Regîtres, 16 Décembre 1643.

la Compagnie ; ce qui fut fait quelque temps aprés. Pour le Service, on jugea depuis, qu'il étoit plus à propos qu'il fût seulement avec bienséance, & sans pompe. M. de l'Estoile, Directeur, demanda qu'il lui fût permis d'en faire seul les frais ; cela lui fut accordé, & le Service fut célébré le 20 du même mois, à dix heures du matin.

Mais la chose la plus importante pour l'Académie, étoit de choisir un Protecteur, en la place de celui qu'elle venoit de perdre. Plusieurs panchoient vers le Cardinal Mazarin, sur le sujet duquel, l'envie, & les factions n'avoient point encore partagé les esprits, & que tout le monde voyoit avec plaisir succéder dans le Ministére au Cardinal de Richelieu. On jugeoit même que cette élection lui seroit d'autant plus agréable, que n'étant pas né François, elle sembloit lui être en quelque sorte plus glorieuse. D'autres pensoient à M. le Duc d'Enguien, maintenant Prince de Condé, qui n'avoit pas encore gagné des batailles, ni fait les choses qu'on a admirées depuis, dans les premiéres années de la Régence ;

mais en qui on voyoit déjà briller, en une grande jeunesse, beaucoup d'esprit, & beaucoup d'inclination aux belles lettres. Tous ceux au contraire qui étoient dans l'Académie, dépendans, ou serviteurs de M. le Chancelier, desiroient avec passion de lui acquerir ce titre : & il sembloit que personne n'y avoit plus de droit que lui. Dès le commencement de l'Académie, lors qu'il demanda d'y être reçû, on avoit parlé de le faire Protecteur avec le Cardinal; mais on ne passa pas plus outre, de peur de déplaire à ce Ministre, qui avoit déjà donné quelques marques de jalousie sur ce sujet. Ainsi tout l'honneur qu'on lui fit alors, fut de mettre son nom le premier dans le Tableau, & à quelque distance des autres, qu'on y avoit rangez par sort. L'Académie pourtant l'avoit toûjours eu depuis en une vénération particuliére. Elle avoit député vers lui pour le remercier de ce qu'il lui vouloit faire l'honneur d'en être ; & quand de Garde des Sceaux il devint Chancelier de France, elle lui écrivit une lettre pour lui en témoigner sa joie. Il sembloit donc qu'elle ne pouvoit alors rai-

ſonnablement jetter les yeux que ſur lui, puiſqu'elle l'avoit toûjours ſi fort conſidéré; qu'en ſa naiſſance il lui avoit témoigné tant d'affection; & que d'ailleurs étant élevé à la premiére dignité de la Robe, il aimoit ceux qui faiſoient profeſſion des lettres, & les favoriſoit en toutes rencontres. Ces raiſons l'emportérent auſſi ſur les autres, dans l'eſprit des Académiciens; & en la même Aſſemblée du 9 Décembre, il fut réſolu que les Officiers, avec Meſſieurs de Priézac, Chapelain, & de Seriſay, iroient le ſupplier d'honorer la Compagnie de ſa protection. Les Officiers, qui ſont d'ordinaire trois, n'étoient alors que deux, parce que M. Conrart, Sécrétaire perpétuel, avoit été fait Chancelier; ces deux charges n'étant pas incompatibles, comme je vous l'ai dit. M. de l'Eſtoile, qui étoit le Directeur, porta la parole pour tous, le 17 du même mois. Son compliment eſt aſſez court, & aſſez beau pour être inſéré ici.

MONSEIGNEUR,

Nous faisons assez connoître, que toutes les grandes douleurs ne sont pas muettes, puisque celle de la mort de M. le Cardinal nous laisse encore assez de voix pour vous supplier de ne nous abandonner pas dans ce malheur. Que s'il reste encore à ce grand Génie quelque soin des choses d'ici-bas, il sera bien aise que vous soyez le support d'une Compagnie, qu'il aimoit comme son ouvrage. Il vous en prie, MONSEIGNEUR, & par l'étroite affection qui vous attachoit à lui, & par celle que vous portez aux belles lettres. Vous ne l'avez jamais refusé de rien, & c'est ce qui nous fait espérer, que la tempête nous jettera d'un port dans un autre, & qu'enfin nous recouvrerons en vous ce que nous avons perdu en lui, c'est-à-dire, un Protecteur, non-seulement illustre par sa naissance, & par sa dignité, mais aussi par sa vertu. Nous en dirions davantage, & n'en dirions pas encore assez; mais votre modestie, & notre déplaisir, ne nous permettent plus de parler, que pour vous assurer, MONSEIGNEUR, qu'une protection si glorieuse que la vôtre, est le

plus grand de nos desirs, que nous voulons nous faire des loix de vos volontez, & que nous sommes tous en général, & en particulier, Vos, &c.

Ils furent reçûs avec grande civilité, & avec beaucoup de témoignages de joie. M. le Chancelier commença alors d'être Protecteur, & on remplit la place d'Académicien qu'il occupoit auparavant, comme je dirai dans l'article des Académiciens en particulier.

Pour achever celui-ci, il me semble que je suis obligé de rapporter ce que diverses personnes (4) ont dédié, adressé, ou écrit en divers temps à l'Académie.

M. d'Espeisses, Conseiller d'Etat, fut le premier, que je sache, qui écrivit quelque chose en son honneur. Car le

(4) Dans le dénombrement que M. Pellisson va faire des personnes qui ont dédié, ou adressé de leurs ouvrages à l'Académie, il oublie son ami M. Sarasin, qui, sous le nom de *Sillac d'Arbois*, adressa à l'Académie en 1638, son Discours sur l'*Amour Tyrannique* de Scudéry.

le 19 Juin 1634, il lui fit présenter par Messieurs de Cérisy, & des Marests, quelques vers François à sa loüange. Ces deux Messieurs eurent charge de l'en remercier, & de répondre même à ses vers par d'autres.

Ce fut environ ce même temps, que l'aîné de Messieurs de Sainte-Marthe fit présenter à l'Académie, par M. Colletet, de beaux vers Latins sur le même sujet, qui commençoient,

Salve perpetuis florens Academia fastis;

& qui furent reçûs, comme j'ai appris, avec toute l'estime & toute la civilité qu'ils méritoient, bien qu'il ne s'en trouve rien dans les Regîtres.

Le Sieur de la Peyre, en l'année 1635, * dédia à cette Compagnie son livre *De l'Eclaircissement des Temps*, avec ce titre, *A l'Eminente*, qui a fait croire depuis à plusieurs qu'elle s'appeloit *l'Académie Eminente*. Il fut ordonné que Messieurs de Gomberville, & de Malleville iroient l'en remercier chez lui. Ce fut en ce livre que ce bon homme, qui

* Regîtres, 3 Décembre 1635.

qui avoit ſouvent des imaginations fort plaiſantes, fit mettre le portrait du Cardinal en taille douce avec une couronne de rayons tout autour, chacun deſquels étoit marqué par le nom d'un Académicien. Ce qui eſt de meilleur, c'eſt qu'entre ces Académiciens, il mit M. de Bautru-Chérelles, qui ne l'étoit pas : & celui qui a fait l'Etat de la France en l'année 1652, y ayant voulu inſérer le Rôle des Académiciens, pour l'avoir peut-être pris de ce lieu, eſt tombé dans la même faute.

Le Sieur Belot, Avocat, dédia auſſi à l'Académie en ce temps-là, ſi je ne me trompe, un livre que je n'ai pû trouver, & dont il n'eſt point fait de mention dans les Regîtres, intitulé, *Apologie de la langue Latine* ; & c'eſt ce qui a donné occaſion à ce bel endroit de la Requête des Dictionnaires.

La pauvre langue Latiale,
Alloit être trouſſée en mâle,
Si le bel Avocat Belot, &c.

* M. Frénicle, ayant fait imprimer des

* Regîtres, 1 Février 1638.

des Paraphrases sur quatre Pseaumes chez Camusat, le chargea par une lettre de présenter un exemplaire de son livre à chacun des Académiciens ; cela fut executé le 1 de Février 1638, & la Compagnie ordonna qu'il en seroit remercié de sa part, par le même Camusat.

Le Sieur de Lesfargues Toulousain, * maintenant Avocat au Conseil, fit premiérement présenter à l'Académie une *Paraphrase du second Pseaume*, par Camusat qui l'avoit imprimée : & depuis encore il fut introduit dans la Compagnie assemblée, pour lui présenter sa Traduction des *Controverses de Séneque*, qu'il lui dédioit. Il en fit distribuer un § exemplaire à chaque Académicien. L'épître liminaire fut lûë en sa présence, & il en fut remercié par la bouche du Directeur. C'est pour cette raison, que dans la même Requête des Dictionnaires il est dit,

Et le Sénéque faisoit nargue
A votre Candidat Lesfargue.

En

* 28 Reg. Juin 1638. § Reg. 31 Janvier 1639.

* En l'année 1641, le Pére du Bosc, Cordelier, Prédicateur du Roi, connu pour être l'auteur de l'*Honnête Femme*, & de plusieurs autres ouvrages, après avoir fait imprimer un *Panégyrique du Cardinal de Richelieu*, se présenta à l'entrée d'une des conférences de l'Académie, & offrit un exemplaire de son livre à chacun de ceux qui s'y trouvérent; dont il fut loüé, & remercié.

Le Sieur le Taneur, ayant publié en l'année 1650, un traité *des quantitez incommensurables, avec la traduction du dixiéme livre d'Euclide*, y ajoûta un fort beau discours à Messieurs de l'Académie Françoise, sur le moyen d'expliquer les sciences en François.

Ceux du Corps ont souvent présenté à l'Académie leurs ouvrages, avant l'impression, ou après. Par exemple, je trouve que le 21 Février 1639, M. Giry lui fit présenter par Camusat, sa traduction des *Harangues de Symmaque, & de Saint Ambroise, sur l'Autel de la Victoire*, de quoi Camusat eut charge de le remercier.

M.

* Regîtres, 16 Novembre 1641.

M. de Racan, lorsqu'il eut composé ses *Odes sacrées*, qui ont été publiées l'année derniére 1651, les envoya à l'Académie pour lui en demander son avis, & lui écrivit la lettre qu'il a mise au devant. L'Académie lui fit la réponse, qu'il a fait imprimer au même lieu, sans lui en demander permission, ni au Sécrétaire qui l'avoit écrite, & qui pourtant ne fait aucun tort à l'un ni à l'autre.

Mais de tout ce qui a été écrit ou adressé à l'Académie, il n'y a rien dont la mémoire mérite mieux d'être conservée, que des lettres de M. de Boissat Académicien, où il lui rendit un compte exact, & de ce qui lui arriva chez M. le Duc de Lesdiguieres, qui n'étoit alors que Comte de Sault; & de l'accommodement qui fut fait entre eux par l'entremise de la Noblesse de Dauphiné, assemblée en corps.

Je n'ignore pas combien les choses de cette nature sont délicates & chatoüilleuses parmi les François, & qu'il s'en pourra trouver qui me blâmeront d'avoir fait mention de celle-ci, en un ouvrage où je n'avois pas dessein de

diminuer la gloire de l'Académie ; ni la réputation des particuliers qui la composent. Mais enfin je ne vois rien qui m'oblige à supprimer des événemens remarquables, qui se rencontrent dans mon sujet ; qui peuvent servir d'instruction & de préjugé en des occasions pareilles ; qu'on publieroit peut-être un jour tout autrement qu'ils ne sont ; & où, tout considéré, il n'y a aujourd'hui rien de fâcheux, ni pour cette illustre Compagnie, qui n'avoit point de part à ce différent, ni pour M. de Boissat, Gentilhomme, comme chacun sait, plein d'honneur & de mérite. J'en parlerai donc : & qui plus est, sachant bien d'un côté, qu'une matiére si curieuse ne vous ennuiera pas ; & de l'autre qu'en ces points d'honneur on pése jusqu'aux moindres syllabes, j'insérerai ici tout au long, non-seulement la copie de l'accommodement qui fut envoyée à l'Académie par M. de Boissat, mais aussi la lettre dont il l'accompagna, & la réponse qu'elle y fit.

Que si je supprime la premiére lettre qu'il écrivit à cette Compagnie, & qui

qui contenoit une narration particuliére de son malheur, & des choses qui avoient précédé : c'est parce que j'ai appris qu'il tâche à la supprimer lui-même, par un mouvement de véritable générosité, pour ne laisser aucune marque de ressentiment, ni d'aigreur, contre des personnes avec lesquelles il est tout-à-fait réconcilié : dont en mon particulier j'honore, comme je dois, la qualité & la naissance.

Seconde lettre de M. de Boissat, sans date, avec cette suscription :

À Messieurs, Messieurs de l'Académie de l'Eloquence, assemblez en Corps.

MESSIEURS,

Comme je vous rendis compte du malheur inoüi, qui m'arriva chez le Lieutenant du Roi en Dauphiné ; ainsi je vous fais part d'un accommodement encore plus inoüi, que la Noblesse de cette Province a desiré treize mois durant, & pour lequel elle s'est assemblée plus solemnellement qu'elle n'a de coûtume en d'autres occa-

ſions. Ce moyen extraordinaire, que la Providence a ſuſcité pour finir un malheur que mes ſentimens vouloient rendre immortel, a pû me réduire à la paix, quand les opinions de mon maître, de mes amis, & de mes parens m'y ont porté, & quand après avoir envoyé juſqu'à trois Gentilshommes dans Grenoble, j'ai vû la voie des armes comme impoſſible, par les ſoins que tout le monde prend à la conſervation des Grands. Les principales raiſons qui m'y ont obligé, outre la volonté de tous les miens, vous ſeront bien aiſées à connoître, ſi vous vous ſouvenez, Meſſieurs, que la partie ſe doit, & ne ſe peut dénier à ſon tout. Que la Nobleſſe prit dès le commencement, cauſe en main pour moi; & que depuis ayant deſiré l'entiére connoiſſance de l'affaire, ceux qui étoient mes ennemis l'ont eû pour partie, & pour juge tout enſemble. Qu'un corps de cent ou ſix vingts Gentilshommes, eſt un garant plus proportionné à mon honneur, qu'un Prince. Que j'ai autant de cautions, qu'il y avoit là de têtes aſſemblées. Que bien au de-là de réparer l'honneur d'un particulier, ils en peuvent former de nouvelles loix dans leur pays, pour ce qu'ils

ſont la ſource de l'honneur même. Que c'eſt une choſe inoüie dans la Monarchie Françoiſe, qu'on ait fait ſi hautement ſatisfaire un Gentilhomme. Et enfin que celui qui leur commande à tous, s'eſt ſoumis à eux d'une façon inconnuë à tous les ſiécles. Voilà, Meſſieurs, les motifs qui m'ont obligé à vaincre ma propre réſiſtance, & à donner les mains à toute notre Province. De vous dire maintenant de quelle ſorte ils ont travaillé, cette copie dont j'ai l'original ſigné, vous en fera foi, & vous montrera que ces vrais Gentilshommes ont eu plus d'égard à mon innocence, & à leur honneur, qu'à toutes les grandeurs de la terre. Ce que j'y puis ajoûter du mien, eſt que douze jours durant on s'eſt aſſemblé ſoir & matin, avec une patience invincible ; & que tout ce qui s'y eſt paſſé, eſt grand, mémorable, & ſans exemple. Je crois, Meſſieurs, que m'ayant toûjours vû révérer parfaitement votre Corps, & chérir ſur toutes choſes l'honneur que j'ai d'en être, vous agréerez que M. de Seriſay m'apprenne les ſentimens que vous avez là-deſſus, afin que ſi cette affaire mérite (comme je n'en doute point) votre ap-

probation, je reçoive un contentement plus parfait, s'il est possible, que celui que je ressens. C'est de quoi je vous supplie avec tout le respect que je vous dois, & de me croire plus que personne du monde,

MESSIEURS,

Votre très-humble, très-obéïssant,
& très-passionné serviteur,
P. DE BOISSAT.

Copie de l'accommodement fait en Dauphiné, par l'ordre de la Noblesse, assemblée à cette occasion.

Pour Messieurs de l'Académie, qui sont très-humblement suppliez d'en écouter la lecture en pleine Assemblée.

Monsieur le Comte de Sault, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de sa Chambre, & Lieutenant général pour sa Majesté en Dauphiné, & Monsieur de Boissat, ayant remis leurs différens au jugement de la Noblesse de cette Province assemblée pour cet effet: après en avoir sû d'eux le sujet; elle a jugé pour la satisfaction de l'un & de l'au-

tre : Qu'un Gentilhomme de l'Assemblée, accompagné d'un parent de M. de Boissat, iroit chez Madame la Comtesse de Sault, pour lui porter en la présence de ceux qu'elle aura agréable d'y appeler, la déclaration que le Sieur de Boissat a faite en ladite Assemblée : De n'avoir jamais eu en pensée le dessein de l'offenser, & qu'il l'a toûjours hautement estimée pour sa naissance, pour sa vertu, & pour toutes les qualitez recommandables qui sont en elle ; & que s'il avoit le moindre soupçon de se pouvoir faire ce reproche, de l'avoir offensée au point qu'elle l'a crû, il ne lui en demanderoit pas seulement pardon ; mais encore il se croiroit indigne de l'obtenir, & ne se le pardonneroit pas à soi-même.

Ensuite de quoi M. le Comte de Sault, accompagné de ses gardes, & de ses domestiques, se rendra au lieu où la Noblesse sera assemblée, après avoir sû que le Sieur de Boissat avoit été mandé d'y venir, & lui dira : Monsieur, vous savez le sujet qui m'a fait avoüer l'offense, qui vous a été faite ; ce qui me fait espérer que vous m'accorderez plus facile-

ment le pardon que je vous en demande: Reconnoiſſant de m'être porté à cet excès avec trop de chaleur, y ayant même employé de mes gardes,& que si vous euſſiez eu une épée, vous vous en feriez ſervi, tout autant que vous euſſiez eu de vie: Dont j'ai un déplaiſir extrême, & voudrois qu'il m'eût coûté de mon ſang, que la choſe ne fût pas arrivée. Je vous prie de le croire, & que je vous tiens pour Gentilhomme de mérite & de courage, qui l'avez témoigné en toutes ſortes d'occaſions, & qui en euſſiez tiré raiſon par les voies qui vous euſſent le plus ſatisfait, ſans les ſoins qu'ont pris Meſſieurs de la Nobleſſe, d'en détourner les moyens. J'ajoûterai à cette priére une ſeconde faveur, que je deſire de vous, & que je tiendrai encore, s'il ſe peut, à plus grande obligation; qui eſt, Monſieur, de me vouloir octroyer le pardon que je vous demande pour M. de Vaucluſe, bien que je ſache avec quelle ſoumiſſion il vous ira rendre témoignage chez vous du déplaiſir qui nous demeure, que vous ayez été ſi outrageuſement offenſé. Et pour vous faire

encore mieux connoître, combien il me touche; j'améne ceux par qui vous avez reçu cette injure, pour les soûmettre à ce que Messieurs de la Noblesse en ordonneront, & que vous pourriez desirer pour votre satisfaction. Je m'assure que vous jugez bien, par ce que je vous ai dit, & par ce que je fais, que vous avez sujet de mettre en oubli tout ce qui vous a fâché. Vous m'obligerez extrêmement d'en être satisfait, & d'être mon ami, comme je vous en prie de tout mon cœur.

Après que cela aura été prononcé par M. le Comte de Sault, celui qui présidera à l'Assemblée, s'adressant au Sieur de Boissat, lui dira: Monsieur, vous avez assez reconnu par le discours que vous a fait M. le Comte de Sault, avec quelle douleur il ressent l'offense qui vous a été faite, & avec quelle passion il desire que vous en demeuriez satisfait. Cette Compagnie croit que vous ne lui sauriez plus refuser ce qu'il desire de vous, & vous prie avec lui, d'en perdre le souvenir, & de recevoir les offres qu'il vous fait de son affe-

ction. *Sur quoi M. de Boissat dira à M. le Comte de Sault* : Monsieur, je donne au repentir que vous me faites paroître, & à la priére qui m'en est faite par ces Messieurs, ce que vous desirez de moi. *Et à même temps M. le Comte de Sault le priera de l'embrasser. Ce qui ayant été fait ; en se retirant de l'Assemblée, il laissera ceux de ses gardes & domestiques, qu'il doit soûmettre ; & alors celui qui présidera à l'Assemblée, commandera aux gardes de se présenter avec leurs casaques & sans armes, & de se mettre à genoux devant le Sieur de Boissat, & lui dira :* Monsieur, cette Compagnie a condamné ces gardes qui vous ont frappé, à une prison si longue, que vous trouverez bon. *Et après que le Sieur de Boissat se sera expliqué de son intention, le Président les renvoiera, & fera entrer les valets, lesquels s'étant mis à genoux, le Sieur de Boissat prendra un bâton de la main du Président, pour en user comme bon lui semblera.*

Le jour même le Sieur de Vaucluse en la Compagnie de trois ou quatre Gentilshommes des présens de l'Assemblée, ira trouver le Sieur de Boissat chez lui pour lui dire :

dire : Monsieur, je viens ici vous demander pardon en la présence de ces Messieurs, & vous offrir à me porter à toutes les soûmissions que peut faire un Gentilhomme, pour votre satisfaction. La mienne sera parfaite, si vous me voulez croire votre serviteur, comme je vous en suplie. *A quoi le Sieur de Boissat répondra :* Monsieur, j'ai promis à M. le Comte de Sault, & à Messieurs de la Noblesse, de ne me ressouvenir plus de ce qui s'est passé à ce sujet. *Et après cela les Gentils-hommes qui seront présens, les feront embrasser.*

L'avis de la Noblesse, contenu en cet ècrit, a été observé ponctuellement, excepté que le Sieur de Boissat ne s'est pas servi du jugement qu'elle a donné contre les gardes, ni du bâton envers les valets, pour le respect qu'il a voulu rendre à l'Assemblée, & pour sa générosité. Audit Grenoble, le 25 Février 1638. Monsieur le Marquis de Bressieux, nommé par la Compagnie Président pour le présent, ainsi signé en l'original, Bressieux-Monteilher. Meypieu. La Marcousse. La Charse. Boissieu de Salvain. L'Es-

tang. Chatte. Eidoche. S. Jullien. Paris. Montferrier. Les Adrefts. La Baftie. Montfalcon. Bovieres. Marcieu, Loras. Chamanieu. Moyrans. Deageant de Vire, *autrement* Deageant de Bannettes. Rolligny. La Pierre. Montenard, Miribel. De Rocheblave. Ralhanettes, De la Blache. De Calignon. Afpremont. De Langes. Bonrepos. H. Ferrand. De Repellin. Janfac. Serviere. S. André. S. André de Porte. Vallambert, Langon. Afpres. Romme, du Pont des Oleres. Chambrier. Delifle. La Pene de Charvays. De Ruynac. C. Romme, Sougier. De Lionne. De Beninan. Du Thau. Clavefon. De Motet. Boffin. Armand. De Villars. De Villiers. De Monieres. De Lovat. Greffe. De la Morte, Bardonanche. De Revol. *Extrait collationné à fon original, expédié au Sieur de Boiffat, figné* DU FOUR DE LA REPARA, Sécrétaire de la Nobleffe.

Les autres Gentilshommes, au nombre de plus de foixante, étant retournez en leurs maifons, qui un, qui deux jours après l'Affemblée, pour leurs affaires, on n'a pu en fi peu de temps faire figner un plus grand nombre que ces foixante-qua-

tre, ou soixante-cinq, qui sont ci-dessus signez.

Réponse à la lettre écrite par M. de Boissat, à Messieurs de l'Académie.

MONSIEUR,

J'ai été chargé par Messieurs de l'Académie de vous faire cette lettre, pour vous remercier en leur nom, de celle que M. de Serizay leur a renduë de votre part, & de la copie de l'acte, dont elle étoit accompagnée. Ils y ont appris avec contentement combien vos intérêts ont été chers à Messieurs de la Noblesse de Dauphiné, & avec quel soin ils vous ont procuré la satisfaction que vous avez reçûë. Toute la Compagnie trouvoit vos plaintes justes, & votre ressentiment légitime. Mais si le mal étoit grand, il faut avoüer aussi que le reméde que l'on y a apporté, est extraordinaire : & il semble que vous ne l'eussiez pû refuser, sans vous faire tort à vous-même, & sans offenser ceux qui vous l'ont préparé avec tant de sagesse, & de jugement. Elle croit donc que vous avez eu raison de déferer aux

avis, & à la prudence de ces Messieurs, & que vous ne pouviez avoir de plus sûres, ni de plus illustres cautions de la réparation de votre honneur, que tant de personnes à qui il est plus précieux que leur propre vie, qui en connoissent parfaitement les loix, & qui, pour user de vos termes, sont très-capables d'en faire de nouvelles, comme ils l'ont fait voir en cette occasion. Enfin, Monsieur, elle estime qu'un Gentilhomme ne peut être traité plus glorieusement que vous l'avez été par tous ceux de votre profession, qui, dans cet accommodement, ne paroissent pas moins vos Protecteurs que vos Juges; & elle s'en promet un avantage particulier, qui est de vous voir bientôt ici, où elle vous témoignera elle-même combien elle loue Dieu de ce que cette affaire s'est terminée si heureusement. Mais en vous attendant, elle a jugé à propos de vous donner ce témoignage, que vous avez desiré, de son sentiment, & de son affection, par la plume,

MONSIEUR,

De votre très-humble & très-affectionné serviteur, CONRART.

C'eſt là, ſi je ne me trompe, tout ce qui a été écrit juſqu'ici à l'Académie Françoiſe, ou qui a été fait en ſon honneur. Mais comme j'étois en cet endroit de ma Rélation, il eſt arrivé une choſe qui mérite d'y être ajoûtée, & qui vous témoignera en quelle eſtime eſt aujourd'hui cette Compagnie dans les pays étrangers. Les *Intronati* de Sienne ſe vantent qu'un homme de ſavoir, nommé Thomas, de la ville de Bergue en Norvége, envoyé par ſon Prince pour rechercher les plus grandes raretez de l'Italie, vint exprès dans leur ville, avec des lettres de recommendation du fameux Vicenzo Pinelli de Padoüe, pour voir leur Compagnie, & emporter leurs Statuts. L'Académie Françoiſe a reçu ces jours paſſez un honneur qu'on peut eſtimer encore plus grand. Le Baron * Spar, grand Seigneur de Suéde, lui fit témoigner par M. Triſtan, qu'il deſiroit de la ſaluer; & ayant été introduit, il lui fit ſon compliment, comme je le trouve dans les Regîtres, en

* Regîtres, 15 Mai 1652.

en termes non-seulement fort purs, & fort françois, mais encore fort élégans. Il assûra ces Messieurs, & de la passion qu'il avoit euë de voir leur Assemblée, comme une des choses les plus remarquables de Paris, & du Royaume; & de l'estime particuliére que la Reine sa Maîtresse faisoit de leur Corps, dont elle ne manquoit jamais de demander des nouvelles à tous ceux qui retournoient de France en Suéde. Le Directeur répondit pour tous, comme le méritoit la civilité de ce Seigneur, & les rares qualitez de cette auguste Princesse, qu'on peut appeler avec raison l'ornement de notre siécle, & la principale gloire des belles lettres. Le Baron, qu'on avoit fait asseoir à main gauche du Directeur, en la place du Sécrétaire qui étoit absent, assista encore à la lecture d'une Ode d'Horace, traduite par M. Tristan: après quoi il se retira, & fut reconduit par les Officiers, suivis des autres Académiciens, jusques à la porte de la Salle, où Messieurs de Racan & de Boisrobert avoient été le recevoir avec M. Tristan.

V.

ME voici enfin à la derniére partie de mon travail, qui regarde les Académiciens en particulier. J'y observerai cet ordre. Premiérement je dirai en quel temps, & en quelle occasion chaque Académicien a été reçû dans la Compagnie, depuis son premier établissement : puis je parlerai séparément de ceux qui sont déjà morts ; & enfin j'ajoûterai quelque chose des vivans.

Je les appelle *Académiciens*, parce qu'ils ont eux-mêmes choisi ce nom en l'Assemblée du 12 Février 1635 : celui d'*Académistes*, qu'on proposoit aussi, ayant été rejetté à cause des autres significations qu'il a d'ordinaire.

Je vous ai dit au commencement, que ceux qui donnérent naissance à l'Académie par leurs assemblées secrettes & familiéres, furent M. Godeau, maintenant Evêque de Grasse, M. de Gombauld, M. Giry, M. Chapelain,

Messieurs Habert, M. Conrart, M. de Serisay, & M. de Malleville. A ceux-là se joignirent Messieurs Faret, des Marests, & de Boisrobert. Depuis, lorsque le Cardinal en voulut former un Corps, on y ajoûta plusieurs personnes à la fois, qui furent M. de Bautru, M. Silhon, M. de Sirmond, M. l'Abbé de Bourzeys, M. de Méziriac, M. Maynard, M. Colletet, M. de Gomberville, M. de Saint-Amant, M. de Colomby, M. Baudoin, M. de l'Estoile, & M. de Porchéres-d'Arbaud, sans que l'absence de quelques-uns de ces Messieurs les empêchât de recevoir cet honneur. Alors on commença à faire des assemblées réglées, & à tenir un Regître, qui justifie en quel temps chacun des autres Académiciens a été reçû.

Le premier fut M. Servien, alors Sécrétaire d'Etat, depuis Plénipotentiaire, & Ambassadeur pour la paix à Munster, & Ministre d'Etat, dont il est ainsi parlé dans le Regître du 13 de Mars 1634. *L'Académie se tenant honorée de la priére que M. Servien, Sécrétaire d'Etat, lui a fait faire d'y être*

admis, a résolu qu'il en sera remercié, & qu'on l'assûrera qu'il y sera reçû, quand il lui plaira. Il y vint ensuite le 10 d'Avril, s'excusa de n'y avoir pas assisté plustôt sur les affaires importantes auxquelles il étoit occupé, fit son compliment à l'Académie, & en reçût la réponse par la bouche du Directeur ; mais je passe en deux mots toutes ces choses, pour n'être pas excessivement long.

Le même jour 13 de Mars 1634, auquel on proposa M. Servien, M. de Boisrobert fit voir une lettre qu'il écrivoit de son chef à M. de Balzac. Il l'avertissoit du dessein de M. le Cardinal pour l'établissement de l'Aca-cadémie, ajoûtant, *Que s'il desiroit d'y être admis, il pouvoit le témoigner à la Compagnie par ses lettres, & qu'il ne doutoit point qu'elle ne le lui accordât volontiers en considération de son mérite.* On en usa ainsi pour exécuter une résolution qu'on venoit de faire, de ne recevoir personne qui ne l'eût fait demander ; ce qu'on observe encore aujourd'hui. Je ne vois pas dans le Regître, ce qui suivit ; mais infaillible-

ment M. de Balzac sur sa réponse fut reçû peu de temps après dans l'Académie; & je trouve qu'en l'année 1636 il y lut quelque partie de son *Prince*, qu'il nommoit alors (5) le *Ministre d'Etat*.

M. Bardin, qui étoit du nombre de ceux sur lesquels on avoit jetté les yeux au commencement, fut reçû ensuite; après qu'il se fut excusé de quelque froideur qu'on l'accusoit d'avoir témoignée, & qu'il eût assûré la Compagnie du déplaisir qu'il ressentoit des mauvais discours qu'on avoit tenus de lui.

Ceux qui furent reçûs les premiers après celui-là, sont M. de Boissat, M. de Vaugelas, M. de Voiture, & M. de Porchéres-Laugier. Mais à la réception de ce dernier, qui avoit été proposé par M. de Malleville, il fut fait deux Réglemens, que je ne dois pas omettre.

Le

* Regîtres, 14 Août 1636.
§ Regîtres, 27 Mars & 3 Avril 1634.
¶ Regîtres, 6, 27 Nov. & 4 Décemb. 1634.
(5) Voyez ci-dessus, pag. 153, rem. 2.

Le premier, qu'à l'avenir on opineroit (6) sur les élections par billets, & non pas de vive voix, comme on avoit fait jusques alors.

Le second, qu'on ne recevroit (7) plus d'Académicien, qui n'eût été présenté au Cardinal, & n'eût reçû son approbation. J'ai oüi dire là-dessus qu'il n'aimoit point M. de Porchéres-Laugier, le regardant comme un homme qui avoit eu de l'attachement avec ses plus grands ennemis. Qu'ainsi il fut très-fâché de cette élection. Qu'on lui offrit de la révoquer, & qu'il eut cette modération de se contenter d'un réglement pour l'avenir. Ce Réglement a été observé jusques-ici, tant pour lui, que pour M. le Chancelier, depuis qu'il est Protecteur, sur la proposition qu'en fit M. de la Chambre le 27 Novembre 1646. Ce fut, si je ne

(6) Voyez page 76, rem. 1.

(7) De-là est venuë la nécessité des deux scrutins : le premier, pour déterminer à la pluralité des suffrages, qui l'on proposera au Protecteur ; le second, pour élire, après que le Protecteur a donné son agrément à celui qui a été proposé.

ne me trompe, pour appaiser le Cardinal, que M. de Porchéres-Laugier se hâta de haranguer avant que son tour fût venu, à la place de M. de Serizay, & prit pour sujet de son Discours, *les loüanges de l'Académie, & celles de son Protecteur*, comme vous avez vû ci-dessus.

M. Habert de Montmor, Maître des Requêtes, & M. de la Chambre furent reçûs un peu après, & en même temps. Et je vois que le 2 Janvier 1635, M. de la Chambre s'y trouva pour la premiére fois; & que M. de Cérisy parlant pour M. de Montmor son cousin, remercia la Compagnie *de la grace qu'elle lui avoit faite en la séance derniére*, & l'assura *qu'il y viendroit prendre sa place, dès qu'il seroit de retour d'un voyage qu'il étoit obligé de faire à Saint-Germain.*

Ce fut ce même jour 2 Janvier 1635, que l'on proposa de faire des Discours, & que l'on dressa pour cet effet un tableau des Académiciens, dont je vous ai parlé ci-dessus. Ils voulurent y être rangez par sort, sans avoir aucun égard à la différence des conditions: & moi,

Je vous avertis aussi, que lorsqu'il m'arrive d'en nommer plusieurs ensemble dans cette Rélation, je les range de même par sort, c'est-à-dire, suivant que leurs noms se présentent fortuitement à moi, sans qu'il en faille tirer nulle conséquence.

Ce tableau qui étoit de trente-six * personnes, ayant été montré à M. le Garde des Sceaux, maintenant Chancelier de France, il fit dire à la Compagnie par M. de Cérisy, qu'il desiroit d'y être compris. On ordonna que son nom seroit écrit à la tête, comme je vous ai dit ailleurs: & que Messieurs de Montmor, du Chastelet, Habert, & les trois Officiers iroient lui rendre graces très-humbles de l'honneur qu'il faisoit à tout le Corps. En cette occasion M. de Serizay qui étoit le Directeur, porta la parole, & on dit qu'il s'en acquita merveilleusement bien. Sa harangue fut lûë huit § jours après dans l'Assemblée: il fut dit qu'il en donneroit une copie, qui seroit gardée entre les ouvrages Académiques;

* Reg. 8 Janvier 1635. § Reg. 15 Janvier 1635.

démiques ; mais quelle qu'en soit la cause, ni cette harangue, ni plusieurs autres qu'il eut occasion de faire durant le long temps qu'il fut Directeur, & dans lesquelles il satisfaisoit tout le monde au dernier point, ne se trouvent plus ; & je n'en ai vû pas une entre les papiers, qui m'ont été communiquez.

* On reçut ensuite M. l'Abbé de Chambon, frére de M. du Chastelet ; & six mois après, ou environ, fut reçû (8) M. Granier. Il fut élû par billets, qui furent tous en sa faveur, excepté trois. L'événement a montré que les trois qui vouloient l'exclure, n'avoient point de tort ; car je trouve dans les Regîtres, que le 14 du mois de Mai suivant, sur la proposition qui en fut faite par le Directeur, de la part de M. le Cardinal, il fut déposé pour une mauvaise

* Regîtres, 29 Février 1635.

(8) Colomiés, dans sa Bibliothéque choisie, le nomme *Auger de Mauléon, Sieur de Granier* : & Richelet, dans son Recueil de Lettres Françoises, nous apprend que cet Académicien fut exclus *pour ne s'être pas bien acquitté d'un dépôt qu'on lui avoit confié.*

vaiſe action, d'une commune voix, & ſans eſpérance d'être reſtitué. Il y auroit peut-être quelque inhumanité à s'arrêter davantage ſur cette matiére, puiſqu'il vit encore, & comme on dit, tout-à-fait dans la dévotion, bien que le livre intitulé, *Etat de la France en* 1652, l'ait mis entre les Académiciens morts. Il me ſuffira de vous dire, pour n'y revenir plus, que c'étoit un Eccléſiaſtique, natif, comme l'on m'a dit, du pays de Breſſe, homme de bonne mine, de bon eſprit, d'agréable converſation, qui avoit même du ſavoir, & des belles lettres. Pour s'établir à Paris, il s'aſſocia avec un Libraire nommé Chapelain, & depuis avec un autre nommé Bouillerot. Et comme il avoit été curieux de bons manuſcrits, il en mit au jour quelques-uns qui étoient encore fort rares. Nous lui devons les Mémoires de la Reine Marguerite, & ceux de M. de Villeroy, les Lettres du Cardinal d'Oſſat, & celles de M. de Foix. Il faiſoit imprimer, & relier ces livres, avec le plus de ſoin qu'il étoit poſſible, en faiſoit beaucoup de préſens, étoit fort propre dans ſa maiſon, fort

civil, & fort officieux envers les personnes d'esprit, & les gens de lettres; qui pour cette raison se trouvoient volontiers chez lui, où il se faisoit comme une espéce d'Académie. Toutes ces choses le mirent en réputation, & le firent connoître, premiérement à M. le Chancelier, qui lui donna pension; puis au Cardinal, qui trouva bon que M. de Boisrobert le proposât pour être de l'Académie.

* Le premier qui fut reçû après lui, fut M. Giry. Car encore qu'il eût été de ces assemblées d'amis, qui se faisoient chez M. Conrart, il s'en étoit retiré, & n'avoit point été appelé quand on commença à faire un Corps d'Académie. Je trouve dans les Regîtres qu'il fut proposé alors par M. de Boisrobert, de la part du Cardinal, qui l'avoit jugé digne d'en être, sur la lecture de sa traduction de l'Apologétique de Tertullien.

Le nombre de quarante n'étoit pas encore rempli: cependant M. Bardin, & M. du Chastelet moururent presque en

* Regîtres, 14 Janvier 1635.

en même temps, & laissérent deux nouvelles places vacantes. On répara * cette double perte en recevant M. Bourbon, & M. d'Ablancourt.

Il mourut encore environ ce temps-§ là deux autres Académiciens, M. Habert Commissaire des guerres, & M. de Méziriac.

On reçût ensuite, & en même jour, ¶ M. Esprit, & M. de la Mothe-le-Vayer; le sort les rangea, comme je viens de les nommer. Et enfin pour remplir la seule place qui restoit du nombre de quarante, on proposa dans la même assemblée M. de Priézac, Conseiller d'Etat, qui fut reçû huit jours après.

Ceux qui ont été reçûs depuis, sont * M. Patru, au lieu de M. de Porchéres-d'Arbaud.

M. de Bezons, alors premier Avo-§ cat général au grand Conseil, maintenant Conseiller d'Etat ordinaire, au lieu de M. le Chancelier, quand il fut fait

* Regîtres, 23 Septembre 1637.
§ Regîtres, 21 Mars 1638.
¶ Regîtres, 14 Février 1639.
* Regîtres, 3 Septembre 1640.
§ Regîtres, 26 Janvier 1643.

fait Protecteur après la mort du Cardinal.

* M. de Salomon, aussi alors Avocat général au grand Conseil, au lieu de » M. Bourbon. Il fut (9) préféré à » M. Corneille, qui avoit demandé la » même place. Le Protecteur fit dire à » l'Académie qu'il lui laissoit la liberté » du choix, & vous jugerez par la suite » qu'elle se détermina de cette sorte, » pour cette raison que M. Corneille » faisant son séjour à la Province, ne » pouvoit presque jamais se trouver » aux Assemblées, & faire la fonction » d'Académicien.

§ » Je dis que vous le jugerez par la » suite : car depuis, M. Faret étant mort,

¶ Regîtres, 12 Août 1644.

* Regîtres, 21 Novembre 1646.

(9) Les vingt lignes devant lesquelles on voit ici des guillemets ou virgules renversées, ne se trouvent que dans la première édition de cette Histoire. Apparemment elles ont été retranchées des éditions suivantes, sur ce qu'on s'est imaginé que d'avoir essuyé deux refus, avant que d'obtenir une place à l'Académie, ce n'étoit pas une chose honorable au grand Corneille. Mais pour des hommes tels que lui, comme rien ne peut augmenter leur gloire, rien aussi ne peut la diminuer.

» mort, on proposa d'un côté le même
» M. Corneille, & de l'autre M. du
» Ryer, & ce dernier fut préféré. Or
» le Regître en cet endroit fait men-
» tion de la résolution que l'Académie
» avoit prise de préférer toûjours entre
» deux personnes, dont l'une & l'autre
» auroient les qualitez nécessaires, celle
» qui feroit sa résidence à Paris.

» M. Corneille fut pourtant reçû
» ensuite, au lieu de M. Maynard, par-
» ce qu'il fit dire à la Compagnie, qu'il
» avoit disposé ses affaires de telle sor-
» te, qu'il pourroit passer une partie
» de l'année à Paris. M. de Ballesdens
avoit été proposé aussi; & comme il
avoit l'honneur d'être à M. le Chan-
celier, l'Académie eut ce respect pour
son Protecteur, de députer vers lui
cinq des Académiciens, pour savoir si
ces deux propositions lui étoient égale-
ment agréables. M. le Chancelier té- *
moigna qu'il vouloit laisser une entiére
liberté à la Compagnie. Mais lorsqu'-
elle commençoit à délibérer sur ce su-
jet, M. l'Abbé de Cérisy lui présenta
une

* Regîtres, 2· Janvier 1647.

une lettre de M. de Ballesdens, pleine de beaucoup de civilitez pour elle, & pour M. Corneille, qu'il prioit la Compagnie de vouloir préférer à lui, protestant qu'il lui déféroit cet honneur, comme lui étant dû par toutes sortes de raisons. La lettre fut lûë & loüée par l'Assemblée : & depuis il fut reçû en la premiére place vacante, qui fut celle de M. de Malleville ; mais je ne trouve pas en quel jour ; car depuis ce temps-là, les longues & fréquentes indispositions du Sécrétaire de l'Académie ont laissé beaucoup de vuide dans les Regîtres. De sorte que je n'y ai rien vû de cette réception, non plus que des cinq suivantes de Messieurs de Mézeray, de Montereul, de Tristan, de Scudéry, & Doujat. Tout ce que j'en ai pû savoir, c'est qu'ils ont succédé à Messieurs de Voiture, de Sirmond, de Colomby, de Vaugelas, & Baro.

* Ensuite M. Charpentier fut reçû au lieu de M. Baudoin, après qu'on eut lû une lettre de M. le Chancelier, alors absent, par laquelle il témoignoit à M.

* Regîtres, 7 Janvier 1651.

M. de Ballefdens, qu'il approuvoit cette élection, fur la connoiffance qu'on lui avoit donnée du mérite de celui qu'on propofoit, & fur la lecture de l'ouvrage qu'on lui avoit envoyé. C'étoit la Vie de Socrate, & les *Chofes Memorables* de ce même Philofophe, traduites du Grec de Xénophon.

M. l'Abbé Tallemant, Aumônier du * Roi, a auffi fuccédé depuis à M. de Montereul.

Enfin, comme j'écrivois cette Rélation, M. de l'Eftoile étant venu à mourir, M. le Chancelier fit demander la § place vacante pour M. le Marquis de Coiflin, fon petit-fils, ne croyant pas pouvoir mieux cultiver l'inclination & les lumiéres que ce jeune Seigneur témoigne pour toutes les belles connoiffances. Il fit dire pourtant à la Compagnie avec beaucoup de civilité, qu'il demandoit cela comme une grace. Qu'il n'entendoit point auffi que cette réception tirât à conféquence, ni qu'elle fût faite d'autre forte que les précédentes.

Et

* Regîtres, 10 Mai 1651.
§ Regîtres, 18 & 21 Mai, & 1 Juin 1652.

Et en effet la Compagnie ayant agréablement reçû cette propoſition, l'élection fût faite huit jours après par billets, qui ſe trouvérent tous favorables: & il fut ordonné que l'Académie iroit en corps remercier M. le Chancelier de l'honneur qu'il lui avoit fait; ce qui fut exécuté ſur l'heure même, & reçû par lui avec une civilité extrême.

Je vous ai parlé de tous ceux qui ont été reçûs dans l'Académie, depuis ſon inſtitution. Vous aurez remarqué ſans doute que le nombre de quarante, dont elle doit être compoſée, ne fut rempli qu'à la réception de M. de Priézac, en l'année 1639, cinq ou ſix ans après ſon premier établiſſement. M. Patru qui fut le premier reçû enſuite, entrant dans la Compagnie y prononça un fort beau Remercîment, dont on demeura ſi ſatisfait, qu'on a obligé tous ceux qui ont été reçûs depuis, d'en faire autant. Il y a parmi les papiers de l'Académie treize de ces Remercimens, qui ſont ceux de Meſſieurs Patru, de Bezons, de Salomon, Corneille, Balleſdens, de Mézeray, de Montereul, Triſtan, Scudéry, Doujat,

Charpentier, l'Abbé Tallemant, & du Marquis de Coiſlin.

Or de ce grand nombre d'Académiciens, ſans parler de M. le Chancelier, qui d'Académicien eſt devenu Protecteur de la Compagnie, & dont les éloges ſe verront en des Hiſtoires plus importantes, & plus fameuſes que celle-ci ; il y en a dix-ſept qui ne ſont plus : de chacun deſquels je juge à propos de vous dire quelque choſe en particulier. Que ſi je ſuivois mon inclination, cette partie de mon ouvrage ſeroit exceſſivement longue ; car je vous avouë que j'ai une curioſité extrême & inſatiable pour tout ce qui peut me faire connoître les mœurs, le génie, & la fortune des perſonnes extraordinaires ; que j'ai même cette foibleſſe d'étudier ſouvent dans les livres, l'eſprit de l'auteur, beaucoup plus que la matiére qu'il a traitée. Mais je tâcherai de me ſouvenir que j'écris plus pour autrui, que pour moi-même ; que c'eſt ici l'Hiſtoire de l'Académie, & non pas celle des Académiciens, dont, à vrai dire, je ne dois parler qu'autant qu'il eſt néceſſaire pour faire juger de

tout le Corps par quelques-uns de ſes membres. M. Colletet, qui en eſt lui-même, ſuppléera quelque jour à ce défaut, & n'oubliera pas ſans doute ſes amis & ſes confréres dans les Vies des Poëtes François, qu'il a déjà fort avancées.

Les dix-ſept Académiciens, qui ſont morts, ſont Meſſieurs,

I. *Bardin.*
II. *du Chaſtelet.*
III. *Habert, Commiſſaire des guerres.*
IV. *de Méziriac.*
V. *Porchéres-d'Arbaud.*
VI. *Bourbon.*
VII. *Faret.*
VIII. *Maynard.*
IX. *de Malleville.*
X. *de Voiture.*
XI. *de Sirmond.*
XII. *de Colomby.*
XIII. *de Vaugelas.*
XIV. *Baro.*
XV. *Baudoin.*
XVI. *Montereul.*
XVII. *de l'Eſtoile.*



I.

I.

MONSIEUR BARDIN.

QUand M. Bardin laissa la premiére place vacante dans l'Académie, la Compagnie ordonna qu'il lui seroit fait un Service dans l'Eglise des Billettes; qu'on composeroit aussi pour lui un éloge succint, & sans affectation de loüanges, qui fût comme un abrégé de sa vie. Quelques jours après il fut ajoûté qu'on lui feroit encore deux Epitaphes, l'un en prose, l'autre en vers, & que les mêmes choses seroient observées en la mort de chaque Académicien. M. de Grasse fut chargé de l'éloge; M. Chapelain de l'épitaphe en vers; & M. l'Abbé de Cérisy de celui qui devoit être en prose. Je ne puis mieux faire, ce me semble, que de vous rapporter ici ces trois piéces, qui ne sont ni d'une longueur, ni d'un style à vous ennuyer. Que si la loi générale qu'on fit alors, eût été depuis aussi exactement observée, qu'elle étoit judi-

cieusement établie ; je ne serois guére en peine pour vous parler des Académiciens morts. Ces éloges, ou m'en dispenseroient, ou me serviroient de fort bons mémoires. Mais c'est le génie des François de faire de très-bons réglemens, & de les exécuter très-mal. On n'a presque rien pratiqué de celui-là, que ce qui regarde le Service : tout le reste, qui pouvoit instruire la postérité, qui pouvoit contribuer à la gloire, tant des particuliers que du Corps, a été laissé en arriére, par une négligence blâmable, & entiérement indigne de cette illustre Compagnie.

ELOGE DE M. BARDIN.

L'Académie Françoise ne songeoit qu'à composer des chants de triomphe pour les victoires du Roi, lorsqu'elle fut contrainte de prendre le deuil, & de pleurer la perte de Pierre BARDIN, l'un de ses plus illustres ornemens. Il naquit l'an 1590, *dans la ville capitale de la Normandie, de parens qui le laissérent plus avantageusement partagé des biens de l'esprit, que de ceux de la fortune. Il reçut d'eux une*

vie qu'il a perduë, & il leur a rendu une gloire qui ne s'éteindra jamais. Il prit la premiére teinture de la piété, & des bonnes lettres, chez les Péres Jésuites. Dès ce temps-là ses Maîtres jugérent qu'il seroit un homme extraordinaire : mais comme les fruits de l'Automne surpassent quelquefois les promesses du Printemps ; de même ses actions & ses ouvrages ont fait connoître depuis, que l'on n'avoit pas conçû d'assez hautes espérances de lui. Il ne voulut pas étudier pour devenir savant, mais pour être meilleur ; & il songea moins à enrichir sa mémoire, qu'à polir sa raison, & à régler ses mœurs. Il étoit propre à toutes les disciplines, mais il s'adonna particuliérement à la Philosophie, & aux Mathématiques, avec un succès qui donna de la jalousie aux plus habiles. L'amour de la souveraine vérité le jettant dans l'étude de la Théologie, il ne s'arrêta qu'à des sources claires & saines, dans lesquelles il puisa des lumiéres qui l'éclairérent sans l'éblouir. Après avoir amassé beaucoup de trésors dans les auteurs sacrez & prophanes ; il crut qu'il commettroit un larcin, s'il n'en faisoit des libéralitez. Les prémices de sa plume fu-

rent consacrées à la gloire de Dieu, par la Paraphrase de l'Ecclésiaste qu'il composa, & à laquelle il donna le nom de Pensées Morales. *En cet ouvrage la dignité du sujet est soûtenuë par une élocution forte, sans rudesse; riche sans ornemens; curieuse & agréable, sans affectation. Le public le reçut avec un applaudissement extraordinaire. L'envie ne parla point contre lui, ou ne parla qu'en secret. Cela lui donna courage de faire un autre présent à la postérité, qui fut la premiére & seconde partie du* Lycée, *dans lesquelles formant un honnête homme, il fit sa peinture sans y penser. Il travailloit à la troisiéme, quand un accident inopiné le déroba à la France, en l'âge de quarante-deux ans, & priva les siécles futurs du fruit de ses études. Il avoit conduit M. d'Humiéres dans sa jeunesse, & depuis étoit demeuré auprès de lui, pour l'assister de son conseil dans ses plus importantes affaires, qu'il embrassoit comme siennes. Il témoigna bien qu'il l'aimoit passionnément: car le voyant en danger de se noyer, il accourut pour le secourir, sans considérer qu'en ces rencontres la charité est d'ordinaire périlleuse. La crainte*

du danger où il voyoit une personne qui lui étoit si chére, l'ayant troublé, il perdit la force & l'haleine; de sorte qu'il ne put résister à l'impétuosité de l'eau, laquelle tournoyant à l'endroit où il se perdit, faisoit un gouffre au milieu d'une des plus paisibles, & des plus sûres riviéres du monde. Ce malheur eût donné de l'inquiétude à ses amis pour l'état de son ame, si l'intégrité de sa vie ne leur eût fait connoître qu'il se préparoit tous les jours à la mort. Le genre n'en pouvoit être plus pitoyable, ni la cause plus glorieuse. Sa conversation étoit douce, & il savoit si bien tempérer la sévérité de sa vertu, qu'elle n'étoit fâcheuse à personne. Bien que sa fortune fût au dessous de son mérite, il la trouva assez rélevée; & pour la rendre meilleure, il ne fit aucune de ces diligences serviles, que la coûtume rend presque honorables. Huit jours devant sa mort il avoit parlé dans l'Académie, & son esprit s'étoit élevé si haut, qu'il falloit juger dès-lors qu'il commençoit à se détacher de la matiére, & qu'il approchoit de son centre. Sa taille étoit moyenne: la couleur de ses cheveux & de son visage montroit le juste tempérament

de cette mélancolie, que les Philosophes appellent sage & ingénieuse. L'Académie lui rendit solennellement les devoirs, auxquels la piété l'obligeoit, & fut longtemps à sécher ses larmes. Le regret qu'il laissa à ceux même qui ne le connoissoient pas, consola ses amis; & la tristesse publique fut le reméde de leur douleur particuliére. Pour superbe monument, ils conservérent la mémoire de son nom dans leur ame, s'efforcérent de suivre ses exemples, & n'eurent point de plus douces pensées que celles qui leur parloient de sa vertu.

EPITAPHE DE M. BARDIN.

Arrête, Passant, & pleure. Qui que tu sois, il t'est mort un ami, si tu l'ès de la science & de la vertu. C'est PIERRE BARDIN, *digne de tout autre honneur que de celui du tombeau. Néanmoins console-toi, tu n'en as pas tout perdu : il te reste la meilleure partie de lui-même : je dirois tout, si tu avois* (1) *tout l'*honnête Homme

(1) La derniére partie de son discours regardoit les actions de l'honnête homme. PELL.

me, *qu'il avoit commencé de former en son* Lycée. *Il ne te manque de lui que ce qui manque à cet ouvrage; encore peux-tu l'achever, si tu sais sa vie. Hélas! elle fut terminée au quarante-deuxiéme an de son âge. Je n'ose dire avec malheur, puisque ce fut avec gloire. Voyant que son bienfaicteur se noyoit, il se précipita pour le secourir. Il le perdit, & celui pour qui il apprehendoit, ne se perdit pas. Le péril fut innocent, & la crainte fut mortelle. Cet accident te surprend, il ne le surprit pas. Il étoit toujours prêt, & sa mort soudaine ne fit que lui épargner des douleurs, & que hâter sa félicité. Mais j'ai tort de t'arrêter pour t'apprendre ses loüanges; passe, va où tu voudras, il y a peu de lieux sur la terre où tu ne les entendes.*

AUTRE EPITAPHE.

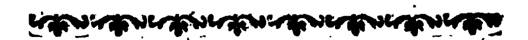
BARDIN repose en paix au creux de ce tombeau,
Un trépas avancé le ravit à la terre;
Le liquide élément lui déclara la guerre;
Et de ses plus beaux jours éteignit le flambeau.

Mais son esprit exempt des outrages de l'onde,
S'envola glorieux loin des peines du monde,
Au palais immortel de la félicité.
Il eut pour but l'honneur, le savoir pour partage,
Et quand au fond des eaux il fut précipité,
Les vertus avec lui firent toutes naufrage.

Je ne saurois presque rien ajoûter à cet éloge, & à ces épitaphes. Ceux qui ont connu cet Académicien, disent qu'il étoit en effet tel que vous l'y voyez dépeint, & rendent des témoignages fort honorables à sa vertu. Ses écrits font assez voir tout le reste, & la beauté de son esprit paroît dans celle de ses pensées, & de son style, qui peut-être n'a point d'autre défaut que d'être un peu trop diffus. On m'a parlé de quelques autres ouvrages de lui, que je n'ai point vûs, & dont il n'est pas fait mention dans l'Eloge; qui sont *Le grand Chambellan de France*, dédié au Duc de Chevreuse, &

imprimé à Paris chez du Val en l'an 1623. *Un livre* (2) *dédié au Roi, & une lettre assez longue sur la possession des Religieuses de Loudun.* Il avoit résolu d'intituler son *Lycée*, L'HONNESTE-HOMME, & se plaignoit que M. Faret à qui il avoit communiqué son dessein, l'avoit prévenu, & s'étoit servi de ce titre.

(2) *Un livre dédié au Roi!* Sur une indication si vague, comment deviner ce que c'est? Aucun des volumes mentionnez dans la liste de ses ouvrages, n'est dédié au Roi.



II.

M. DU CHASTELET.

Paul Hay, Sieur du Chastelet, étoit de l'ancienne maison de Hay en Bretagne, qui se vante d'être sortie il y a six cens ans de celle des Comtes de Carlile, l'une des plus illustres d'Ecosse. Il fut au commencement Avocat général au Parlement de Rennes, & enfin Conseiller d'Etat ordinaire. Il

eut aussi des emplois fort honorables ; comme la commission d'établir le Parlement à Pau : & en l'année 1635 l'Intendance de la Justice dans l'armée Royale, où le feu Roi Louis XIII, le Comte de Soissons, & le Cardinal de Richelieu, étoient en personne. Il fut nommé pour être un des Commissaires au procès du Maréchal de Marillac ; mais ce Maréchal le récusa comme son ennemi capital, & qui avoit fait une Satire Latine en prose rimée, tant contre lui que contre le Garde des Sceaux son frére. On lui reproche là-dessus qu'il nia devant le Roi, & avec serment, d'être l'auteur de cette piéce ; que depuis pourtant, la même récusation ayant été proposée une autre fois, il avoüa ce qu'il avoit nié : de quoi le Roi en colére le fit arrêter. Quant à lui, dans les Observations qu'il a faites sur le procès du Maréchal de Marillac, il proteste seulement qu'il n'a jamais fait aucun serment devant le Roi, sans entrer plus avant dans cette matiére. Mais j'ai sû de bonne part de quelle sorte il en parloit avec ses plus fami-

liers amis, & j'en ai eu des mémoires très-particuliers, qui se réduisent en un mot à ceci; que desirant de se tirer du nombre des Juges, il avoit fait suggérer lui-même cette Requête de récusation au Maréchal, & que son artifice ayant été découvert par des personnes puissantes, qui lui étoient ennemies, excita le courroux du Roi. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après la derniére Requête de récusation, qui fut présentée contre lui à Ruel, où se faisoit la procédure, il fut mandé par le Roi, qui étoit à Saint-Germain, & ensuite retenu, & conduit le même jour à Villepreux : & que durant sa prison, pour se réconcilier avec la Cour, il fit les Observations, dont je vous ai déjà parlé, qui servirent à l'en faire sortir. Depuis il ramassa plusieurs piéces de divers auteurs pour la défense du Roi, & de ses Ministres, les fit imprimer avec ce titre, *Recueil de piéces servant à l'Histoire*, & mit au devant cette longue Préface, qui est comme une Apologie du Cardinal de Richelieu. Il étoit homme de bonne mine, d'un esprit ardent, & fort ré-

ſolu, qui parloit & écrivoit fort bien, & qui aimoit avec une paſſion démeſurée les exercices de l'Académie. Auſſi dit-on qu'ils ne lui furent pas inutiles, & qu'on remarqua une très-grande différence entre les ouvrages qu'il avoit faits auparavant, & ceux qu'il fit depuis l'établiſſement de ce Corps. Ce fut lui qui y lut le premier diſcours de ces vingt, dont je vous ai parlé ailleurs. Je dis qui y lut; car encore qu'ayant paſſé par les charges, & particuliérement par celle d'Avocat général, il fût tout accoûtumé à parler en public, il avoüa que jamais Aſſemblée ne lui avoit paru plus redoutable que celle-là, & ſe ſervit de la permiſſion que le Réglement donnoit à tous les Académiciens de lire leurs harangues, s'ils vouloient, au lieu de les prononcer. J'ai appris quelques mots qu'on lui attribuë, qui me ſemblent dignes d'être rapportez. Lorſqu'on fit le procès à M. de Boutteville, il fit un Factum (1) pour lui, qui fut trouvé également

(1) *Pour Meſſire François de Montmorency, Comte de Luz & de Boutteville; & Meſſire*

lement éloquent & hardi : M. le Cardinal lui ayant reproché, que c'étoit pour condamner la justice du Roi, *Pardonnez-moi*, lui dit-il, *c'est pour justifier sa miséricorde, s'il a la bonté d'en user envers un des plus vaillans hommes de son Royaume.* Un jour, comme il assistoit M. de Saint-Preüil, qui sollicitoit la grace du Duc de Montmorency, & qu'il témoignoit beaucoup de chaleur pour cela, le Roi lui dit : *Je pense que M. du Chastelet voudroit avoir perdu un bras pour sauver M. de Montmorency.* Il répondit, *Je voudrois, Sire, les avoir perdus tous deux (car ils sont inutiles à votre service) & en avoir sauvé un, qui vous a gagné des batailles, & qui vous en gagneroit encore.* Au sortir de sa prison le Cardinal lui faisant quelque excuse sur sa détention : *Je fais*, lui répondit-il, *grande différence entre le mal que votre Eminence fait, & celui qu'elle permet, & n'en serai pas moins attaché à son service.* Et un peu après ayant été mené à la Messe du Roi, qui

François de Rosmadec, Comte des Chapelles.
C'est un écrit de huit pages in-folio.

qui ne le regardoit point, & affectoit même, ce sembloit, de tourner la tête d'un autre côté, comme par quelque espèce de honte, de voir un homme à qui il venoit de faire ce traitement; il s'approcha de M. de Saint-Simon, & lui dit, *Je vous prie, Monsieur, de dire au Roi, que je lui pardonne de bon cœur, & qu'il me fasse l'honneur de me regarder.* M. de Saint-Simon le dit au Roi, qui en rit, & le caressa ensuite. Il mourut âgé de quarante-trois ans cinq mois, le 6 Avril 1636, d'une fiévre quarte, & comme j'ai oüi dire à quelques-uns, par la faute des Médecins, & pour avoir été trop saigné. Il a laissé des ouvrages de vers & de prose. Ce que j'ai vû pour les vers est l'*Avis* (1) *aux absens*, contre ceux qui étoient alors à Bruxelles avec la Reine Mére Marie de Médicis, & Monsieur frére unique du Roi. Une Satire assez longue, *Contre la vie de la Cour*, qui commence, *Sous un calme trompeur*, & qu'on a faussement attribuée

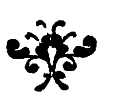
(1) Cette piéce intitulée, *Avis aux absens de la Cour*, est d'environ 150 vers.

attribuée (3) à Théophile. Une autre Satire cruelle & sanglante contre un Magistrat, sous le nom de * * *. Ses ouvrages de prose sont, *la Prose* (4) *rimée* en Latin, contre les Marillacs: *les Observations sur le procès du Maréchal de Marillac: la Préface au Recueil de pièces servant à l'Histoire*. Son style sur-tout en cette Préface est magnifique & pompeux, peut-être jusques à l'excès. Il avoit commencé un autre écrit pour répondre à l'Abbé de Saint-Germain, comme je vous ai dit ailleurs; mais il mourut là-dessus, & son travail n'a point été vû.

III.

(3) C'est effectivement sous le nom de Théophile, qu'elle se trouve dans les Recueils de Sercy, Tom. I, pag. 89.

(4) On la trouve sous ce titre, *Prose impie contre les deux fréres Marillacs*, dans le Journal du Cardinal de Richelieu.



III.

MONSIEUR HABERT.

PHilippe Habert étoit d'une famille fort ancienne dans Paris, dont il y a aujourd'hui des personnes dans les grandes charges de la Robe, & qui a eu des alliances très-honorables. De cinq fréres qu'ils étoient, celui-ci étoit le second, & l'Abbé de Cérisy le troisiéme. Dès son enfance il témoigna beaucoup de génie pour les lettres; mais après qu'il eut achevé ses études, les emplois où il entra, l'engagérent insensiblement dans la profession des armes. Le dernier, dans lequel il mourut, fut celui de Commissaire de l'Artillerie, qui lui avoit été donné par M. de la Mesleraye, dont il étoit extraordinairement aimé. Il se trouva aux plus remarquables occasions de ce temps-là, à la bataille d'Avein, au passage de Bray, aux siéges de la Motte, de Nancy, & de Landrecy.

Landrecy. Mais en l'année 1637, quelques troupes de l'armée Françoise ayant eu ordre d'assiéger le château d'Emery, entre Mons & Valenciennes, comme il étoit parmi des munitions de guerre, dont il avoit la conduite, la mèche d'un soldat étant tombée dans un tonneau de poudre, fit sauter une muraille, sous les ruines de laquelle il demeura accablé. Il n'avoit guére alors que trente-deux ans. Sa taille étoit moyenne, ses cheveux blonds, ses yeux bleux, son visage pâle, & marqué de petite vérole. Sa mine & sa conversation étoient froides & sérieuses; mais il avoit les sentimens élevez, le courage grand, les passions ardentes, jusque-là qu'on m'a assûré qu'il faillit à mourir effectivement d'amour, pour une de ses maîtresses. Il étoit civil, discret, & judicieux, homme d'honneur & de probité; & tous ceux qui l'ont connu, en parlent comme d'une personne, non-seulement fort aimable, mais encore digne d'une estime toute particuliére. Le seul ouvrage imprimé qu'on ait de lui, est *le Temple de la Mort*, qui est une des plus

IV.

MEʹZIRIAC.

ıſpar Bachet, Sieur de
étoit de Breſſe, d'une
ancienne. Il étoit bien
le taille, avoit les yeux
oirs, le viſage agréa-
erſation fort douce. Il
ns les langues, & par-
la Grecque, très-pro-
oiſſance de la Fable, en
Mathématiques, & aux
urieuſes. Il paſſa en ſa
coup de temps à Paris,
en ce dernier lieu il fit
quantité
s années parmi les Jéſuites,
es à Milan. C'eſt un fait
orte dans ſes Opuſcules, &
uvoit bien rapporter hardi-
a rien là qui ne faſſe hon-
es, & à M. de Méziriac. Il
M. de Méziriac d'avoir été
e dans ſa jeuneſſe: & il eſt
Jéſuites d'avoir contribué à
t homme.

quantité de vers Italiens à l'envi avec M. de Vaugelas, qui s'y trouvoit aussi. Depuis il se retira chez lui, à Bourg en Bresse, & s'il en faut croire un de mes amis & des vôtres, qui l'a connu fort particuliérement, il y mena une vie la plus charmante qu'on sauroit imaginer. Il étoit déja connu, & compté en France entre les premiers de son temps, soit pour l'esprit, soit pour le savoir; & c'étoit assez pour satisfaire une ambition raisonnable, comme la sienne. Quant au bien, il étoit au commencement riche de cinq ou six mille livres de rente, & enfin de huit ou dix par la mort de Guillaume Bachet, son frére aîné. Il ne se travailla point pour en acquérir davantage; au contraire il évita les charges publiques; & les emplois que les autres recherchent avec tant de soin. Lorsqu'il étoit encore à Paris, il se parla de le faire Précepteur du feu Roi Louis XIII. Cela fut cause qu'il se hâta de quitter la Cour; & il disoit depuis qu'il n'avoit jamais été en si grande peine, lui semblant qu'il avoit déja sur ses épaules le pesant fardeau de tout un Royaume. Après s'être ainsi

retiré, il se maria, & quoiqu'il pût prétendre à de fort riches partis, il aima mieux (2) prendre une femme sans biens, mais de bon lieu, bien faite & d'une humeur fort douce, & qui se rapportoit parfaitement à la sienne. Il ne se repentit point de ce choix, & prenoit souvent plaisir d'en parler avec ses amis, comme de la meilleure chose qu'il eût jamais faite. La santé, ce précieux bien, qui rend tous les autres infiniment plus agréables, ne lui manquoit pas, & sa seule incommodité étoit qu'il avoit quelquefois de légéres atteintes de goûte. Mais la principale partie de son bonheur consistoit en son esprit; car il l'avoit naturellement facile, sage, & modéré; de ceux à qui toutes choses plaisent, & qui se divertissent à tout. Il n'y avoit point de science à laquelle il ne se fût attaché durant quelque temps, comme je vous ai dit; point de bel art qu'il ne connût, & où il ne pût même travailler de ses mains;

(2) Il épousa Philiberte de Chabeu, dont Guichenon fait connoître la famille dans son Histoire de Bresse.

mains ; point de perſonne de quelque condition qu'elle fût, & même d'entre ſes domeſtiques, avec qui il ne s'amuſât agréablement. On le voyoit faire toute ſorte d'exercices, ſuivant la ſaiſon, ou ſuivant la compagnie qu'il avoit ; jouër aux cartes, aux dez, & à tous les autres jeux, dont il connoiſſoit juſqu'aux derniéres fineſſes ; danſer au milieu d'une compagnie de femmes, & cela avec tant de liberté, qu'il faiſoit ſouvent porter après lui un portefueille, pour écrire quand il lui en prenoit envie, ſans s'éloigner du lieu où l'aſſemblée ſe trouvoit. Avec cette humeur libre & familiére, jointe à ſon mérite, à ſa naiſſance, & à ſon bien, il étoit non-ſeulement aimé, mais encore reſpecté, & révéré de tout le monde, & poſſédoit une eſpéce d'empire dans ſa patrie. Il n'en abuſoit pas néanmoins, & ne s'en ſervoit que pour le bien, ou pour le plaiſir de ceux-là mêmes qui le lui donnoient. Il étudioit ſoigneuſement leurs inclinations, & leur génie, & ſuivant qu'il les jugeoit propres à quelque ſcience, ou à quelque art, il les y pouſſoit de tout

son pouvoir, & prenoit plaisir de les en instruire, & d'en conférer avec eux. Quelquefois aussi il leur proposoit des parties de divertissement : & sur ce sujet il me souvient d'avoir ouï souvent raconter à notre ami fort au long, comment il fit représenter par des personnes de condition qu'il choisit lui-même, les Bergeries de M. de Racan, qui étoit son ami intime. Premiérement il changea la piéce en quelques endroits, afin de faire que la scéne en fût aux environs de Bourg en Bresse ; puis il prit pour cette action une salle, dont les fenêtres ouvertes des deux côtez laissoient voir aux spectateurs les mêmes lieux qui étoient représentez en petit sur le théatre. Les machines qu'il falloit nécessairement dans cette piéce pour représenter les charmes d'un Magicien, étoient faites & disposées avec un soin extrême : & quand un certain dragon enflamé vint à paroître, une des Actrices faillit à pâmer de peur, & la plusspart de la Compagnie en trembla, craignant ce qui arrive souvent en ces rencontres, que le feu ne fit plus qu'on ne lui avoit ordon-

né. Mais ce qui étoit de plus merveilleux, c'eſt qu'il avoit pris tous les Acteurs propres aux rôles qu'il leur avoit diſtribuez, & que preſque tous ayant les mêmes paſſions qu'ils devoient repréſenter, ou du moins n'en étant pas fort éloignez, s'animérent d'une façon extraordinaire. Il y eut entre autres un jeune homme qui faiſoit le perſonnage d'un Amant affligé, & qui étoit Amant affligé lui-même, qui ſurpaſſa en cette occaſion les Roſcius, les Eſopes, & les Mondoris; & après avoir pleuré le premier, fit pleurer toute l'Aſſemblée. Tel étoit donc la vie de cet Académicien, qui ne fut pas longue: car il n'avoit guére (3) que quarante-

(3) Il mourut le 26 Février 1638, ainſi qu'on le voit par ſon épitaphe, qui eſt ſur un parchemin emborduré d'ébéne, dans l'égliſe paroiſſiale de Bourg.

Quant à ſon âge, certainement M. Pelliſſon avoit reçu de faux mémoires. Car l'Hiſtoire de Breſſe nous apprend que M. de Méziriac étoit d'un premier lit, & que ſon pére contracta un ſecond mariage au mois de Septembre 1586. On ne peut donc pas douter que M. de Méziriac ne fût né avant 1586, ni que par conſé-

quarante-cinq ans ; quand il mourut. Il a laissé des enfans, & plusieurs ouvrages de toutes sortes.

On voit de lui un petit livre de Poësies Italiennes, où il y a des imitations des plus belles comparaisons, qui sont dans les huit premiers livres de l'Enéide. Un autre de Poësies Latines. Plusieurs Poësies en François. Il y en a dans le Recueil de 1621, appelé *Délices de la Poësie Françoise*, & dans celui de l'an 1627.

Un volume qui contient une partie des Epîtres (4) d'Ovide, traduites en vers François, avec des Commentaires fort savans. Il y en a une qu'il dit avoir

quent il eût au moins cinquante-deux ans, lorsqu'il mourut en 1638.

Mais son portrait qui se conserve dans sa famille, lève toute difficulté, s'il est vrai, comme on me l'a écrit de Bourg, que ces deux dates y soient très-lisibles, *Anno* 1634, *ætatis* 53. Il est clair par là, que M. de Méziriac a vécu cinquante-sept ans.

(4) Avant que de publier ce volume, il avoit donné à part la seconde Epître, sous un titre orthographié à l'Italienne.

Epître de Filis à Démofoon, imitée d'Ovide. A Dijon, 1616.

avoir été traduite vingt ans auparavant par Guillaume Bachet son frére aîné.

La véritable *Vie d'Esope* en François: je dis la véritable, parce que celle de Planudes est tenuë pour fabuleuse par les Savans.

Diophante traduit de Grec en Latin, avec des Commentaires, dont M. de Fermat notre ami, & tous ceux qui entendent l'Algébre, font très-grande estime. Il disoit lui-même qu'il s'étonnoit comment il avoit pû venir à bout de cet ouvrage, & qu'il ne l'auroit jamais achevé sans la mélancolie & l'opiniâtreté que lui donnoit une fiévre quarte qu'il avoit alors.

Un livre de *Récréations Arithmétiques* adressé à M. de Tournon, où il enseigne toutes les subtilitez qu'on peut faire dans les jeux par les nombres, & d'où on a pris une partie des *Récréations Mathématiques*.

Un traité de la *Tribulation*, traduit de l'Italien de Cacciaguerra.

Son grand ouvrage étoit la traduction de Plutarque, qu'il avoit entreprise à l'envi de celle d'Amyot, où il prétendoit, comme je vous ai dit ail-

leurs, avoir trouvé une infinité de fautes. Son travail étoit presque achevé, quand il mourut, & nous pouvons (5) espérer qu'on le donnera un jour au public.

Il cite souvent dans ses œuvres un Commentaire sur Apollodore, qui ne paroît point, & qui vrai-semblablement (6) est aussi entre ses papiers.

De toutes les choses qu'il savoit, il n'y en avoit point qu'il possédât plus à fond que l'Histoire fabuleuse, en laquelle il a passé parmi les doctes pour le premier homme de son siécle.

V.

(5) Voyez ci-dessus, pag. 98, rem. 8.

(6) Le Commentaire de M. de Méziriac sur Apollodore est aujourd'hui entre les mains de M. l'Abbé Sallier; & c'est l'original même de l'Auteur. Outre cet ouvrage, nous apprenons de Guichenon, dans son Histoire de Bresse, que M. de Méziriac en avoit encore laissé quatre autres, prêts à imprimer.

I. *Elementorum Arithmeticorum libri* XIII. M. l'Abbé Sallier en a une copie, mais qui ne contient que douze livres.

II. *Tractatus de Geometricis quæstionibus per Algebram.*

III. Le reste des Epîtres d'Ovide, traduites, sans Commentaires.

IV. Agathémérès, Géographe Grec.

V.

M. DE PORCHERES-D'ARBAUD.

SI j'ai été trop long ſur la vie de M. de Méziriac, je ſerai fort court ſur celle-ci, dont je ſais fort peu de choſes.

François de Porchéres-d'Arbaud étoit de Provence, & ſe diſoit de cette ancienne (1) maiſon de *Porchéres*, de laquelle

(1) Pelliſſon prétend que M. de Porchéres-„ d'Arbaud ſe diſoit de l'ancienne maiſon de „ Porchéres, de même que M. de Porchéres-„ Laugier, quoiqu'ils ne ſe reconnûſſent point „ pour parens. C'eſt un vrai conte. Il n'y a „ jamais eu de famille de *Porchéres* en Proven-„ ce. Porchéres eſt un petit village près de „ Forcalqüier, dont Arbaud avoit une portion, „ & Laugier une autre. Le nom de la famille „ du premier eſt *Arbaud*, famille noble & „ ancienne, qui eſt diviſée en pluſieurs bran-„ ches, dont une ſubſiſte avec diſtinction dans „ notre Parlement. La famille du ſecond eſt „ *Laugier*, de la branche des Seigneurs de Ver-„ daches, d'une bonne & ancienne nobleſſe de

quelle M. de Porchéres-Laugier se dit aussi, quoiqu'ils ne se reconnussent point pour parens. Il avoit été disciple & sectateur de Malherbe, & l'avoit fort imité en sa façon de tourner les vers. Il fut Gouverneur d'un fils de M. de Chenoise, & depuis d'un fils de M. le Comte de Saint-Héran. M. de Boisrobert, à qui tout le monde rend aujourd'hui ce témoignage, que jamais homme qui fût en faveur, n'eut l'humeur si bien-faisante, lui fit donner une pension de six cens livres par le Cardinal de Richelieu. Il se retira en Bourgogne, où il s'étoit marié, & y mourut. Il avoit fait (2) beaucoup de vers

„ notre province. Ainsi il faut nommer ces auteurs, *Arbaud de Porchéres*, *Laugier de Porchéres*, au rebours de ce qu'a fait Pellisson.

Voilà ce que M. de Mazaugues, Président à Mortier au Parlement d'Aix, m'a fait l'honneur de m'écrire. On ne doutera pas qu'il ne connoisse les familles de sa province : mais l'érudition de cet illustre Magistrat s'étend à tout; & sur quelque point qu'on le consulte, on le trouve également instruit, également disposé à communiquer ses lumiéres.

(2) On voit dans les Poësies de Racan une épigramme à la louange de Porchéres, sur un

vers, qui n'ont point été imprimez. Il y en a qui le sont, comme les Pseaumes graduels, & quelques autres, qui ne me sont jamais tombez entre les mains.

VI.

Poëme qu'il avoit fait de la *Madeléne*. Mais ne trouvant point ce Poëme dans les Bibliothéques de Paris, j'en demandai des nouvelles à M. le Présidenț de Mazaugues, dont voici la réponse, qui contient en même temps d'autres particularitez.

„ J'ai fait de grandes perquisitions sur le „ Poëme de la Madeléne. J'ai même été à Saint „ Maximin, la patrie de notre Poëte. Mais „ mes recherches ont été inutiles. J'ai seule„ ment découvert une Ode assez belle, & qui „ sent bien son Malherbe, qu'il composa à la „ louange du Cardinal de Richelieu, pour le „ remercier de lui avoir donné une place à l'A„ cadémie. Cette Ode méritoit bien que Pellis„ son en eût fait quelque mention. On m'a parlé „ aussi d'un Sonnet * sur les yeux de la belle „ Gabrielle d'Estrées, qui lui valut, dit-on, „ une pension de quatorze cens livres : fait, „ que je tiens un peu apocryphe, & qui ne „ s'accorde pas avec ce qu'il dit lui-même dans „ la Préface de ses Pseaumes, où il se plaint

* *Voyez ce Sonnet dans un Recueil de 1607, intitulé*, le Parnasse des plus excellens Poëtes de ce temps, ou les Muses Françoises ralliées de diverses parts, *Tom. I, pag. 286.*

„ de la rigueur de sa fortune. J'ai appris que
„ Malherbe l'avoit élevé dans sa jeunesse à Pa-
„ ris, qu'il l'aima jusques à la mort, & qu'il
„ lui légua la moitié de sa Bibliothéque par
„ son testament. Il se maria en Bourgogne avec
„ une Demoiselle de la maison de la Chapelle-
„ Sénevois, dont il eut un fils; & il y mourut
„ en 1640. Mais pour revenir au Poëme de la
„ Madeléne, vous pouvez avancer, sans crain-
„ dre de vous tromper, qu'il n'a jamais été
„ imprimé.

„ Jean d'Arbaud, Sieur de Porchéres, Gen-
„ tilhomme ordinaire de la Chambre du Roi,
„ étoit frére de l'Académicien, & avoit le mê-
„ me talent pour la Poësie, mais avec moins de
„ justesse & de correction. Il a traduit aussi
„ quelques Pseaumes en vers françois, dont il
„ s'est fait deux éditions, la premiére à Gre-
„ noble en 1651, & l'autre plus ample à Mar-
„ seille en 1684.

VI.

MONSIEUR BOURBON.

NIcolas Bourbon, fameux en ce siécle pour la Poësie latine, étoit natif (1) de Bar-sur-Aube, fils d'un Médecin,

(1) De Vandeuvre, village peu éloigné de Bar-sur-Aube; car il a mis ainsi son nom, *Bor-*

decin, & petit neveu d'un autre Nicolas Bourbon, Poëte latin, du temps de nos péres, dont l'éloge se voit dans Paul Jove & dans Sainte-Marthe, & qui étant fils d'un (2) forgeron, entre autres ouvrages fit une description de la forge, dans un livre qu'il appela *Nugæ:* & c'est, pour le remarquer en passant, le livre sur lequel du Bellay fit cette jolie épigramme.

Paule, tuum inscribis Nugarum nomine librum.
In toto libro, nil melius titulo.

Celui dont j'ai à parler, avoit été en sa jeunesse disciple de Passerat pour les belles lettres. Son premier emploi public fut d'enseigner la Rhétorique au collége des Grassins, depuis en celui de Calvy, & depuis encore en celui d'Harcourt. Mais comme il s'étoit retiré de ce dernier, pour vivre tout à soi; le Cardinal du Perron, qui étoit grand

bonius Vandoperanus, à la fin de quelques-unes de ses Poësies.

(2) Il falloit dire, *d'un Maître de Forge.* C'est ce qu'on voit dans le Poëme que M. Pellisson cite ici, & qui a pour titre, *Ferraria.*

grand Aumônier de France, ayant vû quelques vers de sa façon sur la mort de Henri le Grand, le nomma pour la charge de Professeur en éloquence Grecque au Collége Royal, en la place de Criton. Il fut (3) aussi Chanoine de Langres; & en sa vieillesse, ne se trouvant plus si propre au travail, à cause de ses indispositions, & particuliérement d'une insomnie presque perpétuelle, dont il étoit travaillé, il se retira dans les Péres de l'Oratoire; mais il ne voulut être obligé à pas une des fonctions, ni même souffrir qu'on l'appelât Pére. Il portoit bien le même habit que les autres; mais il alloit seul avec un valet séculier. Etant encore dans un de ces colléges, il fut emprisonné pour avoir fait une Satire latine, intitulée *Indignatio Valeriana*, contre un Arrêt du Parlement, qui avoit supprimé

(3) Il fut Chanoine de Langres en 1623, & l'on ne sauroit douter que dès-lors il ne fût déjà Prêtre de l'Oratoire, puisqu'à la tête d'un livre de M. de Bérulle sur les *Grandeurs de Jésus*, imprimé en 1623, on voit de lui des vers latins où il signe *Nic. Bourbon, Congregationis Oratorii presbyter*.

primé un certain droit de Landy, que les Régens prenoient ſur les écoliers. Vous pouvez voir cela plus au long dans les Origines de M. Ménage, ſur le mot *Landy*. Il rechercha d'être de l'Académie, & y fut aſſidu; bien qu'il ſe fit comme une autre Académie chez lui, par le concours des perſonnes de toute ſorte, que ſon ſavoir & ſon mérite y attiroient. Le Cardinal de Richelieu lui donna penſion, & ſur la fin de ſes jours le dernier Evêque de Beauvais, de la maiſon de Potier, qui avoit été ſon diſciple, & qui étoit dans le Miniſtére auprès de la Reine Régente, Anne d'Autriche, lui en établit une autre. Mais il n'en joüit pas long-temps, & mourut bien-tôt après. Je l'ai oui accuſer à pluſieurs d'un peu trop d'attachement aux biens, & qu'encore qu'il eût quatorze ou quinze mille livres d'argent comptant, qu'on lui trouva dans un coffre après ſa mort, il ſembloit ne craindre rien tant que la pauvreté; ce qui venoit peut-être, ou de ſa vieilleſſe, ou de quelques pertes conſidérables qu'il avoit faites. Il avoit été durant ſa jeuneſſe, grand ami de

Regnier. On le louë d'une excellente mémoire, & on dit entre autres choses qu'il savoit presque par cœur toute l'Histoire de M. de Thou, & tous les Eloges de Paul Jove. Il étoit fort civil, grand approbateur des ouvrages d'autrui, en présence de leurs auteurs; mais quelquefois aussi, comme on m'a dit, un peu chagrin, & un peu trop sensible aux injures qu'il s'imaginoit avoir reçûës. Il fut brouillé (4) avec M.

(4) Dans le temps que Balzac avoit Phyllarque sur les bras, il excitoit tous ses amis, gens de lettres, à prendre sa défense. Bourbon fût du nombre de ceux qui eurent la complaisance de s'y engager. Il lui écrivit de Langres en 1628 une lettre latine, fort longue, & fort étudiée, où il lui donnoit de grandes louanges, aux dépens de Phyllarque. Mais en même temps il éxigea que cette lettre ne seroit vûë que d'un petit nombre d'amis communs, & qu'on ne l'imprimeroit point. Cependant, lorsqu'en 1630 Balzac donna une nouvelle édition de ses lettres, celle de Bourbon y fut insérée.

Phyllarque, c'est-à-dire le P. Goulu, Général des Feuillans, étoit fils & frére de Professeurs en langue Grecque au Collége Royal. Bourbon y remplissoit la même Chaire. Ainsi la publication d'une lettre qui offensoit le frére de son Collégue, lui fut sensible. D'ailleurs,

M. de Balzac, & écrivit contre lui une lettre latine, *Andradæ*, c'est-à-dire à M. Guyet, Prieur de Saint Andrade auprès de Bourdeaux. M. de Balzac répondit par une autre lettre françoise, qui est adressée au même M. Guyet, & imprimée dans un de ses volumes ; & c'est là qu'il fait cette plaisante allusion sur la qualité de son adversaire, qui étoit

les amis des Feuillans l'accusoient d'indiscrétion, d'avoir écrit, lui Prêtre de l'Oratoire, contre le Supérieur d'un Ordre respectable, en faveur d'un homme du monde. Il se plaignit donc vivement de la perfidie que Balzac lui avoit faite. Balzac, de son côté, se plaignit de lui, comme d'un lâche déserteur. Ils ne se réfroidirent pas seulement l'un pour l'autre, ils en vinrent à une rupture ouverte.

Trois lettres de Bourbon, rassemblées sous ce titre général, *Apologeticæ commentationes ad Phyllarchum*, contiennent cette histoire bien au long. Elles sont écrites avec une force & avec une élégance, qu'il est rare de trouver dans le latin moderne. La premiére, *Pierio Optato*, & la seconde, *Francisco Andradæ*, sont de l'année 1630. La troisiéme, *Georgio Campenio Harlemensi*, où il se déguise sous le nom de *Petrus Mola*, & qui est incomparablement la plus vive des trois, est de l'année 1636.

étoit tenu pour Pére de l'Oratoire, & pour grand Poëte.

Heu vatum insanæ mentes! quid vota furentem,
Quid delubra juvant?

M. Chapelain les réconcilia : sur quoi il y a encore des vers latins de l'un & de l'autre. Il mourut âgé (5) d'environ soixante-dix ans, le 6 d'Août 1644.

Il y a de lui un volume d'ouvrages latins, avec lequel est un recueil d'éloges qu'on lui a faits, que vous pouvez voir. Il fut estimé du Public le meilleur Poëte latin de son siécle ; & sa prose, quoiqu'elle ait fait moins de bruit, ne mérite peut-être pas moins de louanges que ses vers.

VII.

(5) Dans la prémiére des trois lettres indiquées dans la remarque précédente, il dit positivement qu'en 1630 il couroit sa cinquante-sixiéme année : & par conséquent, étant mort en 1644, il est mort juste dans la soixante & dixiéme.

VII.

MONSIEUR FARET.

NIcolas Faret étoit de Bresse, d'une famille peu connuë. Il vint à Paris fort jeune, avec des lettres de recommandation de M. de Méziriac pour plusieurs personnes d'esprit, entre autres pour Messieurs de Vaugelas, & de Boisrobert. Il s'attacha fort à ces deux-là, & à M. Coeffeteau, à qui il dédia une traduction qu'il fit d'Eutropius. Il languit long-temps à Paris sans trouver aucun emploi. Enfin M. de Boisrobert, & quelques-autres de ses amis le donnérent pour Sécrétaire à M. le Comte d'Harcourt. C'étoit une place en apparence peu avantageuse ; car ce Prince n'avoit point encore d'établissement qui répondît à sa naissance, & toute la Maison de Lorraine étoit alors en disgrace. Il arriva pourtant que Faret contribua à la fortune de son maître, & en même temps à la

sienne. Car comme il voyoit souvent M. de Boisrobert, il lui persuada que le Cardinal, pour diviser cette Maison de Lorraine qui lui étoit ennemie, ne pouvoit mieux faire que d'attirer à lui ce Prince, qui étoit déjà fort mal, tant avec M. d'Elbeuf son aîné, qu'avec Madame sa mére, & qui en l'état où il se trouvoit, s'accommoderoit plus aisément à toutes les volontez de la Cour. Le Cardinal embrassa ce conseil, mit dans son alliance le Comte d'Harcourt, & lui donna ensuite les premiers emplois. Faret qui avoit toûjours vêcu fort familiérement avec lui, & pluftôt en ami qu'en domestique, eut part à cette prospérité. Il fut marié deux fois fort richement, particuliérement la derniére. On tient qu'il mourut fort accommodé, quoique par une reconnoissance louable, il se fût diverses fois engagé pour secourir M. de Vaugelas en ses affaires ; ce qui faillit à gâter les siennes propres. Il mourut (1) âgé d'environ cinquante ans, d'une fiévre

(1) Il mourut, selon Guichenon, âgé de 46 ans, à Paris, au mois de Septembre 1646.

fiévre maligne, après avoir beaucoup souffert. Il a laissé un fils de son premier mariage, & d'autres enfans du second. Il étoit homme de bonne mine, un peu gros & replet, & avoit les cheveux châteins, & le visage haut en couleur. Il étoit grand ami de Moliére, auteur de la Polixéne ; & de M. de Saint-Amant, qui l'a célébré dans ses vers comme un illustre débauché. Cependant il ne l'étoit pas à beaucoup près, autant qu'on le jugeroit par là, bien qu'il ne haït pas la bonne chére & le divertissement ; & il dit lui-même en quelque endroit de ses œuvres, que la commodité de son nom, qui rimoit à *Cabaret*, étoit en partie cause de ce bruit que M. de Saint-Amant lui avoit donné. On voit par la lecture de ses écrits qu'il avoit l'esprit bien-fait, beaucoup de pureté & de netteté dans le style, beaucoup de génie pour la langue, & pour l'éloquence. Son principal ouvrage est l'*Honnête-Homme*, qu'il fit environ l'an 1633, & qui a été traduit en Espagnol. Ce livre mérite qu'on en estime l'auteur, parce que s'étant fort judicieusement aidé du tra-

vail

vail de ceux qui l'ont précédé, & particuliérement de celui du Comte Baldessar Castiglione; il a ramassé en peu d'espace, & expliqué en fort beaux termes, beaucoup de conseils utiles à toutes sortes de personnes, & sur-tout à ceux qui sont à la Cour.

Il a laissé aussi sa *Traduction d'Eutropius*, dédiée, comme je vous ai déjà dit, à M. Coeffeteau, qui dès ce temps-là faisoit (2) grande estime de lui pour la langue.

Il recueillit deux volumes de Lettres de

(2) Par une lettre de Malherbe à Faret, du 14 Décembre 1625, on voit que Coeffeteau, en mourant, avoit chargé Faret de continuer son Histoire Romaine. Que Faret en ayant fait une partie, il la communiqua à Malherbe, qui en fut très-content, & l'exhorta à continuer, en lui représentant néanmoins qu'il feroit encore mieux d'écrire l'Histoire de France. Histoire, qui jusqu'ici, disoit Malherbe, a été *si malheureusement traitée*. Mais apparemment Faret n'acheva point son Histoire Romaine, & ne travailla point à celle de France. Deux autres de ses ouvrages, dont Guichenon parle dans l'Histoire de Bresse, savoir, les *Mémoires de M. le Comte d'Harcourt*, & la *Vie de René II, Duc de Lorraine*, n'ont pas été publiez.

de divers auteurs, où il y en a plusieurs des siennes. Il faisoit peu de vers, & je ne sache point qu'il en reste d'autres de lui, qu'une Ode au Cardinal de Richelieu, qui est dans le *Sacrifice des Muses*, & un Sonnet qu'on voit dans l'Eglise Nôtre-Dame, avec un tableau pour un vœu qu'il fit en Piémont au combat de la Route, où il étoit avec son maître.

VIII.

MONSIEUR MAYNARD.

FRançois Maynard, Toulousain, étoit de fort bonne famille. Son ayeul Jean Maynard natif de Saint-Céré, bien que né en un siécle où les lettres ne commençoient qu'à renaître en France, sous le règne de François I, fut estimé pour son savoir, & fit des commentaires sur les Pseaumes, qu'on voit encore aujourd'hui.

De celui-là sortit Geraud Maynard Conseiller au Parlement de Toulouse,

grand homme de Palais. On le louë d'être toûjours demeuré ferme dans le service du Roi, en un temps où les guerres civiles avoient partagé presque toutes les Cours souveraines du Royaume. Il fut de ceux qui se retirérent à Castel-Sarrasy, lorsque la Compagnie fut entiérement opprimée par le pouvoir du Duc de Joyeuse. Enfin pour s'éloigner encore davantage des troubles, il quitta sa charge, & retourna demeurer à Saint-Céré. Il recueillit dans sa solitude ce gros volume d'Arrêts, où presque toute la Jurisprudence de notre province est contenuë. Ce livre, que feu mon pére prit depuis la peine d'abréger pour son usage particulier avec le succès que vous savez, fut très-bien reçû du Public, du vivant même de l'Auteur, & traduit (comme j'apprens) en plusieurs langues.

Geraud eut Jean son aîné, qui fut aussi Conseiller au Parlement de Toulouse, mais qui n'exerça pas long-temps cette charge, étant mort assez jeune: & François Maynard, dont nous parlons, qui par son esprit, & par ses vers s'est rendu plus célébre que pas un de

ses ancêtres. Il fut Président au Présidial d'Aurillac, & fut aussi honoré avant sa mort du brevet de Conseiller d'Etat. En sa jeunesse il vint à la Cour, & fut Sécrétaire de la Reine Marguerite, aimé de Desportes, & camarade de Regnier. Il fit alors un long Poëme en Stances, qu'il intitula *Philandre*; de la maniére de celui de M. d'Urfé, & *des changemens de la Bergére Iris* de Deslingendes. En l'année 1634 il alla à Rome, où il fut auprès de M. de Noailles Ambassadeur pour le Roi. Là il fut particuliérement connu, & aimé du Cardinal Bentivoglio, le plus bel esprit, & le meilleur écrivain que l'Italie ait porté en notre siécle. Il le fut aussi du Pape Urbain VIII, qui prenoit plaisir à s'entretenir souvent avec lui des belles choses, & qui lui donna de sa propre main un exemplaire de ses Poësies Latines. Il ne fut pas moins connu ni estimé en France des plus Grands : mais sa fortune n'en devint pas meilleure; les plaintes continuelles, & peut-être excessives, qu'il en fait dans ses écrits, ne le témoignent que trop. Il fut nommé d'abord, com-

me vous avez déjà vû, pour être de l'Académie. Mais le Cardinal de Richelieu ne lui fit jamais de bien, & ce fut en partie, comme j'ai oüi dire à quelqu'un, parce qu'il aimoit qu'on ne lui demandât rien, & qu'on lui laissât la gloire de donner de son propre mouvement. Tant y a qu'il rebuta cette belle épigramme de lui, qui commence,

Armand, l'âge affoiblit mes yeux;

& même, à ce que l'on dit, fort brusquement, contre sa coutume. Car ayant ouï la fin qui dit,

Mais s'il demande en quel emploi
Tu m'as tenu dedans le monde,
Et quel bien j'ai reçû de toi;
Que veux-tu que je lui réponde?

Il répondit en colére, *Rien*. Cela fut cause des vers que Maynard fit contre lui après sa mort. Il fit encore un voyage à la Cour sous la Régence de la Reine Anne d'Autriche, & c'est-là que je l'ai vû, & connu. Mais n'y ayant pas mieux trouvé son compte, il se retira chez lui, où il mourut à l'âge de

ſoixante-quatre ans, le 28 Décembre 1646. Il avoit fait mettre quelque temps auparavant ſur ſon cabinet cette inſcription, qui témoignoit le dégoût qu'il avoit de la Cour, & de ſon ſiécle:

Las d'eſpérer, & de me plaindre
Des Muſes, des Grands, & du Sort;
C'eſt ici que j'attens la mort,
Sans la deſirer, ni la craindre.

Il a laiſſé entre autres enfans un fils nommé Charles, dont il eſt ſouvent parlé dans ſes vers, & de qui j'ai reçû quelques mémoires ſur ſa vie, écrits fort nettement & en beaux termes. Il en avoit perdu un autre qui étoit ſon aîné, & qui donnoit de grandes eſpérances. Quant à lui, il étoit homme de bonne mine, tel à peu près que vous le voyez dans la taille-douce qui eſt au-devant de ſes Poëſies. M. de Balzac a dit de lui ſur ce ſujet,

Conſule Fabricio dignuſque numiſmate vultus.

Sa taille n'étoit pas des plus grandes; & il devint aſſez replet ſur la fin de ſes jours. Il étoit d'une humeur agréable

en conversation, aimant extraordinairement la réjoüissance, & la bonne chére : mais pourtant homme d'honneur, & bon ami. Outre ce Poëme en françois dont je vous ai parlé, & quelques Poësies latines, qui ne sont pas imprimées, il y a deux volumes de lui ; l'un de vers, qu'il publia (1) en son dernier voyage de la Cour ; l'autre de lettres, que son plus intime ami a fait imprimer après sa mort, & qu'il n'avoit pas faites, à mon avis, pour être imprimées. On peut dire néanmoins qu'elles ne lui font point de tort ; car on y voit par tout la netteté de son esprit, & ce style simple & familier, que demande ce genre d'écrire. Mais c'est de ses vers qu'il a tiré sa plus grande gloire, comme il le prétendoit bien aussi ; & véritablement il faut avoüer qu'ils ont une facilité, une clarté, une élégance, & un certain tour, que peu de personnes sont capables d'imiter.

(1) Naudé, dans son Mascurat, pag. 237, dit que la Préface de ces Poësies valut à l'Auteur mille livres, données par le Cardinal Mazarin.

miter. Deux choses, si je ne me trompe, ont produit principalement ce bel effet. Premiérement, comme il le reconnoît lui-même en la dix-septiéme de ses lettres, il affecte de détacher tous ses vers les uns des autres; d'où vient qu'on en trouve fort souvent cinq ou six de suite, dont chacun a son sens parfait.

Nos beaux soleils vont achever leur tour.
Livrons nos cœurs à la merci d'Amour.
Le temps qui fuit, Cloris, nous le conseille.
Mes cheveux gris me font déja frémir.
Dessous la tombe il faut toûjours dormir.
Elle est un lit où jamais on ne veille.

En second lieu, il observe par-tout dans ses expressions une construction simple, naturelle, où il n'y ait ni transposition, ni contrainte. De sorte qu'encore qu'il travaillât avec un soin incroyable, il semble que tous ses mots lui sont tombez fortuitement sous la plume; & que quand il eût voulu, il auroit eu peine à les ranger autrement.

Il me ſouvient ſur ce ſujet, qu'un jour que j'allai le voir, je le trouvai qu'il écoutoit des vers de ſon fils, qui lui en faiſoit la lecture. Il vint à un lieu où il y avoit je ne ſais quel mot hors de ſa place naturelle, qui faiſoit quelque eſpèce d'équivoque, ſe pouvant rapporter également à ce qui ſuivoit, & à ce qui précédoit. La force du ſens pourtant ôtoit la difficulté, & le paſſage étoit aſſez clair. Il ſe le fit lire trois fois, feignant de ne le pouvoir entendre, & enfin s'adreſſant à ſon fils : *Ah! mon fils*, dit-il, *à cette fois-là vous n'êtes pas Maynard ; car ils n'ont pas accoûtumé de ranger leurs paroles de cette ſorte.*

J'eſtime à propos de rapporter auſſi ſur ce ſujet, trois paſſages aſſez curieux, où il eſt parlé de lui, & de ſon génie pour les vers, dans les mémoires que M. de Racan a écrits de la vie de Malherbe.

Il avoüoit (dit M. de Racan parlant de Malherbe) *pour ſes écoliers les Sieurs de Touvant, Colomby, Maynard, & de Racan ; il en jugeoit diverſement, & diſoit en termes généraux, que Touvant fai-*

ſoit fort bien des vers, ſans dire en quoi il excelloit; que Colomby avoit fort bon eſprit, mais qu'il n'avoit pas le génie à la Poëſie; que Maynard étoit celui qui faiſoit le mieux des vers, mais qu'il n'avoit point de force, & qu'il s'étoit adonné à un genre d'écrire auquel il n'étoit pas propre, voulant dire l'épigramme, & qu'il n'y réuſſiroit pas, parce qu'il n'avoit pas aſſez de pointe. Pour Racan, qu'il avoit de la force; mais qu'il ne travailloit pas aſſez ſes vers; que le plus ſouvent pour mettre une bonne penſée, il prenoit de trop grandes licences: & que de ces deux derniers on feroit un grand Poëte.

En un autre endroit: *Il s'obſtina* (il parle toûjours de Malherbe) *avec un nommé M. de Laleu à faire des Sonnets licentieux, dont les deux quatrains ne fuſſent pas ſur mêmes rimes. Colomby n'en voulut jamais faire, & ne les pouvoit approuver. Racan en fit un ou deux, mais ce fut le premier qui s'en ennuya. A la fin auſſi M. de Malherbe s'en dégoûta: & n'y a eu que Maynard de tous ſes écoliers, qui a continué à en faire juſques à la mort.*

J'ajoûterai à ce paſſage, qu'il eſt vrai non-ſeulement que Maynard fit

de ces Sonnets licentieux jusques à la mort ; mais encore, qu'en ses derniéres années où je l'ai connu, il les soûtenoit par-tout, & déclamoit contre la tyrannie de ceux qui s'y opposoient. Qu'il se fâchoit même, quand pour défendre son opinion, on alléguoit l'exemple de M. de Malherbe, disant qu'il n'en avoit pas besoin : qu'avec la raison, & avec sa propre autorité il se trouvoit assez fort ; & qu'enfin personne ne le pouvoit empêcher de faire des épigrammes de quatorze vers.

Le dernier des trois passages est tel : *Au commencement que M. de Malherbe vint à la Cour, qui fut en 1605, comme nous avons déjà dit, il n'observoit pas encore de faire une pause au troisiéme vers des Stances de six, comme il se peut voir en la Priére qu'il fit pour le Roi allant en Limousin, où il y a deux ou trois Stances, où le sens est emporté ; & au Pseaume* Domine Dominus noster, *en cette Stance, & peut-être en quelques autres, dont je ne me souviens point à present.*

Si-tôt que le besoin excite son desir,
&c.

Il demeura toûjours en cette négligence pendant la vie de Henri le Grand, comme il se voit encore en la piéce qui commence,

Que n'ètes-vous lassées,

en la seconde Stance, dont le premier vers est,

Que ne cessent mes larmes, &c.

qu'il fit pour Madame la Princesse; & je ne sais s'il n'a point encore continué cette même négligence, jusques en 1612, aux vers qu'il fit pour la Place Royale. Tant y a que le premier qui s'apperçut que cette observation étoit nécessaire pour la perfection des Stances de six, fut Maynard; & c'est peut-être la raison pourquoi M. de Malherbe l'estimoit l'homme de France qui savoit le mieux faire des vers. D'abord Racan qui joüoit un peu du luth, & aimoit la Musique, se rendit en faveur des Musiciens, qui ne pouvoient faire leur reprise aux Stances de six, s'il n'y avoit un arrêt au troisiéme vers. Mais quand M. de Malherbe & Maynard voulurent qu'aux Stances de dix, outre l'arrêt du quatriéme vers, on en fit encore un au septiéme, Racan s'y opposa, & ne l'a ja-

mais presque observé. Sa raison étoit que les Stances de dix ne se chantent presque jamais, & que quand elles se chanteroient, on ne les chanteroit pas en trois reprises : c'est pourquoi il suffisoit bien d'en faire une au quatriéme. Voilà la plus grande contestation qu'il a eüe contre M. de Malherbe & ses écoliers, & pourquoi on a été prêt de le déclarer hérétique en Poësie.

Le jugement que Malherbe fait de Maynard dans le premier de ces passages, est assez conforme à celui de beaucoup de personnes intelligentes. Il faut avoüer pourtant qu'il a merveilleusement réussi en plusieurs de ses épigrammes, particuliérement en celles qu'il a imitées des Anciens : & notre illustre Président de Caminade, qui lui donnoit tous les ans pour ses étreines un Martial, étoit sans doute de cet avis. Théophile, dont j'avouë néanmoins que l'esprit est beaucoup plus à estimer que le jugement, a dit que son épigramme *sembloit avoir de la magie.* Mais enfin, quoi qu'il en soit, personne ne peut douter que Maynard, soit pour ce genre, soit pour les autres, ne mérite d'être compté parmi les premiers

Poëtes François. Les Juges des Jeux Floraux de Toulouse, à qui le même M. de Caminade présidoit alors, le reçûrent dans leur corps, bien qu'il n'eût pas disputé, & gagné les trois Fleurs, suivant la coûtume. Et comme ils avoient autrefois donné à Ronsard (2) un Apollon, & à Baïf un David d'argent, ils résolurent avec beaucoup d'éloges, qu'on donneroit à Maynard une Minerve de même matière; mais à la honte de notre siécle, les Capitouls qui sont les seuls exécuteurs de ces délibérations, ou par avarice, ou par négligence, n'accomplirent jamais celle-là; comme on peut voir par l'épigramme qui est dans ses œuvres, avec ce titre, *Sur une Minerve d'argent, promise, & non donnée.*

IX.

(2) Claude Binet dans la Vie de Ronsard, dit que c'étoit une Minerve: mais deux personnes de qualité de Toulouse, d'entre les Juges des Jeux Floraux, m'ont assûré avoir vû dans leurs Regîtres, que c'étoit un Apollon. PELLISSON.

IX.

M. DE MALLEVILLE.

CLaude de Malleville étoit Parisien. Son pére avoit été Officier dans la Maiſon de Retz, & ſa mére étoit de bonne famille de Paris. Il étudia fort bien au Collége, & avoit l'eſprit fort délicat. On le mit pour s'inſtruire dans les affaires chez un Sécrétaire du Roi, nommé Potiers, qui étoit dans les Finances; mais il n'y demeura guére, par l'inclination qu'il avoit aux belles lettres. Il fit connoiſſance avec M. de Porchéres-Laugier, qui le donna au Maréchal de Baſſompierre. Il fut long-temps auprès de ce Seigneur en qualité de Sécrétaire, mais ſans y avoir que fort peu d'emploi; & comme il avoit beaucoup d'ambition, il s'en ennuya, & le pria d'agréer qu'il le quittât pour être au Cardinal de Bérulle, qui étoit alors en faveur. Mais n'y ayant pas mieux fait ſes affaires, il retourna à ſon premier maître, auquel

il rendit beaucoup de services dans sa prison, & qui en étant sorti, & ayant été rétabli en sa charge de Colonel des Suisses, lui donna la Sécrétairerie, qui y est attachée. Cet emploi lui valut beaucoup, & en peu de temps il y gagna vingt mille écus. Il en employa une partie à une charge de Sécrétaire du Roi, dont il se fit pourvoir : sur quoi il y a dans ses œuvres quelques vers à M. le Chancelier. Il avoit accompagné M. de Bassompierre en son voyage d'Angleterre ; mais non pas en celui de Suisse. Il mourut âgé d'un peu plus de cinquante ans. Il étoit de petite taille, fort grêle ; ses cheveux étoient noirs, & ses yeux aussi, qu'il avoit assez foibles. Ce qu'on estimoit le plus en lui, c'étoit son esprit, & le génie qu'il avoit pour les vers. Il y a un volume de ses Poësies imprimées après sa mort, qui ont toutes de l'esprit, du feu, un beau tour de vers, beaucoup de délicatesse & de douceur, & marquent grande fécondité ; mais dont il y en a peu, ce me semble, de bien achevées. En sa jeunesse il fit des Epîtres en prose, à l'imitation de celles d'Ovi-

de ; il les désavouoit depuis. Elles ne me sont jamais tombées entre les mains. En l'année 1641, il fit imprimer chez Courbé un Recueil de lettres d'amour, de plusieurs auteurs, sans mettre leur nom. Il y en a beaucoup de lui ; il y en a aussi, à ce qu'on dit, de Desportes, & j'y en ai remarqué quelqu'une de Voiture. Il a fait aussi des vers latins, & j'en ai vû quelques-uns contre Mamurra. On dit qu'il étoit l'auteur de la traduction de *Stratonice* Roman Italien, mais qu'il la donna à d'Audiguier, qui étoit un de ses meilleurs amis, neveu de cet autre d'Audiguier, dont nous avons entre plusieurs ouvrages, *les Amours de Lisandre & de Caliste.*



X.

MONSIEUR DE VOITURE.

Vincent (1) Voiture, né à Amiens, mais nourri à Paris, & à la Cour, me fourniroit beaucoup de choſes à dire de lui, ſi on n'en trouvoit déja beaucoup ailleurs. La pluſpart des ouvrages qu'il a laiſſez, ſont en un genre où l'auteur ſe fait connoître lui-même malgré qu'il en ait, & peint, s'il faut ainſi dire, ſon humeur, & les circonſtances de ſa vie. La piéce qu'on a imprimée ſous le nom de ſa *Pompe (2) Funébre*, contient auſſi une bonne partie de ſes avantures : & enfin ſon génie & le caractére de ſon eſprit eſt, à ce qu'on dit, très-naïvement repréſenté dans le troiſiéme volume de Cyrus en la perſonne de Callicrate. Bien que ſa naiſſance

(1) On lit VOYCTURE, dans les deux Piéces, l'une Latine, l'autre Françoiſe, qu'il publia en ſortant du Collége.

(2) Ouvrage de Saraſin, & l'un des plus jolis que nous ayons en ce genre.

ſance ne fût pas relevée, ſon mérite fit qu'il vêcut familiérement avec les perſonnes de la plus haute condition. Son pére étoit Marchand de vin en gros, & ſuivant la Cour, homme qui aimoit la bonne chére, & fort connu des Grands. Il avoit trois fils; un aîné qui mourut jeune; celui-ci qui étoit le ſecond, qu'il n'aimoit point, & dont il avoit accoûtumé de dire qu'on l'avoit changé en nourrice, parce qu'il ne buvoit que de l'eau, étant de fort foible complexion; & enfin un cadet qu'il aimoit fort tendrement, parce qu'il étoit bon compagnon comme lui, & qui mourut depuis à la guerre du Roi de Suéde, après avoir fait de fort bonnes actions. Comme la Cour eſt le théatre de l'envie, la naiſſance de Voiture lui étoit ſouvent reprochée par des railleries, & de bons mots. Ainſi, on dit qu'un jour chez M. le Duc d'Orléans, étant entré fortuitement dans une chambre où quelques Officiers étoient en débauche, il y en eut (3) un qui lui fit ce couplet, le verre à la main.

Quoi!

(3) Le Baron de Blot, Gentilhomme ordi-

Quoi, Voiture, tu dégénére ?
Hors d'ici, magrebi de toi,
Tu ne vaudras jamais ton pére ;
Tu ne vens du vin, ni n'en boi.

Une autre fois on fit cette épigramme, ſur ce qu'on croyoit qu'il recherchoit la fille d'un Pourvoyeur de chez le Roi, & qu'on parloit de les marier.

O que ce beau couple d'Amans
Va goûter de contentemens !
Que leurs délices ſeront grandes !
Ils ſeront toûjours en feſtin,
Car ſi la Prou fournit les viandes ;
Voiture fournira le vin.

Madame Deſloges jouant au jeu des Proverbes avec lui, & voulant en rejetter quelqu'un des ſiens, *Celui-là ne vaut*

naire de Gaſton Duc d'Orléans. Il étoit Chauvigny, excellente maiſon d'Auvergne. Il mourut à Blois. Sa mort ſe trouve dans la Gazette de Loret, au 13 Mars 1655. Et par cette date, pour le remarquer en paſſant, nous apprenons celle du *Voyage de Bachaumont & Chapelle*, où l'on voit que ces deux Voyageurs, lorſqu'ils furent à Blois, demandérent des nouvelles de ſa mort, comme d'une choſe toute récente.

vaut rien, dit-elle, *percez-nous en d'un autre*. On attribue aussi à M. de Bassompierre ce mot sur Voiture : *C'est dommage qu'il ne soit du mêtier de son pére ; car aimant les douceurs comme il fait, il ne nous auroit fait boire que de l'hypocras.* Et celui-ci encore, *Le vin qui fait revenir le cœur aux autres, le fait pâmer*, voulant dire qu'il appréhendoit d'être raillé sur ce sujet. Quant à moi, je n'ai pas fait difficulté de rapporter son origine, parce que suivant mon sentiment, si ceux qui naissent nobles sont plus heureux, ceux qui mériteroient d'être nobles sont plus louables. On dit qu'il s'introduisit à la Cour en partie par le moyen de M. d'Avaux, avec qui il avoit étudié au collége de Boncour, & qui étoit de même âge, & avoit les mêmes inclinations que lui. M. de Chaudebonne fut le premier qui le mena à l'Hôtel de Rambouillet, c'est-à-dire, au rendez-vous de tout ce qu'il y avoit de plus beaux esprits, & de plus honnêtes gens à la Cour, dont le cabinet de la célèbre Arténice étoit toûjours rempli. Il fut ensuite à M. le Duc d'Orléans,

alors frére unique du Roi, lequel durant les brouilleries de ce Royaume, s'étant retiré en Languedoc, il l'y suivit. De-là il fut envoyé par lui pour quelques affaires en Eſpagne, d'où il paſſa par curioſité juſques en Afrique, comme on le peut voir dans ſes Lettres. Il fut fort eſtimé à Madrid, & ce fut là qu'il fit ces vers Eſpagnols, que tout le monde croyoit être de Lopé de Véga, tant la diction en étoit pure. Le Comte Duc d'Olivarez lui témoigna beaucoup de bienveillance, & prenoit plaiſir de s'entretenir ſouvent avec lui. Il le pria même de lui écrire, quand il ſeroit de retour en France, lui diſant deux fois à ſon départ, *No dexe V. M. de eſcrivir me aunque no fuera de negocios, nos eſcriviremos aforiſmos.* Comme qui diroit, *Ne laiſſez pas de m'écrire, ſi ce n'eſt d'affaires, ce ſera de belles choſes.* J'ai trouvé ces paroles dans quelques mémoires écrits de la propre main de Voiture durant ſon voyage. Il y a même d'autres particularitez du Comte Duc aſſez remarquables, & entre autres ces deux-ci, dont je me ſouviens. La premiére, qu'il ſe vantoit à lui en

particulier, qu'en toute sa faveur il n'avoit jamais dit à personne une parole offençante. L'autre, qu'il jugeoit d'ordinaire des hommes fort sainement, & plustôt par le mal, que par le bien qu'on en disoit. C'est-à-dire, que s'il voyoit qu'on dît peu de mal de quelqu'un, ou avec peu de certitude, il en concevoit bonne opinion. J'ai vû aussi quelques fragmens d'une piéce en prose, que Voiture étant en France vouloit faire à la loüange de ce Ministre, où il témoigne beaucoup d'estime & de vénération pour lui. Il fit deux voyages à Rome, & fut envoyé à Florence porter la nouvelle de la naissance du Roi Louis XIV aujourd'hui règnant. Il eut diverses charges à la Cour, comme de Maître d'Hôtel chez le Roi, & d'Introducteur des Ambassadeurs chez M. le Duc d'Orléans. Il eut aussi plusieurs pensions: & reçut divers bienfaits de M. d'Avaux, qui étant Sur-Intendant des Finances, le fit son Commis, seulement afin qu'il en touchât les appointemens, sans en faire la fonction. Il fut mort riche, sans la passion extrême qu'il avoit pour le jeu. Elle le tyran-

nifoit de telle forte, qu'il s'engageoit infenfiblement à des pertes, qui étoient fort au deffus de fa condition, comme fut celle de quinze cens piftoles qu'il fit en une nuit, & qui étoit encore toute fraîche, lorfque je fis mon premier voyage à Paris. En cela du moins il reffembloit à fon pére, qui avoit été fort grand joüeur de Piquet, & qui avoit accoûtumé de dire qu'il tenoit la partie gagnée, quand il pouvoit attraper le *quarré*, c'eft à dire foixante-fix, qu'on marque avec quatre jettons en quarré: d'où vient qu'on appelle encore aujourd'hui ce point-là parmi les joüeurs, *le quarré de Voiture*.

Voiture étoit auffi (4) de complexion fort amoureufe, ou du moins feignoit de l'être; & bien qu'on l'accusât de n'avoir

(4) Chapelain, lettre manufcrite à Balzac, du 24 Juin 1645, parle ainfi de Voiture.

„ Pour écrire des Epîtres licentieufes & laf-„ cives, il n'en eft pas moins bon chrétien; & il „ a trouvé le fecret de vivre en même temps „ felon le fiécle & felon l'Evangile; d'aller foi-„ gneufement à la Meffe le matin par vraie dé-„ votion, & de galantifer affidument l'après-„ dînée par une corruption d'efprit invétérée.

n'avoir jamais véritablement aimé, il se vantoit d'en avoir conté à toutes sortes de personnes, depuis la plus haute condition jusqu'à la plus basse, ou comme on a dit de lui, *depuis le Sceptre jusqu'à la Houlette, & depuis la Couronne jusqu'à la Cale.* Il étoit bien-aise qu'on crût qu'il étoit favorisé de toutes ses différentes Maîtresses ; & en effet il l'avoit été de plusieurs, qui furent très-passionnées pour lui. Il ne fut jamais marié, & ne laissa qu'une fille naturelle. Il mourut (5) à l'âge de cinquante ans ou environ, d'une fiévre, qui lui prit, à ce qu'on dit, pour s'être purgé ayant la goute. Il avoit la taille petite, les yeux & les cheveux noirs, le visage un peu niais, mais agréable pourtant. Il a fait lui-même son portrait dans une de ses lettres *à une Maîtresse inconnuë* : & celui qui est en

(5) Il mourut un Mercredi 27 Mai 1648, à Paris, ruë S. Thomas du Louvre, & fut enterré à S. Eustache.

A l'égard de son âge, voyez dans l'Article de BALZAC, rem. 2, un fragment de lettre de Balzac, qui donna occasion à la réponse de Chapelain, rapportée dans la Remarque précédente.

en taille-douce au devant de ses œuvres, est, à ce qu'on dit, très-ressemblant. Il disoit les choses d'une maniére toute particuliére, avec une naïveté ingénieuse. Bien qu'il n'eût jamais (6) rien fait imprimer, il étoit en grande réputation, non-seulement en France, mais encore dans les pays étrangers, pour la beauté de son esprit ; & l'Académie des Humoristes de Rome lui envoya (7) des lettres d'Académicien. Ses œuvres ont été publiées après sa mort en un seul volume, qui a été reçu du Public avec tant d'approbation, qu'il en a fallu faire deux éditions en six mois. Sa prose est ce qu'il y a de plus châtié, & de plus exact ; elle a un certain air de galanterie, qui ne se trouve point ailleurs, & quelque chose de si naturel, & de si fin tout ensemble, que la lecture en est infiniment agréable. Ses vers ne sont peut-être guére moins beaux, encore qu'ils soient plus

(6) Voyez par la liste de ses Ouvrages, si cela est tout-à-fait vrai.

(7) Voiture étoit à Rome, quand l'Académie des Humoristes le reçut : ce fut sur la fin de l'année 1638.

plus négligez. Il méprise souvent les régles, mais en maître, comme un homme qui se croit au dessus d'elles, & qui ne daigneroit pas se contraindre pour les observer. Ce qu'il y a le plus à loüer en tous ses écrits, c'est que ce ne sont pas des copies, mais des originaux; & que sur la lecture des anciens, & des modernes, de Cicéron, de Térence, de l'Arioste, de Marot, & de plusieurs autres, il a formé je ne sais quel caractére nouveau, qu'il n'a imité de personne, & que personne presque ne peut imiter de lui. Il avoit écrit le commencement d'un Roman en prose, qu'il appeloit *Alcidalis*, dont la matiére lui avoit été fournie par Madame la Marquise de Montausier, qui étoit alors Mademoiselle de Ramboüillet, Julie d'Angennes. Mais depuis sa mort, ce commencement étant venu entre les mains de cette Dame, il n'a point été vû, & ne se verra (8) peut-être jamais. C'est lui, au reste, qui renouvela en notre siécle les Rondeaux, dont l'usage étoit

(8) Il fut imprimé dans ses *Nouvelles Oeuvres* en 1658.

étoit comme perdu depuis le temps de Marot. J'ai parmi mes papiers une chose qui justifie ce que je viens de dire. C'est une de ses lettres, qui n'a point été imprimée, écrite à M. de la Jonquiére, pére de M. de Paillerols mon cousin. Elle est datée du 8 Janvier 1638, & il y a cette apostille.

Je ne sais si vous savez ce que c'est que Rondeaux : j'en ai fait depuis peu trois ou quatre, qui ont mis les beaux esprits en fantaisie d'en faire. C'est un genre d'écrire, qui est propre à la raillerie. Je ne sais si vous ètes devenu plus grave à cette heure, que vous avez de grands enfans ; pour moi je suis toujours de même humeur que j'étois, quand nous dérobâmes le canart. Si vous aimez donc encore mes folies, lisez-les ; mais ne les montrez point aux Dames, à qui je fais mes baise-mains.

Rondeau.

Cinq ou six fois cette nuit en dormant, *&c.*

Rondeau.

Ou vous savez tromper bien finement, *&c.*

X I.

MONSIEUR SIRMOND.

JEan (1) Sirmond étoit natif de Riom en Auvergne, de bonne famille de la Robe. Il étoit neveu du P. Sirmond Jésuite, Confesseur du Roi Louis XIII, & l'un des plus savans hommes de notre siécle. Il vint à la Cour, & par la faveur du Cardinal de Richelieu, qui l'estimoit un des meilleurs écrivains qui fussent alors, il fut fait Historiographe du Roi, avec douze cens écus d'appointemens. Il fit pour ce Cardinal divers écrits, sur les affaires du temps, presque tous sous des noms supposez. L'Abbé de Saint-Germain, qui étoit l'écrivain du parti contraire, le mal-traita fort dans cette piéce, qu'il appeloit l'*Ambassadeur Chimérique*. Il y fit une réponse, qui est dans le Recueil de

(1) On lit, DE SIRMONDZ, dans les deux premiers ouvrages qu'il donna au Public.

de M. du Chastelet. L'Abbé de Saint-Germain répliqua, & le traita encore plus injurieusement; ce qui l'obligea de faire un nouvel écrit pour sa défense. Mais le Cardinal de Richelieu, & le Roi Louis XIII moururent là-dessus, & il ne pût jamais obtenir sous la Régence un privilége pour faire imprimer cet ouvrage. Cela le fâcha beaucoup, & voyant d'ailleurs que son ennemi étoit de retour à la Cour, & que la faveur ne seroit plus de son côté, il se retira en Auvergne, où il mourut âgé d'environ soixante ans. Il a laissé un fils, qui doit, à ce que l'on dit, faire imprimer (3) quelques-uns de ses ouvrages, particuliérement des vers Latins. Sa prose marque beaucoup de génie pour l'Eloquence; son style est fort & mâle, & ne manque pas d'ornemens. Voici les piéces que j'ai vûës de lui, dont la plufpart sont dans le Recueil de M. du Chastelet. *Le Portrait* (3) *du Roi*, fait du

(2) Jean Sirmond, fils de l'Académicien, n'a fait imprimer de son pére, qu'un Recueil de Poësies latines, dont-la plufpart avoient été auparavant imprimées en feuilles volantes.

(3) Je n'ai trouvé aucun ouvrage de Sir-

du temps du Connétable de Luynes. *Le Coup d'Etat du Roi Louis XIII*, écrit en faveur du Cardinal de Richelieu. *La Lettre déchiffrée. L'Avertissement aux Provinces, par le Sieur de Cléonville*; que j'ai ouï estimer son chef-d'œuvre. *L'Homme du Pape & du Roi*, pour répondre au Comte de la Rocque, Ambassadeur d'Espagne à Venise, qui avoit fait un livre contre la France, sous le nom de Zambeccari. *La Chimére défaite, par Sulpice de Mandrini, Sieur de Gazonval. La Rélation de la paix de Quérasque*, prise du traité qu'en avoit fait M. Servien. Il a fait aussi des vers Latins, comme j'ai dit : & l'Epigramme contre Mamurra, où ce Parasite est appelé *Pamphagus*, est de lui. J'ajouterai ici par une espèce de reconnoissance, qu'un de ses ouvrages est une des premiéres choses, qui m'ont donné goût pour notre langue. J'étois fraîchement sorti du collége : on me présentoit

mond, qui soit précisément sous ce titre, *Portrait du Roi* : mais ce pourroit bien être la même chose que celui qui est cité sous un autre titre dans la liste de ses ouvrages, *num. II.*

ſentoit je ne ſais combien de Romans, & d'autres piéces nouvelles, dont tout jeune, & tout enfant que j'étois, je ne laiſſois pas de me mocquer, revenant toujours à mon Cicéron, & à mon Térence, que je trouvois bien plus raiſonnables. Enfin, il me tomba preſque en même temps quatre livres entre les mains, qui furent, *les huit Oraiſons de Cicéron ; le Coup d'Etat de M. Sirmond ; le quatriéme volume des Lettres de M. de Balzac*, que l'on venoit d'imprimer ; *& les Mémoires de la Reine Marguerite*, que je lûs deux fois depuis un bout juſqu'à l'autre en une ſeule nuit. Dès-lors je commençai non ſeulement à ne plus mépriſer la langue Françoiſe ; mais encore à l'aimer paſſionnément, à l'étudier avec quelque ſoin, & à croire, comme je fais encore aujourd'hui, qu'avec du génie, du temps, & du travail, on pouvoit la rendre capable de toutes choſes.

XII.

XII.

MONSIEUR DE COLOMBY.

FRançois de Cauvigny, Sieur de (1) Colomby, étoit de Caen en Normandie, parent de Malherbe, dont il fut disciple & sectateur. Il étoit aussi parent de M. Morant, Trésorier de l'Epargne, qui lui fit donner pension, & l'en faisoit payer. Il avoit une charge à la Cour, qui n'avoit point été avant lui, & n'a point été depuis; car il se qualifioit *Orateur du Roi pour les affaires* (2) *d'Etat*: & c'étoit en cette qualité qu'il recevoit douze cens écus tous les ans. Il tiroit aussi d'autres bienfaits de la Cour, & faisoit même vanité qu'on les crût beaucoup

(1) On lit, COULOMBY, dans sa Plainte de la belle Caliston; & COLLOMBY, dans son Justin.

(2) Il falloit dire: *pour les Discours d'Etat*; comme on le voit dans la liste de ses ouvrages, *num. V.*

coup plus grands qu'ils n'étoient. Sur la fin de ſes jours, il prit la ſoutane, mais ne ſe fit pas Prêtre. Il mourut à l'âge de ſoixante ans. Il étoit de grande taille, & fort puiſſant, d'une humeur ambitieuſe, & concerté en toutes ſes actions. Il n'eſtimoit pas M. Coeffeteau, & blâmoit preſque tout ce qu'il voyoit de lui. On trouve de ſes vers en pluſieurs des Recueils imprimez, & de ſes lettres dans le Recueil de l'an 1637. Son principal ouvrage eſt la Traduction (3) de Juſtin, imprimée en l'an 1627, qu'il dédia d'une maniére aſſez nouvelle au Roi, & à la Reine ſa mére, par deux épîtres dédicatoires. On voit auſſi de lui une partie du premier livre de Tacite en François, avec des obſervations, qu'il fit imprimer en l'an 1613. J'ai vû encore un Diſcours manuſcrit à M. le Duc d'Orléans, pour l'obliger à retourner en France, d'où il s'étoit retiré malcontent; & c'eſt-là qu'il ſigne, *Votre très-*

(3) Tannegui le Févre eſtimoit cette Traduction; il en a donné une édition par lui retouchée, avec des notes, à Saumur, 1672.

très-humble serviteur, & Orateur. J'ai ouï parler aussi d'une piéce qu'il avoit faite *contre l'Astrologie judiciaire*, & d'un traité (4) *de la Souveraineté*, & ne doute point qu'il n'y en ait plusieurs autres sur les affaires du temps, comme des Lettres, des Apologies, &c. Mais en général, je vous avertis ici, que je ne prétens pas ne rien oublier de ce qu'ont fait les personnes, dont je parle. En un pays comme la France, où on a presque toûjours négligé cette sorte de mémoires; c'est bien assez qu'on puisse prendre pour vrai ce que je dirai, sans rejetter comme faux ce que je ne dirai point. Et c'est, si je ne me trompe, avec cette même discrètion qu'il faut lire toute sorte d'écrivains, jusques aux plus exacts, à qui après tout il est impossible qu'il n'échape beaucoup de choses.

XIII.

(4) Il falloit dire, *de l'autorité des Rois.* On doit toujours représenter les titres comme ils sont.

XIII.

MONSIEUR DE VAUGELAS.

CLaude Favre, Sieur de Vaugelas, Baron de Péroges, étoit de Chambéry, & fils de l'illustre (1) Président Favre, auteur du volume que nous appelons *Code Fabrien*, & qui est de grand usage en notre pays de Droit écrit. Il étoit (2) sixiéme cadet, & n'eut en partage que cette Baronie de Péroges, qui étoit en Bresse, & de peu de conséquence : avec une pension mal payée de deux mille livres, qu'Henri IV avoit accordée à leur pére & aux siens, pour

(1) Antoine Favre, premier Président du Sénat de Chambéry. Il est auteur, non-seulement du Code appelé communément le *Code Fabrien*, mais de plusieurs autres ouvrages, dont le Recueil fait dix volumes *in-folio*.

Prononcez *Fa-vre*, & non pas *Fau-re*.

(2) On verra dans la Note suivante que M. de Vaugelas étoit sûrement le second des fils du Président Favre.

pour les services qu'il avoit rendus à l'Etat, au mariage de (3) Madame de Savoye. Ce fut cette pension que le Cardinal lui fit rétablir, quand il s'engagea au travail du Dictionnaire. Il vint

(3) Christine de France, fille d'Henri IV, mariée à Victor Amédée Duc de Savoye, le 11 Janvier 1619. Par conséquent la pension dont il s'agit ici, ne sauroit avoir été accordée par Henri IV, mort en 1610. Le Testament même du Président Favre, en date du 15 Février 1624, va nous donner les éclaircissemens nécessaires. On y verra de plus, que cette pension avoit été mise sur la tête, non pas du Président, & de ses enfans indistinctement, mais de M. de Vaugelas lui seul.

Après avoir dit qu'il légue à *Claude son second fils*, dit *de Vaugelas*, sa Baronie de Péroges, qui n'étoit pas de même valeur que les biens léguez à ses autres fils, il rend raison pourquoi il ne lui donnoit pas autant qu'aux autres. *Pour la pension*, dit-il, *de deux mille livres, que je lui fis obtenir de la libéralité du Roi Très-Chrétien, au voyage que je fis à Paris en* 1619, *à la suite de M. le Sérénissime Prince Cardinal de Savoye, & par la seule entremise des faveurs d'icelui, & de celle de M. le Sérénissime Prince de Piémont, qui daigna aussi s'y employer, & se trouva en même temps à Paris pour le fait de son très-heureux mariage, &c.*

vint à la Cour fort jeune, & y passa tout le reste de sa vie. Il fut Gentilhomme ordinaire, & depuis Chambellan de M. le Duc d'Orléans, qu'il suivit constamment en toutes ses retraites hors du Royaume. Il fut aussi sur la fin de ses jours Gouverneur des enfans du Prince Thomas. Mais bien qu'il ne négligeât rien de ce qui pouvoit servir à sa fortune, qu'il fût en estime, & en réputation à la Cour, & qu'il ne fût pas débauché; les divers voyages qu'il avoit faits à la suite de son maître, & d'autres rencontres fâcheuses, ont fait qu'il est mort pauvre, & que son bien n'a pas été suffisant pour payer ses créanciers. Il mourut âgé d'environ soixante-cinq ans, d'un abcès dans l'estomac, qui s'étoit formé durant le cours de plusieurs années, & qui lui donnoit de temps en temps une douleur de côté, qu'on attribuoit à la rate. Enfin (4) en l'année 1649, ayant été extraordinairement travaillé pendant cinq

(4) Guichenon, Historien très-exact, & qui étoit ami particulier de Vaugelas, dit qu'il mourut au mois de Février 1650.

ou six semaines de cette même douleur, il se sentit soulagé, & croyant être bien-tôt guéri, il voulut même aller prendre l'air dans le jardin de l'Hôtel de Soissons où il avoit un appartement. Mais le lendemain matin son mal le reprit avec plus de violence. De deux valets qu'il avoit, il envoya celui qui étoit demeuré auprès de lui, appeler du secours. Mais avant le retour de celui-là, l'autre étant survenu, le trouva qu'il rendoit l'abcès par la bouche: & lui ayant demandé, tout étonné, ce que c'étoit, *Vous voyez, mon ami*, répondit-il froidement, & sans émotion, *ce peu que c'est que de l'homme.* Après ces paroles il n'en prononça plus, & n'eut que quelques momens de vie. C'étoit un homme agréable, bien fait de corps & d'esprit, de belle taille; il avoit les yeux & les cheveux noirs, le visage bien rempli & bien coloré. Il étoit fort dévot, civil, & respectueux jusques à l'excès, particuliérement envers les Dames, pour lesquelles il avoit une extrême vénération. Il craignoit toûjours d'offenser quelqu'un, & le plus souvent il n'osoit pour cette raison,

prendre parti dans les questions que l'on mettoit en dispute. Il étoit fort assidu à l'Hôtel de Ramboüillet. Ses plus particuliers amis étoient M. Faret, qui avoit été comme son disciple, M. de Chaudebonne, M. Voiture, & sur la fin de sa vie, M. Chapelain, & M. Conrart. Mais sur-tout il avoit lié une société très-étroite avec le Baron de Foras, qui vit encore, & qui étoit aussi-bien que lui, de chez M. le Duc d'Orléans. Ils s'appeloient fréres, & s'étoient mis ensemble dans la dévotion, en laquelle, aussi-bien qu'en leur amitié, ils persévérérent constamment. Depuis son enfance il avoit fort étudié la langue Françoise. Il s'étoit principalement formé sur M. Coeffeteau, & avoit tant d'estime pour ses écrits, & sur-tout pour son Histoire Romaine, qu'il ne pouvoit presque recevoir de phrase, qui n'y fût employée. M. de Balzac a dit sur ce sujet, *Qu'au jugement de M. Vaugelas, il n'y avoit point de salut hors de l'Histoire Romaine, non plus que hors de l'Eglise Romaine.* Son principal talent étoit pour la Prose. Quant à la Poësie, il avoit fait quel-

ques vers Italiens qu'on eſtimoit beaucoup. Mais il ne ſe mêloit point d'en faire en François, ſi ce n'étoit ſur le champ, pour quelque galanterie. Comme par exemple, il arriva qu'un jour paſſant à Nevers, où la Princeſſe Marie maintenant Reine de Pologne ſe trouvoit alors, quelques-unes de ſes Demoiſelles qui faiſoient une quête, vinrent dans l'hôtellerie où il étoit ; il ne les ſut voir, à cauſe d'un reméde qu'il venoit de prendre ; mais il leur envoya deux piſtoles avec cette épigramme.

Empêché d'un empêchement
Dont le nom n'eſt pas fort honnête,
Je n'ai pû d'un ſeul compliment
Honorer au moins votre quête.
Pour en obtenir le pardon,
Vous direz que je fais un don
Auſſi honteux que mon reméde :
Mais rien ne paroît précieux
Auprès de l'Ange qui poſſéde
Toutes les richeſſes des Cieux.

C'étoit la Princeſſe dont il entendoit parler. J'ai encore une autre épigramme de lui faite *in-promptu*, ſur un mot

de travers, que lui avoit dit un portier de l'Hôtel de Rambouillet, en lui faisant un message de la part de Madame la Marquise.

Tout à ce moment Maître Isaac,
Un peu moins disert que Balzac,
Entre dans ma chambre, & m'annonce
Que Madame me dérenonce.
Me dérenonce, Maître Isaac?
Oui, Madame, vous dérenonce.
Elle m'avoit donc renoncé,
Lui dis-je d'un sourcil froncé?
Portez-lui pour toute réponce,
Maître Isaac, que qui dérenonce
Se repent d'avoir renoncé:
Mais avez-vous bien prononcé?

On pouvoit se passer de ces épigrammes : mais des grands hommes les moindres choses sont précieuses. Il avoit l'esprit présent, & faisoit souvent des réponses fort agréables, comme celle dont je vous ai parlé ailleurs, qu'il fit au Cardinal de Richelieu. Il n'a laissé que deux ouvrages considérables, l'un qui est imprimé, & l'autre qui ne l'est pas encore, lorsque j'écris ceci. Le premier est ce volume de *Remarques sur la*

langue Françoise, contre lequel M. de la Mothe-le-Vayer a fait quelques observations, & qui depuis peu a aussi été combattu par le Sieur Dupleix; mais qui, au jugement du Public, mérite une estime très-particuliére. Car non-seulement la matiére en est très-bonne pour la plus grande partie, & le style excellent & merveilleux: mais encore il y a dans tout le corps de l'ouvrage, je ne sais quoi d'honnête-homme, tant de franchise, qu'on ne sauroit presque s'empêcher d'en aimer l'auteur. Et plût à Dieu que les mémoires qu'il avoit déjà tout prêts pour en faire un second (5) volume, se trouvassent, & que nous n'eussions

(5) Un Avocat de Grenoble, nommé *Aleman*, fit imprimer en 1690 à Paris un volume de *Nouvelles Remarques* de M. de Vaugelas, dont il dit que l'original lui avoit été donné par M. de la Chambre, Curé de saint Barthélemi. On ne sauroit douter que ces *Nouvelles Remarques* ne soient véritablement de M. de Vaugelas; son style s'y fait aisément reconnoître. Mais ce Recueil, à peu de chose près, ne roule que sur des phrases absolument surannées, même du temps de M. Vaugelas; en sorte qu'on peut raisonnablement croire que c'est le rebut de ses premiéres Remarques; &

n'eussions pas sujet de déplorer la perte qui s'en est faite après sa mort, entre les mains de ceux qui firent saisir ses papiers. L'autre ouvrage considérable, & qui n'est pas encore imprimé, est la traduction de *Quinte-Curce* sur laquelle il avoit été trente ans, la changeant, & la corrigeant sans cesse. On dit (6) même qu'après avoir vû quelques traductions de M. d'Ablancourt, il en goûta tellement le style un peu moins étendu que le sien, qu'il recommença tout son travail, & fit une traduction toute nouvelle. J'ai vû les cahiers qui restent de cette derniére sorte, où le plus souvent chaque période est traduite à la marge en cinq ou six différentes maniéres, toutes presque fort bonnes. M. Chapelain, & M. Conrart, qui prennent

qu'ainsi nous n'avons point ces mémoires, *déjà tout prêts pour en faire un second volume*, dont parle M. Pellisson.

(6) Vaugelas lui-même le dit. Il déclare qu'il a refondu son Quinte-Curce sur le modelle de l'*Arian* de M. d'Ablancourt, *qui pour le style historique*, dit-il, *n'a personne, à mon avis, qui le surpasse, tant il est clair & débarassé, élégant & court.*

nent le soin de revoir très-exactement cet ouvrage, pour le mettre au jour, ont souvent (7) bien de la peine à juger quelle est la meilleure ; & ce que j'estime fort remarquable, il se trouve d'ordinaire que celle qu'il a mise la premiére, est celle qu'on aime le mieux. C'est de ce travail que M. de Balzac a dit : *L'Alexandre de Quinte-Curce est invincible, & celui de Vaugelas est inimitable.* M. de Voiture qui étoit fort de ses amis, le railloit sur le trop de soin, & le trop de temps qu'il y employoit. Il lui disoit qu'il n'auroit jamais achevé ; que pendant qu'il en poliroit une partie, notre langue venant à changer l'obligeroit à refaire toutes les autres : à quoi il appliquoit plaisamment ce qui est dit dans Martial, de ce Barbier qui étoit si long-temps après une barbe,

(7) Messieurs Chapelain & Conrart procurérent en 1653 la premiére édition du Quinte-Curce de Vaugelas : il s'en fit incontinent une seconde, toute semblable à la premiére : mais ensuite on retrouva une nouvelle copie de l'Auteur, sur laquelle M. Patru en donna une troisiéme édition, fort différente des deux autres, en 1659.

be, qu'avant qu'il l'eût achevée, elle commençoit à revenir.

Eutrapelus tonsor dum circuit ora Luperci,
Expungitque genas, altera barba subit.

Ainsi, disoit-il, *altera lingua subit.*

XIV.

MONSIEUR BARO.

BAlthazar Baro étoit de Valence en Dauphiné. En sa jeunesse il fut Sécrétaire de M. d'Urfé, l'un des plus rares & des plus merveilleux esprits que la France ait jamais portez : lequel étant mort comme il achevoit la quatriéme partie d'Astrée, Baro la fit imprimer, & composa la cinquiéme sur ses mémoires. Il vint à Paris, & s'y maria avec une veuve, sœur de son hôtesse. Il eut grand accès chez la Duchesse de Chevreuse, à cause de quoi le Cardinal de Richelieu eut peine à

souffrir qu'il fût de l'Académie. Il fut fait aussi Gentilhomme de Mademoiselle. Sur la fin de sa vie il avoit obtenu deux offices de nouvelle création; l'un de Procureur du Roi au Présidial établi depuis peu à Valence; l'autre, de Trésorier de France à Montpellier. Il est mort âgé d'environ cinquante ans, & a laissé des enfans. Il a fait plusieurs piéces de Théatre, & beaucoup d'autres Poësies: mais son plus grand & son principal ouvrage est *la Conclusion d'Astrée*, où il semble avoir été inspiré par le génie de son maître.

XV.

MONSIEUR BAUDOIN.

JEan Baudoin étoit (1) du lieu de Pradelle en Vivarez; mais après avoir fait divers voyages en sa jeunesse,

(1) L'Abbé de Marolles, dans son *Dénombrement d'Auteurs*, dit que Baudoin étoit de Franche-Comté.

se, il passa le reste de sa vie à Paris, avec le destin de la plusspart des gens de lettres; c'est-à-dire, sans y acquérir beaucoup de bien. Il fut Lecteur de la Reine Marguerite, & depuis aussi il fut au Marêchal de Marillac. Nonobstant la goute & les autres incommoditez dont il étoit accablé en sa vieillesse, il ne laissa pas de travailler jusques à sa fin; & nous lui avons l'obligation d'avoir mis en notre langue un très-grand nombre de bons livres. Son chef-d'œuvre est la traduction de *Davila*; mais il en a fait aussi plusieurs autres qui ne sont pas à mépriser, comme celles de *Suétone*, *Tacite*, *Lucien*, *Sallusté*, *Dion Cassius*, *l'Histoire des Yncas par un Ynca*, *la Jérusalem du Tasse*, *les Discours du même Auteur*, *ceux d'Ammirato sur Tacite*, *plusieurs ouvrages du Chancelier Bacon*, Vindiciæ Gallicæ *de M. de Priézac*, *les Epîtres de Suger*, *les Fables d'Esope*, *l'Iconologie de Ripa*. Il fit un voyage exprès en Angleterre, par ordre de la Reine Marie de Médicis, pour traduire l'*Arcadie de la Comtesse de Pembrok*, & fut aidé dans ce travail, à ce qu'on dit, par une Demoiselle

ſelle Françoiſe, qui étoit depuis long-temps en ce pays-là, & qu'il épouſa depuis. Dans tous ces ouvrages ſon ſtyle eſt facile, naturel, & françois. Que ſi en pluſieurs endroits il n'a peut-être pas porté les choſes à leur derniére perfection, il s'en faut prendre à ſa fortune, qui ne lui permettoit pas d'employer à ſes écrits tout le temps, & tout le ſoin qu'ils demandoient. Il mourut (2) âgé de plus de ſoixante ans. Il étoit de petite taille, avoit le poil châtein, & le teint vif. Il a laiſſé des filles, & un fils qui eſt mort à la guerre.

(2) En 1650, à Paris.

XVI.

MONSIEUR DE MONTEREUL.

JEan de Montereul, Pariſien, & fils d'un Avocat au Parlement, après avoir fort bien étudié, commença lui-même par le Barreau; mais à l'âge de dix-huit ou dix-neuf ans, il fut en Italie avec M. de Belliévre, qui le

donna au Cardinal Antoine, neveu du Pape Urbain VIII. Ce Cardinal le fit Chanoine de Toul ; ce qui l'obligea de revenir en France ; & dès-lors il fut retenu pour être Sécrétaire de M. le Prince de Conty. Ce Prince étoit alors au Collége, & n'avoit pas encore besoin de son service : c'est pourquoi il ne laissa pas de prendre cependant d'autres emplois. Il fut à Rome avec le Marquis de Fontenay-Mareüil, Ambassadeur de France, en qualité de son second Sécrétaire ; mais enfin M. Boüard, qui étoit le premier, ayant été retiré à cause de la disgrace de M. de Thou, dont il étoit parent, Montereul devint le premier ; & avant cela même, il ne laissoit pas d'avoir la principale part aux affaires. Au retour de Rome, il fut avec la même qualité de Sécrétaire de l'Ambassade, en Angleterre, avec M. de Belliévre, & enfin fut laissé pour Résident en Ecosse. Il y servit fort utilement ; car il étoit très-propre à la négociation, d'un esprit souple & adroit, fort concerté, & qui ne faisoit presque jamais rien sans dessein. Ce fut lui qui donna l'avis que

l'Electeur Palatin devoit passer *incognito* en France, pour aller commander les troupes du Duc de Weimar, & se saisir de Brisac; ce qui fut cause qu'on y pourvut, & que l'Electeur fut arrêté en son passage. Ce fut lui aussi, qui pensant rendre un bon service au Roi d'Angleterre, négocia qu'il fût mis entre les mains des Ecossois. Ce Prince infortuné, à qui il rendoit depuis ce témoignage, qu'il n'en avoit jamais vû qui eût plus d'esprit, & plus de vertu, prenoit plaisir à s'entretenir souvent avec lui, & lui faisoit paroître beaucoup d'affection. Après avoir été quelque temps en Ecosse, il établit en sa place un de ses fréres, qui étoit le troisiéme; car pour lui, il étoit l'aîné de sa maison. Il revint en France prendre possession de la charge de Sécrétaire de M. le Prince de Conty, qui l'envoya à Rome en 1648, pour solliciter le Chapeau de Cardinal. Cette absence lui nuisit; car durant ce temps-là M. Sarasin fut aussi fait Sécrétaire de ce Prince, & partagea son emploi, ou, pour mieux dire, en retint la meilleure & la plus utile partie. Cela les broüilla

ensemble, & lui causa beaucoup de peine jusques à sa mort. Son maître ayant été arrêté avec le Prince de Condé, & le Duc de Longueville, il n'est pas croyable de quelle sorte il les servit durant leur détention; car c'étoit lui qui trouvoit moyen de gagner les gardes pour leur faire donner des lettres, qui en écrivoit une infinité tous les jours pour leur délivrance, & qui enfin, à ce que l'on dit, agissoit lui seul autant que tous leurs autres serviteurs ensemble. M. le Prince, après sa sortie, dit publiquement, *Que c'étoit à lui plus qu'à personne qu'ils devoient leur liberté.* J'ai sû d'un de mes amis, à qui il l'avoit dit lui-même, que pour leur écrire, il se servoit d'un secret que le Roi d'Angleterre lui avoit appris dans les longs entretiens qu'ils avoient eus autrefois ensemble. C'étoit une certaine poudre toute particuliére, qui étant jettée sur le papier, y faisoit paroître ce qu'on y avoit écrit auparavant avec une liqueur blanche, qui sans cela étoit tout-à-fait imperceptible. On envoyoit quantité de drogues au Prince de Conty, qui feignoit d'être

encore plus malade qu'il n'étoit ; elles étoient envelopées dans du papier blanc, & chaque envelope étoit une lettre, sans qu'on y pût rien trouver pourtant, quelque façon qu'on y apportât, à moins que de se servir de la poudre que les Princes avoient. Elle étoit d'ordinaire sur la cheminée de leur chambre, & passoit aux yeux de leurs gardes pour de la poudre à dessécher les cheveux. Par cet artifice & plusieurs autres, il n'y avoit presque point de jour qu'il ne leur donnât des nouvelles, & n'en reçût d'eux ; & il montroit jusques à trois cens lettres de la main du Prince de Condé. Après leur sortie ils l'auroient vrai-semblablement récompensé, comme il méritoit ; & déja il étoit pourvû en Cour de Rome à dix mille livres de pension, de tous les bénéfices du Prince de Conty, qu'on croyoit alors se devoir bien-tôt marier avec Mademoiselle de Chevreuse. Mais il manqua à sa fortune, & mourut (1) en ce temps-là, âgé d'environ trente-sept ou trente-huit ans. Il sem-

(1) On sait que les Princes sortirent de pri-

sembloit n'en avoir que vingt ou vingt-cinq ; car il étoit naturellement fort beau, & avoit conservé jusques alors le teint & la fleur de la premiere jeunesse. Il avoit la taille médiocre, les cheveux blonds, le visage fort blanc, & mêlé d'une agréable rougeur. On lui trouva sur le poumon un corps étrange, en forme de champignon, qui l'avoit peu à peu suffoqué. Il n'y a rien (2) d'imprimé de lui ; mais il a laissé plusieurs piéces de vers & de prose, qui peut-être le feront un jour.

XVII.

son le 13 Février 1651 ; & l'épitaphe de M. Montereul, gravée dans l'église des Ursulines du faubourg Saint Jacques, nous apprend qu'il mourut la même année, le 27 Avril.

(2) Moréri dit qu'on a publié quelques-unes des Poësies de Montereul ; mais Ménage dans son Anti-Baillet, dit le contraire. Peut-être que Moréri, ou plustôt ceux qui ont continué Moréri, auront confondu Jean de Montereul l'Académicien, avec son frére Matthieu de Montereul, celui dont parle Desprea ux.

On ne voit point mes vers, à l'envi de Montreuil,
Grossir impunément les feuillets d'un Recueil.

Il faut écrire *Montereul* : c'est de quoi M. Pellisson a pris soin d'avertir dans l'*Errata* de sa premiére édition.

XVII.

MONSIEUR DE L'ESTOILE.

Claude de l'Estoile, Sieur du Sausſay, étoit Pariſien, Gentilhomme, & de fort ancienne famille ; juſques à compter un Chancelier de France parmi ſes ancêtres. Son pére, qui étoit Audiancier à la Chancellerie de Paris, avoit recueilli pluſieurs mémoires des affaires de ſon temps, deſquels un de ſes amis, à qui il les avoit prêtez, tira le livre intitulé, *Journal de ce qui s'eſt paſſé ſous Henri III.* Ses enfans n'ont jamais voulu donner le reſte de ces mémoires, qui peut-être ſont (1) maintenant

(1) En 1719, on publia deux volumes à Cologne, ſous ce titre : *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France, contenant ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable dans ce Royaume depuis* 1515 *juſqu*'en 1611. Le premier de ces volumes contient ce qui avoit été donné ſous le titre de *Journal d'Henri III.* L'autre volume contient la ſuite des Mémoires de M. de l'Eſtoile, à

maintenant perdus. Ils étoient trois fréres, l'aîné qui mourut jeune : le second qui fut Sécrétaire du Cardinal de Lyon: & celui-ci, qui étoit le troisiéme, qui n'eut point d'autre emploi que celui des belles Lettres, & de la Poësie, où il se rendit très-célébre. Il avoit pourtant plus de génie, que d'étude, & de savoir. Il s'étoit attaché particuliérement à bien tourner un vers, à quoi il réüssissoit fort bien, & aux régles du Théatre, qu'il faisoit profession d'avoir apprises de M. de Gombauld, & de M. Chapelain. Un de ses amis particuliers m'a dit que quand il vouloit travailler, s'il se rencontroit que ce fût de jour, il faisoit fermer les fenêtres de sa chambre, & apporter de la chandelle ; & que lorsqu'il avoit com-

posé

l'exception de ce qui s'est passé depuis Mars, 1594, jusqu'en Juillet 1606. Mais dans la nouvelle édition que nous en prépare le savant M. Godefroy, Procureur général des Trésoriers de France, & Garde des Regîtres de la Chambre des Comptes de Lille, ce grand vuide sera presque tout rempli à l'aide du Manuscrit original, qui se conserve dans la Bibliothéque de M. le Présîdent Bouhier.

posé un ouvrage, il le lisoit à sa servante (comme on a dit aussi de Malherbe) pour connoître s'il avoit bien réussi, croyant que les vers n'avoient pas leur entiére perfection, s'ils n'étoient remplis d'une certaine beauté, qui se fait sentir aux personnes même les plus rudes, & les plus grossiéres. Il étoit grand admirateur des vers de M. de Serisay, & de ceux de M. de Gombauld; & sur le sujet de ce dernier, sortant un jour avec lui de l'Hôtel de Bourgogne, je lui ai oui dire fort sérieusement, qu'il eût mieux aimé avoir fait cette Scéne des Danaïdes, où l'action de ces cruelles sœurs est décrite, que toutes les meilleures piéces de Théatre, qui avoient paru depuis vingt ans. Il étoit d'une complexion extraordinairement portée à l'amour, & cette passion fit presque tous les troubles & tous les maux de sa vie. En ses derniéres années il épousa par inclination, une femme qui n'avoit que peu de bien. Il tint long-temps ce mariage caché; & comme il n'étoit pas riche autant qu'il falloit pour vivre commodément à Paris avec famille, il

se retira à une maison des champs, où il passa presque tout le reste de sa vie. Il mourut (2) âgé d'environ cinquante ans. Il étoit de taille médiocre, & fort grêle ; il avoit les cheveux & les yeux noirs, le visage fort pâle, & fort maigre, gâté, & sans barbe en quelques endroits, à cause qu'étant enfant il étoit tombé dans le feu. Il avoit beaucoup de vertu & d'honneur, & supporta sa mauvaise fortune sans s'en plaindre, & sans être incommode, ou importun à personne. Il reprenoit hardiment, & brusquement, avec une sévérité étrange, ce qui ne lui plaisoit pas dans les choses qu'on exposoit à son jugement. On l'accuse d'avoir fait mourir de regret & de douleur un jeune homme, qui étoit venu de Languedoc avec une Comédie, qu'il croyoit un chef-d'œuvre, & où il lui fit remarquer clairement mille défauts.

Un de mes amis, qui ne l'avoit jamais vû, fut un jour mené chez lui pour le consulter sur une piéce de même genre. Il en écouta la premiére & la

(2) En 1652.

la feconde Scéne fans dire mot ; mais à la troifiéme où il y avoit un Roi, qui ne parloit pas à fon gré, fe levant en furfaut : *ce Roi eft yvre*, dit-il, *car autrement il ne tiendroit pas ce difcours.* Il travailloit avec un foin extraordinaire, & repaffoit cent fois fur les mêmes chofes : de là vient que nous avons fi peu d'ouvrages de lui. Il laiffa deux piéces de théatre, *La Belle Efclave*, *& l'Intrigue des Filoux*, & en achevoit une troifiéme quand il mourut, qu'il appeloit *le Sécrétaire de faint Innocent.* Il avoit part, comme je vous ai dit, à celles des cinq Auteurs. Il y a diverfes Odes ou Stances fort belles de lui dans les derniers Recueils imprimez.

VOilà tout ce que j'avois à vous dire des Académiciens morts. Plût à Dieu que je puffe parler des vivans avec la même liberté, & rendre à quelques-uns de ce nombre, que je connois plus particuliérement, le témoignage que leur efprit & leur vertu mérite. Mais il y a plufieurs raifons qui

m'en empêchent, & une seule qui me console d'en être empêché. C'est que si je regarde le Public, leurs images se verront sans doute ailleurs en quelque lieu plus célébre, & de quelque meilleure main; & si je vous considére en particulier, vous savez assez ce que j'en pense, & n'aurez pas oublié ce que je vous en disois si souvent en nos longues promenades de Roumens, où il n'y avoit que des arbres & que des fontaines qui nous écoutassent. Contentez-vous donc de les voir ici nommez parmi les autres, suivant qu'ils sont dans le Catalogue (3) de l'Académie: je n'y ajoûterai rien que des apostilles pour vous dire le nom de Baptême, & la qualité de chacun, sa patrie, & le titre des ouvrages par lesquels il est connu.

(3) Apparemment on avoit fourni à M. Pellisson un catalogue peu exact; car l'ordre d'ancienneté, qui a toujours été suivi à l'Académie, est souvent renversé ici. En général, on a déjà pu juger par ses autres dénombremens, qu'il n'a eu intention d'observer aucun ordre; & peut-être avoit-il ses raisons. Quoiqu'il en soit, une table alphabétique des matiéres est un reméde aisé.

CATALOGUE
DE MESSIEURS
DE L'ACADE'MIE FRANÇOISE.

I. Amable DE BOURZEYS, Abbé de Saint Martin de Cores, né en Auvergne. Il n'y a rien d'imprimé de lui sous son nom qu'une *Lettre au Prince Edouard Palatin*, qui est un traité de religion.

☞ Il naquit à Volvic près de Riom en Au-
„ vergne, le 6 Avril 1606. Il fut élevé Page
„ chez le Marquis de Chandenier; & dans cet
„ état il ne laissa pas de faire un si grand pro-
„ grès dans les lettres, sur-tout dans le Grec,
„ que le P. Arnoul Jésuite, son parent, qui fut
„ depuis Confesseur du Roi, l'ayant emmené à
„ Rome, lorsqu'il n'avoit encore que dix-sept
„ ans, osa le produire sur ce grand Théatre,
„ comme un génie extraordinaire. Il y fit son
„ cours de Théologie sous le P. de Lugo Jésuite,
„ & il apprit les langues Orientales. Il s'y exer-

„ ça aussi à diverses piéces de Poësie, grecques
„ & latines : & la traduction en vers grecs du
„ Poëme *de partu Virginis* du Pape Urbain VIII
„ lui mérita de sa Sainteté un Prieuré en Breta-
„ gne. Le Cardinal Maurice de Savoye prit
„ goût pour lui, l'amena à Turin, le fit loger
„ dans le Palais du Duc son pére, & ne lui
„ permit de se retirer en France qu'au bout de
„ deux ans, gratifié d'une pension considéra-
„ ble. Lorsqu'il fut arrivé à Paris, le Duc de
„ Liancourt, qui faisoit cas des gens de lettres,
„ lui offrit un appartement dans son Hôtel,
„ & le présenta au Roi Louis XIII, dont il ob-
„ tint l'Abbaye de Saint Martin de Cores. Le
„ Cardinal de Richelieu l'honora de son estime,
„ & le choisit pour être un des membres de l'A-
„ cadémie Françoise, qu'il venoit d'établir. Peu
„ de temps après, l'Abbé de Bourzeys prit les
„ Ordres sacrez, & s'appliqua à la Controverse.
„ Les fruits de ses travaux furent la conversion
„ de quelques-uns des Ministres, contre les-
„ quels il avoit disputé. Il eut même tout l'hon-
„ neur de celle d'Edouard Prince Palatin. Enfin
„ la grande habileté qu'il avoit en ces matiéres,
„ porta le Cardinal de Richelieu à lui confier
„ ses ouvrages de Controverse ; & ce fut par
„ ses soins qu'ils furent mis dans l'état où ils
„ ont été imprimez. Les disputes sur la Grace
„ s'étant élevées, donnérent lieu à l'Abbé de
„ Bourzeys de faire divers écrits : mais la Con-
„ stitution d'Innocent X étant intervenuë en
„ 1653, il cessa d'écrire sur ces disputes, &
„ signa le Formulaire en 1661. Il suivit le Car-
„ dinal Mazarin au voyage de Bouillon, où il
„ le servit bien de sa plume. M. Colbert eut

„ pour lui la même estime. Il le mit à la tête, „ non-seulement de l'Académie des Inscriptions, „ mais encore d'une autre Assemblée, qui se „ tenoit dans la Bibliothéque du Roi, & qui „ n'étoit composée que de Théologiens. L'Abbé „ de Bourzeys travailla, par ordre du même „ Ministre, sur des matiéres qui regardoient „ le service du Roi, & il eut la principale part „ à la recherche des *Droits de la Reine*. Les di„ vers traitez qu'il fit à ce sujet, sur-tout celui „ où il démontre la nullité de la Rénonciation „ de la Reine, firent voir qu'il étoit aussi grand „ Jurisconsulte que grand Théologien. Il fit „ même une Réponse au livre intitulé, *Bou„ clier d'Etat & de Justice*, que la Paix empê„ cha de publier. Ces différens travaux d'esprit „ ne furent interrompus, que par le voyage „ qu'il fit en Portugal, par l'ordre du Roi, „ l'an 1666, pour y travailler à la conversion du „ Comte de Schomberg, depuis Maréchal de „ France. Il mourut à Paris, le 2 Août 1672.

Voilà ce que les nouveaux Editeurs de Moréri ont extrait d'une Vie de M. de Bourzeys, composée par un de ses neveux, & dont l'original est aujourd'hui, avec tous les Manuscrits de M. de Bourzeys, entre les mains de M. de la Fautriére, Conseiller au Parlement de Paris. Personne n'a plus de goût que ce Magistrat, ni n'est plus capable de mettre quelques-uns de ces Manuscrits en état de voir le jour.

II. Antoine GODEAU, Evêque de Grasse & Vence, né à Dreux. Ses œuvres imprimées jusques-ici, suivant le

catalogue qu'on m'en a donné, sont, *la Préface du Dialogue des causes de la corruption de l'Eloquence*, traduit par M. Giry. *Celle des Oeuvres de Malherbe. La Paraphrase des Epîtres de S. Paul, & des Epîtres Canoniques. La Vie de S. Paul. Instructions & priéres Chrétiennes, pour toutes sortes de personnes. Ordonnances & instructions Synodales. Méditations sur l'Oraison Dominicale. L'Oraison Funébre du Roi Louis XIII. Celle de M. l'Evêque de Bazas. L'Idée du bon Magistrat en la vie & en la mort de M. de Cordes. Traité de la Tonsure Ecclésiastique. Autre, de la Vocation Ecclésiastique. Elévations à Jésus-Christ en forme de Méditations, & de nouvelle Paraphrase sur l'Epître aux Hébreux. Remontrance faite au Roi, contre le Parlement de Toulouse. Exhortation aux Parisiens touchant l'Aumône & la Charité envers les pauvres de Picardie & de Champagne. Avis aux Parisiens touchant la Procession faite en l'année 1652, pour la descente de la Châsse de sainte Geneviéve*, sous le nom d'un Curé de Paris. *La Vie de saint Augustin* in-quarto. *L'Histoire Ecclésiastique des quatre premiers sié-*

cles ; en deux volumes in-fol. Ses Poësies imprimées sont : *un volume d'Oeuvres Chrétiennes. La Paraphrase de tous les Pseaumes en vers François*, qui a été mise en Musique par le sieur Gouy. *Une Ode pour le Roi Louis XIII. L'Institution du Prince Chrétien, pour le Roi Louis XIV. La grande Chartreuse. La Sorbonne. Hymne de saint Charles Borromée. Hymne de sainte Geneviéve.* Il a fait *un Poëme de S. Paul* en cinq chants, qui n'est pas encore publié, non plus que plusieurs autres Hymnes, Discours, ou Epîtres en vers adressées à ses amis particuliers.

☞ Il étoit un peu parent de M. Conrart ; il logeoit chez lui, quand il venoit à Paris ; & ce fut pour entendre la lecture des Poësies qu'il apportoit de Dreux, que M. Conrart assembla pour la premiére fois ces gens de lettres, dont les conférences bien-tôt après donnérent naissance à l'Académie.

Il fit en 1636 une Paraphrase du Cantique *Benedicite omnia opera Domini Domino*, bien versifiée, & d'un style noble & riche. Elle plut si fort au Cardinal de Richelieu, qu'après l'avoir luë & reluë en présence de l'Auteur, il lui dit : *Vous me donnez le* Benedicite, *& moi je vous donne Grasse.* Jeu de mots que l'occasion fit naître : car l'Evêché de Grasse vaquoit heureuse-

ment pour M. Godeau ; & le Cardinal qui connoissoit d'ailleurs son mérite, fut par-là déterminé à le placer sur le champ.

On voit par les lettres imprimées de M. Godeau, que ce fut en effet un Evêque très-appliqué à ses devoirs, d'une grande innocence de mœurs, d'une piété exemplaire, d'un prodigieux travail, & d'une fermeté, ou plustôt d'une intrépidité, qui n'est pas commune.

Puisqu'ici je dois particuliérement le regarder comme Poëte, il ne m'est pas permis de me taire d'un libelle qui parut contre lui en 1647, sous ce titre : *Antonius Godellus utrùm poëta.* J'appellerois ce petit écrit, une Satire très-ingénieuse, & même assez solide, si la censure ne portoit que sur les vers de M. Godeau. Mais comme sa personne y est attaquée, je l'ai traité de libelle ; & par cette raison je supprime le nom du Critique, qui a été le meilleur Humaniste de son temps.

On demandera, en voyant la liste des ouvrages de M. Godeau, comment il a pu tant écrire. C'est une facilité, c'est une fécondité sans exemple. Il disoit que le Paradis d'un Auteur, ,, c'étoit de composer : que son Purgatoire, ,, c'étoit de relire & de retoucher ses composi- ,, tions : mais que son Enfer, c'étoit de corri- ,, ger les épreuves de l'Imprimeur.

Il tomba en apoplexie le 17 Avril 1672, & mourut à Vence le 21 du même mois, âgé de 67 ans.

III. François DE METEL, Sieur de BOISROBERT, Abbé de Châtillon

sur Seine, Conseiller d'Etat, & Aumônier du Roi, né en la ville de Caen en Normandie. Il a composé, outre quelques lettres en prose, & quelques Poësies qu'on voit de lui en divers Recueils, un livre séparé d'*Epîtres*, ou de *Discours en vers* à la maniére d'Horace. *Plusieurs Poëmes Dramatiques*. Une Tragédie intitulée *la Didon Chaste*, ou *les Amours d'Hyarbas*. Deux Tragi-comédies, qui sont *le Couronnement de Darie*, & *Paléne*. Trois Comédies; la première, qui est de son invention, intitulée *les trois Orontes*; & les deux autres, qui sont *la Jalouse d'elle-même*, & *la folle Gageure*, tirées de Lopé de Véga.

☞ Voyez mon Histoire de l'Académie, seconde partie, article III.

On lit dans les Origines de Caen de M. Huet, non pas *De Métel*, mais *Le Métel*, & c'est ainsi qu'il faut dire.

IV. Henri Louis HABERT, Sieur de MONTMOR, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes de son Hôtel, né à Paris.

☞ Il étoit cousin de Philippe & de Germain

Habert, Académiciens l'un & l'autre. C'est une famille qui a été féconde en hommes illustres. Celui-ci étoit *omnis doctrinæ & sublimioris & humanioris amantissimus*, comme le dit M. Huet dans ses Mémoires, pag. 166. Un jour par semaine il se tenoit chez lui une Assemblée de Savans, où l'on traitoit des matiéres de Physique. Sorbiére, dans sa Lettre LXXIX, rapporte les Réglemens faits pour cette espèce d'Académie. Gassendi, le plus savant Philosophe du dernier siécle, & comparable lui seul à tous ceux qui sont venus depuis Aristote, éprouva dans la maison de M. de Montmor, que la possession d'un bon ami peut tenir lieu de tout. Il y vécut plusieurs années, il y mourut, & M. de Montmor, après avoir recueilli ses derniers soupirs, non-seulement lui érigea un mausolée dans Saint Nicolas des Champs; mais ce qui valoit encore mieux pour la gloire de son ami, & pour l'utilité du Public, il rassembla tous les ouvrages de ce grand homme en six volumes *in-folio*. A la tête de cette édition, se trouve une Préface latine de M. de Montmor, écrite sensément, & de bon goût. C'est presque le seul ouvrage par où sa plume nous soit connuë : à trois ou quatre Epigrammes près, qui se sont conservées dans les Recueils de son temps. Mais le Poëme *de rerum naturâ*, où, à l'envi de Lucréce, il avoit dévelopé toute la Physique, n'est point venu jusqu'à nous. Il mourut à Paris, le 21 Janvier 1679.

V. Jean Ogier DE GOMBAULD, né en Xaintonge à Saint-Just de Lussac

près de Broüage. Ses ouvrages imprimez sont, l'*Endimion*, l'*Amarante* Pastorale, un volume de *Poësies*, un volume de *Lettres*. Les suivans n'ont point encore été publiez : *Les Danaïdes*, Tragédie ; *Cidippe*, Tragi-comédie ; *Trois livres d'Epigrammes* ; *plusieurs autres Poësies* ; *Lettres & Discours de prose*.

☞ Voyez mon Histoire de l'Académie, seconde partie, article V.

Je ne sais si la Tragi-comédie de *Cidippe* a été imprimée. Ce qui m'en fait douter, c'est qu'en 1669, trois ans après la mort de l'Auteur, elle ne l'étoit pas encore ; comme nous l'apprenons dans l'Avertissement de Conrart, à la tête des Traitez postumes de Gombauld. *Il a laissé encore*, dit Conrart, *une Tragi-comédie de* Cidippe, *& de quoi faire un nouveau Recueil de Vers, particuliérement de Sonnets & d'Epigrammes, qui pour être entre les mains de personnes peu intelligentes en ces sortes de choses-là, n'ont pu encore être mis en lumiére.*

VI. Marin CUREAU DE LA CHAMBRE, Conseiller du Roi en ses Conseils, & son Médecin ordinaire, né au Mans. Ses œuvres imprimées sont, *Les nouvelles Pensées sur les causes de la Lumiére, du Débordement du Nil, & de l'A-*

mour d'inclination. Les nouvelles Conjectures sur la Digestion. Deux volumes des *Caractéres des Passions. Traité de la Connoissance des animaux. Nouvelles observations & conjectures sur l'Iris.* S'il achéve ce qu'il a commencé, nous verrons la suite des *Caractéres des Passions. Le traité de la Beauté humaine. Celui du Naturel & des Mœurs des peuples*, & les autres qui composent le plan qu'il a fait pour l'*Art de connoître les hommes.* Il a fait une traduction françoise des *huit livres de la Physique d'Aristote*, qui n'est pas imprimée ; & fait espérer dans peu de temps un *Commentaire sur les Aphorismes d'Hippocrate*, qu'il appelle *Usus Aphorismorum*, où son dessein est, après avoir marqué le sens d'Hippocrate en chaque Aphorisme, de l'appliquer à d'autres sujets, & de faire voir tous les usages qu'on en peut tirer.

☞ Il avoit naturellement beaucoup d'éloquen-
„ ce, il étoit savant en toute sorte de litératu-
„ re, & ces qualitez étoient soutenues par un
„ grand fonds d'honneur & de probité. Il étoit
„ à tous les hommes de lettres un ami, qui ne
„ leur manquoit jamais au besoin. La réputa-

„ tion que son esprit lui avoit acquise, le fit con-
„ noître au Chancelier Seguier ; & ce Magistrat
„ voulut avoir la Chambre auprès de lui, non-
„ seulement comme un excellent Médecin,
„ mais encore comme un homme consommé
„ dans la Philosophie, & dans les belles lettres.
„ Le Cardinal de Richelieu en porta le même
„ jugement, & en fit une estime singuliére. Il
„ le destina pour être un des ornemens de l'A-
„ cadémie Françoise, qu'il avoit établie depuis
„ peu. La Chambre fut reçu dans cette illustre
„ Compagnie au commencement de l'an 1635.
„ Depuis, le même Cardinal le choisit dans le
„ grand nombre d'écrivains qui s'étoient at-
„ tachez à sa fortune, pour répondre à un ou-
„ vrage séditieux, intitulé *Optatus Gallus de
„ cavendo schismate.* Le Roi Louis XIV l'ho-
„ nora d'une affection particuliére, & il la
„ lui fit connoître en le nommant un des pre-
„ miers entre les gens de lettres qui devoient
„ avoir part à ses gratifications. Il fut aussi choi-
„ si pour remplir une des premiéres places dans
„ l'Académie des Sciences. Tout ce qu'il a écrit
„ porte non-seulement le caractére d'excellent
„ Philosophe, mais encore celui de bon Chré-
„ tien. Il mourut en la 75 année de son âge,
„ le 29 Novembre 1669.

M. l'Abbé de la Chambre est auteur de cet article, tiré presque mot à mot de Moréri. Il avoit promis de recueillir en deux volumes *in-folio* tous les ouvrages de son pére, mais il ne l'a point fait. Il devoit y faire entrer plusieurs Traitez non imprimez de son vivant, & qui ne l'ont pas été depuis : entre autres la Traduction entiére des *huit livres de la Physique*

d'Aristote, dont il n'y a eu d'imprimé que le premier.

VII. Marin LE ROY, Sieur de GOMBERVILLE, Parisien. Les œuvres imprimées que j'ai vûës de lui, sont les Romans de *Polexandre* en cinq volumes; de *la Cithérée* en quatre volumes; de *la jeune Alcidiane*, qui n'est pas achevé : *la Préface des Poësies de Maynard*.

☞ Il naquit en 1600. Son premier ouvrage fut imprimé en 1614. C'est un Recueil de cent dix Quatrains à l'honneur de la Vieillesse. Il le dédie à son pére. La versification n'en vaut rien: mais que peut-on attendre d'un écolier ? L'ouvrage qu'il donna en 1620, est d'un style incomparablement meilleur, & qui fait bien voir que dans un jeune homme six années d'étude font beaucoup : au lieu que dans un âge déjà un peu avancé, les progrès d'un écrivain sont lents & imperceptibles.

M. de Gomberville s'appliqua ensuite à composer des Romans. C'étoit la fureur de son siécle. Mais enfin, à l'âge d'environ quarante-cinq ans, comme il alloit faire de longs séjours à Gomberville, qui est à une lieuë de Versailles, & que là il étoit voisin de Port-royal des Champs, il fit connoissance avec les fameux Solitaires de cette Abbaye. Dès-lors, non-seulement il cessa de composer des Romans, mais il embrassa

embrassa une vie pénitente, & prit à tâche d'imiter les modelles qu'il avoit devant les yeux.

Il eut dessein d'écrire l'Histoire de cinq derniers Rois de France, de la maison de Valois. Il avoit judicieusement formé son plan; il avoit même commencé à l'exécuter; mais par les raisons qu'il touche dans sa Préface des *Mémoires du Duc de Nevers*, il n'alla pas loin. On a tout sujet de croire que ce qu'il en avoit fait, quoique cité par le P. le Long *num.* 8201, est absolument perdu: car son petit-fils, aujourd'hui Lieutenant général d'Etampes, m'a fait savoir que l'on ne conservoit dans sa famille aucuns papiers de son ayeul.

M. de Gomberville s'est déguisé sous un nom à la Grecque, *Thalassius Basilidès*, autour de son Portrait en taille-douce, & dans un petit avertissement qu'il a mis à la tête de quelques Poësies Latines de M. de Loménie, Comte de Brienne. Mais ces Poësies, elles sont du P. Cossart; & l'*Itinerarium* qui porte aussi le nom de M. de Loménie, est de Benjamin Priolo, si nous en croyons les lettres manuscrites de Chapelain.

Une lettre de M. Dodart, imprimée parmi celles de M. Arnauld, nous apprend que M. de Gomberville, sur la fin de ses jours, rabattit un peu de sa grande dévotion. Il mourut à Paris, le 14 Juin 1674.

VIII. Jacques DE SERISAY, né à Paris, Intendant de la maison du Duc de la Rochefoucauld. Il n'y a rien d'imprimé de lui; mais il a beaucoup

de Poëfies, & d'autres œuvres en profe, à imprimer.

☞ Il mourut à la Rochefoucauld, au mois de Novembre 1653. Du refte il ne m'eft connu par nul endroit, fi ce n'eft par quelques Poëfies, mais fort courtes, & en petit nombre, imprimées dans les Recueils de Sercy.

IX. Marc-Antoine GERARD, Sieur de SAINT-AMANT, né à Rouen. Il y a de lui *trois volumes de Poëfies*. Il fait un Poëme Héroique, appelé *Moyfe*.

☞ Il n'étoit point fils d'un Gentilhomme Verrier, comme l'ont écrit divers auteurs. Il nous apprend lui-même, dans une de fes épitres dédicatoires, que fon pére avoit été Chef d'Efcadre pendant vingt-deux ans, au fervice d'Elizabeth Reine d'Angleterre. Sa vie n'a prefque été qu'une fuite continuelle de voyages. On trouvera, en parcourant fes Poëfies, que dans fa jeuneffe il avoit vû l'Afrique & l'Amérique. Qu'en 1643 il accompagna le Comte d'Harcourt Ambaffadeur extraordinaire de France à Londres. Qu'en 1647 il étoit à Colioure en Rouffillon. Qu'en 1650 il étoit à Dantzic, Gentilhomme ordinaire de la Reine de Pologne, Marie-Louife de Gonzague. L'Abbé de Marolles, dans fes Mémoires, pag. 167, fe fait honneur de lui avoir procuré cette place, avec trois mille livres de penfion. Mais en 1651 M. de Saint-

Amant revint en France, & passa le reste de ses jours à Paris. Ce que M. Despreaux en raconte dans sa premiére Satire, *Que tout chargé de vers qu'il devoit mettre au jour, conduit d'un vain espoir il parut à la Cour; Qu'il en revint couvert de honte & de risée; Que la fiévre au retour terminant son destin, fit par avance en lui ce qu'auroit fait la faim*: tout cela, dis-je, pourroit bien n'avoir pour fondement que l'imagination de M. Despreaux, qui sans doute a cru qu'en plaçant ici un nom connu, cela rendroit sa narration plus vive & plus gaie. Car enfin les Poësies de Saint-Amant font foi qu'il n'avoit pas attendu si tard, ni à mandier les graces de la Cour, ni à mettre au jour les vers qu'il avoit faits dans cette vuë. On sait d'ailleurs, que ses derniéres années furent toutes consacrées à la pénitence & à la piété. Nous pouvons juger de ses sentimens par ses *Stances sur l'Imitation de Jésus-Christ*, qui sont les derniers, & les meilleurs vers qu'il ait publiez. Il mourut sur la fin de l'année 1660, âgé de soixante-sept ans.

Chapelain, dans ses Lettres manuscrites, m'apprend que la *Rome ridicule* de Saint-Amant fut imprimée furtivement à Paris en 1643, & l'Imprimeur mis en prison.

X. Honorat LAUGIER, Sieur de PORCHERES, Provençal. On a imprimé de lui *diverses Poësies*, dans les Recueils: & *cent Lettres amoureuses sous le nom d'Erandre.* Il y a plusieurs piéces

non imprimées de vers & de prose, entre autres un *Traité des Devises.*

☞ Il étoit de Forcalquier, dans le Diocése de Sistéron. A cela près, je n'ai pu trouver le moindre éclaircissement sur ce qui le regarde. J'ai déjà parlé de sa famille dans l'article de François D'ARBAUD. Il mourut en 1654.

XI. Germain HABERT, Abbé de la Roche, & Abbé & Comte de Notre-Dame de Cérisy, Parisien. Il a fait imprimer *la Vie du Cardinal de Bérulle* en prose. Il y a *diverses Poësies* de lui dans quelques Recueils de vers. Quelques *Paraphrases de Pseaumes*, & *la Métamorphose des yeux de Philis en astres.* Il a fait beaucoup d'autres vers non imprimez.

☞ Il mourut en 1655. C'est de lui dont les Dictionnaires disent dans leur Requête de Ménage :

Sans nous Habert n'entendoit note
Dans la Morale d'Aristote.

On voit par-là qu'il traduisoit ce savant ouvrage : mais sa Traduction n'a point vû le jour. Ménage, dans son Anti-Baillet, chap. 145, dit, que cet Abbé Habert est auteur d'une chanson *faussement attribuée par Balzac à Madame des Loges*; & là-dessus il renvoie à ses Ob-

ſervations ſur Malherbe, où cependant on ne trouve rien de plus : ſi ce n'eſt ce mot d'éloge, que M. Habert de Cériſy étoit *un des plus beaux eſprits de ſon temps.*

XII. Jean DES MARESTS, Pariſien, Conſeiller du Roi, Controlleur général de l'extraordinaire des Guerres, & Sécrétaire général de la Marine de Levant. Ses œuvres imprimées pour la proſe ſont, l'*Ariane* Roman, en deux parties. *Roſane*, autre Roman, qu'il n'a pas achevé, & dont il n'y a qu'un volume. *La vérité des Fables*, en deux volumes. *L'Erigone*, Comédie en proſe. *Les Jeux des cartes des Rois de France, des Reines renommées, de la Géographie*, & *des Fables*, leſquels il inventa par l'ordre du Cardinal de Richelieu, pour l'inſtruction du Roi Louis XIV, en ſon enfance, & lorſqu'il n'étoit que Dauphin. *Une Réponſe aux Dames de Rennes, pour ſon Jeu des Reines renommées.* Un livre de *Priéres & de Méditations Chrétiennes.* Pour les vers, un volume *d'Oeuvres Poëtiques*, qui contient entre autres choſes ſix piéces de Théatre, *Aſpaſie*, *Roxane*, *Scipion*, *les Viſionnaires*, *Mirame*, & *l'Eu-*

rope. Un livre de *Priéres en vers. Le Poëme des vertus Chrétiennes en huit chants.* Il avoit fort avancé deux autres piéces de Théatre, que la mort du Cardinal lui fit abandonner, intitulées : *L'Annibal*, & *le Charmeur charmé.* Il y en a une autre de lui achevée, & toute comique, en petits vers, appelée le *Sourd*, qu'il n'a point mise au jour. *Le Sonnet qui sert d'inscription au Roi de Bronze de la Place Royale*, est de lui. Il travaille à un Poëme héroïque *du Baptême de Clovis*, dont il y a déjà neuf chants d'achevez. Il a aussi travaillé par l'ordre du Duc de Richelieu son maître, à un ouvrage de prose considérable, qu'il appelle l'*Abrégé de la science universelle*, & qui contient en près de mille chapitres, des connoissances sommaires sur la plusspart des choses qui tombent dans l'entretien ordinaire.

☞ Pour le bien connoître, voyons d'abord ce qu'en dit le judicieux & l'équitable Chapelain dans son *Mémoire des gens de lettres vivans en 1662.*

„ C'est, dit-il, un des esprits faciles de ce „ temps, & qui sans grand fonds fait une plus „ grande quantité de choses, & leur donne

„ un meilleur jour. Son ſtyle de proſe eſt pur,
„ mais ſans élevation : en vers il eſt abaiſ-
„ ſé, & élevé, ſelon qu'il le deſire : & en l'un &
„ l'autre genre il eſt inépuiſable & rapide dans
„ l'éxécution, aimant mieux y laiſſer des ta-
„ ches & des négligences, que de n'avoir pas
„ bien-tôt fait. Son imagination eſt trop ferti-
„ le, & ſouvent tient la place du jugement. Au-
„ trefois il s'en ſervoit pour des Romans & des
„ Comédies, non ſans beaucoup de ſuccès.
„ Dans le retour de ſon âge, il s'eſt tout entier
„ tourné à la dévotion, où il ne va pas moins
„ vîte qu'il alloit dans les lettres profanes.

Rien de mieux dit en 1662. Mais depuis ce temps-là M. des Mareſts fit bien un autre chemin. Il devint Prophéte. On trouvera dans le Dictionnaire de Bayle plus d'éclairciſſement qu'il n'en faudroit là-deſſus. Qu'a-t-on à faire, que de triſtes réflexions, lorſqu'on voit des hommes d'un rare mérite donner à la fin de leurs jours dans d'épouventables travers ?

Au reſte, c'eſt M. des Mareſts qui le premier de tous les Académiciens s'eſt apperçu qu'Homére & Virgile ne valoient pas nos Modernes. Mais cette découverte, il la fit dans ce même temps où ſa tête enfantoit bien d'autres idées auſſi nouvelles, & plus étonnantes. Il ſe trouvoit alors dans un âge trop avancé, pour qu'il pût eſpérer de voir la converſion du monde entier ſur ce point. Il tranſmit ſa doctrine & ſon zéle à M. Perrault, en lui adreſſant ſur ce ſujet une Epître, qui eſt l'ouvrage par où il a fini, & qui contient, pour ainſi dire, ſes derniéres volontez.

Il mourut âgé de quatre-vingts & quelques années, le 28 Octobre 1676.

XIII. Honorat DE BUEIL, Chevalier, Marquis de RACAN, fils d'un Chevalier des Ordres du Roi, né à la Roche-Racan en Touraine. Ses ouvrages imprimez ſont, *les Bergeries*, Paſtorale. *Diverſes piéces de vers*, dans le Recueil de 1627. *Les ſept Pſeaumes Pénitentiaux. Ses Odes ſacrées ſur les Pſeaumes*, qu'il continuë, en ayant déja fait ſoixante-cinq. *Sa Harangue à l'Académie, contre les ſciences.*

☞ Voyez mon Hiſtoire de l'Académie, ſeconde partie, art. VII.

XIV. Jean Louis GUEZ, Sieur de BALZAC, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, né à Angoulême. Ses ouvrages imprimez juſques-ici, ſont, *ſix volumes de Lettres. Un d'œuvres diverſes. Un de vers & de lettres en latin. Le Prince. Le Socrate Chrètien*, avec lequel ſont *divers autres petits traitez, ou diſſertations*, en un volume *in-octavo*. Il a fait encore un ouvrage de Politique, intitulé *Ariſtippe*, qu'il eſt prêt de donner au public.

☞ Voyez mon Hiſtoire de l'Académie, ſeconde partie, art. I.

XV. Abel

XV. Abel SERVIEN, Ministre d'Etat, & Garde des Sceaux de l'Ordre, ayant été ci-devant Procureur général au Parlement de Grenoble, Maître des Requêtes, Premier Président au Parlement de Bordeaux, Sécrétaire d'Etat, Ambassadeur extraordinaire en Savoye, Plénipotentiaire, & Ambassadeur pour la paix à Munster. Il est né à Grenoble. Il n'a rien fait imprimer sous son nom : mais plusieurs de ses ouvrages sur des matiéres importantes, ont été vûs avec une approbation générale.

☞ Il naquit en 1593 à Grenoble, où son pére étoit Conseiller au Parlement. Son élévation fut moins l'effet de la fortune, que de son mérite. Mais dans les bornes où il faut que je me renferme, je ne puis qu'indiquer les grands emplois, qui lui ont été successivement confiez.

Procureur général au Parlement de Grenoble dès l'année 1616. Conseiller d'Etat en 1618. Maître des Requêtes en 1624. Intendant de Justice en Guyenne, en 1627. Intendant des Finances de l'Armée d'Italie, en 1630. Président & Juge en la Justice souveraine du Roi à Pignerol, en 1630. Premier Président du Parlement de Bordeaux, la même année. Sécrétaire d'Etat, la même année. Ambassadeur extraordinaire en Italie, en 1631. Plénipotentiaire à Mun-

ster, en 1643. Ministre d'Etat, en 1648. Surintendant des Finances, en 1653.

Il mourut dans son Château de Meudon, le 17 Février 1659.

Voyez son éloge plus détaillé dans l'*Histoire des Sécrétaires d'Etat* : & pour ce qui est des Manuscrits, dont il est auteur, ou qu'on lui attribuë, consultez la *Bibliothéque Historique* du P. le Long.

XVI. Jean CHAPELAIN, Parisien, Conseiller du Roi en ses Conseils. Ses ouvrages Poëtiques imprimez, sont : *Les Odes, pour le Cardinal de Richelieu. Pour la naissance du Comte de Dunois. Pour le Duc d'Anguien. Pour le Cardinal Mazarin. Une Paraphrase sur le* Miserere. *Plusieurs Sonnets sur divers sujets, particuliérement pour des tombeaux : & quelques autres piéces de Poësie.* Il a fait aussi *les derniéres paroles du Cardinal de Richelieu. Une Ode pour le Prince de Condé, sur la prise de Dunkerque : une pour le Prince de Conty : & une autre pour le retour du Duc d'Orléans*, qui ne sont pas imprimées. Il travaille au Poëme héroïque *de la Pucelle d'Orléans*, qui doit être de vingt-quatre chants, dont il en a déjà fait treize. En prose on voit de lui *la Pré-*

face de l'Adoné du Cavalier Marin. Il a fait aussi *un Dialogue de la lecture des vieux Romans*, qui n'est pas imprimé.

☞ Voyez mon Histoire de l'Académie, seconde partie, art. XI.

XVII. Guillaume BAUTRU, natif d'Angers, Comte de Serran, Conseiller d'Etat ordinaire, ci-devant Introducteur des Ambassadeurs chez le Roi, Ambassadeur vers l'Archiduchesse en Flandres, Envoyé du Roi en Espagne, en Angleterre, & en Savoye.

☞ Il mourut en 1665, âgé d'environ 77 ans. Si quelqu'un est curieux de voir comment écrit un bel esprit, qui n'a envie que d'amuser des lecteurs oisifs, & qui ne se propose nullement de leur être utile, on n'a qu'à lire l'article BAUTRU dans le Dictionnaire de Bayle.

XVIII. Guillaume COLLETET, Parisien, Avocat au Parlement & au Conseil. Ses œuvres imprimées sont : *Des vers dans le Recueil appelé* Délices de la Poësie Françoise. *Les Desespoirs amoureux. Le Devoir du Prince Chrétien, traduit du Cardinal Bellarmin*, imprimé sous le nom de Lasfel. *Les Avantures*

d'Isméne & d'Isménie, *traduites du Grec d'Eustathius. Les Divertissemens*, qui est un Recueil de Poësies, divisé en six parties. *Les Couches sacrées de la Vierge*, *traduites en prose*, *du Latin de Sannazar. La Doctrine Chrétienne de S. Augustin*, *avec le Manuel à Laurens.* Traduction du livre composé en Latin par Messire Pierre Seguier Président au Parlement; intitulé: *Elémens de la connoissance de Dieu*, *& de soi-même. Plusieurs Homélies en François*, entre autres, *toutes celles du Carême*, *tirées du Bréviaire Latin. Plusieurs Odes*, *Stances*, *Sonnets*, *& autres Poësies* faites & publiées en diverses occasions sur les affaires du temps. *Plusieurs discours de prose* sur des occasions semblables. *Un Recueil de Poësies* en 1642. *Cyminde*, Tragi-comédie. *Eloges des Hommes illustres*, *qui depuis un siécle ont fleuri en France dans la profession des Lettres*, *traduits du Latin de Scévole de Sainte-Marthe. Version de deux lettres Latines de Mademoiselle Anne-Marie Schurman*, *sur le sujet*, S'il est nécessaire que les filles soient savantes. *La Banquet des Poëtes*, *avec plusieurs autres vers Burlesques. Version du Traité*

de Monsignor de la Casa, du mutuel devoir des grands Seigneurs, & de ceux qui les servent. La Vie de Raymond Lulle. Celle de Nicolas Vignier, Historiographe de France. Celle de Frére Jean du Housset, Hermite du mont Valérien. Il a traduit *quatre livres de l'Histoire d'Hérodote*, & *l'Histoire de Polydore Virgile des Inventeurs des choses.* Mais ces deux ouvrages ne sont pas imprimez. Il travaille *aux Vies des Poëtes François & autres Hommes illustres.*

☞ Je lis dans la Bibliothéque Historique du P. le Long *num.* 17334, que M. Colletet a lui-même écrit sa vie, & que c'est par-là qu'il finit son *Histoire des Poëtes François*; ouvrage, qui par je ne sais quelle fatalité demeure enséveli dans la poussiére depuis la mort de l'auteur. On promet enfin de le donner incessamment au Public : & le Manuscrit est aujourd'hui entre les mains d'un Libraire qui en connoît le prix. Ainsi c'est inutilement que je ferois usage du peu de mémoires que j'ai sur cet Académicien. On doit s'attendre à quelque chose de mieux détaillé, & de plus exact, dans le compte qu'il rend lui-même de sa vie, & de ses écrits. Il mourut le 19 Février 1659, à Paris, où il étoit né, selon Moréri, le 12 Mars 1596.

XIX. Pierre DE BOISSAT, de

Dauphiné. Il fait imprimer *un volume de Poësies*, & *une Morale Chrétienne.*

☞ Voyez mon Histoire de l'Académie, seconde partie, article II.

XX. Jean SILHON, Conseiller d'Etat ordinaire, natif de Sos en Gascogne. Ses ouvrages imprimez sont, *un volume* in-quarto *de l'immortalité de l'Ame*, qui est comme une Théologie naturelle. *Deux parties du Ministre d'Etat. Un petit livre des conditions de l'Histoire.* Un autre qui a pour titre, *Eclaircissement de quelques difficultez touchant l'administration du Cardinal Mazarin. La Préface du parfait Capitaine de M. de Rohan.* Il y a aussi quelques-unes de ses *Lettres* dans les Recueils imprimez.

☞ Heureusement j'ai trouvé un Placet imprimé de M. Silhon au Roi, où il nous apprend lui-même à quoi il a employé sa vie & ses talens. Bayle (*Questions d'un Provincial, Tom. I, chap. LXVII*) dit que c'étoit *sans contredit l'un des plus solides, & des plus judicieux auteurs de son siécle.* Gui Patin (*lettre du* 21 *Février* 1667) mande sa mort en ces termes : *Il est ici mort depuis peu un savant homme qui par-*

loit bien ; c'est le bon M. de Silhon. Quand deux hommes tels que Gui Patin & Bayle, s'accordent à dire du bien de quelqu'un, on peut les en croire. Venons au Placet, dont j'ai parlé.

AU ROI.

SIRE, J'ai servi dix-huit ans & plus dans ,, les affaires les plus importantes de l'Etat, sous ,, les ordres de feu M. le Cardinal. Le feu Roi ,, votre pére de glorieuse mémoire, me mit au-,, près de lui pour cela. J'avois l'honneur d'être ,, connu de ce Prince, & d'avoir quelque part ,, en son estime, par la favorable impression ,, qu'on lui avoit donnée d'un ouvrage que j'a-,, vois fait pour la gloire de son regne. Cet ou-,, vrage avoit paru en deux volumes sous le ,, nom de *Ministre d'Etat*, & fait voir que j'a-,, vois une passable connoissance de nos affai-,, res, & que je n'étois pas tout à fait novice en ,, l'art d'écrire. Sans cela il m'eût été impossi-,, ble de fournir au grand travail qu'il me fallut ,, essuyer pendant un assez long-temps, durant ,, lequel je fus obligé d'écrire par l'ordre de S. ,, E. au dehors à tous nos alliez, à tous les Am-,, bassadeurs, Résidens, & Agens de V. M. & ,, au dedans à tous nos Généraux & Officiers ,, d'armées, à tous les Ordres de l'Etat, & à ,, une infinité de particuliers. Le souvenir de ,, cet excessif & violent travail me fait encore ,, peur, & il m'en coûta une maladie qui me mit ,, à la derniére extrémité, comme toute la ,, Cour fait.

,, Je ne parlerai point, SIRE, de ce que j'ai ,, souffert durant les troubles de l'Etat : dès

„ pertes que j'ai faites, & des dangers que j'ai „ encourus pour la bonne cause. Je dirai seulement que dans la plus grande émotion de „ Paris, j'osai publier un livre dans lequel je „ recueillis comme en une histoire abrégée, ce „ qui s'étoit fait de plus beau & de plus mémorable pendant la Régence, soit à la guerre, „ soit dans les négociations. Ce petit livre qui „ vit encore, & qui apparemment aura quelque „ durée, fit un effet considérable sur l'esprit „ même des plus mal intentionnez, qui virent „ que la peinture que j'exposois, & que j'avois tirée sur la vérité des choses, étoit bien „ différente de celle qu'on répandoit par tout, „ contre la Régence de la Reine votre Mére, „ & l'Administration de M. le Cardinal.

„ Enfin, SIRE, j'ai donné la derniére année „ de mon emploi, qui est l'année 1660, outre „ l'occupation courante que M. le Cardinal me „ laissoit en son absence : j'ai donné, dis-je, un „ livre où je traite particuliérement deux sujets de la derniére importance ; l'un est de la „ vérité de la Religion Chrétienne contre les „ Impies, dont le nombre n'est pas petit en ce „ temps ici. L'autre est de l'obéïssance que les „ Peuples doivent à leurs Souverains, où entre „ autres choses je détruis avec tant d'évidence „ & si démonstrativement la fausseté de la puissance indirecte que quelques-uns attribuent „ au Pape sur le temporel des Princes Chrétiens ; „ que je suis certain que les partisans de cette „ opinion si contraire à l'indépendance des Princes, & qui a de si dangereuses conséquences „ pour eux, n'y sauroient rien répondre qui „ vaille. Ce service si nécessaire, que personne

„ n'a rendu avant moi au point que j'ai fait, est
„ digne de quelque considération.

„ Je représente ceci, SIRE, à V. M.
„ pour justifier la priére que M. le Cardinal
„ lui fit quelques jours avant sa mort, d'a-
„ voir la bonté de me continuer ma vie du-
„ rant les appointemens que j'avois coutume de
„ recevoir, & de commander que je les reçusse
„ sans peine. Il avoit jugé que m'ayant plu-
„ sieurs fois promis un établissement, en consi-
„ dération de mes longs & utiles services, il ne
„ m'en pouvoit procurer de plus commode ni
„ de plus sortable à mon âge, & au dessein
„ que j'avois, & qui ne lui étoit pas inconnu,
„ d'employer ce qui me resteroit de vie & de
„ santé à servir la Religion & l'Etat, de ma
„ plume & de ma petite industrie.

„ V. M. témoigna l'année passée à Fontaine-
„ bleau à M. le Sur-Intendant, qu'elle désiroit
„ que je fusse payé à l'accoutumée, & lui en
„ donna le commandement exprès. Mais parce
„ que les affaires des Finances ont depuis chan-
„ gé de face, & que la dispensation s'en fait
„ d'une autre maniére, je supplie très-hum-
„ blement V. M. d'ordonner ce que sa bonté
„ lui inspirera en ma faveur pour l'année 61,
„ & les suivantes. Si c'étoit sur ses menus plai-
„ sirs, la grace seroit parfaite.

„ Je ne dis rien des arrérages de près de
„ cinq années de mes appointemens qui me sont
„ dus, c'est-à-dire, des cinq années de troubles
„ intestins de l'Etat. Je ne dis rien encore du
„ pillage de ma maison, qui fut fait en ce temps-
„ là, comme toute la Cour sait. Ce seroit un
„ contretemps que je n'ai garde de commettre.

» Je demande pardon, SIRE, à V. M. si
» parlant de moi je n'ai pas obſervé toutes les
» loix de la modeſtie, quoique je puiſſe aſſurer
» de n'avoir point violé celles de la vérité. Je
» prie Dieu qu'il comble V. M. de tous les biens
» que lui peut ſouhaiter celui qui eſt paſſionné-
» ment, & avec un extrême reſpect, &c.

XXI. Valentin CONRART, Conſeiller-Sécrétaire du Roi, Maiſon & Couronne de France, Pariſien.

☞ Voyez mon Hiſtoire de l'Académie, ſeconde partie, art. XII.

XXII. Daniel HAY, Abbé de Chambon, né en Bretagne.

☞ Il étoit frére de M. du Chaſtelet, le ſecond des Académiciens, dont l'éloge a été fait par M. Pelliſſon. Il naquit le 23 Octobre 1596, à Laval, où leur pére Daniel Hay étoit Juge Civil, Criminel, & de Police. Il y eut, dès l'âge de vingt-cinq ans, le Doyenné de l'Egliſe Collégiale, avec le Prieuré de Notre-Dame de Vitré. Cette raiſon, jointe à ſon goût naturel pour la retraite, le retint preſque toujours dans ſa patrie, & il y mourut le 20 Avril 1671. On m'a mandé de Laval, qu'il étoit grand Controverſiſte, & grand Mathématicien; qu'il avoit même beaucoup écrit ſur ces matiéres; mais que le Marquis du Chaſtelet, qui eſt auteur d'une *Politique Militaire*, & d'un Traité *de l'éducation de M. le Dauphin*, ne connoiſ-

ſant rien aux manuſcrits de ſon oncle, & ne voulant pas qu'un autre les débrouillât, prit le parti de les jetter au feu.

XIII. Lôuis Giry, Pariſien, Avocat au Parlement, & au Conſeil. Ses ouvrages imprimez ſont, les verſions ſuivantes : *La Pierre de touche, traduite de l'Italien de Boccalini. Le Dialogue des cauſes de la corruption de l'Eloquence. L'Apologétique de Tertullien. La quatriéme Catilinaire*, qui eſt une des huit Oraiſons de Cicéron, traduites par divers auteurs, & imprimées en même volume. *Les Harangues de Symmaque & de Saint Ambroiſe ſur l'Autel de la Victoire. La louange d'Héléne, d'Iſocrate. L'Apologie de Socrate*, & le *Dialogue appelé* Criton, *de Platon. L'Hiſtoire ſacrée de Sulpice Sévére. Le Dialogue appelé* Brutus, *ou des illuſtres Orateurs, de Cicéron.* Il a traduit auſſi *quelques Epîtres choiſies de ſaint Auguſtin*, qui ne ſont pas encore imprimées.

☞ Il mourut à Paris en 1665, âgé de ſoixante & dix ans. Le P. François Giry, célébre Minime, étoit ſon fils unique. On a écrit la Vie de ce Religieux, & nous y trouvons un grand élo-

ge de M. Giry, de sa probité, de son savoir, de sa piété, de son desintéressement. Qu'aux Chambres Royales des Amortissemens & des Francs-fiefs, il eut la commission d'Avocat général du Roi. Que le Cardinal Mazarin le mit de son conseil particulier, &c.

XXIV. Nicolas PERROT, Sieur d'ABLANCOURT, né en Champagne. Ses ouvrages imprimez sont, *la Préface de l'Honnête Femme*, & les traductions suivantes. *L'Octavius de Minutius Félix. Quatre des huit Oraisons de Cicéron*, qui sont celles *pour Quintius, pour la loi Manilia, pour Marcellus, pour Ligarius. Arrian, des guerres d'Alexandre. La Retraite des dix mille par Xénophon. Toutes les Oeuvres de Tacite. Les Commentaires de César.* Il traduit maintenant *Lucien*.

☞ Il nâquit à Châlons sur Marne le 5 Avril 1606, & mourut à sa terre d'Ablancourt auprès de Vitry le 17 Novembre 1664. Comme sa Vie se trouve dans les Oeuvres de M. Patru, qui sont entre les mains de tout le monde, je n'en donnerai point ici d'extrait. On perdroit trop à ne la pas lire d'un bout à l'autre. J'y ajouterai seulement deux ou trois petits articles.

I. Touchant la Traduction des Sermons Italiens du P. Narni, imprimée sous le nom du P.

du Bosc, & que Colomiés dit être de M. d'Ablancourt. Il est vrai que M. d'Ablancourt, à l'âge de vingt ans, se destinant à prêcher, traduisit quelques beaux endroits de ces Sermons: & que cinq ou six ans après, ayant tout de nouveau embrassé le Calvinisme, il donna le peu qu'il avoit traduit de ces Sermons, au P. du Bosc, qui par-là fut déterminé à faire le reste. Ainsi le discours de Colomiés n'est pas sans fondement: mais d'autre côté, cela ne suffit pas pour qu'on doive, comme a fait Bayle, mettre cette Traduction en son entier sur le compte de M. d'Ablancourt.

II. Quand M. Colbert se fit donner des Mémoires sur les gens de lettres vivans en 1662, son principal dessein étoit de voir en quel genre chacun pourroit travailler à la gloire du Roi. Or M. d'Ablancourt fut jugé le plus propre de tous à bien écrire l'Histoire de ce grand Prince. Il accepta la proposition, qui lui en fut faite par l'ordre de M. Colbert, avec une pension de mille écus. Il alloit venir à Paris, & s'y établir, pour être à portée de recevoir les instructions dont il auroit besoin. Mais M. Colbert, lorsqu'il en rendit compte au Roi, ayant dit à sa Majesté que M. d'Ablancourt étoit Protestant, tout fut rompu. *Je ne veux point*, dit le Roi, *d'un Historien qui soit d'une autre Religion que moi.* Ajoutant néanmoins qu'à l'égard de sa pension, puisque cet écrivain avoit du mérite d'ailleurs, il entendoit qu'elle lui fût payée. Je trouve ces particularitez dans les lettres manuscrites de Chapelain.

III. On garde dans la Bibliothéque du Roi une copie du Testament de M. d'Ablancourt,

daté du 5 Octobre 1664, & par conséquent antérieur de 44 jours à sa mort. Joignons à cela le récit bien circonstancié de M. Patru, & nous verrons si l'on peut, avec quelque sorte de vrai-semblance, accuser M. d'Ablancourt d'avoir volontairement abrégé ses jours, comme on l'a dit premiérement dans le *Ménagiana*, & puis dans une infinité de mauvais livres. Mais lorsqu'une fois quelque sotise a été imprimée, c'est assez pour qu'elle soit éternellement répétée par de misérables compilateurs.

XXV. Jacques ESPRIT, né à Beziers, Conseiller du Roi en ses Conseils. Il n'y a rien de lui d'imprimé, que *des Paraphrases de quelques Pseaumes*.

☞ Il naquit à Béziers le 22 Octobre 1611. A l'âge de dix-huit ans il vint à Paris joindre son aîné, qui étoit Prêtre de l'Oratoire. Il entra dans la même Congrégation le 16 Septembre 1629. Il y donna quatre ou cinq années à l'étude des belles lettres, & de la Théologie. Après quoi, ayant eu occasion de se faire connoître à l'Hôtel de Liancour, & à l'Hôtel de Rambouillet, il fut ébloui par des idées d'ambition, qui le rappelérent dans le monde. Il avoit une heureuse physionomie, de la délicatesse dans l'esprit, une aimable vivacité, de l'enjouëment, beaucoup de facilité à bien parler & à bien écrire. Le Duc de la Rochefoucauld, auteur de ces Maximes si connuës, le goûta infiniment, & se

fit un plaisir de le produire par-tout. Enfin M. le Chancelier Seguier voulut l'avoir : il lui donna sa table, & cinq cens écus de pension : il lui procura de plus une pension de deux mille livres sur une Abbaye, & le Brevet de Conseiller d'Etat. Mais en 1644 on lui rendit quelque mauvais office auprès de M. le Chancelier ; & il se réfugia pour une seconde fois au Séminaire de saint Magloire, sans vouloir néanmoins reprendre l'habit de l'Oratoire. En ce temps-là M. le Prince de Conty pensoit sérieusement à sa conversion, & il alloit souvent à saint Magloire pour conférer avec ses Directeurs. Il y connut M. Esprit, il en fut enchanté, il le tira de ce Séminaire, & lui donna un logement dans son Hôtel, avec mille écus de pension. Peu de temps après, M. Esprit ayant formé la résolution de se marier, mais n'ayant pas de quoi assurer le doüaire de sa femme, ce Prince lui fit une promesse de quarante mille livres, assignées sur le Comté de Pézenas. Madame de Longueville, dans la même vûë, lui donna quinze mille livres argent comptant. Quand le Prince de Conty alla dans son Gouvernement de Languedoc, où il est mort, la reconnoissance obligea M. Esprit à le suivre en cette province ; & sa faveur auprès du Gouverneur devint telle, que toutes les affaires, petites & grandes, passoient par ses mains. Après avoir perdu en 1666 un protecteur si utile & si long-temps éprouvé, il se tint le reste de ses jours en Languedoc, uniquement occupé à bien élever sa famille, qui consistoit en trois filles, dont deux ont été mariées, & l'autre est morte dans un Couvent. Il mourut à Béziers le 6 Juillet 1678.

On croit que la Traduction du *Panégyrique de Pline*, quoiqu'imprimée sous le nom d'un de ses fréres Abbé, est véritablement de lui.

XXVI. François DE LA MOTHE-LE-VAYER, Parisien, Conseiller d'Etat ordinaire, Précepteur de M. le Duc d'Anjou, & qui a fait la même fonction auprès du Roi durant un an. Ses œuvres imprimées sont: *un Discours* imprimé sous le nom de *Traduction de Fabricio Campolini Véronois, sur la contrariété d'humeurs qui se trouve entre certaines nations, & singuliérement entre la Françoise, & l'Espagnole; avec deux Discours Politiques. Petit Discours Chrétien de l'Immortalité de l'ame, avec le Corollaire, & un Discours Sceptique de la Musique. Discours de l'Histoire. Considérations sur l'Eloquence Françoise de ce temps. De l'Instruction de M. le Dauphin. De la Liberté, & de la Servitude. De la vertu des Payens, avec les preuves des citations. Quatre volumes* in-octavo *d'Opuscules, ou petits traitez. Opuscule Sceptique sur cette commune façon de parler*, N'avoir pas le sens commun. *Jugement sur les anciens & principaux Historiens*

toriens Grecs & Latins, dont il nous reste quelques ouvrages. Lettres touchant les nouvelles Remarques sur la langue Françoise. Un volume in-quarto *de petits Traitez en forme de Lettres, écrites à diverses personnes studieuses. Second volume de Lettres, ou Traitez semblables*, non encore achevé d'imprimer. *La Géographie du Prince, la Morale du Prince, la Rhétorique du Prince pour M. le Duc d'Anjou. L'Oeconomique, la Politique, & la Logique du Prince, pour le Roi.* Ces trois derniers ne sont pas encore imprimez.

☞ Voyez mon Histoire de l'Académie, seconde partie, art. X.

XXVII. Daniel DE PRIEZAC, Conseiller d'Etat ordinaire, né au Château de Priézac en Limosin. Ses ouvrages imprimez sont, *les Observations contre le livre de l'Abbé de Melrose, intitulé* Philippe le Prudent. *Vindiciæ Gallicæ. Trois volumes des Priviléges de la Vierge. Disceptatio legitima, in controversia mota inter Apostolicæ Cameræ cognitorem, Actorem: & Eminentissimos Cardinales Barberinos, excellentissimumque urbis Ro-*

ma præfectum, Defensores. Un volume in-quarto *de Discours Politiques.* Il en compose maintenant *un second.*

☞ Il mourut en 1662. Celui de ses livres qui a pour titre, *Vindiciæ Gallicæ*, est une réponse faite par l'ordre de la Cour au *Mars Gallicus* de Jansénius. Il laissa un fils, nommé *Salomon*, auteur de plusieurs ouvrages, la plus-part écrits en latin.

XXVIII. Olivier PATRU, Parisien, Avocat en Parlement. Il y a de lui la traduction de l'Oraison *pro Archia*, qui est l'une des huit, traduites par divers auteurs. *Une épître liminaire au Cardinal de Richelieu, sous le nom des Elzevirs, au devant du Nouveau monde de Laet. Une autre au Président de Mesmes*, pour la veuve & les enfans de Camusat, au devant *de l'Imitation de Jésus-Christ, de la traduction du P. Antoine Girard, Jésuite.* Il a plusieurs *Plaidoyers, & autres ouvrages* à imprimer, & c'est de lui que M. de Vaugelas dans la Préface de ses Remarques a fait espérer *une Rhétorique Françoise.*

☞ Voyez mon Histoire de l'Académie, seconde partie, art. XIV.

XXIX. Claude BASIN, Seigneur de BEZONS, Parisien, Conseiller d'Etat ordinaire, ci-devant Avocat général au Grand Conseil. Il y a de lui *une Traduction du Traité de la Paix de Prague*, où il n'a point mis son nom.

☞ Après avoir été Avocat général au grand Conseil dès l'année 1639, il fut pendant vingt ans Intendant en Languedoc, d'où il revint en 1673 à Paris, & y fit jusqu'à la mort les fonctions de Conseiller d'Etat ordinaire, avec une grande réputation de capacité, & d'intégrité. Il y mourut à l'âge de 67 ans, le 20 Mars 1684. Il laissa trois fils, qui se sont également distinguez : un dans l'Eglise, mort Archevêque de Roüen ; un autre dans la Robe, mort Conseiller d'Etat ; un troisiéme dans l'Epée, Maréchal de France, & Chevalier des Ordres du Roi, vivant en cette année 1729.

XXX. François SALOMON, Bordelois, Conseiller d'Etat, ci-devant Avocat général au Grand Conseil. Il y a de lui *un Discours d'Etat à M. Grotius*, & *la Paraphrase d'un Pseaume en vers*.

☞ Il se nommoit *François-Henri Salomon*. Il étoit fils d'un Conseiller au Parlement de Bordeaux. Il fut reçu Avocat général au grand Conseil en 1638. Mais au bout de neuf ou dix ans, l'état de ses affaires ne lui permettant pas de se soûtenir à Paris, il se retira dans sa Pro-

vince, & y fut d'abord Lieutenant général du Sénéchal de Guyenne. Il épousa ensuite la fille d'un Président à Mortier au Parlement de Bordeaux : & après la mort de son beau-pére, il exerça cette charge de Président. Il mourut sans enfans, le 2 Mars 1670, à Bordeaux, où il étoit né le 4 Octobre 1620

Tout ce qui se trouve sur l'antiquité de sa noblesse dans les rapsodies de Vigneul-Marville, n'est qu'une fable, dont ses propres héritiers, gens sensez & pleins d'honneur, sont les premiers à se moquer.

XXXI. Pierre CORNEILLE, Avocat général à la Table de Marbre de Rouen, né au même lieu. Il a composé jusques-ici vingt-deux piéces de Théatre, qui sont *Mélite*, *Clitandre*, *la Veuve*, *la Galerie du Palais*, *la Suivante*, *la Place Royale*, *Médée*, *l'Illusion Comique*, *le Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polieucte*, *la Mort de Pompée*, *le Menteur*, *la suite du Menteur*, *Rodogune*, *Théodore*, *Héraclius*, *Don Sanche d'Arragon*, *Andromède*, *Nicomède*, *Pertharite*. Il a fait imprimer aussi *deux livres de l'Imitation de Jésus-Christ en vers*, & travaille aux deux autres.

☞ Voyez mon Histoire de l'Académie, seconde partie, art. XVIII.

XXXII. Pierre DU RYER, Parisien. Ses ouvrages imprimez sont, pour la prose les Traductions suivantes, l'*Oraison de Cicéron pour le Roi Déjotarus*, & *celle qu'on lui attribuë pour la paix*, qui sont du nombre des huit, dont j'ai déjà parlé. *Trois Catilinaires, toutes les Philippiques, & le reste des Oraisons de Cicéron, les Paradoxes, les Offices, les Tusculanes du même auteur*, dont il a dessein de traduire les autres ouvrages. *La louange de Busire, d'Isocrate. Deux tomes de l'Histoire de Flandre par Strada. Hérodote. Tout Sénéque*, excepté ce que Malherbe en avoit traduit. *Tite-Live entier, avec le Supplément de Freinshémius. Le Supplément du même auteur, pour joindre au Quinte-Curce de M. de Vaugelas. La Vie de S. Martin par Sévére Sulpice. Les Pseaumes du Roi de Portugal. Bérénice* Tragi-comédie en prose. Pour les vers, il a fait dix-huit piéces de Théatre, qui sont, *Lisandre, & Caliste : Argénis, premiére partie : Argénis, seconde partie : Les Vendanges de Surenne : Alcimédon : Cléomedon : Lucréce : Clarigéne : Alcionée : Saul : Esther : Scévole : Thémistocle : Nitocris :*

Dinamis : Amaryllis, qui fut imprimée autrefois sans son consentement. *Deux autres* qui ne l'ont pas été, *Arétaphile*, & *Clitophon & Leucippe*. Il acheva la dix-neuviéme, qu'il appelle *Anaxandre*.

☞ Il fut pourvû en 1626 d'une charge de Sécrétaire du Roi. Mais ayant fait un mariage d'inclination, il revendit cette charge en 1633 : & la nécessité où il se trouva de pourvoir à la subsistance d'une famille, l'obligea de s'attacher, en qualité de Sécrétaire, à César Duc de Vendôme. Il eut sur la fin de ses jours un brevet d'Historiographe de France, avec une pension sur le Sceau. Foibles ressources, qui ne le dispensoient pas de travailler pour vivre. De là vient que ses ouvrages sont éloignez de la perfection où l'on sent qu'il étoit capable de les porter. Il avoit un style coulant & pur ; égale facilité pour les vers & pour la prose. Il ne manquoit que de loisir. Il mourut le 6 Novembre 1658, âgé de 53 ans ; & fut enterré à Saint Gervais, dans le tombeau de ses ancêtres.

Outre ses dix-neuf piéces de Théatre imprimées, dont je donne la liste, il en reste deux manuscrites dans la Bibliothéque de M. le Maréchal d'Estrées, qui sont *Arétaphile & Clitophon*, Tragédies. Quelques Catalogues lui en donnent encore d'autres, que je n'ai vuës, ni imprimées, ni manuscrites.

XXXIII. Jean BALLESDENS, Parisien, Avocat au Parlement & au Con-

ſeil. Il a traduit le livre intitulé *le Miroir du Pécheur pénitent*, & a donné au Public les manuſcrits ſuivans, d'entre pluſieurs autres qu'il a ramaſſez. *Cartiludium Logicæ, ſeu Logica memorativa, vel Poëtica, R. P. Thomæ Murner, cum notis & conjecturis. Rudimenta cognitionis Dei & ſui, Petri Seguierii Præſidis infulati. Elogia clarorum virorum Joannis Papiri Maſſonis*, en deux volumes. *Gregorii Turonenſis opera pia cum vitis Patrum ſui temporis*, en deux volumes. *Les actes du tranſport du Dauphiné, fait à la Couronne de France. Traité de l'Eau-de-vie, par M. Jean Bronaut, Médecin du Roi.* Il a fait auſſi réimprimer *les Fables d'Eſope en François, de ſa correction*, pour l'inſtruction du Roi, avec *des maximes Politiques & Morales*.

☞ Il étoit attaché à M. le Chancelier Seguier, & vrai-ſemblablement c'eſt ce qui lui facilita l'entrée à l'Académie ; car du reſte il paroît, à l'égard du ſtyle, n'avoir atteint que la médiocrité, même pour le temps où il vivoit. Il joint à la qualité d'Avocat, celle de *Prieur de Saint Germain d'Alluye*, dans un des Priviléges obtenus en ſon nom. Ce qui fait juger qu'il n'étoit point marié. Il mourut à Paris en 1675.

XXXIV. François DE MEZERAY, natif de la Vicomté d'Argentan, au Diocèse de Sées. Il a fait imprimer *une continuation de l'Histoire des Turcs, depuis l'an* 1612 *jusqu'en* 1648; & *trois volumes* in-folio *de l'Histoire de France, depuis la naissance de la Monarchie, jusques à la paix de Vervins*; & a dessein de la continuer jusques à notre temps.

☞ Voyez mon Histoire de l'Académie, seconde partie, art. XVI.

XXXV. François TRISTAN L'HERMITE, Gentilhomme ordinaire de M. le Duc d'Orléans, né au château de Souliers en la province de la Marche. Ses ouvrages imprimez sont diverses piéces de Théatre. *Mariane, Panthée, la Mort de Sénéque, de Crispe, du grand Osmar, la Folie du Sage.* Trois volumes de Poësies, intitulez, *les Amours, la Lyre, & les vers héroiques.* Pour la prose *un volume de Lettres, & quelques autres petits traitez.* Il travaille à un Roman de plusieurs volumes, qu'il appelle *la Coroméne, Histoire Orientale.* Il a fait aussi l'*Office de la Vierge en François*,

çois, qui contient diverses piéces spirituelles, en vers & en prose.

☞ Parmi quelques fictions, dont M. Tristan peut avoir embelli son *Page disgracié*, nous y trouvons la véritable histoire de sa jeunesse : & même il n'a pas eu grand besoin de recourir au mensonge, pour lui donner tout à fait l'air de Roman. On y voit qu'il se disoit issu d'une très-ancienne maison, jusqu'à compter parmi ses ancêtres le fameux Pierre l'Hermite, auteur de la premiére Croisade ; & Tristan l'Hermite, Grand-Prévôt sous Louis XI. Que dans son enfance il fut amené à la Cour ; & mis, en qualité de *Gentilhomme d'honneur*, auprès du Marquis de Verneuil fils naturel d'Henri IV. Qu'à l'âge d'environ treize ans, s'étant battu contre un Garde du Corps, & ayant tué son homme, il prit la fuite, & se sauva en Angleterre : d'où, après diverses avantures, il voulut passer à la Cour de Castille, pour s'y présenter au Connétable Jean de Vélasque son parent. Mais qu'en traversant la France *incognito*, lorsqu'il fut en Poitou, il manqua d'argent & de tout secours pour continuer son voyage ; ensorte qu'il se mit entre les mains de la fortune. Elle lui fit trouver entrée chez l'illustre Scévole de Sainte-Marthe, qui parvenu à un âge très-avancé, vivoit à Loudun sa patrie, dans un doux & honorable repos. Ce docte vieillard avoit toujours fait son amusement de la Poësie ; il fut charmé de retenir un jeune homme vif, amusant, porté aux belles connoissances, & qui d'ailleurs pouvoit, en faisant auprès de lui l'office de lecteur, lui être d'un

grand secours. Tristan passa dans cette maison, c'est-à-dire, dans le sein des lettres, quinze ou seize mois. Après quoi, par les bons offices de Messieurs de Sainte-Marthe, il devint Sécrétaire du Marquis de Villars-Montpezat, qui faisoit sa demeure au grand Précigny en Touraine. A quelque temps de là, ce Marquis fut appelé par le Duc de Mayenne à Bordeaux, & y mena son Sécrétaire : la Cour y passa en 1620: Tristan, qui jusqu'alors avoit déguisé à ses maîtres son nom & sa naissance, fut enfin reconnu par M. d'Humiéres, premier Gentilhomme de la Chambre: & Louis XIII, à la priére de ces Seigneurs, non-seulement lui accorda sa grace, mais même lui fit amitié. Voilà par où finissent les deux premiers livres du *Page disgracié*. Ils laissent Tristan à l'âge de dix-huit ans. Il en promettoit deux autres livres, qu'il n'a point publiez, ou que du moins je n'ai pas vûs. Ainsi, sur le reste de sa vie, nul détail. Tout ce qu'on en sait, c'est qu'étant Poëte, Joueur de profession, & Gentilhomme de Gaston Duc d'Orléans, aucun de ces trois métiers ne l'enrichit. Quant à ses Tragédies, elles réüssirent toutes en leur temps : mais celle de Mariane est aujourd'hui la seule d'estimée. Il mourut âgé de cinquante-quatre ans, le 7 Septembre 1655.

XXXVI. George DE SCUDERY, Gouverneur de Notre-Dame de la Garde, né au Havre de Grace. Il a fait seize piéces de Théatre, *Ligdamon*, *le Trompeur puni*, *le Vassal généreux*, *la*

Comédie des Comédiens en vers & en prose, *Orante*, *le Fils supposé*, *le Prince déguisé*, *la Mort de César*, *Didon*, *l'Amant libéral*, *l'Amour Tyrannique*, *Eudoxe*, *l'Illustre Bassa* Tragi-comédie, *Andromire*, *Axiane*, *Arminius*. Quantité *de Poësies* mêlées, imprimées ensuite de ses piéces de Théatre, jusques au nombre de dix ou douze mille vers. *Le Cabinet*, qui est un Recueil de Poësies sur des Tableaux. *Un volume de diverses Poësies* in-quarto. Il a fait l'*Epitaphe du Cardinal de Richelieu*, qui a été imprimée, & depuis gravée en bronze, pour mettre sur son Tombeau. Il fait *un Poëme héroïque*, qu'il appelle *Rome vaincuë*. Ses ouvrages de prose sont, *l'Apologie du Théatre*; *Observations sur le Cid*; *deux lettres à l'Académie*, *& une à M. de Balzac*, *sur le même sujet*; *Traduction des œuvres de Manzini*; *l'Illustre Bassa*, Roman en quatre parties; *deux volumes de Harangues des Femmes illustres*; *Discours Politiques des Rois*; *le grand Cyrus*, Roman qui doit avoir dix volumes.

☞ Il sortoit d'une famille noble, originaire

du Royaume de Naples, établie depuis plusieurs siécles en Provence. Son pére, après avoir servi avec distinction sur mer & sur terre, eut le Gouvernement du Havre de Grace, où cet Académicien naquit en 1603. Il suivit d'abord le parti des armes, comme il nous l'apprend lui-même dans la Préface de son *Ligdamon*, qui est sa premiére piéce de Théatre. Mais ses propres paroles sont à rapporter; on gâteroit tout en les changeant.

Tu couleras aisément, dit-il au lecteur, *par dessus les fautes que je n'ai point remarquées, si tu daignes apprendre qu'on m'a vû employer la plus longue partie du peu d'âge que j'ai, à voir la plus belle & la plus grande de l'Europe; & que j'ai passé plus d'années parmi les armes, que d'heures dans mon cabinet; & beaucoup plus usé de mèche en harquebuse, qu'en chandelle: de sorte que je sais mieux ranger les soldats que les paroles, & mieux quarrer les bataillons que les périodes.*

Dans l'épître dédicatoire de la même piéce au Duc de Montmorency: *Je veux*, lui dit-il, *apprendre à écrire de la main gauche, afin que la droite s'emploie à vous servir plus noblement.* Et dans une autre de ses épîtres dédicatoires, il dit qu'il est *sorti d'une maison où l'on n'a jamais eu de plume qu'au chapeau.*

On ne peut enchérir là-dessus, & il faut convenir de bonne foi, n'en déplaise à Bachaumont & à Chapelle, que les Dames de Montpellier n'avoient pas tort de le croire

Vaillant, riche, & toujours bien mis.

Mais étoit-ce un grand Poëte? C'est de quoi peut-être on ne conviendra pas si facilement,

quoiqu'il nous assure que toutes ses piéces de Théatre eurent un succès extraordinaire, à l'exception de sa *Didon*, & de son *Amant libéral*, où les acclamations, dit-il, *furent un peu plus froides. Toutefois*, ajoute-t-il, *l'impression fit après, ce que j'avois espéré du Théatre.* Voilà comme il en parle dans la Préface de son *Arminius*, qui est la derniére piéce qu'il ait donnée. Ainsi la Satire a bien eu raison de l'appeler *Bien-heureux Scudéry*, puisqu'en effet il a été content, & de lui-même, & de son siécle, jusqu'au dernier moment.

Il avoit épousé une Demoiselle de Martinvast, bonne maison de Normandie. Il mourut à Paris, le 14 Mai 1667, âgé de 66 ans. Quelques-uns des ouvrages que M. Pellisson lui attribuë ici, & qui ont véritablement paru sous son nom, viennent de son illustre sœur, Madeléne de Scudéry, morte en 1701, à l'âge de 94 ans.

XXXVII. Jean DOUJAT, Toulousain, Avocat au Parlement, seul Lecteur & Professeur du Roi en Droit Canon au Collége Royal de France. Il a divers ouvrages de longue haleine fort avancez sur plusieurs sciences, & deux particuliérement sur le Droit, qu'il appelle *Prænotiones Canonicæ, & Civiles.* Il a publié en diverses occasions des *piéces séparées, en vers Latins ou François.* Il y a de lui une petite *Grammaire Es-*

pagnole, où il n'a pas mis son nom; non plus qu'au *Dictionnaire de mots Gascons sur Goudelin.* Il est l'auteur de la Préface du *Vestibulum de Coménius*, dont il a donné la copie, & d'*un des Epitaphes de M. de Thou*, qui fut imprimé sans qu'il le sût, avec beaucoup de fautes dans *Vittorio Siri*, & qui commence *Lege Viator*, &c.

☞ Il prêta le serment d'Avocat au Parlement de Toulouse en 1637, & au Parlement de Paris en 1639.

Il eut la Chaire de Professeur en Droit Canon au Collége Royal en 1651; & une autre Chaire de Docteur Régent dans la Faculté de Droit en 1655.

On ne sauroit lui rien apprendre dans les langues Grecque, Latine, Italienne, Espagnole : il a beaucoup de connoissance de l'Esclavonne, de l'Allemande, & de l'Hébraïque. Ce sont les propres termes que je trouve dans une lettre non imprimée de Chapelain à Balzac, du 24 Septembre 1650.

A tant de talens il avoit joint une rare modestie, une exacte probité, & un parfait desintéressement. Jouïssant par son travail d'un revenu considérable, il ne songea jamais à faire des acquisitions, ni à amasser des richesses. Content d'en tirer une honnête subsistance, il employa tout le superflu au soulagement des pauvres. Voilà ce qui se lit dans le sixiéme Journal des Savans, de l'année 1689.

Il mourut à l'âge de soixante & dix-neuf ans, le 27 Octobre 1688, étant alors Doyen, & de l'Académie, & du Collége Royal, & de la Faculté de Droit.

Outre les ouvrages qu'il a mis au jour, on cite de lui les manuscrits suivans.

I. *Du délit commun & du cas privilégié.* Bibl. Hist. du P. le Long, num. 2648.

II. *Rerum Gallicarum, impubere Ludovico XIV, liber primus.* Il n'y en a eu d'imprimé que la première feuille, suivant le P. le Long, num. 9596.

III. *Consultation sur la Rénonciation de la Reine Marie-Thérése d'Autriche aux Etats de la Couronne d'Espagne, le cas y arrivant.* P. le Long, num. 11989.

IV. *Réponse au* Bouclier d'Etat, *où il est traité de la véritable fin du Roi en son entrée aux Pays-bas.* P. le Long, num. 12000.

V. *Mémoires de l'état ancien & moderne de la Lorraine*, &c. P. le Long, num. 12149.

VI. *Histoire de la Régence d'Anne d'Autriche, mére de Louis XIV*, indiquée dans le sixiéme Journal des Savans, de l'année 1689.

A l'occasion du *Bouclier d'Etat*, remarquons que Bayle étoit mal informé, lorsqu'il a dit que le Baron de Lisola, auteur de ce fameux ouvrage, étoit de Besançon. François de Lisola, fils de Jérôme de Lisola Ecuyer, & de Susanne Recy, naquit à Salins, & y fut baptisé à la paroisse de Saint Anatoile, le 22 Août 1613. J'ai cru devoir par zéle pour ma Patrie, revendiquer en son nom cet homme illustre, dont l'exemple suffit pour montrer à ses compatriotes, que s'ils croupissent dans l'oisiveté,

ce n'est pas que la nature leur ait refusé des talens.

XXXVIII. François CHARPENTIER, Parisien. Il a fait imprimer *la Vie de Socrate*, & la traduction des *choses mémorables de ce Philosophe*, du Grec de Xénophon. Il a traduit aussi *toute la Cyropédie*, *&* *quelques ouvrages de l'Empereur Julien*; mais cela n'est pas encore imprimé. Pour les vers, il a fait une Paraphrase du Pseaume *Confitemini Domino*, imprimée, & plusieurs autres Poësies, qui ne le sont pas.

☞ Il naquit le 15 Février 1620, & il mourut le 22 Avril 1702.

» Le génie aisé, & la vivacité qu'il fit paroître dans ses premiéres études, l'avoient » fait destiner au Barreau. Mais quelques talens » qu'il eût pour réussir dans cette profession, » l'amour des lettres ne lui permit pas de s'y » engager. Il préféra à une vie tumultueuse & » agitée, le repos & le silence du cabinet; & » à l'étude des Loix, la connoissance des langues & des bons auteurs de l'Antiquité.

» M. Colbert étant entré dans le Ministére, » & ayant conçu le dessein de former à l'imitation de nos voisins, une Compagnie pour » le commerce des Indes Orientales, voulut » d'abord donner à toute la France une idée » avantageuse de cet établissement, par un

» Discours qu'on publia sur ce sujet : & il fut
» tellement satisfait de M. Charpentier qui
» l'avoit composé par son ordre, qu'il le re-
» tint pour être d'une Académie qui ne faisoit
» que de naître, & que l'on a connuë depuis
» sous le nom d'*Académie des Inscriptions*.

» Les langues savantes que M. Charpentier
» possédoit parfaitement, la profonde connois-
» sance de l'Antiquité, & cette critique judi-
» cieuse & sûre, qui étoit le fruit de ses veil-
» les, le rendoient très-propre à concourir aux
» travaux de cette nouvelle Académie : & c'est
» une justice que tout le monde lui rend, qu'il
» n'y a personne de ceux qui la composoient,
» qui ait plus contribué que lui aux desseins
» de cette belle suite de Médailles, qu'on a
» frapées sur les principaux événemens du ré-
» gne de Louis XIV.

» A l'égard du caractére de ses ouvrages,
» on peut dire en général qu'on y trouve par
» tout de l'esprit & de l'art, de la force & de
» l'érudition.

» Il avoit le corps robuste & sain, la voix
» mâle & forte, avec un certain air de con-
» fiance, & si on l'ose dire, d'intrépidité. Il
» étoit naturellement éloquent, & parloit avec
» véhémence. De sorte que, lorsqu'il soute-
» noit un avis, & que son feu s'allumoit par la
» contradiction, il lui échapoit quelquefois des
» choses plus belles encore, que tout ce qu'il a
» écrit de plus vif & de plus animé.

» Le Discours qu'il a donné au Public, *de
» l'excellence & de l'utilité des exercices Aca-
» démiques*, découvre assez quel étoit son zéle
» pour ces exercices. Mais son assiduité aux as-

» ſemblées de l'Académie l'a fait encore mieux
» voir. Il en a toujours ſoutenu les travaux &
» la réputation par ſon exemple ; & nul autre
» Académicien n'a parlé plus de fois à la tête
» de la Compagnie.

Tout cela eſt tiré mot à mot de XXII Journal des Savans, de l'année 1702. On y trouve auſſi les titres des ouvrages que M. Charpentier laiſſa en manuſcrit.

I. *Toutes les Oeuvres de Xénophon*, traduites en françois : il n'en avoit fait imprimer que la Cyropédie, & quatre livres des choſes mémorables de Socrate.

II. *Diſſertation ſur la Cyropédie*, pour juſtifier que l'Hiſtoire de Cyrus écrite par Xénophon eſt une Hiſtoire véritable.

III. *La Rhéthorique d'Ariſtote* en françois, avec des Commentaires.

IV. *Trois Comédies d'Ariſtophane, le Plutus, les Nuées, & les Grenouilles*, traduites en proſe françoiſe.

V. *Epigrammes choiſies de l'Anthologie, & de Martial*, en vers françois.

VI. *La Peinture parlante*, Traité où l'on fait voir qu'il faut mettre des inſcriptions aux Tableaux, & des noms aux Portraits.

VII. *Piéces diverſes*, en proſe & en vers : dont quelques-unes ont été miſes, mais ſans choix, & ſans goût, dans le *Carpentariana*.

A l'égard des ouvrages étrangers, auxquels M. Charpentier a eu part, ſoit pour en avoir corrigé le ſtyle, ſoit pour en avoir procuré l'édition, voyez *Carpentariana*, pag. 369.

XXXIX. François TALLEMANT,

natif de la Rochelle, Aumônier du Roi. Il a traduit quelques *Traitez*, & quelques *Vies de Plutarque*, qu'il n'a point fait imprimer.

☞ Il avoit de l'esprit, il ne manquoit pas même de savoir : mais faute d'avoir bien examiné, comme le veut Horace, *quid ferre recusent, quid valeant humeri*, il a vieilli sur une Traduction des Vies de Plutarque, qui n'a point eu de succès. Ce qui avoit fait réussir celle d'Amyot, ce sont les graces du style. Ce qui fit échoüer celle de M. l'Abbé Tallemant, c'est tout le contraire. *Nec tamen satis aulæ probata est*, dit M. Huet dans ses Mémoires, *hæc interpretatio, quam ille languente & diffluente oratione vestiebat. In hujusmodi enim scriptionibus historicis parum attenditur quàm fideliter expressum sit exemplar, cùm non satisfit aurium desiderio.* On a reçu plus favorablement sa Traduction de l'*Histoire de Venise*. Il mourut âgé de 73 ans, le 6 Mai 1693.

XL. Armand DU CAMBOUT, Marquis de COISLIN, Baron de Pontchateau, & de la Roche-Bernard, Lieutenant pour le Roi en basse Bretagne, né à Paris.

☞ Il mourut le 16 Septembre 1702, à Paris, où il étoit né le 1 du même mois en 1635, de César du Cambout, Colonel général des Suisses ; & de Madeléne Seguier, fille du Chance-

lier de ce nom. Il considéroit fort les gens de lettres, & se déroboit avec joie à ses autres occupations, pour pouvoir se trouver avec eux. Il a laissé, entre autres enfans, Pierre du Cambout, Duc de Coislin, Pair de France, mort en 1710; & Henri-Charles du Cambout, Duc de Coislin, Pair de France, Evêque de Metz; qui ont l'un & l'autre successivement regardé le titre d'Académicien, comme une portion de leur héritage.

JE vous ai rapporté la naissance, l'établissement, & le progrès de l'Académie Françoise jusques à présent: n'attendez pas que j'aille plus loin, & que j'imite cet excellent Historien, qui jugeant de l'avenir par la connoissance du passé, a si bien fait l'horoscope de la république Romaine. La fortune de l'Académie suivra vrai-semblablement celle de l'Etat, & sera bonne ou mauvaise selon les Rois & les Ministres qu'il plaira à Dieu de nous donner. Il est impossible de prévoir tout ce qui peut arriver au dehors pour sa destruction, ou pour sa gloire: mais je vous dirai bien entre nous, que s'il y a rien au dedans par où elle puisse manquer, c'est peut-être une certaine coûtume

ou loi non écrite, qu'elle obſerve plus exactement que pas un de ſes ſtatuts. Car, je vous prie, ne croiriez-vous pas que l'avantage d'entrer dans ce corps devroit être propoſé comme un prix à toutes les plumes des François, & à tous ceux qui ſe ſentent quelque génie extraordinaire? Que ces Meſſieurs lorſqu'ils ont à ſe choiſir un collégue, devroient toûjours nommer le plus digne, quel qu'il fût, ſans même qu'il s'en doutât; aſſûrez que perſonne ne refuſeroit cet honneur, ou que ſi quelqu'un étoit ſi bizarre, toute la honte & tout le blâme en ſeroit ſur lui. Cependant ils gardent inviolablement cette maxime, de ne recevoir perſonne, quelque mérite qu'il ait d'ailleurs, qu'il ne le demande. Je ſais tout ce qu'on peut dire en faveur de ce réglement, & ne doute pas que ceux qui en ont été les premiers auteurs ne ſe fondaſſent alors ſur des raiſons, en effet très-conſidérables: mais je doute fort ſi le mal qu'il peut produire aujourd'hui, n'eſt point plus grand que l'utilité qu'on en peut attendre. Car s'il en faut parler franchement, il en arrive une choſe

de très-dangereuſe conſéquence. C'eſt que preſque perſonne ne ſe préſente pour être reçû, qui avant que de rien propoſer en public, ne s'aſſure des ſuffrages en particulier, où la civilité ordinaire ne permet qu'à peine de réſiſter aux priéres d'un ami. Je veux bien que toutes les places vacantes aient été remplies juſques-ici, auſſi-bien qu'on le pouvoit ſouhaiter. J'en vois même entre les derniers venus, que cette Compagnie compte parmi ſes premiers, & ſes plus grands ornemens. Mais qui nous aſſûre qu'il en ſoit de même à l'avenir, & qui ne ſait que la corruption ne ſe gliſſe toûjours que trop tôt en toutes les inſtitutions humaines, lors même qu'on n'a rien oublié pour les en défendre ? Ceux qui ſeront les moins capables de cet emploi, ſeront peut-être les plus ardens à le rechercher, & l'obtiendront aiſément en un pays, & en un ſiécle où l'on ne ſait rien refuſer que ce qui regarde l'argent, & l'intérêt particulier. Pluſieurs autres au contraire, que l'Académie devroit ſouhaiter pour ſes membres, ſe tiendront à l'écart, ou par quelque pudeur natu-

telle, ou par cette fierté honnête, qui accompagne d'ordinaire la vertu & le mérite. On aura beau nous dire qu'ils n'en font point, parce qu'ils ne s'en mettent point en peine. La Poſtérité ne recevra point cette excuſe: & ſi elle voit paroître ſur ce théatre de petits ou de médiocres acteurs, pendant que d'autres qui étoient capables des premiers rôles ſeront demeurez cachez derriére; elle blâmera ſans doute le jugement qui aura fait un ſi mauvais choix.

Mais ſi cette Compagnie ſubſiſte long-temps, & avec le même honneur qu'elle a fait juſques-ici; quand même elle ne donneroit point les œuvres qu'on en attend, il eſt impoſſible que la France n'en retire beaucoup d'avantage.

Tant d'hommes d'eſprit & de ſavoir ne peuvent pas s'aſſembler toutes les ſemaines ſans s'exciter les uns les autres au travail & à l'étude des belles lettres, ſans profiter beaucoup dans ces converſations, & ſans répandre inſenſiblement le profit qu'ils auront fait pour eux-mêmes, ſur tout Paris, & ſur tout le reſte du Royaume.

Quant à moi, tel que je suis, j'avouë que je me suis formé dès l'enfance, ou dans les écrits, ou dans la conversation de quelques-uns de ce Corps, qui ont été mes premiers maîtres. Ce que vous trouverez de plus supportable au style & en la maniére de cet ouvrage, vous le devez à l'Académie. Mais si l'Académie elle-même n'est point marrie que je me sois donné cette occupation, elle saura qu'elle vous le doit, & que sans notre amitié, & sans votre louable curiosité, je n'aurois point écrit son Histoire.

OUVRAGES

OUVRAGES
DES
ACADÉMICIENS
Reçus jusqu'en 1652.

D'ABLANCOURT.

I. Préface de l'*Honnête Femme*. Paris, 4. 1632.
II. Traité de la Bataille des Romains, *à la fin de son Frontin*. Paris, 4. 1664.
III. Discours sur l'immortalité de l'ame, & six Lettres à M. Patru, *à la fin des Oeuvres de Patru*, 1681.

Traductions.

I. L'Octavius de Minutius Félix. *Paris*, 8. 1637.
II. Oraisons de Cicéron pour Quintius, pour la loi Manilia, pour Ligarius, & pour Marcellus, *dans le Recueil intitulé* Huit Oraisons de Cicéron. *Paris*, 4. 1638.
III. Les Annales de Tacite. *Paris*, 8. Tom. I, 1640. II, 1644.
IV. Les Guerres d'Alexandre, par Arrian. *Paris*, 8. 1646.

V. La Retraite des dix mille, de Xénophon. *Paris*, 8. 1648.

VI. Les Commentaires de César. *Paris*, 4. 1650.

VII. L'Histoire de Tacite, ou la suite de ses Annales. *Paris*, 8. 1651.

VIII. Lucien. *Paris*, 4. Tom. I, 1654. II, 1655.

IX. L'Histoire de Thucydide, continuée par Xénophon. *Paris*, *fol.* 1662.

X. Les Apophtegmes des Anciens, tirez de Plutarque, de Diogéne Laërce, d'Elien, d'Athénée, de Stobée, de Macrobe, & de quelques autres : & les Stratagémes de Frontin. *Paris*, 4. 1664.

XI. La Description de l'Afrique, &c. *traduite de l'Espagnol de Marmol.* Trois volumes. *Paris*, 4. 1667.

D'ARBAUD DE PORCHERES.

I. Paraphrase des Pseaumes Graduels, par François d'Arbaud, Ecuyer, Sieur de Porchéres : *& à la fin du même volume*, Poësies du même sur divers sujets. *Paris*, 8. 1633.

II. Poësies diverses, *dans les Recueils de son temps.*

BALLESDENS.

I. Le Miroir des Pécheurs pénitens : *traduit de l'Italien.* Paris, 12. 1641.

II. Les Fables d'Esope Phrygien, traduites en François, & accompagnées de maximes morales & politiques pour la conduite de la vie, *Paris*, 8. 1644.

III. Exercice ſpirituel, où le Chrétien apprend la maniére de bien employer le temps. *Paris*, 12. 1645.

IV. Lettre à Meſſieurs de l'Académie, *pour les prier de lui préférer M. Corneille.* Paris, 8. 1647.

V. *Lettre à M. de l'Eſtoile ſur la* Comédie des Filoux, *au devant de cette Comédie*, 1648.

VI. *Le Procès de la Jalouſie, avec l'*Avis de M. Balleſdens à M. le Chancelier. *Paris*, 12. 1661.

Ouvrages qu'il a publiez, & où il n'y a de lui que des épîtres dédicatoires, des préfaces, des remarques.

I. *Chartiludium Logicæ, ſeu Logicæ poëticæ, vel memorativa Thomæ Murner, Ordinis Minorum.* Paris, 8. 1629.

II. *In quatuor ſacroſancta Jeſu-Chriſti Evangelia, necnon actus apoſtolicos, facillima clariſſimaque Scholia. Auctore Joanne Gagneio.* Paris, 8. 1631.

III. *Rudimenta* (de Pierre Seguier) *cognitionis Dei & ſui.* Paris, 12. 1636.

IV. *Joannis Papirii Maſſonis Elogia.* Deux volumes. Paris, 8. 1638.

V. Le Tranſport du Dauphiné, fait à la Maiſon & Couronne de France par M. le Dauphin du Viennois l'an 1343. *Paris*, 8. 1639.

VI. *Gregorii epiſcopi Turonici opera pia.* Deux volumes. Paris, 12. 1640.

VII. Traité de l'eau de vie, ou Anatomie théorique & pratique du vin, par Jean Brouaut. *Paris*, 4. 1646.

DE BALZAC.

I. Lettres. *Paris*, 8. 1624, &c.
II. Le Prince. *Paris*, 4. 1631.
III. Discours sur une Tragédie (*de Daniel Heinsius*) intitulée *Herodes infanticida*. Paris, 8. 1636.
IV. Discours Politique sur l'Etat des Provinces-Unies. *Leyde*, 4. 1638.
V. Oeuvres diverses. *Paris*, 4. 1644.
VI. Le Barbon. *Paris*, 8. 1648.
VII. *Carminum libri tres : ejusdem Epistolæ selectæ.* Paris, 4. 1650.
VIII. Socrate chrétien, & autres œuvres. *Paris*, 8. 1652.
IX. Entretiens. *Paris*, 4. 1657.
X. Aristippe. *Paris*, 4. 1658.

BARDIN.

I. Le grand Chambellan de France. *Paris*, *fol.* 1623.
II. Essai sur l'Ecclésiaste de Salomon. *Paris*, 8. 1626.
III. Pensées morales sur l'Ecclésiaste de Salomon. *Paris*, 8. 1629.
IV. Le Lycée, où en plusieurs promenades il est traité des connoissances, des actions, & des plaisirs d'un honnête homme. *Deux volumes. Paris*, 8. *Tom. I.* 1632. *II.* 1634.
V. Lettre sur la possession des Religieuses de Loudun, *citée par M. Pellisson.*

BARO.

I. La Conclusion & derniére partie de l'Astrée. *Paris*, 8. 1627.

II. Ode (*de* 120 *vers*) sur la mort du Maréchal de Schomberg, *dans le Recueil de* 1633.

III. Contre l'auteur d'un libelle, Ode (*d'environ* 200 *vers*) pour M. le Cardinal de Richelieu. *Paris*, 4. 1637.

Piéces de Théatre.

I. Célinde, Poëme héroïque (*il est de cinq Actes, divisez en Scénes : le tout en prose, hors trois cens vers, qui font partie d'une Tragédie d'*Holopherne, *& qui sont amenez ici dans le troisiéme Acte.*) Paris, 8. 1629.

II. Clorise, Pastorale. *Paris*, 8. 1632.

III. Parthénie, Tragédie. *Paris*, 4. 1642.

IV. Clarimonde, Tragédie. *Paris*, 4. 1643.

V. Le Prince fugitif, Poëme dramatique. *Paris*, 4. 1649.

VI. Saint Eustache, Martyr, Poëme dramatique. *Paris*, 4. 1649.

VII. Cariste, ou les charmes de la beauté, Poëme dramatique. *Paris*, 4. 1651.

VIII. Rosemonde, Tragédie. *Paris*, 4. 1651.

IX. L'Amante vindicative, Poëme dramatique. *Paris*, 4. 1652.

BAUDOIN.

I. L'entrée de M. le Duc de Pastrana, Ambas-

sadeur extraordinaire de sa Majesté Catholique, faite à Paris le 13 d'Août, pour le mariage d'Elizabeth de France sœur du Roi, & de Philippes Dominique Victor fils aîné d'Espagne. *Paris*, 8. 1612.

II. Discours (*pp.* 15) d'un fidelle François, sur la Majorité du Roi. *Paris*, 8. 1614.

III. Poësies diverses, *dans divers Recueils, principalement dans celui dont il est l'éditeur, & qui a pour titre :* Le second livre des Délices de la Poësie Françoise, &c. *Paris*, 8. 1620.

IV. Diversitez historiques, ou Nouvelles Rélations de quelques Histoires de ce temps. *Paris*, 8. 1621.

V. Les Avantures de la Cour de Perse, divisées en sept journées : où sous des noms étrangers sont racontées plusieurs histoires d'amour & de guerre arrivées de notre temps. *Paris*, 8. 1629.

VI. Histoire * Négrepontique. *Paris*, 8. 1631.

VII. Recueil d'Emblêmes divers. *Deux volumes. Paris*, 8. 1638.

VIII. Quatrains *au bas des Portraits qui sont dans la grande Histoire de Mézeray*. 1643.

IX. Les saintes Métamorphoses, ou les changemens miraculeux de quelques grands Saints. *Paris*, 4. 1644.

X. Les Pénitentes illustres, avec des avis aux Dames de toutes conditions. *Paris*, 8. 1647.

XI. Préfaces diverses, *à la tête de quelques Comédies, & de quelques Recueils de vers.*

* Voyez l'article BOISSAT, *num.* I.

Traductions.

I. L'Histoire de Dion Cassius de Nicée, contenant les Vies des vingt-six Empereurs qui ont régné depuis Jules-César. *Paris*, 4. 1610.

II. C. Suétone Tranquille, De la vie des douze Césars. *Paris*, 4. 1611.

III. La Métamorphose du Vertueux : *tirée de l'Italien de Laurens Selva.* Paris, 8. 1611.

IV. La Lice Chrétienne, ou l'Amphithéatre de la vie & de la mort : *traduit de l'Espagnol de Pierre de Oña.* Paris, 4. 1612.

V. Les Oeuvres de Lucien, illustrées d'annotations. *Paris*, 4. 1613.

VI. L'Histoire Romaine de Velleïus Paterculus. *Paris*, 4. 1616.

VIII. Pratique pour bien prêcher, *traduite de l'Italien du R. P. Jules Mazarini.* Paris, 12. 1618.

IX. Les Oeuvres de Corn. Tacitus, de nouveau traduites, & illustrées d'annotations : avec des Discours politiques, tirez de l'Italien de Scipion Amirato. *Paris*, 4. 1619.

X. Nouvelles morales : *de l'Espagnol de Dom Diégo Agréda.* Paris, 8. 1621.

XI. La Cité de Dieu incarné, décrite en 75 doctes leçons sur le Pseaume XLVII. *Traduit de l'Italien de Vincentio Gilberto.* Quatre volumes. Paris, 8. 1622.

XII. L'Arcadie de la Comtesse de Pembrok : *traduite de l'Anglois du Chevalier Sidney.* Trois volumes. Paris, 8. I, & II, 1624. III, 1625.

XIII. Les Oeuvres Morales & Politiques de

François Bacon. *Paris*, 8. 1626.

XIV. Jérusalem délivrée, Poëme héroïque de Torquato Tasso. *Paris*, 8. 1626.

XV. Histoire de la rebellion des Rochelois, & de leur réduction à l'obéissance du Roi. Tirée du Latin du Sieur de Sainte-Marthe l'aîné. *Paris*, 8. 1629.

XVI. Discours moraux sur les sept Pseaumes pénitentiels: *traduits de l'Italien d'Innocent Cibo Ghisi*. Trois voulmes. Paris, 8. 1630.

XVII. Les Vies des Saints & des Saintes de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem: *traduites de l'Italien de Bozio*. Paris, 8. 1631.

XVIII. Sermons Théologiques & Moraux sur les Evangiles de toutes les solennitez de Notre-Seigneur & des Saints de l'année: *traduits de l'Italien de D. Hippolite Chizzola, Chanoine Régulier de Latran*. Paris, 8. 1631.

XIX. Les Morales du Tasso. *Paris*, 8. 1632.

XX. L'Esprit, ou l'Ambassadeur; le Sécrétaire, & le Pére de famille: *Traitez de T. Tasso*. Paris, 8. 1632.

XXI. Les Fables * d'Esope, Phrygien: illustrées de discours moraux, philosophiques, & politiques. *Paris*, 8. 1633.

XXII. De la Noblesse: *Dialogue de T. Tasso*. Paris, 8. 1633.

XXIII. Le Commentaire Royal, ou l'Histoire des Yncas, Rois du Pérou, *par l'Ynca Garcillasso de la Véga*. Paris, 4. 1633.

XXIV. Iconologie, ou explication de plusieurs images, emblêmes, & autres figures hiéroglyphiques,

* Voyez l'article BOISSAT, *num. II*.

glyphiques, *tirée de César Ripa.* Paris, *fol.* 1636.

XXV. Lindamire, Histoire Indienne, *tirée de l'Espagnol.* Paris, 8. 1638.

XXVI. Défense des droits & des prérogatives des Rois de France (*c'est une version des* Vindiciæ Gallicæ *de Priézac*) *Paris*, 8. 1639.

XXVII. Le Ministre fidelle, représenté en la personne de l'Abbé Suger : *tiré du Manuscrit Latin de F. Guillaume, &c.* Paris, 8. 1640.

XXVIII. L'Artisan de la fortune : ensemble les antithéses des choses, les sophismes, & les caractéres de l'esprit. *Traitez du Chancelier Bacon.* Paris, 12. 1640.

XXIX. Les Homélies du Bréviaire, avec les leçons des Fêtes des Saints. *Deux volumes. Paris*, 8. 1640.

XXX. Histoire des guerres civiles de France, *traduite de l'Italien de Davila.* Deux volumes. Paris, fol. 1644.

XXXI. Les Aphorismes du Droit : *traduits du Latin de F. Bacon.* Paris, 8. 1646.

XXXII. Histoire de la vie & de la mort ; *traduite du Latin de Franç. Bacon.* Paris, 8. 1647.

XXXIII. Histoire des Vents : *traduit du Latin de F. Bacon.* Paris, 8. 1649.

XXXIV. Les Fables de Philelphe, traduites & moralisées. *Paris*, 8. 1647.

XXXV. Le Prince parfait ; avec des conseils & des exemples moraux & politiques : *tirez de Juste Lipse.* Paris, 4. 1650.

XXXVI. Histoire des guerres civiles des Espagnols dans les Indes : *traduite de l'Espa-*

gnol de l'Ynca Garcillasso de la Véga. Paris, 4. 1650.

XXXVII. Négociations, ou lettres d'affaires ecclésiastiques & politiques, écrites par Hippolyte d'Est, Cardinal de Ferrare, Légat en France au commencement des guerres civiles: *traduites de l'Italien, avec des annotations en marge, qui marquent la conformité de ces Mémoires avec l'Histoire de Davila.* Paris, 4. 1650.

XXXVIII. Deux Avertissemens de Vincent de Lérins, *avec des annotations tirées du Commentaire de Jean Filesac, Docteur de Sorbonne.* Paris, 8. 1651.

Ouvrages d'autrui, publiez, augmentez, ou corrigez par BAUDOIN.

I. Mythologie, *ci-devant traduite par* J. *de Montlyard; exactement revuë, & augmentée d'un* Traité des Muses, *par J. Baudoin.* Paris, fol. 1627.

II. Histoire des Chevaliers de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, *écrite par le feu Sieur* D. B. S. D. L. (*de Boissat, Sieur de Licieu*) *réimprimée, & commentée par J. Baudoin.* Paris, fol. 1619.

III. Catéchisme du Cardinal Bellarmin, *traduit par le P. A. Pacot; augmenté d'exemples & histoires traduites de l'Espagnol, par J. Baudoin.* Paris, 12. 1635.

IV. Les Oeuvres de Sénéque, *traduites par Matthieu de Chalvet; augmentées de plusieurs traitez non encore vûs, & fidelement traduits par J. Baudoin.* Paris, fol. 1638.

V. Les Fleurs des Vies des Saints, *composées en Espagnol par Ribadéneïra, traduites en François par Gautier, revuës, corrigées, & mises dans la pureté de notre langue par J. Baudoin.* Paris, fol. 1642.

DE BEZONS.

I. Traité fait à Prague entre l'Empereur & le Duc de Saxe, *mis en François.* Paris, 4. 1635.

II. Discours (*pp.* 7) de M. de Bezons, Intendant de la Province de Languedoc, prononcé à l'ouverture des Etats de Carcassonne, le 29 Novembre 1666.

III. Discours (*pp.* 10) sur la demande du Don gratuit, prononcé (*aux mêmes Etats*) le 22 Décembre 1666.

DE BOISROBERT.

I. Paraphrase (*en vers*) sur les sept Pseaumes de la Pénitence de David. *Paris*, 12. 1627.

II. Lettres diverses, *dans le Recueil de Faret.* 1627.

III. Histoire Indienne d'Anaxandre & d'Orasie. *Paris*, 8. 1629.

IV. Les Epîtres (*en vers : première partie*) de Boisrobert. *Paris*, 4. 1647.

V. Les Nouvelles héroïques & amoureuses. *Paris*, 8. 1657.

VI. Les Epîtres en vers (*seconde partie*) & autres Oeuvres poëtiques. *Paris*, 8. 1659.

VII. Poësies diverses *dans le* Sacrifice des Muses, *dont il est l'éditeur, & dans d'autres Recueils de son temps.*

Pièces de Théatre.

I. La Lisiméne, ou l'heureuse Tromperie, Tragi-comédie. 1633.
II. Les Rivaux amis, Tragi-comédie. 1639.
III. Les deux Semblables, Comédie. 1642.
IV. Le Couronnement de Darie, Tragi-comédie. 1642.
V. La belle Paléne, Tragi-comédie. 1642.
VI. La vraye Didon, ou la Didon chaste, Tragédie. 1643.
VII. La Jalouse d'elle-même, Comédie. 1650.
VIII. Les trois Orontes, Comédie. 1653.
IX. La folle Gageure, ou les divertissemens de la Comtesse de Pembrok, Comédie. 1653.
X. Cassandre, Comtesse de Barcelone, Tragi-comédie. 1654.
XI. L'Inconnuë, Comédie. 1655.
XII. L'Amant ridicule, Comédie, 1655.
XIII. Les généreux Ennemis, Comédie. 1655.
XIV. La belle Plaideuse, Comédie. 1655.
XV. Les Apparences trompeuses, Comédie. 1656.
XVI. La belle Invisible, ou la constance éprouvée, Comédie. 1656.
XVII. Les coups d'Amour & de Fortune, ou l'heureuse Infortunée, Tragi-comédie. 1656.
XVIII. Théodore, Reine de Hongrie, Tragi-comédie. 1658.

DE BOISSAT.

I. Histoire Négrepontique, contenant la vie & les amours d'Alexandre Castriot. *Paris*, 8. 1631.

II. Les Fables d'Esope, illustrées de Discours moraux, philosophiques, & politiques. *Paris*, 8. 1633.

III. Rélation des Miracles de Notre-Dame de l'Ozier: avec des vers à la loüange de la Sainte Vierge en cinq langues. *Lyon*, 8. 1659.

IV. Morale Chrétienne, *citée par M. Pellisson.*

V. *Ouvrages latins, dont la liste se trouve dans la suite de cette Histoire*, article BOISSAT.

BOURBON.

I. *Poëmatia exposita, &c.* Paris, 12. 1633.

II. Idem, *Appendix*. Paris, 12. 1633.

III. *Apologetica commentationes ad Phyllarchum.* Paris, 4. 1636.

IV. *Epistola*, à la suite de *Caroli Ogerii Ephemerides.* Paris, 8. 1656.

DE BOURZEYS.

I. Discours à M. le Prince Palatin, pour l'exhorter à entrer dans la communion de l'Eglise Catholique. *Paris*, 4. 1646.

II. L'Excellence de l'Eglise Catholique, & les raisons qui nous obligent à ne nous en séparer jamais. *Paris*, 4. 1648.

III. Lettre d'un Abbé à un Evêque, sur la conformité de Saint Augustin avec le Concile de Trente, dans la doctrine de la Grace. *Paris*, 4. 1649.

IV. Lettre d'un Abbé à un Abbé, sur la conformité de Saint Augustin avec le Concile de Trente, touchant la possibilité des com-

mandemens divins. *Paris*, 4. 1649.

V. Lettre d'un Abbé à un Président, sur la conformité de Saint Augustin avec le Concile de Trente, touchant la maniére dont les Justes peuvent délaisser Dieu, & être ensuite délaissez de lui. *Paris*, 4. 1649.

VI. Conférences de deux Théologiens Molinistes, sur un libelle faussement intitulé: *Les sentimens de Saint Augustin & de toute l'Eglise.* Paris, 4. 1650.

VII. Apologie du Concile de Trente & de Saint Augustin, contre les nouvelles opinions du Censeur latin de la Lettre françoise d'un Abbé à un Evêque. *Paris*, 4. 1650.

VIII. Contre l'Adversaire du Concile de Trente & de Saint Augustin: Dialogue premier, où l'on découvre les contradictions étranges des Dogmes Théologiques du P. Petau. *Par Amable de Volvic* (Amable *étoit son nom de baptême*: Volvic, *le nom du village où il étoit né*) Paris, 4. 1650.

IX. *Historica & chronologica synopsis controversiæ Gotteschalcanæ*, au devant du Tome second des *Vindiciæ Prædestinationis & Gratiæ* de Gilbert Mauguin. *Paris*, 4. 1650.

X. Apologie pour les SS. PP. de l'Eglise, défenseurs de la Grace de Jésus-Christ (*le Privilége est sous le nom du Sieur* de la Motte, *nom supposé*) Paris, 4. 1651.

XI. Saint Augustin victorieux de Calvin & de Molina, ou Réfutation d'un livre intitulé: *Le secret du Jansénisme, &c.* Paris, 4. 1652.

XII. Sermons sur divers Mystéres de la Religion, & plusieurs Fêtes des Saints. *Deux volumes. Paris*, 8. 1672.

DE LA CHAMBRE.

I. Nouvelles penſées ſur les cauſes de la lumiére, du débordement du Nil, & de l'amour d'inclination. *Paris*, 4. 1634.

II. Nouvelles conjectures ſur la digeſtion. *Paris*, 4. 1636.

III. Les Charactéres des Paſſions. *Paris*, 4. *Tom. I*, 1640. *II*, 1645. *III*, *&* *IV*, 1659. *V*, 1662.

IV. Traité de la connoiſſance des Animaux. *Paris*, 4. 1648.

V. Nouvelles obſervations & conjectures ſur l'Iris. *Paris*, 4. 1650.

VI. Obſervations de Philalethe *ſur un livre intitulé* Optatus Gallus, *imprimées à la fin des Oeuvres poſtumes de Guy Coquille*. 1650.

VII. Diſcours ſur les principes de la Chiromance. *Paris*, 8. 1653.

VIII. *Nova methodi pro explanandis Hippocrate & Ariſtotele ſpecimen*. Paris, 4. 1655. *Et à la fin de ce volume on trouve le premier livre de la* Phyſique d'Ariſtote, *traduit en françois*.

IX. *Traité* de la Lumiére. *Paris*, 4. 1657.

X. L'art de connoître les hommes, où ſont contenus les diſcours préliminaires qui ſervent à cette ſcience. *Paris*, 4. 1659.

XI. Le Syſtéme de l'Ame: *ſeconde partie de l'*Art de connoître les hommes. *Paris*, 4. 1664.

XII. Recueil des Epîtres, Lettres, & Préfaces de M. de la Chambre. *Paris*, 12. 1664.

XIII. Diſcours ſur les cauſes du débordement

du Nil : avec un Diſcours de la nature divine, ſelon la Philoſophie Platonique. *Paris*, 4. 1665.

XIV. L'Art de connoître les hommes : *troiſiéme partie*, qui contient la défenſe de l'extenſion & des parties libres de l'Ame. *Paris*, 4. 1666.

XV. Diſcours (*fait à l'Académie en 1635*) où il eſt prouvé que les François ſont les plus capables de tous les peuples, de la perfection de l'Eloquence. *Paris*, 4. 1686.

CHAPELAIN.

I. Lettre, ou Diſcours de M. Chapelain, portant ſon opinion ſur le Poëme d'Adonis du Chevalier Marino, *à la tête de ce Poëme. Paris*, *fol.* 1623.

II. Paraphraſe (*en vers*) ſur le Miſerere. *Paris*, 4. 1636.

III. Ode (*de* 300 *vers*) à M. le Cardinal Duc de Richelieu. *Paris*, 4. 1637.

IV. Ode (*de* 380 *vers*) pour la naiſſance de M. le Comte de Dunois. *Paris*, 4. 1646.

V. Ode (*de* 300 *vers*) pour M. le Duc d'Anguien. *Paris*, 4. 1646.

VI. Ode (*de* 460 *vers*) pour M. le Cardinal Mazarin. *Paris*, 4. 1647.

VII. La Pucelle, ou la France délivrée. Poëme Héroïque. *Paris*, *fol.* 1656.

VIII. La Couronne Impériale, *pour la Guirlande de Julie, dans Huëtiana, art. XLIV.*

IX. Mélanges de Littérature, tirez des lettres manuſcrites de M. Chapelain. *Paris*, 12. 1726.

X. De la lecture des vieux Romans, Dialogue, *imprimé dans les* Mémoires de Litérature & d'Histoire, *Tom. VI.*

CHARPENTIER.

I. La Vie de Socrate. *Paris*, 8. 1650.
II. Les choses mémorables de Socrate : ouvrage de Xénophon, traduit en François. *Paris*, 8. 1650.
III. La Cyropédie, ou l'Histoire de Cyrus; avec l'éloge d'Agésilaus, traduit du Grec de Xénophon. *Paris*, *fol.* 1659.
IV. Louis, Eglogue Royale (*d'environ* 300 *vers*) Paris, 4. 1663.
V. Discours d'un fidéle sujet du Roi, touchant l'établissement d'une Compagnie Françoise pour le commerce des Indes Orientales. *Paris*, 4. 1664.
VI. Rélation de l'établissement de la Compagnie Françoise pour le commerce des Indes Orientales. *Paris*, 4. 1665.
VII. Ode (*d'environ* 400 *vers*) au Roi. *Paris*, 4. 1667.
VIII. Le Voyage du Vallon tranquille, Nouvelle historique. *Paris*, 12. 1673.
IX. Défense de la langue Françoise pour l'inscription de l'Arc de triomphe. *Paris*, 12. 1676.
X. Version (*en vers*) du Pseaume XIX, & du Pseaume L. *Paris*, 4. 1678.
XI. Panégyrique du Roi sur la Paix, *prononcé dans l'Académie.* Paris, 4. 1679.
XII. De l'excellence de la langue Françoise. *Deux volumes.* Paris, 12. 1683.

XIII. Discours de l'excellence & de l'utilité des exercices Académiques. *Paris*, 4. 1695.

XIV. Carpentariana, ou Remarques d'Histoire, de Morale, de Critique, d'Erudition, & de bons mots, *attribuées à M. Charpentier*. Paris, 12. 1724.

DU CHASTELET.

I. Observations sur la vie & la condamnation du Maréchal de Marillac. *Paris*, 4. 1633.

II. *Préface du* Recueil de diverses piéces pour servir à l'Histoire. *Paris*, *fol.* 1635.

III. Histoire de Bertrand du Guesclin, Connétable de France, &c. *Paris*, *fol.* 1666.

IV. Piéces diverses, mentionnées ci-dessus, pag. 228, 230, & 231.

COLLETET.

I. Chant pastoral (*d'environ* 600 *vers*) sur la mort de Scévole de Sainte-Marthe. *Paris*, 4. 1623.

II. Les Divertissemens (*ou Poësies diverses*) de Colletet. *Paris*, 8. 1631.

III. Poëme (*d'environ* 400 *vers*) sur la naissance de M. le Dauphin. *Paris*, 4. 1638.

IV. Ode (*de* 610 *vers*) sur l'alliance des deux illustres maisons de Béthune & de Seguier. *Paris*, 4. 1640.

V. Cyminde, ou les deux Victimes, Tragicomédie. *Paris*, 4. 1642.

VI. La Vie de Raymond Lulle. *Paris*, 8. 1646.

VII. Le bonheur de la vie solitaire, représenté dans la Retraite des anciens Ermites (*Du*

Houſſet s'y trouve) du Mont Valérien. *Paris*, 8. 1647.

VIII. Diſcours (*en vers*) à M. Seguier, Chancelier de France. *Paris*, 8. 1648.

IX. La Vie de Nicolas Vignier, Hiſtoriographe de France, *au devant du Tome IV de la Bibliothéque Hiſtoriale de Vignier*. Paris, fol. 1650.

X. Epigrammes du Sieur Colletet, avec un Diſcours de l'Epigramme. *Paris*, 12. 1653.

XI. L'Ecole des Muſes, dans laquelle ſont enſeignées toutes les régles qui concernent la Poëſie (*la verſification*) Françoiſe. *Paris*, 12. 1656.

XII. Poëſies diverſes, contenant des ſujets héroïques, des paſſions amoureuſes, & d'autres matiéres, burleſques, & enjouées. *Paris*, 12. 1656.

XIII. Traité de la Poëſie morale & ſententieuſe. *Paris*, 12. 1657.

XIV. Diſcours du Poëme Bucolique, où il eſt traité de l'Eglogue, de l'Idyle, & de la Bergerie. *Paris*, 12. 1657.

XV. Nouvelle Morale, contenant pluſieurs Quatrains moraux & ſententiaux. *Paris*, 4. 1658.

XVI. Traité du Sonnet. *Paris*, 12. 1658.

XVII. Diſcours (*fait à l'Académie en* 1636) de l'Eloquence, & de l'imitation des Anciens. *Paris*, 12. 1658.

XVIII. Apologie de la Solitude ſacrée : enſemble l'abrégé de la vie des Reclus du Mont Valérien, & de Senart. *Paris*, 12. 1662.

Traductions.

I. Les Avantures amoureuses d'Isméne & d'Isménie, Histoire Grecque d'Eustathius. *Paris*, 8. 1625.

II. Le Monarque parfait, ou le devoir d'un Prince Chrétien : *du latin du Cardinal Bellarmin.* Paris, 8. 1625.

III. Les Couches sacrées de la Vierge : Poëme héroïque de Sannazar, mis en prose françoise. *Paris*, 8. 1634.

IV. La Doctrine Chrétienne de saint Augustin, divisée en quatre livres : avec le Manuel adressé à Laurentius. *Paris*, 12. 1636.

V. Les Elémens de la connoissance de Dieu & de soi-même : *du Latin de Pierre Seguier.* Paris, 12. 1637.

VI. Eloges des Hommes illustres : *du latin de M. de Sainte-Marthe.* Paris, 4. 1644.

VII. Question célébre. *S'il est nécessaire, ou non, que les Filles soient savantes ?* Traduite du latin d'Anne Marie de Schurman, & d'André Rivet. *Paris*, 8. 1646.

VIII. Les devoirs mutuels des grands Seigneurs, & de ceux qui les servent ; ou l'Art de vivre à la Cour : *du latin de Jean de la Casa.* Paris, 8. 1648.

IX. Homélies du Bréviaire, *citées par M. Pellisson.*

COLOMBY.

I. Partie du livre premier des Annales de Tacite, avec des observations politiques, topo-

graphiques, & hiſtoriques. *Paris*, 8. 1613.

II. Réfutation de l'Aſtrologie Judiciaire. *Paris*, 12. 1614.

III. L'Hiſtoire de Juſtin, traduite en François par le commandement du Roi. *Tours*, 8. 1616.

IV. Plainte (*c'eſt un Poëme d'environ* 300 *vers*) de la belle Caliſton au grand Ariſtarque durant ſa captivité. *Paris*, 12. 1616.

V. Lettre (*pp.* 19) à M. le Chancelier : par Meſſire François de Cauvigny, Seigneur de Coulomby, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, & ſon Orateur pour les Diſcours d'Etat. *Paris*, 8. 1624.

VI. Trois autres Lettres, *dans le Recueil de Faret : la premiére*, Diſcours de conſolation au Préſident Jeannin : *la ſeconde*, Lettre d'Etat ſur le ſujet de la main-levée du temporel des Eccléſiaſtiques de Béarn : *la troiſiéme*, au Roi, ſur l'utilité de lire l'Hiſtoire. 1627.

VII. De l'autorité des Rois : premier Diſcours (*le ſeul qui ait paru*) Paris, 4. 1631.

VIII. Poëſies diverſes, *dans les Recueils de ſon temps*.

CONRART.

I. Epître *dédicatoire, au devant de la* Vie de Philippe de Mornay. *Leyde*, 4. 1647.

II. Epître *en vers, imprimée dans la I partie des Epîtres de Boiſrobert*.

III. Balade, *en réponſe à celle du* Gouteux ſans pareil, *imprimées parmi les Ouvrages de Saraſin*.

IV. Préface *des Traitez posthumes de Gombauld*, 1669.

V. Imitation du Pseaume XCII, *dans le Tome I des Poësies Chrétiennes & diverses*, 1671.

VI. Les Pseaumes (*il n'y en a que* 51) retouchez sur l'ancienne version de Clément Marot, *&c. Charenton*, 12. 1677.

VII. Lettres familiéres à M. Félibien. *Paris*, 12. 1681.

CORNEILLE.

Piéces de Théatre.

I. Mélite, Comédie. 1630.
II. Clitandre, Tragi-comédie. 1632.
III. La Veuve, Comédie. 1634.
IV. La Galerie du Palais, Comédie. 1634.
V. La Suivante, Comédie. 1635.
VI. La Place Royale, Comédie. 1635.
VII. Médée, Tragédie. 1636.
VIII. L'Illusion Comique, Comédie. 1636.
IX. Le Cid, Tragi-comédie. 1637.
X. Horace, Tragédie. 1641.
XI. Cinna, Tragédie. 1643.
XII. Polieucte, Tragédie. 1643.
XIII. Le Menteur, Comédie. 1644.
XIV. Pompée, Tragédie. 1644.
XV. La Suite du Menteur, Comédie. 1645.
XVI. Théodore, Tragédie. 1646.
XVII. Rodogune, Tragédie. 1646.
XVIII. Héraclius, Tragédie. 1647.
XIX. Andromède, Tragédie. 1649.
XX. D. Sanche d'Arragon, Comédie Héroïque. 1650.

XXI. Nicoméde, Tragédie. 1651.
XXII. Pertharite, Tragédie. 1653.
XXIII. Oedipe, Tragédie. 1659.
XXIV. La Toiſon d'or, Tragédie. 1661.
XXV. Sertorius, Tragédie. 1662.
XXVI. Sophonisbe, Tragédie. 1663.
XXVII. Othon, Tragédie. 1665.
XXVIII. Agéſilas, Tragédie. 1666.
XXIV. Attila, Tragédie. 1667.
XXX. Tite & Bérénice, Tragédie. 1671.
XXXI. *Une bonne partie de* Pſyché, Tragédie-Ballet, *imprimée dans Moliére*. 1671.
XXXII. Pulchérie, Comédie Héroïque. 1673.
XXXIII. Suréna, Tragédie. 1675.

Ouvrages divers.

I. Mélanges Poëtiques. *Paris*, 8. 1632.
II. Lettre apologétique du Sieur Corneille, contenant ſa réponſe aux obſervations faites par le Sieur de Scudéry ſur le Cid. *Rouen*, 8. 1637.
III. L'Imitation de Jéſus-Chriſt, traduite & paraphraſée en vers françois. *Rouen*, 4. 1656. *Les deux premiers livres avoient paru dès* 1651.
IV. Louanges de la Sainte Vierge; compoſées en rimes Latines par Saint Bonaventure, & miſes en vers François. *Rouen*, 12. 1665.
V. L'Office de la Sainte Vierge, traduit en François, tant en vers qu'en proſe: avec les ſept Pſeames pénitentiaux, les Veſpres & Complies du Dimanche, & tous les Hymnes du Bréviaire Romain. *Paris*, 12. 1670.
VI. *Trois Diſcours en proſe, imprimez au de*

vant de son Théatre : I. de l'utilité & des parties du Poëme dramatique. II. de la Tragédie. III. des trois unitez.

VII. *Poësies diverses, & Latines, & Françoises, en feuilles volantes; dans les* Triomphes de Louis le Juste; *dans les* Epinicia Musarum *à la louange du Cardinal de Richelieu; dans les Recueils de Sercy; dans les Poësies du P. de la Ruë; dans celles de Santeuil, &c.*

DOUJAT.

I. Dictionnaire de la langue Toulousaine. *Toulouse*, 8. 1638.

II. Grammaire Espagnole abrégée. *Paris*, 12. 1644.

III. Moyen aisé d'apprendre les langues qui par leur origine ont de la conformité avec celles que nous savons; mis en pratique sur la langue Espagnole. *Paris*, 12. 1646.

IV. *De Pace à Ludovico XIV constituta, Oratio panegyrica.* Paris, 1660.

V. *Historica Juris Pontificii Synopsis :* au devant des *Institutiones Juris Canonici* de Jean Paul Lancelot. *Paris*, 12. 1670.

VI. *Synopsis Conciliorum, & Chronologia Patrum, Pontificum, Imperatorum, &c.* Paris, 12. 1671.

VII. *Traduction latine du* Panégyrique du Roi, *de M. Pellisson.* Paris, 4. 1671.

VIII. La Clef du grand Pouillé de France. *Paris*, 12. 1671.

IX. Abrégé de l'Histoire Romaine & Grecque,

que, en partie traduit de Velléius Paterculus. *Paris*, 12. 1672.

X. *Specimen Juris Ecclesiastici apud Gallos usu recepti*. Deux volumes. Paris, 12. 1671. *Ejusdem editio secunda, à priori diversa, aliisque ejusdem materiæ tractatibus constans*. Paris, 12. 1674.

XI. Histoire du Droit Canonique, avec l'explication des lieux qui ont donné le nom aux Conciles, & le surnom aux auteurs ecclésiastiques, & une Chronologie Canonique. *Paris*, 12. 1675.

XII. *Historia Juris Civilis Romanorum, &c.* Paris, 12. 1668.

XIII. Le Tite-Live *ad usum Delphini*. Paris, 4. 1679.

XIV. *Theophili Antecessoris Institutionum libri quatuor, ex Jacobi Curtii latina interpretatione: Joannes Doujatius interpretationem correxit; opus ipsum, tum selectis Cujacii & Fabroti, tum suis notis illustravit*. Deux volumes. Paris, 12. 1681.

XV. Extrait touchant un passage contesté de Tite-Live, *dans le Journal des Savans*. 1685.

XVI. *Prænotionum Canonicarum libri quinque*. Paris, 12. 1687.

XVII. Eloges (*en vers*) des personnes illustres de l'ancien Testament, pour donner quelque teinture de l'Histoire sacrée : à l'usage de M. le Duc de Bourgogne. *Paris*, 8. 1688.

XVIII. Réponse (*pp.* 80) à M. Furetiére. *La Haye*, 12. 1688.

XIX. Poësies, & Latines, & Françoises, *en feuilles volantes*.

ESPRIT.

I. Paraphrases de quelques Pseaumes, *cités par M. Pellisson.*
II. La Fausseté des vertus humaines. *Deux volumes. Paris*, 12. 1678.

DE L'ESTOILE.

I. La belle Esclave, *Tragi-comédie.* Paris, 4. 1643.
II. L'Intrigue des Filoux, *Comédie.* Paris, 12. 1648.
III. Poësies diverses, *dans les Recueils de son temps.*

FARET.

I. Histoire chronologique des Ottomans: *à la fin de* l'Histoire de Georges Castriot, recueillie par Jacques de Lavardin. *Paris*, 4. 1621.
II. Histoire Romaine d'Eutropius, traduite en François. *Paris*, 18. 1621.
III. Des vertus nécessaires à un Prince pour bien gouverner ses Sujets. *Paris*, 4. 1623.
IV. Recueil de Lettres nouvelles, *où Faret en a inséré dix des siennes.* Paris, 8. 1627. *Le même, augmenté, en deux volumes.* Paris, 8. 1634.
V. Préface *au devant des* Oeuvres de Saint-Amant. *Paris*, 4. 1629.
VI. L'Honnête-Homme, ou l'Art de plaire à la Cour. *Paris*, 8. 1633.
VII. Poësies diverses, *dans les Recueils de son temps.*

GIRY.

I. Pierre de touche politique, tirée du Mont-Parnasse, où il est traité du gouvernement des principales parties du monde : *traduite de l'Italien de Trajano Boccalini.* Paris, 8. 1626.

II. Des causes de la corruption de l'Eloquence: *Dialogue traduit du Latin.* Paris, 4. 1630.

III. Apologétique, ou défense des Chrétiens contre les accusations des Gentils, de Tertullien. *Paris*, 8. 1636.

IV. Quatriéme Catilinaire : *dans le volume intitulé*, Huit Oraisons de Cicéron. *Paris*, 4. 1638.

V. Trois Harangues, *une de Symmaque, & deux de Saint Ambroise*, sur le sujet de la démolition de l'Autel de la Victoire. *Paris*, 12. 1639.

VI. Isocrate, de la loüange d'Héléne : *avec la louange* de Busire, *traduite par du Ryer.* Paris, 12. 1640.

VII. De l'union de l'Eglise avec l'Etat : *Ouvrage composé en latin contre le livre d'*Optatus Gallus *par Isaac Habert, & mis en François par L. Giry.* Paris, 8. 1641.

VIII. Apologie de Socrate ; & Criton, Dialogue : *Ouvrages de Platon traduits en François.* Paris, 12. 1643.

IX. Histoire Sacrée de Sulpice Sévére : *traduite.* Paris, 12. 1652.

X. Des Orateurs illustres, *Dialogue de Cicéron, intitulé* Brutus, *traduit.* Paris, 12. 1652.

XI. Epîtres choisies de Saint Augustin, *cinq*

volumes. Paris, 12. *Tom. I, & II*, 1655. *III*, 1656. *IV*, 1658. *V*. 1659.

XII. De la Chair de Jésus-Christ, & de la résurrection de la Chair : *Ouvrages de Tertullien mis en François*. Paris, 12. 1661.

XIII. Saint Augustin, de la Cité de Dieu. *Deux volumes, qui ne contiennent que les dix premiers livres*. Paris, 8. *Tome* I, 1665. II, 1667.

GODEAU.

I. Discours sur les Oeuvres de Malherbe. *Paris*, 4. 1629.

II. Préface *du Dialogue des causes de la corruption de l'Eloquence, traduit par Giry*. Paris, 4. 1630.

III. Oeuvres Chrétiennes. *Paris*, 8. 1633. *Augmenté de deux volumes dans l'édition de* 1641.

IV. Paraphrase sur les Epîtres aux Corinthiens, Galates, & Ephésiens. *Paris*, 4. 1632.

V. . . . Sur l'Epître aux Romains. *Paris*, 4. 1635.

VI. . . . Sur l'Epître aux Hébreux. *Paris*, 12. 1637.

VII. . . . Sur les Epîtres Canoniques. *Paris*, 12. 1640.

VIII. . . . Sur les Epîtres aux Thessaloniciens, à Timothée, à Tite, & à Philémon. *Paris*, 12. 1641.

IX. Oraison funébre de Louis le Juste. *Paris*, 4. 1643.

X. Instructions & Ordonnances Synodales pour la Confrérie du Saint Sacrement, &c. *Paris*, 12. 1644.

XI. Avis à Messieurs de Paris, pour le culte du Saint Sacrement dans les Paroisses, & la façon de le porter aux malades. *Paris*, 8. 1644.

XII. L'Institution du Prince Chrétien. *Paris*, 4. 1644.

XIII. Ordonnances & Instructions Synodales. *Paris*, 8. 1644.

XIV. L'Idée du bon Magistrat en la vie & en la mort de M de Cordes, Conseiller au Châtelet. *Paris*, 12. 1645.

XV. *Elogium Petri Aurelii.* Paris, 4. 1645.

XVI. Oraison funébre de M. l'Evêque de Bazas. *Paris*, 12. 1646.

XVII. Vie de Saint Paul Apôtre. *Paris*, 4. 1647.

XVIII. Paraphrase des Pseaumes en vers. *Paris*, 4. 1648.

XIX. Discours aux Pénitens de la ville de Grasse, avec leurs nouveaux Statuts. *Paris*, 12. 1651.

XX. Remontrance du Clergé de France, faite au Roi. *Paris*, 4. 1651.

XXI. Discours de la Tonsure Cléricale, & des dispositions avec lesquelles il la faut recevoir. *Paris*, 12. 1651.

XXII. Exhortation aux Parisiens touchant l'aumône & la charité envers les Pauvres. *Paris*, 4. 1652.

XXIII. Avis aux Parisiens sur la descente de la Châsse de Sainte Geneviéve. *Paris*, 8. 1652.

XXIV. La Vie de Saint Augustin. *Paris*, 4. 1652.

XXV. Discours de la Vocation à l'Etat Eccl-

siastique. *Paris*, 12. 1652.
XXVI. Elévations à Jésus-Christ, en forme de Méditations & de nouvelle Paraphrase sur l'Epître aux Hébreux. *Paris*, 12. 1652.
XXVII. Discours sur les Ordres Sacrez. *Paris*, 12. 1653.
XXVIII. Du Jubilé, & des dispositions avec lesquelles il le faut gagner. *Paris*, 12. 1653.
XXIX. Oraison funébre de Jean-Pierre Camus, Evêque de Belley. *Paris*, 4. 1653.
XXX. Panégyrique de Saint Augustin. *Paris*, 12. 1653.
XXXI. Histoire de l'Eglise. *Paris*, *fol. Tome I*, *& II*, 1653. *III*, *& IV*, 1663. *V*. 1678.
XXXII. Saint Paul, Poëme Chrétien. *Paris*, 12. 1654.
XXXIII. Les Tableaux de la Pénitence. *Paris*, 4. 1654.
XXXIV. Oraison funébre de Matthieu Molé, Garde des Sceaux. *Paris*, 4. 1656.
XXXV. . . . de Jean IV, Roi de Portugal. *Paris*, 4. 1657.
XXXVI. . . . de Pompone de Belliévre, premier Président. *Paris*, 4. 1657.
XXXVII. De l'utilité des Missions dans le pays des Infidelles, & de l'obligation qu'ont les Chrétiens d'y contribuer. *Paris*, 12. 1657.
XXXVIII. La Vie de Saint Charles Borromée, *Paris*, 8. 1657.
XXXIX. Harangue faite au Roi dans la ville de Lyon. *Aix*, 4. 1658.
XL. Discours fait au Cardinal Mazarin dans la ville de Lyon. *Aix*, 4. 1658.
XLI. Oeuvres Chrétiennes & Morales en prose. *Deux volumes*. *Paris*, 8. 1658.

XLII. Traité des Séminaires. *Aix*, 12. 1660.
XLIII. De l'usage que les Chrétiens doivent faire de la Paix. *Paris*, 12. 1660.
XLIV. Poësies Chrétiennes & Morales, *dont la plusspart avoient été auparavant imprimées séparément*. Paris, 12. Tome I, 1660. II, & III, 1663.
XLV. Eloge de Saint François de Sales. *Paris*, 12. 1663.
XLVI. Méditations sur le Saint Sacrement de l'Autel. *Paris*, 12. 1664.
XLVII. Eloges des Evêques qui dans tous les siécles de l'Eglise ont fleuri en doctrine & en piété. *Paris*, 4. 1665.
XLVIII. Eloges historiques des Empereurs, des Rois, des Princes, des Impératrices, des Reines, & des Princesses, qui dans tous les siécles ont excellé en piété. *Paris*, 4. 1667.
XLIX. Version expliquée du Nouveau Testament. *Deux volumes*. *Paris*, 8. 1668.
L. Les Fastes de l'Eglise pour les douze mois de l'année, *en vers*. *Paris*, 12. 1674.
LI. Homélies sur les Dimanches & Fêtes de l'année, pour servir aux Curez de formulaire d'instructions qu'ils doivent faire à leur Prône. *Paris*, 4. 1682.
LII. Abrégé des Maximes de la Vie Spirituelle, recueilli des sentimens des Péres, & traduit du Latin de D. Barthélemy des Martyrs. *Paris*, 12. 1699.
LIII. Morale Chrétienne. *Trois volumes*. *Paris*, 12. 1709.
LIV. Lettres sur divers sujets. *Paris*, 12. 1713.

DE GOMBAULD.

I. Endymion, *Roman. Paris*, 8. 1624.
II. Amaranthe, Pastorale. *Paris*, 8. 1631.
III. Les Poësies de Gombauld. *Paris*, 4. 1646.
IV. Lettres. *Paris*, 8. 1647.
V. Epigrammes, divisées en trois livres. *Paris*, 12. 1657.
VI. Les Danaïdes, Tragédie. *Paris*, 12. 1658.
VII. Traitez & Lettres touchant la Religion, *Amsterdam*, 12. 1669.

DE GOMBERVILLE.

I. Tableau du bonheur de la Vieillesse, opposé au malheur de la Jeunesse : composé en Quatrains par Marin le Roi. *Paris*, 8. 1614.
II. Discours des vertus & des vices de l'Histoire : *avec un Traité* de l'origine des François. *Paris*, 4. 1620.
III. La Caritée, *Roman*, contenant sous des temps, des provinces, & des noms supposez, plusieurs rares & véritables histoires de notre temps. *Paris*, 8. 1621.
IV. Remarques sur la vie du Roi, & sur celle d'Alexandre Sévére, contenant la comparaison de ces deux grands Princes, & comme les prophéties de l'heureux régne du Roi. *Paris*, 4. 1622.
V. Polexandre, *Roman, en quatre parties*. Paris, 4. *Tome I, & II.* 1632. *III, & IV,* 1637. *Il y en a deux autres éditions, fort différentes de la première, & différentes l'une*

l'une de l'autre, en cinq volumes. Paris, 8. 1638, *&* 1641.

VI. La Cythérée, *Roman, en quatre volumes.* Paris, 8. *Tom. I, & II*, 1640. *III*, 1641. *IV*, 1642.

VII. La Doctrine des Mœurs, tirées de la Philosophie des Stoïques, représentée en cent Tableaux, & expliquée en cent Discours. *Paris, fol.* 1646.

VIII. Préface *au devant des Poësies de Maynard.* Paris, 4. 1646.

IX. La jeune Alcidiane, *Roman, dont il n'y a d'imprimé que la premiére partie.* Paris, 8. 1651.

X. Préface *à la tête des Mémoires du Duc de Nevers.* Paris, fol. 1665.

XI. Rélation de la Riviére des Amazones, traduite sur l'original Espagnol. *Quatre volumes. Paris*, 12. 1682.

XII. Poësies diverses, *dans les Recueils de son temps.*

HABERT, Germain.

I. La Métamorphose (*piéce d'environ* 700 *vers*) des Yeux de Phillis en astres. *Paris*, 8. 1639.

II. La Vie du Cardinal de Bérulle. *Paris*, 4. 1646.

III. Poësies diverses, *dans les Recueils de son temps.*

HABERT, Philippe.

Le Temple de la Mort: Poëme, *d'environ* 300 *vers.* Paris, 8. 1637.

HABERT DE MONTMOR.

I. Préface latine, *au devant du Gassendi de Lyon in-folio*, 1658.
II. Poësies diverses, *dans les Recueils de son temps.*

LAUGIER DE PORCHERES.

I. Le Camp de la Place Royale, ou Rélation de ce qui s'est passé pour la publication des Mariages du Roi & de Madame, avec l'Infante & le Prince d'Espagne. *Paris*, 4. 1612.
II. Cent Lettres d'amour, écrites d'Erandre à Cléanthe. *Paris*, 8. 1646.
III. Poësies diverses, *dans les Recueils de son temps.*

DE MALLEVILLE.

I. Epîtres à l'imitation de celles d'Ovide, *citées par M. Pellisson.*
II. Recueïl de Lettres d'amour, *cité par M. Pellisson.*
III. Poësies. *Paris*, 4. 1649.

DES MARESTS.

I. Ariane, *Roman.* Paris, 4. 1632.
II. Aspasie, Comédie. *Paris*, 4. 1636.
III. Les amours du Compas & de la Régle, & ceux du Soleil & de l'Ombre : *piéce d'environ 200 vers.* Paris, 4. 1637.
IV. Scipion, Tragi-comédie. *Paris*, 4. 1639.

V. Rosane, Histoire tirée de celle des Romains & des Perses : premiére partie (*la seule qui ait paru*) Paris, 8. 1639.

VI. Roxane, Tragi-comédie. *Paris*, 4. 1640.

VII. Les Visionnaires, Comédie. *Paris*, 4. 1640.

VIII. Pseaumes de David paraphrasez (*en vers*) & accommodez au regne de Louis le Juste. *Paris*, 4. 1640.

IX. Ouverture du Théatre de la grande Salle du Palais-Cardinal, MIRAME, Tragi-comédie. *Paris*, 4. 1641.

X. L'Erigone, Tragi-comédie. *Paris*, 12. 1642.

XI. Europe, Comédie héroïque. *Paris*, 4. 1645.

XII. Tombeau du grand Cardinal de Richelieu (*Ode de 270 vers*) Paris, 4. 1643.

XIII. Les Jeux de Cartes des Rois de France, des Reines renommées, de la Géographie, & des Fables. *Paris*, 16. 1644.

XIV. Lettre (*pp.* 60) d'une Dame de Rennes à M. des Marests sur le Jeu des Reines renommées, avec la réponse de M. des Marests. *Paris*, 8. 1645.

XV. L'Office de la Vierge Marie, mis en vers, avec plusieurs autres Priéres. *Paris*, 12. 1645.

XVI. Priéres (*en prose*) & Instructions Chrétiennes. *Paris*, 12. 1645.

XVII. La Vérité des Fables, ou l'Histoire des Dieux de l'Antiquité. *Deux volumes. Paris*, 8. 1648.

XVIII. Les Morales d'Epictéte, de Socrate, de Plutarque, & de Sénéque. *Au Château de Richelieu*, 8. 1653.

XIX. Les Promenades de Richelieu, ou les

vertus Chrétiennes : *Poëme en huit chants.* Paris, 12. 1653.

XX. Les quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ, *traduits en vers.* Paris, 12. 1654.

XXI. Le Combat Spirituel, ou De la perfection de la vie Chrétienne. Traduction, faite en vers. *Au Château de Richelieu.* 12. 1654.

XXII. Clovis, ou la France Chrétienne. Poëme héroïque. *Paris*, 4. 1654. *L'édition de Paris*, 8. 1673, *est augmentée d'un* Discours pour prouver que les sujets chrétiens sont les seuls propres à la Poësie héroïque ; *&* *d'un* Traité des Poëtes Grecs, Latins, & François.

XXIII. Le Cantique des Cantiques, représentant le Mystére des Mystéres. Dialogue amoureux de Jésus-Christ avec la Volonté son Epouse, qui s'unit à lui en la réception du Saint Sacrement. *Paris*, 12. 1656.

XXIV. Le Cantique des degrez, ou les quinze Pseaumes Graduels, contenant les quinze degrez par lesquels l'Ame s'élève à Dieu. *Paris*, 12. 1657.

XXV. Les délices de l'Esprit. *Paris*, *fol.* 1658.

XXVI. La Vie & les Oeuvres de Sainte Catherine de Génes. *Paris*, 12. 1661.

XXVII. Le chemin de la Paix, & celui de l'Inquiétude. *Paris*, 12. 1665.

XXVIII. *Idem.* Seconde partie, contenant l'Exode, ou la sortie des ames de la captivité spirituelle de l'Egypte. *Paris*, 12. 1666.

XXIX. Réponse à l'insolente Apologie des Religieuses de Port-royal, avec la découverte de la fausse Eglise des Jansénistes, & de leur fausse éloquence. *Paris*, 8. 1666.

XXX. Seconde partie de la Réponse à l'insolente Apologie des Religieuses de Port-royal, avec la découverte de la fausse éloquence des Jansénistes, & de leur fausse Eglise nouvelle : & la Réponse aux Lettres visionnaires. *Paris*, 12. 1666.

XXXI. Troisiéme partie de la Réponse à l'insolente Apologie des Religieuses de Port-Royal, & aux lettres & libelles des Jansénistes : avec la découverte de leur arcenal sur le grand chemin de Charenton. *Paris*, 12. 1666.

XXXII. Quatriéme partie de la Réponse aux insolentes Apologies de Port-Royal, contenant l'Histoire & les Dialogues présentez au Roi : avec les Remarques générales & particuliéres sur la Traduction du Nouveau Testament de Mons. *Paris*, 12. 1668.

XXXIII. Sur la Conquête de la Franche-Comté, Poëme (*d'environ* 130 *vers*) Paris, 4. 1668.

XXXIV. Marie Madeléne, ou le Triomphe de la Grace, Poëme. *Paris*, 12. 1669.

XXXV. La comparaison de la Langue & de la Poësie Françoise avec la Grecque & la Latine ; & des Poëtes Grecs, Latins, & François. Et les Amours de Protée & de Physis (*Poëme en six chants*) Paris, 12. 1670.

XXXVI. Esther, Poëme héroïque (*en quatre Chants*) par le Sieur de Boisval (*nom supposé*) Paris, 4. 1670. *Le même, en sept Chants, sous le vrai nom de l'Auteur.* Paris, 12. 1673.

XXXVII. Le Triomphe de Louis, & de son siécle. Poëme Lyrique (*en six chants*) Paris, 4. 1674.

XXXVIII. La défenſe du Poëme héroïque, avec quelques Remarques ſur les œuvres Satiriques du Sieur Deſpreaux : *Dialogue en vers & en proſe.* Paris, 4. 1674.

XXXIX. La Défenſe de la Poëſie & de la langue Françoiſe, avec des vers dithyrambiques *ſur le même ſujet* à M. Perrault. *Paris*, 8. 1675.

XL. Poëſies diverſes, *en feuilles volantes, & à la ſuite de ſes piéces de Théatre.*

MAYNARD.

I. Le Philandre (*c'eſt un Poëme en Stances de ſix vers, diviſé en cinq livres, & qui eſt d'environ trois mille vers*) Paris, 12. 1623.

II. Les Oeuvres (*Poëtiques*) de Maynard. *Paris*, 4. 1646.

III. Les Lettres du Préſident Maynard. *Paris*, 4. 1653.

DE MEZERAY.

I. Les vanitez de la Cour : *traduit du Latin de Jean de Sarisbéry.* Paris, 4. 1640.

II. La vérité de la Religion Chrétienne, *traduit du Latin de Grotius.* Paris, 8. 1644.

III. Hiſtoire de France. *Paris, fol. Tome I*, 1643. *II*, 1646. *III*, 1651.

IV. Hiſtoire des Turcs. Second Tome (*il n'y a de Mézeray dans le premier, que l'Epître dédicatoire*) contenant ce qui s'eſt paſſé dans cet Empire depuis l'an 1612, juſqu'à l'année préſente 1649. *Paris*, *fol.* 1650.

V. Abrégé chronologique, ou Extrait de l'Hiſ-

toire de France. *Trois volumes.* *Paris*, 4. 1668.

VI. L'Origine des François. *Amsterdam*, 8. 1682.

DE ME'ZIRIAC.

I. Problémes plaisans & délectables, qui se font par les nombres. *Bourg en Bresse*, 8. 1613.

II. *Diophanti Alexandrini Arithmeticorum libri sex, & de numeris multangulis liber unus: nunc primùm Græcè & Latinè editi, atque absolutissimis commentariis illustrati.* Paris, fol. 1621.

III. Les Epistres d'Ovide en vers François, avec des Commentaires fort curieux; premiére partie (*la seule qui ait paru*) Bourg, 8. 1626.

IV. *Virginis Deiparæ ad Christum filium epistola, necnon & alia quædam poëmatia.* Bourg, 8. 1626.

V. *Rime Toscane.* In Borgo, 8. 1626.

VI. Poësies Françoises, *dans les Recueils de* 1621, *&* 1627.

VII. La Vie du B. Alexandre Luzagne, Gentilhomme de Bresse: *traduite de l'Italien.* Bourg, 12. 1628.

VIII. Traité de la Tribulation, *traduit de l'Italien de Cacciaguerra.* Bourg, 12. 1630.

IX. La Vie d'Æsope, *tirée des anciens Auteurs.* Bourg, 16. 1632.

X. Discours (*envoyé à l'Académie en* 1635) de la Traduction: *imprimé pour la premiére fois dans le* Ménagiana *de M. de la Monnoye.* Paris, 12. 1715.

XI. Remarques sur l'origine du mot *Lugdunum*, & sur un passage de Pline : *imprimées pour la première foie au devant de ses Commentaires sur les Epîtres d'Ovide.* La Haye, 8. 1716.

XII. Remarques sur la Vie de Thésée, sur celle de Numa, & sur celle de Fabius Maximus : *dans le Plutarque de M. Dacier.* Paris, 4. 1721.

DE LA MOTHE-LE-VAYER.

I. Discours de la contrariété d'humeurs, qui se trouve en certaines nations, & singuliérement entre la Françoise & l'Espagnole, avec deux Discours politiques, l'un sur la bataille de Lutzen, & l'autre sur la proposition de tréve aux Pays-bas en 1633. *Paris*, 8. 1636.

II. Petit Discours Chrétien, de l'immortalité de l'ame, avec le Corollaire, & un Discours sceptique sur la Musique. *Paris*, 8. 1637.

III. Considérations sur l'Eloquence Françoise de ce temps. *Paris*, 8. 1638.

IV. Discours de l'Histoire. *Paris*, 8. 1638.

V. De l'instruction de M. le Dauphin. *Paris*, 4. 1640.

VI. De la vertu des Payens. *Paris*, 4. 1642.

VII. De la Liberté, & de la Servitude. *Paris*, 12. 1643.

VIII. Opuscules, ou petits Traitez, *en quatre parties, dont chacune contient sept Traitez.* Paris, 8. *Tome I*, 1643. *II*, *&* *III*, 1644. *IV*, 1647.

IX. Opuscule, ou petit Traité sceptique sur cette commune façon de parler : *N'avoir*

pas le sens commun. Paris, 12. 1646.

X. Jugement sur les anciens & principaux Historiens Grecs & Latins. *Paris*, 4. 1646.

XI. Lettres touchant les nouvelles Remarques (*de Vaugelas*) sur la langue Françoise. *Paris*, 8. 1647.

XII. Petits Traitez en forme de Lettres écrites à diverses personnes studieuses. *Paris*, 4. 1647.

XIII. La Géographie du Prince. *Paris*, 8. 1651.

XIV. La Rhétorique du Prince. *Paris*, 8. 1651.

XV. La Morale du Prince. *Paris*, 8. 1651.

XVI. L'Oeconomique du Prince. *Paris*, 8. 1653.

XVII. La Politique du Prince. *Paris*, 8. 1654.

XVIII. La Logique du Prince. *Paris*, 8. 1655.

XIX. En quoi la piété des François différe de celle des Espagnols dans une profession de même Religion. *Paris*, 12. 1657.

XX. La Physique du Prince. *Paris*, 8. 1658.

XXI. Nouveaux Traitez en forme de Lettres. *Paris*, 8. 1659.

XXII. Derniers petits Traitez en forme de Lettres. *Paris*, 8. 1660.

XXIII. Prose chagrine. *Trois volumes*. Paris, 12. 1661.

XXIV. La Promenade : Dialogue entre Tubertus Ocella, & Marcus Bibulus. *Quatre volumes*. *Paris*, 12. *Tome I*, 1662. *II*, *III*, *& IV*, 1663.

XXV. Homélies Académiques. *Trois volumes*. Paris, 12. *Tome I*, 1664. *II*, 1665. *III*, 1666.

XXVI. Problémes sceptiques. *Paris*, 12. 1666.

XXVII. Doubte sceptique : Si l'étude des bel-

les lettres est préférable à toute autre occupation. *Paris*, 12. 1667.

XXVIII. Observations diverses sur la composition & sur la lecture des livres. *Paris*, 12. 1668.

XXIX. Deux Discours : le premier, du peu de certitude qu'il y a dans l'Histoire : le second, de la connoissance de soi-même. *Paris*, 12. 1668.

XXX. Discours pour montrer que les doutes de la Philosophie sceptique sont de grand usage dans les sciences. *Paris*, 12. 1669.

XXXI. Mémorial de quelques conférences avec des personnes studieuses. *Paris*, 12. 1669.

XXXII. Introduction chronologique à l'Histoire de France. *Paris*, 12. 1670.

XXXIII. Soliloques sceptiques. *Paris*, 12. 1670.

XXXIV. Hexaméron rustique. *Paris*, 12. 1670.

XXXV. Quatre Dialogues * faits à l'imitation des Anciens, par Orasius Tubero. *Francfort*, 4. 1606.

XXXVI. Cinq autres Dialogues du même Auteur, &c. *Francfort*, 4. 1606.

* La date de ces Dialogues, & des suivans, est supposée, tant pour le lieu de l'impression, que pour l'année. Ils n'ont point été mis, non plus que les trois volumes cottez ici numero 32, 33, & 34, dans le Recueil des Ouvrages de l'Auteur, dont l'édition en quinze tomes *in-douze* est, à cela près, complette : au lieu que l'édition *in-folio* ne contient que les Ouvrages publiez jusqu'en 1667.

PATRU.

I. Plaidoyers & autres Oeuvres. *Paris*, 4. 1670. *La seconde édition* (Paris, 4. 1681) *est plus*

ample d'un tiers. Celles de Hollande, 1692, *& de Paris*, 1714, *sont augmentées de ses* Observations sur les Remarques de Vaugelas.

II. Réponse du Curé à la lettre du Marguillier sur la conduite de M. le Coadjuteur, *citée par le P. le Long, Bibl. Hist. num.* 9432.

III. Traité *manuscrit* des libertez de l'Eglise Gallicane, *cité là-même, num.* 2362.

DE PRIE'ZAC.

I. Observations sur un livre intitulé : *Philippe le Prudent, fils de Charles le Quint, vérifié Roi légitime de Portugal, des Algarves, des Indes, & du Bresil : composé en latin par D. Jean Caramuel Lobkovvitz, Religieux de l'Ordre de Cisteaux, Docteur de Louvain, & Abbé de Melrose.* Paris, 8. 1640.

II. Paraphrase (*en vers*) sur les Pseaumes (*il n'y a que cinq Pseaumes, & l'Hymne* Ave maris stella) *Paris*, 12. 1643.

III. Les Priviléges de la Vierge, Mére de Dieu. *Paris*, 8. *Tome I*, 1648. *II*, 1650. *III*, 1651.

IV. Discours Politiques. *Deux volumes. Paris*, 4. *I*, 1652. *II*, 1654.

V. Miscellaneorum libri duo (*où se retrouvent les* Vindiciæ Gallicæ, *& la* Disceptatio legitima, *&c.*) Paris, 4. 1658.

DE RACAN.

I. Les Bergeries, *Paris*, 8. 1625.

II. Lettres diverses, *dans le Recueil de Faret*, 1627.

III. Les ſept Pſeaumes, &c. *Paris*, 8. 1631.

IV. Poëſies diverſes *dans les Recueils de* 1621, 1627, 1633.

V. Odes ſacrées, dont le ſujet eſt pris des Pſeaumes de David, & qui ſont accommodées au temps préſent. *Paris*, 8. 1651.

VI. Diſcours contre les Sciences : *à la fin du volume précédent.*

VII. Mémoires ſur la Vie de Malherbe. *Paris*, 12. 1651.

VIII. Derniéres Oeuvres, & Poëſies * Chrétiennes, tirées des Pſeaumes, & de quelques Cantiques du vieux & nouveau Teſtament. *Paris*, 8. 1660.

* Cette derniére édition contient tous les Pſeaumes : il n'y en avoit qu'une partie dans les éditions de 1631, & 1651.

Un Libraire de Paris a depuis peu donné en deux volumes *in-douze*, le Recueil des Oeuvres de M. de Racan, mais avec des fautes & des omiſſions, ſur leſquelles on peut voir le Mercure, Septembre 1724.

DU RYER.

Piéces de Théatre.

I. Le Mariage d'amour, Paſtorelle de l'invention du Sieur du Ryer : avec quelques Meſlanges du même auteur. *Paris*, 8. 1621.

II. Argénis & Poliarque, ou Théocrine : premiére journée : *avec un Recueil d'autres* Oeuvres Poëtiques *du même auteur*. Paris, 8. 1630.

III. Argénis, *&c.* Seconde journée. *Paris*, 8. 1631.

IV. Lisandre & Calliste, Tragi-comédie. *Paris*, 8. 1632.

V. Alcimédon, Tragédie. *Paris*, 8. 1635.

VI. Cléomédon, Tragi-comédie. *Paris*, 4. 1636.

VII. Les Vendanges de Suresne, Comédie. *Paris*, 4. 1636.

VIII. Lucréce, Tragédie. *Paris*, 4. 1638.

IX. Clarigéne, Tragi-comédie. *Paris*, 4. 1639.

X. Alcinoé, Tragédie, *Paris*, 4. 1640.

XI. Saul, Tragédie. *Paris*, 4. 1642.

XII. Esther, Tragédie. *Paris*, 4. 1644.

XIII. Bérénice, Tragi-comédie, *en prose*. *Paris*, 4. 1645.

XIV. Scévole, Tragédie. *Paris*, 4. 1647.

XV. Thémistocle, Tragédie. *Paris*, 4. 1648.

XVI. Nitocris, Reine de Babilone, Tragi-comédie. *Paris*, 4. 1650.

XVII. Amarillis, Pastorale. *Paris*, 4. 1650.

XVIII. Dynamis, Reine de Carie, Tragi-comédie. *Paris*, 4. 1653.

XIX. Anaxandre, Tragi-comédie. *Paris*, 4. 1655.

Traductions.

I. Traité de la Providence de Dieu, *traduit du latin de Salvian*. Paris, 8. 1634.

II. Isocrate, de la louange de Busire, *avec la louange* d'Héléne, *traduite par Giry*. Paris, 12. 1640.

III. Les Pseaumes de D. Antoine, Roi de Portugal, où le Pécheur confesse ses fautes, & implore la grace de Dieu. *Paris*, 12. 1645.

IV. Histoire de la guerre de Flandre, *traduite*

du latin de Strada. Deux volumes. Paris, fol. I, 1644. II, 1649.

V. Les Hiſtoires d'Hérodote. *Paris, fol.* 1645.

VI. Les Supplémens de Freinshémius, *au devant du Quinte-Curce de Vaugelas.* Paris, 4. 1647.

VII. La Vie de Saint Martin, par Sévére Sulpice. *Paris,* 12. 1650.

VIII. Les Décades de Tite-Live, avec les Supplémens de Freinshémius. *Deux volumes.* Paris, fol. 1653.

IX. Les Hiſtoires de Polybe, avec les fragmens, &c. *Paris, fol.* 1655.

X. Hiſtoire de M. de Thou, des choſes arrivées de ſon temps. *Trois volumes.* Paris, fol. 1659.

XI. Les Métamorphoſes d'Ovide, avec de nouvelles explications hiſtoriques, morales, & politiques. *Paris, fol.* 1660.

XII. *Preſque toutes les Oeuvres de* Cicéron, *ſavoir le Traité* du meilleur genre d'Orateurs, *la pluſpart des* Oraiſons, les Epîtres familiéres, les Tuſculanes, la Nature des Dieux, les Offices, la Vieilleſſe, l'Amitié, les Paradoxes. *Douze volumes imprimez ſéparément en diverſes années.*

XIII. *Toutes les Oeuvres de* Sénéque, *hors ce que Malherbe & Lesfargues en ont traduit.* Neuf volumes imprimez ſéparément en diverſes années.

SAINT-AMANT.

I. Oeuvres (*Poëtiques*) *Trois volumes.* Paris, 4. I, 1627. II, 1643. III. 1649.

II. Stances (*il y en a 6 de 9 vers*) ſur la groſſeſſe de la Reine de Pologne & de Suéde. 1650.

III. Moyſe ſauvé, *Idyle Héroïque*. Paris, 4. 1653.

IV. Stances (*il y en a 70 de 6 vers*) à M. Corneille, ſur ſon Imitation de Jéſus-Chriſt. *Paris*, 4. 1656.

SALOMON.

I. Paraphraſe d'un Pſeaume *en vers, citée par M. Pelliſſon.*

II. Diſcours d'Etat à M. Grotius, ſur l'Hiſtoire du Cardinal Bentivoglio. *Paris*, 8. 1640.

III. *De judiciis & pœnis : item de officiis vitæ civilis Romanorum, libri duo.* Bordeaux, 12. 1665.

SCUDERY.

I. Le Temple : Poëme (*d'environ 500 vers*) à la gloire du Roi, & de M. le Cardinal Duc de Richelieu. *Paris*, *fol.* 1633.

II. Obſervations ſur le Cid. *Paris*, 8. 1637.

III. Lettre de M. de Scudéry à l'illuſtre Académie. *Paris*, 8. 1637.

IV. La preuve des paſſages alléguez dans les Obſervations ſur le Cid. *Paris*, 8. 1637.

V. Lettre à Meſſieurs de l'Académie Françoiſe, ſur le jugement qu'ils ont fait du Cid, & de ſes Obſervations. *Paris*, 8. 1638.

VI. Réponſe *ſur le même ſujet* à M. de Balzac. *Paris*, 8. 1638.

VII. L'Apologie du Théatre. *Paris*, 4. 1639.

VIII. Les Harangues, ou Discours Académiques de Jean-Baptiste Manzini, *traduites de l'Italien.* Paris, 8. 1640.

IX. Le Cabinet de M. de Scudéry : première partie (*la seule qui ait paru : c'est un mélange de vers sur des Portraits & des Statuës, dont il suppose qu'un Cabinet est orné*) Paris, 4. 1646.

X. Discours politiques des Rois. *Paris*, 4. 1648.

XI. Poësies diverses, *où ne sont point comprises celles qui se trouvent à la suite de ses pièces de Théatre, & qui, selon M. Pellisson, montent à dix ou douze mille vers.* Paris, 4. 1649.

XII. Alaric, ou Rome vaincuë, Poëme Héroïque. *Paris*, *fol.* 1654.

XIII. Le Calloandre fidelle, traduit de l'Italien. *Trois volumes. Paris*, 8. 1668.

Pièces de Théatre.

I. Ligdamon & Lydias, ou la Ressemblance ; Tragi-comédie. *Paris*, 8. 1631.

II. Le Trompeur puni, ou l'Histoire Septentrionale, Tragi-comédie. *Paris*, 8. 1635.

III. L'Amour caché par l'Amour : *Pièce en trois Actes, précédée de la* Comédie des Comédiens, *pièce en deux Actes.* Paris, 8. 1635.

IV. Le Vassal généreux, Poëme Tragi-comique. *Paris*, 8. 1636.

V. Orante, Tragi-comédie. *Paris*, 8. 1636.

VI. Le Fils supposé, Comédie. *Paris*, 8. 1636.

VII. Le Prince déguisé, Tragi-comédie. *Paris*, 8. 1636.

VIII.

VIII. La Mort de César, Tragédie, *suivie* d'autres Oeuvres poëtiques. *Paris*, 4. 1636.

IX. Didon, Tragédie. *Paris*, 4. 1637.

X. L'Amant libéral, Tragi-comédie. *Paris*, 4. 1638.

XI. L'Amour tyrannique, Tragi-comédie. *Paris*, 4. 1638.

XII. Eudoxe, Tragi-comédie. *Paris*, 4. 1641.

XIII. Andromire, Tragi-comédie. *Paris*, 4. 1641.

XIV. Ibrahim, ou l'illustre Bassa, Tragi-comédie. *Paris*, 4. 1643.

XV. Axiane, Tragi-comédie *en prose*. *Paris*, 4. 1644.

XVI. Arminius, ou les Fréres ennemis, Tragi-comédie. *Paris*, 4. 1644.

SERVIEN.

I. Harangue (*pp.* 18) de M. le Comte de la Roche-Servien, Conseiller du Roi en ses Conseils, & son Ambassadeur extraordinaire pour la Paix générale: faite à la Haye en l'assemblée des Etats généraux. *Paris*, 4. 1647.

II. Lettres de Messieurs d'Avaux & Servien, Ambassadeurs en l'assemblée de Munster, pour la Paix générale. *Cologne*, 8. 1650.

III. *Quelques écrits, dans le Recueil intitulé:* Divers Mémoires concernant les derniéres guerres d'Italie. *Paris*, 12. 1669.

IV. *Autres écrits, dans le Recueil intitulé:* Négociations secrettes touchant la Paix de Munster & d'Osnabrug, &c. *La Haye*, *fol.* 1725.

SILHON.

I. Les deux Véritez de Silhon ; l'une, de Dieu, & de sa Providence ; l'autre, de l'immortalité de l'Ame. *Paris*, 8. 1626.

II. *Trois lettres, dont la dernière contient le plan d'un ouvrage qu'il méditoit sur la* Vérité de la Religion : *dans le Recueil de Faret*. 1627.

III. Panégyrique au Cardinal de Richelieu, sur ce qui s'est passé aux derniers troubles de France. *Paris*, 4. 1629.

IV. Le Ministre d'Etat, avec le véritable usage de la Politique moderne. *Deux volumes. Paris*, 4. *Tom. I*, 1631. *II*, 1643.

V. Histoires remarquables, tirées de la seconde Partie du *Ministre d'Etat* : avec un Discours des conditions de l'Histoire. *Paris*, 8. 1632.

VI. De l'immortalité de l'Ame. *Paris*, 4. 1634.

VII. *Préface du* Parfait Capitaine *du Duc de Rohan*. Paris, 4. 1638.

VIII. Eclaircissement de quelques difficultez touchant l'administration du Cardinal Mazarin. *Paris*, *fol.* 1650.

IX. De la certitude des connoissances humaines : première partie (*la seule qui ait paru*) Paris, 4. 1661.

X. *Trois Traitez*. I, Du Traité de Monçon. II, De l'acquisition de Pignerol. III, De la guerre que la République de Venise a faite aux Archiducs de Grets : *imprimez dans les deux volumes, intitulez*, Divers Mémoires concernant les derniéres guerres d'Italie. *Paris*, 12. 1669.

SIRMOND.

I. Consolation (*pp.* 48) à M. le Maréchal d'Ancre, sur la mort de Madamoyselle sa fille. *Paris*, 8. 1617.

II. Discours (*pp.* 103) au Roi, sur l'excellence de ses vertus incomparables, & de ses actions héroïques : divisé en deux parties. Premiére partie (*la seule qui ait paru*) Paris, 8. 1624.

III. La Lettre déchiffrée : *c'est un éloge du Cardinal de Richelieu, publié aussi sous le titre de* Lettre de Pimandre à Théopompe. *Paris*, 8. 1631.

IV. Le Coup d'Etat de Louis XIII. *Paris*, 8. 1631.

V. Avertissement aux Provinces sur les nouveaux mouvemens du Royaume, *sous le nom supposé de Cléonville*. Paris, 8. 1631.

VI. La Vie du Cardinal d'Amboise : ensuite de laquelle sont traitez quelques points sur les affaires du temps, *sous le nom supposé du Sieur des Montagnes*. Paris, 8. 1631.

VII. La Défense du Roy, & de ses Ministres, contre le Manifeste, que sous le nom de Monsieur, on fait courir parmi le peuple. *Par le Sieur des Montagnes* (*nom supposé*) Paris, 8. 1631.

VIII. Rélation de la paix de Quérasque. *Paris*, 8. 1631.

IX. Premiére lettre de change de Sabin (*nom supposé*) à Nicocléon. *Paris*, 8. 1632.

X. Le bon Génie de la France à Monsieur (*lettre pour exhorter Monsieur, frére du*

Roi, à mettre bas les armes) Paris, 8. 1652.

XI. L'Homme du Pape & du Roy : ou Reparties véritables, &c. *Paris*, 8. 1634.

XII. Avis du François fidelle aux mécontens nouvellement retirez de la Cour. *Paris*, 8. 1637.

XIII. La Chimére défaite, ou Réfutation d'un Libelle séditieux (d'*Optatus Gallus*) tendant à troubler l'Etat sous prétexte d'y prévenir un Schisme. *Par Sulpice de Mandriny, Sieur de Garzonval* (*nom supposé*) Paris, 4. 1640.

XIV. *Le même en latin sous ce titre :* Chimæra excisa, sive confutatio libelli seditiosi, cujus auctor, ut schisma politicum excitet in Gallia, ecclesiasticum ab ea se fingit avertere. *Paris*, 4. 1641.

XV. Consolation (*pp. 64*) à la Reine Régente, sur la mort du feu Roy. *Paris*, 4. 1643.

XVI. *Joannis Sirmondi Carminum libri duo : quorum prior heroïcorum est, posterior elegiarum*. Paris, 8. 1654.

TALLEMANT.

I. Les Vies des Hommes illustres de Plutarque, *traduites du Grec. Huit volumes*. Paris, 12. 1663, &c.

II. Histoire de Venise, *traduite de l'Italien de Baptiste Nani. Quatre volumes*. Paris, 12. *Tome I, & II*, 1679. *III, & IV*, 1680.

IX. Lettre concernant Furetiére, *dans le Mercure Galant, Mai* 1688.

TRISTAN.

I. Les Amours (*ou Poësies galantes*) Paris, 4. 1638.

II. La Lyre (*ou mélange de Poësies*) Paris, 4. 1641.

III. Lettres mêlées (*en prose*) Paris, 8. 1642.

IV. Plaidoyers historiques, ou Discours de controverse. *Paris*, 8. 1643.

V. Le Page disgracié. *Deux volumes. Paris*, 8. 1643.

VI. Les Vers héroïques du Sieur Tristan l'Hermite. *Paris*, 4. 1648.

VII. La Renommée, à S. A. de Guise, Ode (*d'environ* 200 *vers*) Paris, 12. 1654.

VIII. La Carte du Royaume d'Amour : *petit ouvrage attribué dans la Bibl. Fr. de Sorel à Tristan l'Hermite, & imprimé dans le premier Tome du* Recueil de piéces en prose, les plus agréables de ce temps. *Paris*, 12. 1658.

IX. Les Heures de la Sainte Vierge, accompagnées de Priéres, Méditations, & Instructions Chrêtiennes, tant en vers qu'en prose. *Paris*, 12. 1653.

Piéces de Théatre.

I. Mariane, Tragédie. *Paris*, 4. 1637.

II. Panthée, Tragédie. *Paris*, 4. 1639.

III. La Folie du Sage, Tragi-comédie. *Paris*, 4. 1645.

IV. La Mort de Sénéque, Tragédie. *Paris*, 4. 1645.

V. La Mort de Chrispe, ou les Malheurs domestiques du grand Constantin, Tragédie. *Paris*, 4. 1645.

VI. La Mort du grand Osmar, Tragédie *citée par M. Pellisson.*

VII. Amarillis, *Pastorale de Rotrou, retouchée par Tristan.* Paris, 4. 1653.

VIII. Le Parasite, Comédie. *Paris*, 4. 1654.

IX. Osman, Tragédie. *Paris*, 12. 1656.

DE VAUGELAS.

I. Remarques sur la Langue Françoise. *Paris*, 4. 1647.

II. Quinte-Curce, de la vie & des actions d'Alexandre le Grand. *Premiére édition revuë par Messieurs Conrart & Chapelain.* Paris, 4. 1653. *Troisiéme édition faite sur une nouvelle copie de l'Auteur, & revuë par M. Patru.* Paris, 4. 1659.

III. Nouvelles Remarques sur la Langue Françoise. *Paris*, 12. 1690.

VOITURE.

I. Hymnus Virginis, seu Astrææ: *piéce d'environ* 120 *vers.* Paris, 4. 1612.

II. Mars, à Monseigneur, frére unique du Roi: *Stances.* Paris, 12. 1614.

III. Oeuvres diverses. *Paris*, 4. 1649.

IV. Nouvelles Oeuvres. *Paris*, 4. 1658.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

A.

ABLANCOURT (*Nicolas Perrot d'*) reçu à l'Académie, 209. Sa patrie, &c. 348. Ses ouvrages. 377.

Académiciens. Qui furent les premiers, assemblez d'abord chez M. Conrart, 6. Invitez par le Cardinal de Richelieu à faire un Corps, & à s'assembler réguliérement, 10. Ils l'acceptent, mais avec peine, 11. Augmentent leur nombre, 15. Qualitez que doit avoir un Académicien, 22. Ils écrivent au Cardinal, & lui présentent le Projet de leur Académie, 25. Font imprimer ce Projet, pour l'examiner chacun en particulier, 26. Le Cardinal leur renvoie ce Projet avec des apostilles, 28. Ils ne se conforment pas à deux de ces apostilles, 29. Ils travaillent séparément aux Statuts de l'Académie, 31. Remettent leurs mémoires entre les mains de quatre Commissaires de la Compagnie, 33. Le nombre des Académiciens limité à quarante, 38. Ont droit de *Committimus* aux Requêtes de l'Hôtel, & du Palais, 39. Si leurs ouvrages doivent être approuvez par la Compagnie, pour y pouvoir mettre à la tête le titre d'Académicien, 74. En quel nombre, & comment se

doit faire l'élection, ou la destitution d'un Académicien, 75. Il ne sauroit être élu, qu'il ne soit agréable au Protecteur, 76. 203. *Si* les Académiciens qui n'assistent pas à l'assemblée pour cause de maladie, étant dans Paris, peuvent envoyer leur suffrage par écrit, 77. Quand un Académicien est reçu, il doit entendre la lecture des Statuts, & signer l'acte de sa réception, 77. Promesse qu'il doit signer en même temps, 78. Hors des élections, les Académiciens doivent dire leur avis tout haut, *ibid.* Sont obligez d'envoyer s'excuser, lorsqu'ils s'absentent, 80. S'ils négligent absolument de se trouver aux assemblées, l'usage est qu'en cas de besoin on leur refuse un certificat, ou tel autre acte qu'ils pourroient demander, *ibid.* Peuvent être destituez, ou interdits selon l'importance de leurs fautes, 81. Doivent être au nombre de vingt pour délibérer sur la publication d'un ouvrage de l'Académie; & douze pour l'ouvrage d'un Académicien, 81. Furent obligez en 1635 de faire chacun un Discours, 92. Trois s'en dispensérent, 100. Quand fut rempli le nombre de quarante, 214.

Académie Françoise. Son but, 2. Son établissement, 4. Son origine, 5. Ses Officiers, quels, & quand créez, 15. Prend le nom d'Académie Françoise, 17. D'autres la nomment Académie des beaux esprits, Académie de l'Eloquence, Académie Eminente, *ibid.* Projet qu'elle présente au Cardinal, 20. Le Cardinal lui accorde sa protection, 25. Elle travaille à ses Statuts, & charge les Académiciens d'en faire chacun des mémoires

tres à part, 32. Approuve la forme qu'y donna M. Conrart, 33. Lettres patentes pour sa fondation, 34. Le Roi permet au Cardinal d'autoriser les Statuts de l'Académie, 38. Elle a peine à obtenir la vérification de ses Lettres patentes, 44. Ses Lettres patentes sont vérifiées avec restriction, 49. Est accusée d'inventer des mots nouveaux, & d'être établie pour soutenir la domination du Cardinal, 53. On fait des Satires contre elle, 59. Elle n'y répond pas, ayant fait un réglement dès son commencement pour empêcher qu'on n'y répondit, 67. 82. Son Sceau, & son Contre-sceau, 70. Fonctions de ses Officiers, 71. Durée de leurs fonctions, 72. Comment ils sont élus, 74. Lettres de l'Académie, de deux sortes, 72. Les matiéres de Religion ne doivent point être traitées dans ses assemblées, 79. Forme de son approbation pour les ouvrages, 81. Ne juge que des ouvrages de ceux du corps, 82. Prenoit autrefois des vacations, 85. Divers lieux où elle s'est assemblée, *ibid.* Elle voudroit ne point examiner les Observations de Scudéry sur le Cid, & pourquoi, 111. Le Cardinal l'oblige à cet examen, 114. Elle nomme des Commissaires pour cela, 115. Compose ses Sentimens sur le Cid, 116. Les retouche, 117. Les publie, 119. Y emploie des mots vieillis, 130. Approuve le plan du Dictionnaire, proposé par M. Chapelain, 135. 137. Fait un catalogue des Auteurs à citer dans son Dictionnaire, 138. Abandonne le dessein de citer, 139. Néglige en 1638 le travail du Dictionnaire, 140. Reprend ce travail l'an-

née suivante, 142. On lit à ses assemblées divers ouvrages d'Académiciens, 153. Elle s'occupe à examiner des Stances de Malherbe, 159. Se propose, mais sans effet, de faire deux Recueils, l'un de Vers, l'autre de Lettres d'Académiciens, 168. Rend les devoirs funébres au Cardinal de Richelieu, 171. Choisit en sa place pour Protecteur le Chancelier Seguier, 175. Fait deux nouveaux Réglemens au sujet des élections, 203. Oblige ceux qui ont été reçus depuis M. Patru à faire un Discours de remerciment, 214. Liste des ouvrages qui ont été faits contre elle, 60. De ceux qui lui ont été dédiez, 178.

Amyot, son Plutarque critiqué par Méziriac, 98.

Approbation (forme de l') de l'Académie pour les ouvrages des Académiciens, 81.

ARBAUD (*François d'*) Sieur de PORCHERES, reçu à l'Académie, 200. Fait un Discours Académique, 99. Son éloge, 144. Ses ouvrages, 378.

Assemblées de l'Académie, commencées chez M. Conrart, 6. 85. Le Cardinal demande qu'elles se fassent réguliérement, & sous l'autorité publique, 10. Les jours de ces assemblées, 83. Le lieu, 85. La forme, 89. Nul étranger n'y est admis, 79. Assemblées extraordinaires, 84. 143.

Avis (maniére de recueillir les) à l'Académie, 71. Hors des élections on doit les donner tout haut, 78. Quand ils sont partagez, on renvoie aux assemblées suivantes; quelquefois au Protecteur, *ibid.*

Auteurs (Catalogue des) à citer dans le Dictionnaire, 138. Les cinq Auteurs que le Cardinal faisoit travailler ensemble à des Comédies, 107.

B.

Bachet. Voyez Meziriac.

Ballesdens (*Jean*) proposé en même temps que P. Corneille, écrit à l'Académie en faveur de son Concurrent, 211. Est reçu à l'Académie, 212. Sa patrie, &c. 358. Ses ouvrages, 378.

Balzac (*Jean-Louis Guez de*) reçu à l'Académie, 201. Se dispense de faire un Discours à l'Académie, & lui envoie de ses ouvrages, 100. Fait lire à l'Académie son Aristippe, 153. Sa brouillerie avec Nicolas Bourbon, 251. Ses ouvrages, 380.

Bardin (*Pierre*) reçu à l'Académie, 202. Fait un mémoire sur les Statuts, 32. Fait un Discours Académique, 95. A sa mort il est réglé qu'il se fera un service pour chaque Académicien décédé, 170. Son éloge, 218. Son épitaphe par l'Abbé de Cérisy, 222. Par Chapelain, 223. Ses ouvrages, 380.

Baro (*Balthasar*) nommé par l'Académie pour revoir les vers du Cid, 115. Lit à l'Académie un Sonnet sur la Sorbonne, 175. Son éloge, 302. Ses ouvrages, 381.

Baudoin (*Jean*) reçu à l'Académie, 200. Fait un mémoire sur les Statuts de l'Académie, 32. Son éloge, 303. Ses ouvrages, 381.

Bautru (*Guillaume de*) reçu à l'Académie, 15. 200. Sa patrie, &c. 339.

Bezons (*Claude Basin de*) reçu à l'Acad-

mie, 209. Sa patrie, &c. 355. Ses ouvrages, 387.

Blot (le Baron de) Ses Couplets sur Voiture, 275.

BOISROBERT (*François le Métel de*) chargé par le Cardinal d'inviter les premiers Académiciens à former un corps, 10. Présente au Cardinal le Projet de l'Académie, 20. Est député à Ruel pour faire autoriser les Statuts, 42. Sollicite la vérification des Lettres patentes auprès du premier Président, *de la part du Cardinal*, 45. L'Académie s'assemble chez lui, 86. Il fait un Discours Académique, 94. Travaille aux Piéces dites *des cinq Auteurs*, 107. Presse M. Corneille de consentir à être jugé par l'Académie *sur le Cid*, 113. Propose au Cardinal Messieurs de Vaugelas & Faret pour travailler au Dictionnaire, & demande une pension pour eux, 139. 141. Ses ouvrages, 323. 387.

BOISSAT (*Pierre de*) reçu à l'Académie, 202. Fait un Discours Académique, 97. Son affaire chez le Comte de Sault, depuis Duc de Lesdiguiéres, 183. Ses ouvrages, 388.

BOURBON (*Nicolas*) reçu à l'Académie, 209. Son éloge, 247. Sa brouillerie avec Balzac, 251. Ses ouvrages, 389.

BOURZEYS (*Amable de*) chargé d'examiner le plan du Dictionnaire & de la Grammaire, 31. Chargé de revoir le travail de M. du Chastelet sur les Statuts, 32. Fait un Discours Académique, 93. Nommé pour examiner le Cid, 115. Sa patrie, &c. 317. Ses ouvrages, 389.

Burlesque. Combien le style burlesque fut au-

trefois à la mode, 101. Erreur de Gabriel Naudé sur un ouvrage appelé *burlesque*, 102.

C.

Camusat, premier Libraire de l'Académie, son éloge, 16. Sa Veuve conservée dans son emploi, 169. L'Académie lui fait un service, 171.

CAUVIGNY. Voyez COLOMBY.

CERISY (l'Abbé de) Voyez HABERT.

CHAMBON (l'Abbé de) Voyez HAY.

CHAMBRE (*Marin Cureau de la*) reçu à l'Académie, 204. Fait un Discours Académique, 94. Chargé de faire l'éloge du Cardinal, 173. Sa patrie, &c. 325. Ses ouvrages, 325. 391.

Chancelier de l'Académie, ses fonctions, 71. 72. Leur durée, 72. Maniére de l'élire, 74. Sa place, quand le Protecteur est présent, 90.

CHAPELAIN (*Jean*) l'un des premiers Acamiciens, opine pour l'érection de l'Académie en Corps, 12. Son avis sur la fonction de l'Académie, 30. Est chargé de faire un plan pour le Dictionnaire & la Grammaire, 31. Fait un mémoire sur les Statuts, 32. Commissaire pour revoir ceux des autres, 33. Fait un Discours Académique, 96. Critique des vers du Cardinal, 106. Commissaire pour l'examen du Cid, 115. Met la derniére main aux Sentimens de l'Académie sur le Cid, 119. Dresse le projet du Dictionnaire, 132. Ses ouvrages, 338. 392.

CHARPENTIER (*François*) reçu à l'Acadé-

mie, 212. Son éloge, 368. Ses ouvrages, 370. 393.

CHASTELET (*Paul Hay du*) travaille le premier par ordre de la Compagnie aux Statuts, 32. Fait le premier Discours Académique, 93. Son éloge, 225. Ses ouvrages, 394.

Cid (la Tragi-comédie du) critiquée par Scudéry, 111. Par l'Académie, 119.

Citois, Medecin du Cardinal, ce qu'il dit sur l'Abbé de Boisrobert, 9.

COISLIN (*Armand du Cambout de*) reçu à l'Académie, 213. Sa patrie, &c. 371.

COLLETET (*Guillaume*) reçu à l'Académie, 200. Fait un mémoire sur les Statuts, 32. Fait un Discours Académique, 99. Travaille aux Piéces dites *des cinq Auteurs*, 107. Le Cardinal pour deux vers lui donne cinquante pistoles, 108. Refuse au Cardinal de changer une de ses expressions, *ibid.* Sa patrie, &c. 339. Ses ouvrages, 394.

COLOMBY (*François de*) l'un des premiers Académiciens, 200. Ce que Malherbe jugeoit de lui, 266. Son éloge, 289. Ses ouvrages, 396.

Committimus (Droit de) aux Requêtes de l'Hôtel ou du Palais, accordé aux Académiciens, 39.

CONRART (*Valentin*) le premier chez qui les Académiciens se soient assemblez, 6. Premier Sécrétaire perpétuel de l'Académie, 16. Couche par écrit les Statuts, & les Lettres patentes de l'Académie, 33. Sa Lettre à M. de Racan, 183. à M. de Boissat, 195. Ses ouvrages, 397.

Contre-Sceau de l'Académie, 70.

CORNEILLE (*Pierre*) travaille aux Piéces dites *des cinq Auteurs*, 107. Invité par l'Abbé de Boisrobert à donner son consentement pour être jugé par l'Académie sur le Cid, 113. Y résiste d'abord, & enfin y consent, 114. N'est pas content des Sentimens de l'Académie, 122. Ses vers sur la mort du Cardinal, 128. On lui préfére Messieurs Salomon & du Ryer pour être de l'Académie, 210. Il y est reçu, 211. Ses ouvrages, 398.

D.

DES MARESTS. Voyez MARESTS.

Destitution d'un Académicien, quelle en est la forme, 76. Quel le motif, 80.

Dictionnaire, premier travail de l'Académie, 30. Plan du Dictionnaire, 133. Qu'il n'y faut point citer d'autoritez, 139. Vaugelas chargé d'y travailler, 141. Utilité du Dictionnaire; 149.

Directeur de l'Académie, ses fonctions, 71. Leur durée, 72. Comment il est élu, 74. Sa place, quand le Protecteur est présent, 90.

Discours Académiques, faits en 1635: combien il s'en fit, & sur quels sujets, 93. On se lasse de cet usage, 88. Le Discours de M. Patru à sa réception, donne lieu d'obliger les Académiciens qui le suivroient, à en faire de semblables, 214.

DOUJAT (*Jean*) reçu à l'Académie, 212. Son éloge, 365. Ses ouvrages, 400.

E.

Election des Officiers, 74. D'un Académicien, 76. Nouveaux réglemens à ce sujet, 203.

ESPRIT (*Jacques*) reçu à l'Académie, 209. Sa patrie, &c. 350. Ses ouvrages, 402.

ESTOILE (*Claude de l'*) reçu à l'Académie, 200. Fait un Discours Académique, 95. Travaille aux Piéces dites *des cinq Auteurs*, 107. Nommé pour examiner la versification du Cid, 115. Son Compliment au Chancelier Seguier, pour le prier d'être Protecteur, 177. Son éloge, 311. Ses ouvrages, 401.

F.

FARET (*Nicolas*) l'un des premiers Académiciens, 7. 200. Chargé de dresser le Projet de l'Académie, 19. Fait un mémoire sur les Statuts, 32. Nommé pour revoir les mémoires des autres, 33. Proposé au Cardinal pour travailler avec Vaugelas plus particuliérement au Dictionnaire, 139. Son éloge, 254. Il est invité par Coeffeteau à continuer l'Histoire Romaine, 257. Et par Malherbe à écrire l'Histoire de France, *ibid.* Ses ouvrages, 257. 401.

G.

GIRY (*Louis*) l'un des premiers Académiciens, 6. 208. Sa patrie, &c. 347. Ses ouvrages, 403.

GODEAU (*Antoine*) l'un des premiers Académiciens, 6. Fait un Discours Académique, 94. Sa patrie, &c. 317. Ses ouvrages, 404.

Gombauld (*Jean Ogier de*) l'un des premiers Académiciens, 6. Chargé d'examiner le plan du Dictionnaire, 31. Et de revoir le travail de M. du Chastelet sur les Statuts, 32. Fait un Mémoire sur ce sujet, *ibid.* En quel point il n'est pas suivi, *ibid.* Fait un Discours Académique, 94. Nommé pour examiner les vers du Cid, 115. Trouve une règle de Poësie, inconnuë à Malherbe, 166. Souffre avec peine que Malherbe soit censuré, 167. Sa patrie, 324. Ses ouvrages, 408.

Gomberville (*Marin le Roi de*) reçû à l'Académie, 200. Son aversion pour la particule *Car*, 66. Fait un Discours Académique, 95. Souffre avec peine la censure de Malherbe, 167. Sa patrie, &c. 328. Ses ouvrages, 408.

Granier (*Auger de Mauléon, Sieur de*) reçu à l'Académie, 206. Exclus, *ibid.* Ouvrages dont il a procuré l'édition, 207.

H.

Habert (*Germain*) l'un des premiers Académiciens, 6. Fait un Discours Académique, 99. Nommé pour examiner la versification du Cid, 115. Et pour revoir les Observations de l'Académie, 117. Le Cardinal est prévenu contre lui, 118. Il est chargé de faire l'Oraison funébre du Cardinal, 173. Sa patrie, &c. 332. Ses ouvrages, 409.

Habert (*Henri-Louis*) Sieur de Montmor, reçu à l'Académie, 204. Fait un Discours Académique, 94. Son éloge, 323. Ses ouvrages, 410.

Habert (*Philippe*) l'un des premiers Acadé-

miciens, *6*. Nommé pour examiner le Projet de l'Académie, 26. Son éloge, 232. Ses ouvrages, 409.
HAY (*Daniel*) reçu à l'Académie, 206. Sa patrie, &c. 346.
HAY (*Paul*) Voyez DU CHASTELET.

L.

LAUGIER (*Honorat*) Sieur de PORCHERES, reçu à l'Académie, 202. Fait deux Discours Académiques, 94. 96. Point aimé du Cardinal, 175. Sa patrie, &c. 203. Ses ouvrages, 410.
Lettres patentes pour l'établissement de l'Académie, dressées par M. Conrart, 33. Leur teneur, 34. Leur enregîtrement, combien différé, 44. Le Cardinal écrit sur ce sujet au premier Président, 45. Le Roi envoie des Lettres de jussion au Parlement, 47. Les Lettres patentes de l'Académie sont enregîtrées avec restriction, 49. Raisons de l'opposition du Parlement, 57. Mot de M. Scarron à ce sujet, 58.
Lettres écrites par l'Académie, sont de deux sortes, 72. 171.
Libraire de l'Académie, est perpétuel, mais sous le bon plaisir de la Compagnie, 73. Quelle est sa charge, *ibid.* Prête serment à l'Académie, 65. A sa mort on lui fait un service, 171.

M.

Malherbe. Une de ses Odes censurée par l'Académie, 159. Avis qu'il donnoit à Faret, 257. Son jugement sur Colomby, Maynard, & Racan, 265.

MALLEVILLE (*Claude de*) l'un des premiers Académiciens, 6. Fait connoître à Faret leurs assemblées particuliéres, 7. Refuse les assemblées réguliéres, pourquoi, 10. Son éloge, 271. Ses ouvrages, 410.
MARESTS (*Jean des*) l'un des premiers Académiciens, 8. 200. Est le premier Chancelier de l'Académie, 16. Est continué dans cette charge pendant quatre ans, 73. Fait un Discours Académique, 96. Travaille à des piéces de Théatre par l'ordre du Cardinal, 104. Est nommé pour examiner le Cid, 115. Sa patrie, &c. 333. Ses ouvrages, 410.
MAYNARD (*François*) reçu à l'Académie, 200. Ce que Malherbe pensoit de lui, 266. Son éloge, 258. Ses ouvrages, 414.
ME'ZERAY (*François Eudes de*) reçu à l'Académie, 212. Choisi après la mort de Vaugelas pour travailler au Dictionnaire, 144. Ses ouvrages, 414.
ME'ZIRIAC (*Claude Gaspar Bachet de*) reçu à l'Académie, 200. Son Discours Académique, 97. Prétend qu'il y a 2000 fautes dans le Plutarque d'Amyot, *ibid.* Son éloge, 235. Ses ouvrages manuscrits, 98. 243. imprimez, 415.
MONTEREUL (*Jean*) reçu à l'Académie, 212. Son éloge, 305.
MONTMOR. Voyez HABERT.
MOTHE-LE-VAYER (*François de la*) reçu à l'Académie, 209. Attaque les Remarques de Vaugelas, 299. Ses ouvrages, 352. 416.

O.

Officiers de l'Académie, quels, & quand créez,

35. Vont remercier le Parlement, 50. Leurs fonctions, 71. Forme de leur élection, 74. Où ils siégent en la présence du Protecteur, 90.

Orthographe. Quelle est celle que l'Académie se propose de suivre dans son Dictionnaire, 136.

Ouvrages. Il faut être vingt Académiciens pour délibérer sur la publication d'un ouvrage de l'Académie, & douze pour l'ouvrage d'un Académicien, 81. L'Académie ne juge que des ouvrages de ceux du Corps, 82. Liste des ouvrages qui ont été faits contre l'Académie, 60. De ceux qui lui ont été dédiez, ou présentez, 178.

P.

PATRU (*Olivier*) reçu à l'Académie, 209. Fait un Discours de remerciment à sa réception, & par là donne lieu d'obliger les Académiciens qui le suivroient, à en faire de semblables, 214. Ses ouvrages, 354. 418.

PORCHERES (*François de*) Voyez ARBAUD.

PORCHERES (*Honorat de*) Voyez LAUGIER.

PRIE'ZAC (*Daniel de*) reçu à l'Académie, 209. Sa patrie, &c. 353. Ses ouvrages, 419.

Proposition d'un Académicien, comment elle se fait, 76. Pourquoi nécessaire avant l'élection, 103.

R.

RACAN (*Honorat de Bueil, Marquis de*) son Discours Académique, 96. Ses Mémoires sur la vie de Malherbe, 164. Envoie ses *Odes sacrées* à l'Académie, 183. Le jugement que

Malherbe portoit de lui, 266. Sa patrie, 336. Ses ouvrages, 419.
RICHELIEU (*le Cardinal de*) propose l'établissement de l'Académie, 10. Laisse les premiers Académiciens maîtres d'augmenter leur nombre, & de faire leurs loix, 13. Accepte l'offre que l'Académie lui fait de le choisir pour son Protecteur, 25. Est déclaré Protecteur dans les Lettres patentes, avec pouvoir d'autoriser les Statuts, 38. Supprime par modestie le cinquiéme article des Statuts, 44. Ecrit pour la vérification des Lettres patentes au premier Président, 45. Disposition de la France pour le Cardinal, 51. Il étoit peu aimé du Parlement, 57. Son image & son nom sur le Sceau de l'Académie, 70. Il avoit dessein de faire bâtir un logement pour l'Académie, 88. Sa passion pour la Poësie dramatique, 103. Engage M. des Marests à faire des piéces de Théatre, 104. Dépense qu'il fit pour la représentation de *Mirame*, 105. Travailloit lui-même à des piéces de Théatre, *ibid.* Fait critiquer de ses vers par Chapelain, 106. S'offense d'abord de la critique, & s'y rend ensuite, *ibid.* Donne à Colletet pour deux vers cinquante pistoles, 108. Veut changer une expression de Colletet, qui s'y oppose : bon mot à cette occasion, 109. Soupçonné d'avoir été jaloux de Corneille, 110. Oblige l'Académie de prononcer sur le Cid, 114. Fait retoucher plus d'une fois les Sentimens de l'Académie sur le Cid, 117. Rétablit la pension de M. de Vaugelas, 141. Combien sa mort porte de préjudice aux travaux de l'Académie, 144. Vers de Corneille sur

le Cardinal après sa mort, 128. Devoirs funébres à lui rendus par l'Académie, 173.

RYER (*Pierre du*) reçu à l'Académie par préférence à P. Corneille; pourquoi, 211. Sa patrie, &c. 357. Ses ouvrages, 420.

S.

SAINT-AMANT (*Marc Gérard de*) se dispense en 1635 de faire un Discours à l'Académie, & se charge de faire la partie comique du Dictionnaire, 101. Temps de sa réception, 200. Sa patrie, &c. 330. Ses ouvrages, 422.

SALOMON (*François-Henri*) reçu à l'Académie par préférence à P. Corneille, pourquoi, 210. Sa patrie, &c. 355. Ses ouvrages, 423.

Sceau de l'Académie, 70.

SCUDE'RY (*George de*) critique le Cid, & s'adresse à l'Académie pour avoir son jugement, 111. Dont il la remercie par une lettre, 120. Il est reçu à l'Académie, 212. Sa patrie, &c. 362. Ses ouvrages, 423.

Sécrétaire de l'Académie, quand créé, 15. Sa fonction, 71. Il est perpétuel, 72. Comment élu, 75. Peut être Directeur, ou Chancelier, *ibid.*

SEGUIER (*Pierre*) Chancelier & Garde des Sceaux de France, reçu à l'Académie, 205. Elu Protecteur, 175. L'Académie s'assemble chez lui, 86. Il assiste & préside souvent à l'Académie, 90. Ne veut point être traité de Monseigneur, 91. Laisse à l'Académie la liberté d'élire, 211. Demande une place pour M. de Coislin, 213.

SERISAY (*Jacques de*) l'un des premiers Académiciens, s'oppose à l'érection de l'Académie, pourquoi, 10. Est le premier Directeur de l'Académie, 16. Et il l'est quatre ans de suite, 73. Chargé de revoir l'ouvrage de l'Académie sur le Cid, 113. Chargé de faire l'épitaphe du Cardinal, 173. Sa patrie, &c. 329.

SERVIEN (*Abel*) reçu à l'Académie, 200. Sa patrie, &c. 337. Ses ouvrages, 425.

SILHON (*Jean*) l'un des premiers Académiciens, 200. Propose un plan de Dictionnaire, 137. Sa patrie, &c. 342. Ses ouvrages, 426.

SIRMOND (*Jean*) l'un des premiers Académiciens, 200. Fait un mémoire sur les Statuts, 32. N'est pas suivi en un point, *ibid.* Nommé pour revoir l'ouvrage de l'Académie sur le Cid, 117. Le Cardinal n'est pas content de son style, 117. Son éloge, 285. Ses ouvrages, 427.

Spar (M. le Baron) est admis à saluer l'Académie, 197.

Statuts de l'Académie, digérez par M. Conrart, 33. Le Roi permet au Cardinal de les autoriser, 38. Ils contiennent cinquante articles, 70. Quelques-uns des principaux, *ibid.* Quand un Académicien est reçu, on lui en fait lecture, 78.

Statuts de l'Académie *degl' Intronati*, 69.

T.

Tailles (l'exemption des) Pourquoi ne fut pas demandée pour les Académiciens, 41.

TALLEMANT (*François*) reçu à l'Académie, 213. Sa patrie, &c. 370. Ses ouvrages, 428.

TRISTAN (*François*) L'HERMITE, reçu à l'Académie, 212. Sa patrie, &c. 360. Ses ouvrages, 429.

V.

VAUGELAS (*Claude Favre de*) reçu à l'Académie, 201. Tiroit des décisions de l'Académie plusieurs de ses Remarques, *66*. Offre ses Remarques à l'Académie, qui les accepte, 131. Division de ses Remarques, 132. Est proposé lui second au Cardinal pour travailler plus particuliérement au Dictionnaire, 139. On lui rétablit sa pension à ce sujet, 141. Sa mort nuit beaucoup au travail du Dictionnaire, 144. Ses mémoires saisis par ses créanciers: l'Académie plaide pour les ravoir, 145. Son éloge, 292. Ses ouvrages, 430.

VAYER (*de la Mothe-le-Vayer*) Voyez MOTHE.

VOITURE (*Vincent*) reçu à l'Académie, 202. Occasion de sa lettre sur *Car*, 67. Ses vers au sujet de *Muscardins*, 158. Son éloge, 274. Ses ouvrages, 430.

Fin de la Table des Matiéres.

ERES.

l'Acad

rages,

re, ro

60. Se





